

DANIELLE LEEMAN-BOUIX

GRAMMAIRE DU VERBE FRANÇAIS

DES FORMES AU SENS



Collection créée par Henri Mitterand

Série « Linguistique »
dirigée par Henri Mitterand

Danielle Leeman-Bouix

Maître de conférences
à l'Université de Paris X - Nanterre

Grammaire du verbe français : des formes au sens

Modes, aspects, temps,
auxiliaires

NATHAN

Chez le même éditeur :

Précis de grammaire fonctionnelle du français, Tome 1, *Morphosyntaxe*, Tome II, *Exercices et compléments*
par J. Popin

Initiation à la linguistique
par Ch. Baylon et P. Fabre

Approches de la linguistique
par V. Schott-Bourget

Énonciation en grammaire du texte
par M. Perret

La Sémantique
par Ch. Baylon et P. Fabre

Histoire de la langue française
par J. Picoche et Ch. Marchello-Nizia

Précis de lexicologie française. L'étude et l'enseignement du vocabulaire
par J. Picoche

Didactique du vocabulaire français
par J. Picoche

Phonétisme et prononciation du français
par P. Léon

Précis de phonostylistique. Parole et expressivité
par P. Léon

Précis de morphologie historique du français
par J. Picoche

L'Orthographe française. Traité théorique et pratique
par N. Catach

Didactique de l'orthographe française. Méthode, expériences et exercices pédagogiques
par M. Gey

Grammaire systématique de la langue française
par Ch. Baylon et P. Fabre

L'Orthographe en débat
par N. Catach



56 - 57
88 - 95

Avant-propos

À Richard,
qui m'a déterminée
à écrire ce livre (avril 1993).

Du fait qu'elles s'attachent à une description globale, passant en revue toutes les catégories et toutes les fonctions concernant aussi bien la langue que le discours, les grammaires de référence laissent dans l'ombre bien des détails de fonctionnement ; ainsi dira-t-on que le verbe *vouloir* connaît deux formes à l'impératif : *veux* et *veuille*, sans préciser que la première ne s'emploie qu'en un sens particulier du verbe (*en vouloir à quelqu'un*) et seulement à la forme négative (* *Veux-lui-en*, *Ne lui en veux pas*).

L'immensité de la tâche que ces grammaires se fixent explique aussi que les définitions et les critères ne soient pas toujours explicites (comment le subjonctif indique-t-il la « virtualité » du procès dans *Le président déplore que tant de votants se soient abstenus*) et qu'éventuellement ils se contredisent d'une grammaire à l'autre (*où aller* dans *je ne sais où aller* est-il une proposition infinitive ? Pour les uns, oui, parce que *où aller ?* peut former une phrase autonome ; pour les autres non, parce que *aller* n'a pas de sujet propre exprimé).

Constatant les difficultés que les étudiants peuvent rencontrer dans la préparation aux divers examens et concours lorsqu'ils ont à traiter un problème grammatical, j'ai pris le parti dans le présent ouvrage de me limiter à quatre catégories grammaticales du système verbal : l'aspect, le mode, les auxiliaires et semi-auxiliaires, le temps, de façon à faire le bilan de ce qu'en disent les grammaires de référence et à proposer un traitement cohérent, c'est-à-dire appuyé sur des critères clairs, quitte à en localiser les limites. Mais au moins ces dernières ne resteront-elles pas dans une ombre prudente !

L'objectif, dont les présupposés théoriques sont présentés en introduction, est de définir le sens en langue de ces catégories, en se fondant sur les formes observables. On est de la sorte amené à contester certains classements

traditionnels (par exemple le fait de ranger le conditionnel ou l'impératif dans les modes), dont la justification est uniquement sémantique et de surcroît issue de valeurs repérées en discours. Chaque leçon comporte des exercices permettant au lecteur d'éprouver sa maîtrise des notions présentées ; le livre se clôt sur une série de sujets de réflexion, assortis eux aussi de leur corrigé.

Liste des signes utilisés

? J'hésite à accepter cette phrase :

? *Il y a bien des années, il neigea au mois d'août.*

?? Je ne suis pas sûre que cette phrase soit acceptable :

?? *L'autre jour, il neigea.*

?* Je suis presque sûre que cette phrase est agrammaticale :

?* *Hier, il neigea.*

* Je suis sûre que cette phrase est agrammaticale :

* *Tout à l'heure, il neigea.*

Les jugements d'acceptabilité sont subjectifs et souvent liés à une théorie implicite, c'est pourquoi il peut se trouver que votre intuition ne rencontre pas la mienne. Malheureusement, on ne dispose pas pour l'analyse linguistique d'outils de mesure incontestables, d'un étalon qui permettrait de départager à coup sûr les avis : il ne faut donc pas s'attacher à un désaccord éventuel, mais plutôt évaluer la cohérence globale de la description proposée.

Introduction

Après avoir précisé, dans cette introduction, ce que l'on entend par **forme** et par **sens**, nous définirons les principes théoriques sur lesquels s'appuie notre démarche puis nous présenterons le contenu et le plan adopté pour chaque leçon.

1. Qu'est-ce que l'on entend par « forme » ?

1.1. Les formes observables

Sur le plan linguistique (car on peut aussi communiquer par gestes, en morse, par un code lumineux, etc.), les formes par lesquelles nous produisons ou recevons une information sont orales ou écrites :
— orales : je produis ou j'entends des sons, une certaine mélodie, une certaine accentuation, des pauses...
— écrites : j'écris ou je lis des lettres rassemblées ou séparées par des blancs et divers signes typographiques (ponctuation, accents, tréma...).

Ces formes matérielles, concrètes, actualisent en **parole** les formes, non observables parce que mentales, de la **langue** [1]. Mais ces formes observables en parole ne sont pas la réalisation directe des formes de la langue : ainsi, vous connaissez la distinction que l'on opère entre le **son** (unité de parole) et le **phonème** (unité de langue) et vous savez que différents sons renvoient à un seul et même phonème. Les deux unités ne coïncident donc pas : on peut par exemple observer en parole [rɔ̃], [Rɔ̃], [ʁɔ̃] selon la manière d'articuler *r*, mais l'opposition [r]/[R]/[ʁ] n'a pas en français d'incidence sur le sens (on comprend dans les trois cas « rond »). La différence entre les trois sons n'a

1. Les concepts de **parole** et de **langue** sont de F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1916, p. 23.

pas de **fonction distinctive** ; en revanche, ils s'opposent tous trois à [p] ou [g], on ne comprend plus « rond » mais « pont » ou « gond ». Ce qui permet de découvrir le phonème — non observable —, c'est la **commutation** des sons, c'est-à-dire leur substitution dans un même contexte (ici [-ɔ̃]) et le constat que cette substitution a un effet sur le sens : remplacer [r] par [R] ne change pas le sens, donc leur opposition concrète n'a pas de fonction ; en revanche, remplacer [r] ou [R] par [p] change le sens, ici l'opposition concrète est pertinente.

1.2. Les formes non observables

De ce qui précède, on peut donc conclure que le linguiste a affaire à deux sortes de formes : d'une part les formes observables, telles qu'elles se manifestent dans la parole, et d'autre part les formes non observables, telles qu'elles ne peuvent être que postulées pour la langue. Les formes de la langue sont postulées, construites par hypothèse à partir d'un travail sur les formes observables : en l'occurrence, sur la base de ce que révèlent les commutations, on fera l'hypothèse pour le français d'un phonème /r/, signe qui représente conventionnellement l'unité constituée par [r], [R], [ʁ], d'un phonème /p/, d'un phonème /g/, etc.

Mais qu'est-ce qui prouve qu'une hypothèse est juste ? Qu'est-ce qui garantit son adéquation ? Comment le linguiste peut-il être sûr que la forme qu'il postule représente bien une unité de la langue ? Le premier critère est dans la généralité de cette hypothèse : trouver deux mots que la substitution de [r] à [R] opposerait mettrait en péril la conclusion précédente qu'ils relèvent d'un même phonème dont ils constituent deux variantes libres. De tels contre-exemples n'existent pas en l'occurrence [2]. Mais changeons de domaine : définir le nom propre comme le nom qui ne s'applique qu'à un être (ou une chose) se heurte à des mots comme *terre* (désignant la planète), rangé dans les noms communs, ou comme *Matisse*, qu'on emploie pour le peintre aussi bien que pour tout tableau de ce peintre (*rêver d'acheter un Matisse*), rangé dans les noms propres. Autrement dit, la définition n'est pas spécifique : elle ne permet pas de reconnaître à coup sûr tout nom commun ou tout nom propre.

---

2. Des paires telles que *courais/courrais*, *mourait/mourrait* (où le premier verbe est à l'imparfait et le second au conditionnel) ne sont pas des contre-exemples dans la mesure où le second comporte un même *r* doublé (on dit **géminé**) et non pas un son différent du premier ; on transcrira donc par exemple [kurɛ] / [kurrɛ] ou [kuRɛ] / [kuRRɛ]. Il n'y a pas ici commutation entre *un* son et *un autre* son mais alternance entre *un* et *deux* sons.

2. Qu'est-ce que l'on entend par « sens » ?

On ne peut pas pour le sens opérer la même distinction entre « observable » et « non observable » que pour la forme, car le sens est affaire mentale (c'est une sorte de calcul intellectuel), que l'on se situe dans la parole ou dans la langue.

2.1. L'arbitraire du signe

Lorsque l'on fait une phrase, on parle du monde (de soi-même, du voisin, de la situation politique, du temps qu'il fait, du dernier livre de Modiano, etc.). Mais pour autant, on ne peut pas définir le sens de cette phrase en se fondant sur la portion du monde dont elle parle car le rapport entre la chose et le mot est arbitraire (Saussure F. de, *Cours de linguistique générale, op. cit.*, p. 100) : *acheter* désigne bien une certaine action ou *pomme* un certain objet, dans *Achetez des pommes !*, mais objectivement, rien ne justifie dans cette action qu'on la nomme spécialement *acheter* (d'ailleurs, cette même action se dira *to buy* en anglais ou *comprar* en espagnol) ni dans cet objet qu'on l'appelle justement *pomme* (ce même objet se dira *apple* en anglais ou *manzana* en espagnol). De fait, beaucoup de réalités n'ont pas de correspondant linguistique : en français, le mot *fleuve* désigne le cours d'eau qui se jette dans la mer et le mot *rivière* le cours d'eau qui se jette dans un fleuve, mais aucun mot spécifique n'existe pour désigner « le cours d'eau qui se jette dans la rivière ». Un même terme *belle-mère* sert à exprimer des réalités différentes : la mère du mari pour la femme, la mère de la femme pour le mari, ou la femme du père pour l'enfant, si cette femme n'est pas sa mère. On pourrait de la sorte multiplier les exemples qui montrent que la langue ne coïncide pas avec le monde, qu'en fait elle l'interprète et l'organise à sa façon (chaque langue ayant ses propres modes de représentation). Le sens, c'est donc le monde *vu par la langue*, et l'on ne peut, sans manquer le sens, l'assimiler au monde tel qu'il est ou tel que nous le percevons. Autrement dit, on n'a aucun repère extérieur sur lequel s'appuyer : on est obligé de définir le sens à partir des formes linguistiques.

2.2. Le sens en parole et le sens en langue

Puisqu'on ne peut définir le sens qu'à l'aide des formes, et puisque l'on a distingué deux types de formes, on est logiquement amené à postuler aussi deux ordres du sens :

— le sens en parole, c'est-à-dire le sens particulier d'une forme concrète effectivement produite dans une situation donnée ; par exemple, *montre* dans

Ma montre s'est arrêtée

désigne un objet spécifique, qui a sa propre forme, son propre dessin, sa propre marque, dont je parle à un moment donné, etc. ;

— le sens en langue, c'est-à-dire le sens attribué par hypothèse au mot indépendamment de ses apparitions (de ses **occurrences**) en parole ; c'est ce que cherchent à saisir les dictionnaires :

« Petite boîte à cadran contenant un mouvement d'horlogerie, qu'on porte sur soi pour savoir l'heure » (définition du *Petit Robert*).

La caractérisation du sens est particulièrement épineuse parce qu'ici, le linguiste ne dispose pas d'un matériau stable au départ (correspondant aux formes observables) : même le sens en parole suppose déjà une interprétation ; autrement dit on a une double hypothèse, la première disant ce qu'est le sens en parole, et la seconde construisant le sens en langue à partir de la première. Ainsi la définition suivante du verbe *déchirer* par le *Petit Robert* :

« Mettre en pièces ou faire une ouverture en tirant des deux côtés opposés, sans se servir d'un instrument tranchant »

n'est-elle pas suffisamment élaborée, car rien n'empêche à partir d'elle de construire la phrase :

J'ai déchiré ma montre

qui pourrait signifier « j'ai mis ma montre en pièces » ou « j'ai cassé ma montre en deux ».

Si la parole est l'actualisation de la langue, la définition des unités de langue doit permettre en retour la production de phrases recevables en parole. La définition du *Petit Robert* est contestable parce qu'elle prédit des énoncés en fait inacceptables.

Mais si la parole est l'actualisation de la langue, les usages qu'elle exhibe doivent permettre de concevoir ce qui se passe en langue : le travail du linguiste consiste donc d'abord à rassembler le maximum de données. Par exemple, on peut déchirer une couverture, une robe, un tapis, un carton, un buvard, un livre... mais non un lit, une femme, un carrelage, un container, une boisson, un presse-papiers... La définition précise du sens de *déchirer* passe par la localisation de ses compléments possibles, qu'il faut donc au préalable inventorier : à partir de son **corpus** (l'ensemble des données qu'il a réunies), le linguiste avance une hypothèse, par exemple pour définir ce qu'ont en commun les noms admis par *déchirer* d'un côté, et ceux qu'il refuse de l'autre. On pourrait dire que l'on ne peut déchirer que du tissu ou du papier et à partir de là postuler, pour la caractérisation du complément d'objet du verbe en langue, quelque chose comme « matière constituée à partir de fibres », ce qui est le point commun aux définitions de *papier* et de *tissu* dans le *Petit Robert*. Pour résumer :

Parole : — observation des occurrences
— hypothèse de caractérisation
Langue : hypothèse généralisante

Il ne reste plus qu'à vérifier les prédictions de cette hypothèse : d'une part, les compléments possibles de *déchirer* sont-ils tous compatibles avec la définition proposée ? Et d'autre part, le verbe rejette-t-il effectivement les compléments qui n'entreraient pas dans le cadre de cette définition ?

Par exemple, on peut déchirer une lettre. Si l'on se réfère à la définition du *Petit Robert* présentant la lettre comme un « écrit que l'on adresse à quelqu'un pour lui communiquer quelque chose », cette phrase :

Elle a déchiré ma lettre

ne devrait pas être acceptable ; or elle l'est : c'est que le dictionnaire ne précise pas que cet « écrit » a pour support une feuille de papier. Le mot *lettre* est en fait polysémique (il a plusieurs sens, dont certains ne sont pas spécifiés par le *Petit Robert*), pouvant désigner le contenu (*Je ne comprends pas sa lettre*) ou l'écriture elle-même (*Je n'arrive pas à déchiffrer sa lettre*) ou ce sur quoi est écrit le message (*La lettre est parfumée* ou *Elle a déchiré ma lettre*). Cette dernière phrase ne constitue donc pas un contre-exemple invalidant notre hypothèse.

3. Théorie et démarche

Synthétisons ce qui a été dit précédemment. Nous nous situons dans le cadre de la théorie élaborée par Saussure, que l'on peut schématiquement résumer en cinq points :

1. Sont distinguées la langue et la parole ; cette dernière est l'actualisation particulière, à un moment donné, dans une situation concrète, de la première.

2. La parole se manifeste par des formes observables, orales ou écrites ; toutefois ces formes ne sont pas le reflet direct des formes de la langue (les **signifiants**) : il faut raisonner sur les données pour pouvoir construire l'hypothèse, à partir d'elles, de ce que peut être le signifiant (la forme en langue, inobservable) ; ce travail se fonde sur la fonction de la forme, c'est-à-dire sa participation au sens :

> « Le sens est en effet la condition fondamentale que doit remplir toute unité de tout niveau pour obtenir statut linguistique » (Benveniste É., « Les niveaux de l'analyse linguistique » (1962), *Problèmes de linguistique générale*, tome I, Paris, © Gallimard, 1966, p. 122).

3. Les formes de la parole véhiculent du sens, mais ce dernier n'est pas concrètement observable ; lorsqu'il se sert du sens pour définir les formes, le linguiste se fonde donc sur une certaine intuition : sachant que *père* et *mère* ne signifient pas la même chose, il conclura que la substitution de [p] à [m] changeant le sens, ces deux sons relèvent de deux phonèmes distincts.

4. Toutefois, rien ne garantit *a priori* que cette intuition soit juste du point de vue de la langue, car la langue constitue son propre mode de représentation du monde ; les impressions que l'on peut avoir ne sont donc pas nécessairement pertinentes : les grammairiens définissent ainsi souvent le passé simple comme le temps de l'action ponctuelle, mais si cette intuition rencontre la nôtre pour des phrases comme *L'enfant naquit à 8 heures*, *Le vieillard mourut à 15 heures* ou *La bombe explosa*, elle apparaît peu compatible avec un énoncé tel que :

... *Et ils s'aimèrent pendant des milliers d'années.*

Il appartient donc au linguiste d'élaborer cette intuition, de la confronter à des corpus, pour la construire en une hypothèse dont il devra en retour vérifier les prédictions.

5. De même que l'on a distingué deux sortes de formes, selon qu'il s'agit de la parole ou de la langue, de même a-t-on deux sortes de sens : celui que véhicule une unité concrétisée à un moment donné par un locuteur particulier dans une certaine situation et à propos d'un événement spécifique, d'une part, et d'autre part celui qui correspond à un certain signifiant et que Saussure nomme le **signifié**, qui est le sens en langue. Benveniste oppose le « sémantique » c'est-à-dire le sens en parole (Benveniste dit : **discours**) au « sémiotique » (c'est-à-dire le sens en langue) :

« Quand on dit que tel élément de la langue, court ou étendu, a un sens, on entend par là une propriété que cet élément possède en tant que signifiant, de constituer une unité distinctive, oppositive, délimitée par d'autres unités, et identifiable pour les locuteurs natifs, de qui cette langue est la langue. Ce « sens » est implicite, inhérent au système linguistique et à ses parties. Mais en même temps le langage porte référence au monde des objets, à la fois globalement, dans ses énoncés complets, sous forme de phrases, qui se rapportent à des situations concrètes et spécifiques, et sous forme d'unités inférieures qui se rapportent à des « objets » généraux ou particuliers, pris dans l'expérience ou forgés par la convention linguistique » (Benveniste É., « Les niveaux de l'analyse linguistique », *Problèmes de linguistique générale*, tome I, Paris, © Gallimard, 1966, p. 127-128).

« On a raisonné avec la notion du sens comme avec une notion cohérente, opérant uniquement à l'intérieur de la langue. Je pose en fait qu'il y a deux domaines ou deux modalités de sens, que je distingue respectivement comme sémiotique et sémantique. Le signe saussurien est en réalité l'unité sémiotique, c'est-à-dire l'unité pourvue de sens. Est reconnu ce qui a un sens ; tous les mots qui se trouvent dans un texte français, pour qui possède cette langue, ont un sens. Mais il importe peu qu'on sache quel est ce sens et on ne s'en préoccupe pas. Le niveau sémiotique, c'est ça : être reconnu comme ayant ou non un sens. Ça se définit par oui, non.

P.D. - Tandis que la sémantique...

E.B. - La sémantique, c'est le "sens" résultant de l'enchaînement, de l'appropriation à la circonstance et de l'adaptation des différents signes entre eux. Ça c'est absolument imprévisible. C'est l'ouverture vers le monde. Tandis que la

sémiotique, c'est le sens refermé sur lui-même et contenu en quelque sorte en lui-même.
P.D. - C'est-à-dire qu'en somme, le sens sémiotique est un sens immédiat. En quelque sorte sans histoire ni environnement.
E.B. - Oui, c'est ça. On le détermine par unité isolée : il s'agit de savoir si par exemple le mot *rôle* est accepté comme ayant un sens ? Oui. *Rôle* oui, *ril* non.
P.D. - En français, non.
E.B. - En français, *ril* ne signifie rien, n'est pas signifiant, tandis que *rôle* l'est. Voilà le niveau sémiotique, c'est un point de vue tout différent que de distinguer le *rôle* de la science dans le monde, le *rôle* de tel acteur. Là est le niveau sémantique : cette fois, il faut comprendre et distinguer » (Benveniste É., « Structuralisme et linguistique » (1968), *Problèmes de linguistique générale*, tome II, Paris, © Gallimard, 1974, p. 21-22).

Autrement dit, pour Benveniste le sémiotique est simplement dans l'existence d'une unité comme **signe** (Saussure F. de, *Cours de linguistique générale*, *op. cit.*, p. 97), c'est-à-dire comme association d'un signifiant et d'un signifié, le sens permettant de conclure que cette unité est bien une unité dans le système linguistique (du français). Le fonctionnement du système lui-même n'est pas traité.

Nous nous donnerons au contraire pour objectif de construire le « sémiotique », autrement dit nous essaierons d'atteindre (par hypothèse) le signifié. Pour nous, le sémantique sera le moyen de parvenir au sémiotique : le repérage du sens (des sens) de telle unité en parole (en discours) sera le point d'appui d'une hypothèse sur le sens de cette unité en langue. Du fait que :

> « le discours n'est jamais qu'un certain emploi de la langue préalablement institué dans l'esprit du sujet parlant » (Guillaume G. (1945), repris dans *Langage et Science du langage*, Paris, Nizet, 1964, p. 183),

on considérera les sens repérés en discours comme les effets du signifié (de langue) qui les contient « en puissance » (comme dirait Guillaume) :

> « Il est imparti à la langue d'être faite de conditions en petit nombre, conçues de telle sorte qu'à partir d'elles et dans l'entier respect de ce qu'elles sont, puissent être produites des conséquences de discours, des « effets de sens », dont le nombre grand, et historiquement de plus en plus grand, tend théoriquement vers l'infini en l'absence de toute limitation assignable » (Guillaume G. (1951), repris dans *Langage et Science du langage, op. cit.*, p. 205).

Soit par exemple le mot *canard* [3] ; le *Petit Robert* lui attribue quatre sens dont on ne voit pas bien le rapport :

---

3. Exemple emprunté à J. Picoche, *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 1977, p. 77-78.

1. Oiseau palmipède au bec jaune, large, aux ailes longues et pointues.
2. *Fig.* Morceau de sucre trempé dans une liqueur, dans du café. *Prendre un canard.*
3. Son criard, fausse note.
4. *Fig et fam.* Fausse nouvelle lancée dans la presse pour abuser le public.

Quel rapport entre 1 et 2 ? Comment le « morceau de sucre trempé dans une liqueur, dans du café » peut-il être le sens « figuré » correspondant à l'oiseau palmipède ? Intuitivement, on voit bien en revanche comment le sens 3 pourrait être associé au cri du palmipède en question, mais il aurait fallu expliciter le lien en parlant en 1 du cri du canard. Toutefois le sens 4 nous rend perplexes à nouveau !

On le voit, ce qui est ici enregistré, ce sont des emplois observables en discours, mais sans souci de les expliquer comme actualisation d'une potentialité de langue : comment définir le signifié de manière à pouvoir en déduire de manière cohérente les effets observés ici inventoriés ? On peut systématiser le raisonnement esquissé ci-dessus pour le sens 3, c'est-à-dire faire l'hypothèse que :
— le sens 2 retient l'idée que le canard plonge rapidement dans l'eau ;
— le sens 3 retient l'idée que le canard a un cri discordant ;
— le sens 4 retient l'idée que le canard peut ameuter sans raison ses congénères (du moins, sans raison apparente à la personne qui l'observe).

Un lien est alors établi entre 1 d'un côté et 2, 3, 4 de l'autre, si l'on définit *canard* au sens 1 comme « un oiseau palmipède capable de plonger rapidement dans l'élément liquide et dont le cri discordant peut retentir sans raison ». Notons, comme le fait Picoche, que cette sélection de tel ou tel aspect du signifié pour les emplois en discours

> « ne se produit que dans des contextes extrêmement typés et stables : le cri discordant ne sera jamais rien d'autre qu'une note ratée par un instrument à vent ou la voix humaine (le hautbois peut faire un canard, mais pas le piano), le plongeon rapide, celui d'un morceau de sucre dans du café ou de l'alcool (mais pas d'un morceau de pain dans du lait, ni de viande dans la sauce) » [...] (Picoche J., *Précis de lexicologie française, op. cit.*, p. 77).

Supposons que quelqu'un me dise :

À midi, j'ai mangé un délicieux canard à l'orange ;

je note là un emploi que ne permet pas de prédire la définition 1 retenue, qu'il faut donc compléter, en précisant par exemple que ce palmipède peut être consommé par l'homme.

4. Points traités

Nous aborderons dans cet ouvrage des thèmes qui relèvent davantage de la grammaire que du lexique ; on peut en effet pour la commodité de l'analyse distinguer entre deux types d'unités linguistiques douées de sens[4] :
— les unités grammaticales, qui sont en nombre fini, comme les pronoms, les temps, les déterminants, les suffixes, etc. : on peut énumérer les pronoms du français, ils forment un ensemble clos et stable ;
— les unités lexicales, qui au contraire sont en nombre potentiellement infini : les dictionnaires sont périodiquement remis à jour, enregistrant de nouveaux termes ou au contraire en supprimant certains autres, jugés sortis de l'usage contemporain ; en gros, c'est l'ensemble ouvert et perpétuellement renouvelé des noms, des verbes, des adjectifs.

En linguistique, on appelle souvent les unités grammaticales des **morphèmes** et les unités lexicales des **lexèmes**. Un mot peut combiner les deux, par exemple le mot *chevaux* amalgame le lexème « cheval » et le morphème « pluriel », ou le mot *microchirurgie* rassemble le morphème « petit » et le lexème « chirurgie »[5].

Si, comme nous l'avons vu précédemment, les unités lexicales ne sont pas commodes à définir, les unités grammaticales le sont encore moins : les premières correspondent en général à une intuition (on sait ce qu'est une montre ou un canard, on peut expliquer le sens de *déchirer*, ne serait-ce qu'en donnant des synonymes plus ou moins proches) tandis que les secondes apparaissent plutôt comme des outils sur le sens desquels on ne s'interroge pas (*je*, le *-ait* de l'imparfait, les articles *le* ou *la*, le *-ation* de *transformation*, etc.) et qu'on aurait bien de la peine à définir.

Certes des ouvrages « grand public » existent — grammaires ou dictionnaires — qui donnent des définitions : nous partirons d'elles, ce qui nous les remettra en mémoire, et nous les évaluerons (ainsi que nous l'avons fait ci-dessus pour le *Petit Robert*), en les confrontant en particulier à divers corpus ; si nous rencontrons des contre-exemples, nous essaierons de proposer des hypothèses plus appropriées.

---

4. Les sons ou les phonèmes n'ont pour sens qu'une fonction (une place dans le système) : ils permettent de distinguer entre elles les unités significatives (cf. *père/mère*).

5. Certains linguistes, donnant à *morphème* le sens « plus petite unité significative », précisent le domaine et parlent de *morphème grammatical* (= *morphème* pour nous) et de *morphème lexical* (= *lexème* pour nous).

5. Avertissement typographique

Pour rédiger le résultat de ses investigations, le linguiste utilise des mots, comme n'importe qui, mais il a ceci de particulier que sa démonstration concerne aussi des mots ; il faut donc qu'il distingue dans l'écriture ce qu'il dit d'une part, et ce dont il parle, d'autre part. Sans cette distinction, ses phrases sont incompréhensibles et incorrectes ; ainsi :

On a mis la glace derrière j'ai cassé.

Dans cet exemple, rien ne distingue le commentaire :

On a mis
derrière

et l'objet de ce commentaire :

la glace
j'ai cassé.

On conviendra dans l'écriture de mettre en italique (ou de souligner) les formes citées :

On a mis *la glace* derrière *j'ai cassé.*

Il apparaît alors clairement que l'on a affaire à une analyse de la phrase *j'ai cassé la glace* où est spécifiée la place du complément *la glace* par rapport au groupe sujet-verbe *j'ai cassé*. Dans les livres, les termes soulignés apparaissent en italique (c'est-à-dire en caractères penchés).

Mais nous n'aurons pas seulement à parler de formes, nous aurons aussi à parler de sens ; on signale par convention ce dernier entre guillemets ; ainsi :

On a mis *la glace* derrière *j'ai cassé*, et ici *glace* signifie « miroir » car *glace* au sens de « crème congelée » ne pourrait être le complément d'objet du verbe *casser*.

Ceci n'empêche pas que, dans un texte linguistique, les guillemets soient utilisés comme ailleurs : ainsi, les textes d'auteurs et les définitions cités (cf. paragraphe 2.2, les définitions extraites du *Petit Robert*) sont entre guillemets. Hormis les titres et sous-titres qui apparaissent parfois en gras, nous avons réservé l'usage du gras à la mise en valeur de termes dotés d'un sens précis relevant d'une théorie spécifique (cf. paragraphe 1.1., **parole** et **langue** sont deux termes qui relèvent de la théorie saussurienne).

Notez aussi la manière dont on présente les références : le titre d'un ouvrage est souligné (en italique), mais celui d'un article dans une revue ou d'un chapitre est mis entre guillemets ; voyez par exemple la note 1 pour Saussure ou la référenciation de la citation de Benveniste au début de la section 3. Lorsque l'on renvoie dans la suite du texte à une référence déjà donnée,

on ne la répète pas toujours intégralement et on signale *op. cit.* (ou *ouvrage cité*) : c'est le cas par exemple au début du paragraphe 2.1. à propos de Saussure.

On veillera à respecter l'ensemble de ces conventions lorsque l'on rédigera un texte.

Leçon 1

Les modes

Introduction

Le verbe se distingue de toutes les autres catégories par ses marques morphologiques : c'est le seul mot à voir varier sa terminaison (sa désinence) selon ce que l'on appelle communément le temps et la personne. Ainsi :

(Il) dort (*-t* : présent, 3e personne du singulier)

(Il) dormait (*-ait* : imparfait, 3e personne du singulier)

(Nous) dormions (*-ions* : imparfait, 1re personne du pluriel)

Le radical est le lexème, qui comporte pour *dormir* deux formes : *dor-* ou *dorm-*, et la terminaison correspond à deux morphèmes (le temps et la personne).

Dire que le verbe varie en temps et en personne est néanmoins trop simple, même si cela suffit, dans un premier temps, à caractériser le verbe par rapport aux autres parties du discours, c'est-à-dire le nom, l'adjectif, le déterminant, le pronom, la conjonction, la préposition, l'interjection[1] : le verbe en effet relève aussi du mode et de l'aspect. Nous traiterons ici du mode.

On peut sommairement définir le mode comme la façon d'appréhender ou de présenter le procès (« état » ou « action ») exprimé par le verbe (nous reviendrons sur le sens des modes dans la leçon 3). Ainsi, *dormir* (mode infinitif) ne permet guère que la désignation d'un concept (l'idée de « dormir » par opposition à celle de « courir » par exemple) ; c'est d'ailleurs la forme adoptée par les dictionnaires pour présenter les verbes, et par les grammaires pour indiquer les types de conjugaison. En revanche *dormait* (mode indica-

1. Les termes **partie du discours** et **catégorie** sont équivalents : ils indiquent la **nature** du mot selon l'analyse grammaticale, c'est-à-dire la **classe** dans laquelle il est rangé par la grammaire.

tif) porte la personne et le temps : l'appréhension de l'idée verbale est donc ici beaucoup plus précise, puisqu'elle est affectée à une certaine personne et inscrite dans une certaine époque. Si je dis seulement

Dormir !

on ne peut savoir de qui il s'agit (*Moi ? Dormir !* ou *Toi ? Dormir !* ou *Lui ? Dormir !*, etc.) ni situer l'événement temporellement (on peut dormir maintenant, ou dormir jusqu'à demain, ou dormir demain, ou dormir depuis deux heures, etc.).

Les grammaires distinguent traditionnellement les modes :

Infinitif	Conditionnel
Participe	Indicatif
Subjonctif	Impératif

... mais attention ! une forme peut en cacher une autre !

1. L'infinitif

Puisque le mode est caractéristique du verbe, on ne parlera de l'infinitif comme mode que lorsqu'il est effectivement une forme verbale. Les grammaires distinguent en effet deux emplois possibles.

1.1. L'infinitif comme forme nominale

L'infinitif n'est pas une forme verbale dans des phrases telles que :

Les *vivres* vinrent à manquer
Le *savoir* de cet homme est immense
Elle m'a fait un beau *sourire*

où l'infinitif est employé comme un nom, ainsi que le montrent la présence de l'article, la marque du pluriel en *-s* ou la possibilité d'avoir un adjectif. Mais l'infinitif peut être une forme nominale même en dehors de ces contextes syntaxiques ; ce qui permet alors de le repérer, c'est qu'il occupe une fonction qui est celle d'un nom : sujet, complément, apposition ou attribut. Par exemple :

Vivre lui est devenu insupportable (*vivre* est sujet)
Elle veut vivre (*vivre* est complément d'objet direct)
Il consent à vivre (*vivre* est complément d'objet indirect)
Elle parle de sa difficulté à vivre (*vivre* est complément du nom *difficulté*)
Il est heureux de vivre (*vivre* est complément de l'adjectif *heureux*)
Elle ne veut qu'une chose : vivre (*vivre* est en apposition à *chose*)
Végéter ainsi n'est pas vivre (*vivre* est attribut de *végéter*)
Il était mort avant de vivre (*vivre* forme avec la préposition un complément circonstanciel de temps)

1.2. L'infinitif comme forme verbale

Mais alors, quand l'infinitif est-il une forme verbale ? Lorsque, tel un verbe conjugué, il a un sujet. On peut distinguer deux cas.

1.2.1. Les propositions infinitives

Après des verbes comme *faire, laisser, voir, regarder, entendre, écouter, sentir*, on rencontre une proposition complément d'objet à l'intérieur de laquelle l'infinitif a son propre sujet :

Je fais travailler les enfants
Laisse-moi me reposer
On voit danser la mer
Il regarde le train partir

Ce sont les enfants qui travaillent : *les enfants* est sujet de *travailler*. De même, *moi* est sujet de *(me) reposer, la mer* sujet de *danser, le train* sujet de *partir*.

Cette analyse traditionnelle pose toutefois un problème, c'est que les grammairiens ne parlent pas toujours [2] de proposition infinitive dans des phrases telles que :

Je demande à Jean de partir

Certes, *Jean* est le complément d'objet indirect de *demande*, mais ne désigne-t-il pas aussi celui qui part ? Donc n'est-il pas le sujet de *partir* ? Dans :

Il regarde le train partir

le train, analysé comme le sujet de *partir*, n'est-il pas aussi ce qu'il regarde, donc le complément d'objet de *regarde* ?

On peut essayer de résoudre ce problème en examinant les propriétés de *Jean* et *partir* par rapport à *demande*, comparées aux propriétés de *le train* et *partir* par rapport à *regarde* ; on constate en effet que *Jean* et *partir* peuvent chacun être remplacés par un pronom :

Je demande à Jean *de partir* [3]
= *le*
→ Je *le* demande à Jean
Je demande *à Jean* de partir
= *lui*
→ Je *lui* demande de partir

---

2. Ne croyez pas que « la grammaire » représente une doctrine homogène ! Les descriptions diffèrent, comme les choix dans les analyses, ou les étiquettes.

3. Remarquez que, malgré la préposition, *de partir* est complément d'objet *direct* puisqu'il est remplacé par *le*, ou dans une question, par le pronom interrogatif *que* (*qu'est-ce que*) et non *de quoi : Que demandes-tu à Jean ? De partir*. Les grammaires parlent alors de **préposition vide**.

En revanche, si l'on a bien

Il regarde *le train* partir
= *le*

→ Il *le* regarde partir

on n'a pas :

Il regarde le train *partir*
= *le*

→ * Il *le* regarde le train

On peut donc faire l'hypothèse que dans *Je demande à Jean de partir, demande* est suivi de deux compléments autonomes, chacun étant pronominalisable ; tandis que dans *Il regarde le train partir, regarde* est suivi d'un seul complément (la proposition infinitive) où *partir* est étroitement dépendant de *train* (puisqu'il ne peut pas être pronominalisé).

Notons que l'infinitif ne devient pas pronominalisable si son sujet, différent de celui du verbe conjugué, est absent. Ainsi, dans des phrases comme :

J'entends marcher dans le jardin...
Ses enfants crient, et il laisse faire !
Il fait repeindre sa cuisine

le sujet de l'infinitif n'est pas réalisé mais sa présence implicite bloque toujours la pronominalisation de l'infinitif :

Je l'entends dans le jardin / Je l'entends

ne correspond pas à *J'entends marcher dans le jardin*

ni *Il le laisse*
à *Il laisse faire*
ni * *Il le fait sa cuisine*
à *Il fait repeindre sa cuisine*

La proposition infinitive à sujet absent [4] se distingue donc de l'infinitif complément d'objet, qui, lui, peut être remplacé par un pronom :

Je souhaite marcher dans le jardin → je le souhaite
repeindre ma cuisine

1.2.2. Les périphrases verbales

Ne concluez pas de l'exemple *Elle veut vivre*, où *vivre* est analysé comme forme nominale, étant complément d'objet, que tout infinitif suivant un verbe

---

4. Certains disent **sujet effacé**, d'autres **sujet zéro** (ce qui peut être noté **sujet Ø**) ; on peut encore parler d'**ellipse du sujet**.

conjugué est une forme nominale complément d'objet ! Comparons les deux phrases suivantes :

(1) *Max veut grossir*
(2) *Max va grossir*

L'infinitif n'a pas les mêmes propriétés en (1) et en (2) ; par exemple

on a bien :	mais on n'a pas :
Grossir, Max le veut	* *Grossir, Max le va*
Que veut Max ? — Grossir	* *Que va Max ? — Grossir*
Ce que veut Max, c'est grossir	* *Ce que va Max, c'est grossir*

En (1), l'infinitif a donc les propriétés d'un complément d'objet ; comparons avec *Max veut le gâteau*, où le complément d'objet *le gâteau* permet aussi :

Le gâteau, Max le veut
Que veut Max ? — Le gâteau
Ce que veut Max, c'est le gâteau

Mais en (2), l'infinitif n'est pas un complément d'objet. Qu'est-il donc ? C'est le verbe lui-même ! Et *aller* qui le précède est un auxiliaire indiquant le futur (nous reviendrons sur les auxiliaires et l'infinitif dans la leçon 4, où nous montrerons en particulier que *vouloir* peut être analysé autrement).

Résumons !

Vérifiez que vous êtes capable de développer chacune des indications du schéma suivant :

Infinitif
- Forme nominale : l'infinitif a la fonction d'un groupe du nom
- Forme verbale : l'infinitif a son sujet propre
  - — proposition infinitive
  - — verbe précédé d'un auxiliaire (= périphrase verbale)
  - ... à ne pas confondre avec le complément d'objet !

EXERCICE n° 1

Vous repérerez les infinitifs du texte suivant, extrait du journal *Libération*. Puis vous direz pour chacun s'il s'agit d'une forme nominale ou d'une forme verbale. Justifiez chaque fois votre réponse.

L'ÉNA confirmée à Strasbourg

« Cette fois, c'est sûr, l'École nationale d'administration restera à Strasbourg. Décidé à titre d'essai, le 7 novembre 1991, par Édith Cresson dans le cadre des délocalisations destinées à favoriser l'emploi en province, le déplacement de l'ÉNA avait été diversement accueilli : avec chaleur dans la capitale alsacienne, avec consternation par les futurs commis de l'État qui comptaient sur le changement de majorité pour réviser cette mesure qui ne devait trouver application définitive qu'au 1er janvier 1994. Le gouvernement a finalement décidé de ne pas leur donner satisfaction.
''La décision a été prise, et dès lors qu'elle n'est pas totalement mauvaise'', Édouard Balladur n'entend pas la remettre en cause [...] » (*Libération*, 30 avril 1993).

2. Le participe passé

De même que l'infinitif peut être forme verbale ou forme nominale, de même le participe passé peut être forme verbale ou forme adjectivale. En fonction de ce que vous avez vu pour l'infinitif, vous devez être capable de prévoir quand le participe passé sera analysé comme forme verbale. Réfléchissez en vous reportant éventuellement à ce qui précède avant de lire la suite !

2.1. Le participe passé comme forme verbale

On parlera de forme verbale pour le participe passé lorsque, tel un verbe conjugué, il a son propre sujet. Cela se produit dans deux cas.

2.1.1. Les propositions participiales

Dans des phrases telles que les suivantes, le participe a son propre sujet et forme avec lui une proposition analysée comme complément circonstanciel :

Max parti, Ève se mit à ranger la maison

↓

complément circonstanciel de temps (= *quand Max fut parti*)

La voiture réparée avant midi, je pourrais repartir ce soir

↓

complément circonstanciel de supposition (= *si la voiture était réparée avant midi*)

Son fils guéri, Ève put enfin reprendre son travail

↓

complément de temps ou de cause (= *parce que son fils était guéri*)

2.1.2. Les temps composés

Le verbe est au participe passé lorsqu'il est conjugué avec les auxiliaires *être* ou *avoir* :

Paul est arrivé hier
(*Paul* est le sujet du verbe *arriver* conjugué au passé composé)

La pauvre femme était tombée sur le trottoir
(verbe *tomber* conjugué au plus-que-parfait)

Je serai déjà partie quand tu arriveras
(verbe *partir* conjugué au futur antérieur)

Ayez terminé votre devoir à 17 heures
(verbe *terminer* conjugué à l'impératif passé)

Le gouvernement aurait décidé une augmentation des impôts
(verbe *décider* conjugué au conditionnel passé)

Je regrette que vous ayez échoué
(verbe *échouer* conjugué au subjonctif passé)

Le participe passé est aussi forme verbale lorsque la phrase est à la voix passive ; par exemple :

Le chat poursuit la souris (voix active)
La souris est poursuivie par le chat (voix passive)
(*la souris* est le sujet du verbe *poursuivre* au passif)

2.1.3. Temps composé ou passif ?

Du fait que certains verbes se conjuguent avec *être* aux temps composés de la voix active (*arriver, tomber, partir...*) et que la voix passive se marque aussi par l'apparition du verbe *être*, on peut être amené à confondre les deux. Comparons :

(1) *La souris est passée par le trou*
(2) *La souris est poursuivie par le chat*

Dans la phrase (1), *est passée* commute avec une forme simple (présent, imparfait, futur, passé simple...) :

La souris est passée par le trou
passa

On ne peut pas opérer de telles commutations dans la phrase (2) :

* *La souris poursuivit par le chat*

En revanche, la phrase (2) peut être retournée à l'actif (son complément d'agent devient le sujet) :

Le chat poursuit la souris

mais (1) ne le peut pas (ce n'est pas une phrase passive) :

* *Le trou passe la souris*

2.2. Le participe passé comme forme adjectivale

Dans tous les autres cas, où le participe passé n'a pas de sujet propre, il sera considéré comme forme adjectivale. Comme adjectif, le participe passé peut assurer les trois fonctions de l'adjectif : épithète, attribut, ou épithète détachée [5] ; par exemple :

La femme tombée sur le trottoir hurlait de douleur.
épithète de *femme*

La femme, tombée sur le trottoir, hurlait de douleur.
épithète détachée de *femme*

Dans la phrase :

L'agent crut la femme tombée sur le trottoir, mais en réalité elle avait été renversée dans le passage clouté,

tombée sur le trottoir est attribut du complément d'objet *femme*. L'attribut s'oppose à l'épithète par le critère de la pronominalisation :

L'agent la crut tombée sur le trottoir

Le pronom *la* ne remplace que *la femme*. Dans ce cas, le verbe *croire* signifie « penser ». Dans un autre contexte, *croire* pourrait avoir le sens « se fier à » :

L'agent ne crut pas l'automobiliste mais la femme tombée sur le trottoir

Dans ce cas, la pronominalisation englobe *la femme* + *tombée sur le trottoir*, qui est donc épithète :

L'agent crut la femme tombée sur le trottoir
L'agent la crut (= « accorda foi à ses paroles »).

EXERCICE n° 2

Vous repérerez les participes passés du texte suivant, extrait de *Libération*. Vous direz pour chacun s'il s'agit d'une forme verbale ou d'une forme adjectivale. Justifiez chaque fois votre réponse.

---

5. C'est-à-dire séparée du nom par une virgule ; l'épithète détachée n'est pas nécessairement contiguë au nom, par exemple *effrayé* dans : *L'enfant, effrayé, recula / Effrayé, l'enfant recula / L'enfant recula, effrayé.*

Un immeuble déplacé sur roues

« Tout est resté en place : la vaisselle, les meubles, les tableaux aux murs, jusqu'aux bacs de géranium. Une entreprise de travaux publics néerlandaise a réussi mercredi à La Haye l'exploit de déplacer, sur roues, en 31 minutes et sur 72 mètres, un immeuble de 18 mètres et de 600 tonnes. Il a fallu pour cela creuser un trou d'un mètre sous les fondations de l'immeuble, afin d'y glisser une énorme plate-forme (28 essieux et 112 roues) équipée d'un système de suspension hydraulique informatisé. ''J'ai quand même emballé les verres de cristal de ma mère'', a avoué un jeune locataire » (*Libération*, 30 avril 1993).

On peut souvent hésiter à analyser le participe passé lorsqu'il se trouve après *être* (ou autre verbe attributif) : s'agit-il d'un passif (auquel cas le participe passé est une forme verbale) ou d'une forme adjectivale ? Par exemple, la phrase

La porte est ouverte

doit-elle être interprétée comme le passif sans complément d'agent de

Quelqu'un ouvre la porte

ou comme un constat semblable à

La porte est ancienne ?

Certes on pourrait trouver un contexte où *La porte est ouverte* correspond à une action en cours (on est en train d'ouvrir la porte) et où, donc, *est ouverte* s'analyse comme un verbe :

? *Tiens, regarde, la porte est ouverte par le gardien, on va pouvoir visiter le musée*

? *À chaque tempête, la porte est brutalement ouverte par les bourrasques*

mais à vrai dire, cette interprétation n'est pas très naturelle ; *ouverte* s'emploie plutôt pour décrire l'état de la porte (résultant d'une action antérieure), comme le ferait un adjectif. On préférera donc conclure au statut de forme adjectivale, *ouverte* étant analysé comme l'attribut du sujet *porte* (plutôt que comme le verbe *ouvrir* au passif, dont *porte* serait le sujet).

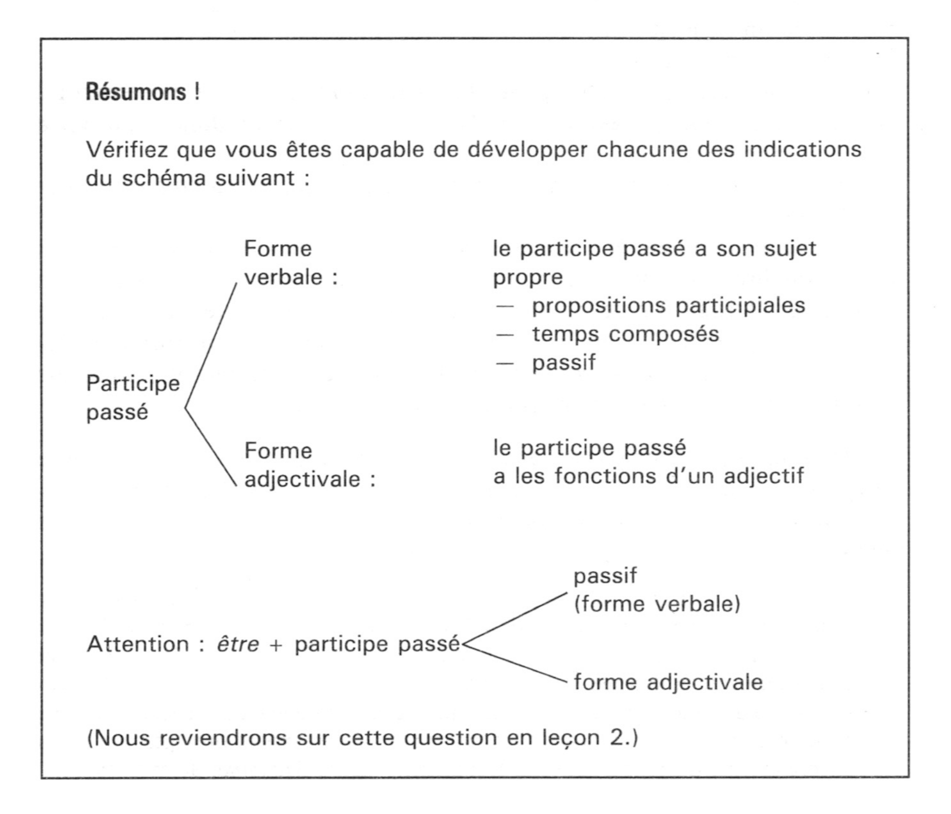
Dans cette publicité parue dans le *Figaro Madame* en revanche, l'adverbe *mieux* et la possibilité de rétablir facilement un complément d'agent (par exemple : *par la crème*) permet de conclure que l'on a dans *protégée* une forme verbale :

« Geste essentiel pour la peau, Performance H_2O Absolute Fluid for the Day allie en une formule unique une double performance. Formant un véritable filet d'eau à la surface de la peau, Absolute Fluid for the Day assure, dès le matin et tout au long de la journée, une hydratation immédiate et continue. C'est l'hydratation à la demande. De plus, ses agents protecteurs stimulent activement le système de défense naturel de la peau. Plus résistante, elle est mieux protégée contre les rayonnements du jour » (Helena Rubinstein, *Figaro Madame*, 30 avril 1993).

Mais dans cette publicité, parue dans le *Figaro Magazine*, la coordination avec un adjectif (*tranquille*) fait plutôt pencher *protégé* du côté de la forme adjectivale :

> « VELUX est le spécialiste du confort sous le toit. La preuve ? Les fenêtres 5-STAR. Avec une isolation thermique et phonique sensiblement supérieure aux normes, elles vous permettent, en beauté, d'être isolé du soleil, du froid et du bruit. Leur conception spécialement étudiée (vitrage sécurité revêtu de métal précieux, joints d'herméticité) vous met autant à l'abri des orages de grêle que des visites imprévues. Avec les fenêtres 5-STAR, vous êtes tranquille et protégé, vous êtes dans les bras du confort. Parole d'ours géant ! C'est cela VELUX, c'est cela offrir bien plus qu'une fenêtre » (*Figaro Magazine*, 30 avril 1993).

Il n'est pas toujours possible de trancher nettement, mais il faut du moins que vous sachiez poser le problème et expliquer pourquoi vous hésitez. Nous reviendrons là-dessus dans la leçon 2.



3. Le participe présent

Le participe présent peut lui aussi avoir un statut verbal ou un statut adjectival. Mais la chose se complique du fait qu'il existe aussi des adjectifs en *-ant* (traditionnellement appelés **adjectifs verbaux**, parce qu'ils sont formés sur le verbe).

3.1. Participe présent et adjectif verbal

La reconnaissance d'une forme en *-ant* comme adjectif verbal est simple parce que cette dernière est la seule à s'accorder en genre et en nombre avec le nom. On parlera ainsi de *femmes charmantes*, de *paroles blessantes*, d'une *histoire passionnante*, d'une *eau stagnante*, d'*enfants obéissants*, etc. Comme tout adjectif, l'adjectif verbal peut être épithète, détachée ou non, ou attribut et être associé aux adverbes typiques des adjectifs :

J'ai trouvé sa démonstration très convaincante
(*convaincante* est attribut du complément d'objet *démonstration*)

C'est l'homme le plus agaçant que je connaisse
(*agaçant* est épithète de *homme*)

La concierge arriva, haletante
(*haletante* est épithète détachée de *concierge*)

Elle nous a raconté une histoire terrifiante
(*terrifiante* est épithète du complément d'objet *histoire*)

Le participe présent, lui, ne s'accorde pas en genre et en nombre avec le nom, et il peut avoir les compléments d'objet qu'aurait le verbe conjugué :

Une petite fille obéissante (adjectif verbal)

mais

Une petite fille obéissant à sa mère (participe présent)

et non

* *Une petite fille obéissante à sa mère*

ou encore :

Des garçons fatigants (adjectif verbal)

mais

Des garçons fatiguant leur grand-mère (participe présent)

et non

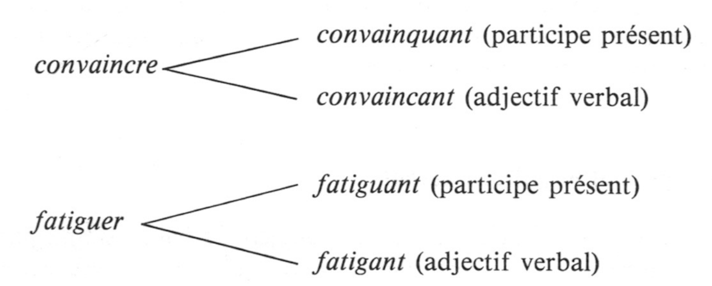
* *Des garçons fatiguants / fatigants leur grand-mère*

On ne dirait pas non plus (en combinant le participe présent avec des adverbes propres à l'adjectif) :

* *Une petite fille très obéissant à sa mère*

* *Des garçons le plus fatiguant leur grand-mère*

On aura noté que l'adjectif verbal et le participe présent peuvent ne pas avoir la même orthographe[6] :



3.2. Le participe présent

Comme le participe passé, le participe présent peut avoir ou ne pas avoir de sujet propre. Soit le corpus :

(1) *Étant* mineur, Jérôme ne votera pas
(2) Jérôme *ayant* moins de treize ans, ses parents ne peuvent l'emmener voir ce film
(3) *Rappelant* que la situation était grave, le ministre a annoncé que des mesures seraient prises rapidement
(4) Le ministre *rappelant* que la situation était grave, un journaliste lui demanda quelles mesures il comptait prendre

On observe que dans les phrases (2) et (4), *ayant* et *rappelant* ont pour sujet respectivement *Jérôme* et *le ministre*, tandis qu'en (1) et (3), on comprend certes que c'est Jérôme qui est mineur ou que c'est le ministre qui rappelle que la situation est grave, mais les termes *Jérôme* et *le ministre* n'apparaissent pas concrètement devant le participe présent. On peut donc conclure que l'on a affaire en (2) et en (4) à des propositions participiales, où *ayant* et *rappelant* sont des formes verbales du participe, puisqu'elles ont leur propre sujet.

Mais les grammaires n'en concluent pas pour autant qu'en (1) et (3) le participe présent a un statut de forme adjectivale : contrairement au participe passé dans le cas où on l'analyse comme forme adjectivale, le participe présent reste en effet complètement invariable et de plus est difficilement attribut du sujet[7] :
* *La petite fille est obéissant à sa mère*

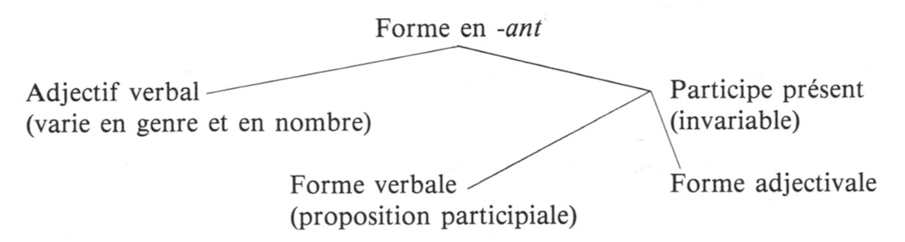
---

6. M. Grevisse donne la liste dans *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot, édition de 1980, p. 897.

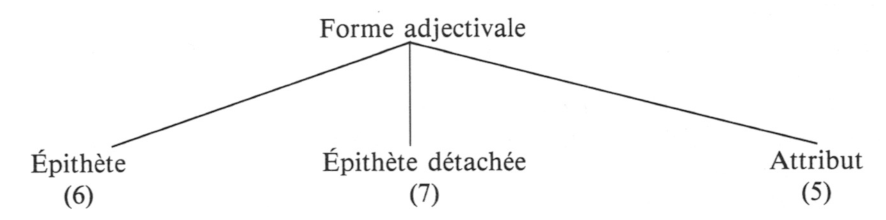
7. Cf. toutefois cet exemple (Victor Hugo) : « Il fut d'abord quelques minutes flottant dans une espèce de rêverie à demi somnolente », cité par R.L. Wagner et J. Pinchon, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962, p. 312.

Il peut toutefois être attribut du complément d'objet, comme dans :
(5) *Je revois Hélène sortant de la salle d'examen*
(*je la revois sortant de la salle d'examen*)[8]
Mais le parti adopté n'est pas cohérent, puisqu'on dira que le participe présent est épithète dans un cas tel :
(6) *J'entends des pigeons roucoulant sur la gouttière*
mais apposition (et non pas épithète détachée) dans (1), (3) ou :
(7) *Les pigeons, roucoulant dès 6 heures du matin, me réveillent aux aurores*

Je propose d'homogénéiser le classement, c'est-à-dire de distinguer pour le participe présent entre forme verbale et forme adjectivale, comme on l'a fait pour le participe passé :



et de donner à la fonction de la forme adjectivale le nom d'**épithète détachée** lorsqu'elle est séparée du nom, et non celui d'**apposition** :



L'étiquette « apposition » concerne en effet normalement un nom qui complète un autre nom mais le précise tout en désignant la même chose (ils ont la même référence). Par exemple, dans :
Nos amies les bêtes
les bêtes est en apposition à *nos amies* : les amies dont je parle sont les bêtes et les bêtes en question sont nos amies. Même chose pour :
La région du Nord est prospère
(la région dont je parle est le Nord, le Nord est la région dont je parle).

8. On pourrait aussi parler de proposition participiale, comme on dit qu'on a une proposition infinitive dans *Je vois Hélène sortir de la salle d'examen*... Mais l'étiquette « proposition participiale » paraît réservée à des cas comme (2) ou (4) où le participe et son sujet forment une unité séparée par une virgule.

Le nom en apposition se distingue ainsi du nom complément, qui n'a pas la même référence que le nom auquel il se rapporte ; ainsi, dans :

Une crème caramel

crème et *caramel* ne désignent pas la même chose (la crème en question n'est pas du caramel et *vice versa*) ; *caramel* est donc complément du nom *crème*. De même dans :

Le pays du fromage

pays et *fromage* ne désignent pas la même chose (le pays n'est pas le fromage et *vice versa)* ; *fromage* sera dit complément du nom *pays*.

Un participe ou un adjectif ne peuvent pas être analysés comme des appositions, dans ces conditions ; ainsi, *pleurant* ou *criant* n'ont pas la même référence que *femmes* dans :

Il vit s'avancer des femmes, pleurant et criant

On dira donc qu'il s'agit d'épithètes détachées.

Notons que le participe présent peut, comme l'infinitif, entrer dans des périphrases verbales ; il est alors précédé de l'auxiliaire *aller*, et a son propre sujet :

Mon inquiétude allait grandissant

Du fait que *grandissant* équivaut ici à *en grandissant*, certains grammairiens l'analysent comme un gérondif sans préposition. Ils interprètent alors *aller* comme un verbe à sens plein, dont *grandissant* serait le complément circonstanciel de manière. Toutefois, dans l'exemple précédent, il me semble difficile d'attribuer à *aller* un sens indépendant : c'est l'ensemble *allait* + *grandissant* qui indique la progression de l'inquiétude. Mais le cas est différent dans une phrase comme :

Il va criant qu'il est victime d'une injustice

car ici *aller* indique bien le déplacement, il a un sens propre, et on pourrait le remplacer par un autre verbe de mouvement :

Il court criant partout qu'il est victime d'une injustice

La construction n'est guère courante, sachez cependant la reconnaître si elle se présente, et justifier vos choix d'analyse :

Mon inquiétude va grandissant

aller auxiliaire + participe présent dont le sujet est *inquiétude*

Il va criant partout que...

verbe *aller* (sujet *il*) + gérondif sans préposition complément circonstanciel de manière.

3.3. Le gérondif

On a coutume d'appeler **gérondif** la forme constituée par la préposition *en* et le participe présent. Le gérondif a une valeur circonstancielle :

Les enfants marchaient en chantant

↓

complément circonstanciel de manière

En travaillant, vous réussirez

↓

complément circonstanciel
de supposition

Il s'est blessé en coupant du bois

↓

complément circonstanciel
de temps ou de cause

Le gérondif est toujours invariable. Dans la phrase suivante, *conquérants* n'est donc pas un participe présent ni *en conquérants* un gérondif :

Ils entrent dans la ville en conquérants

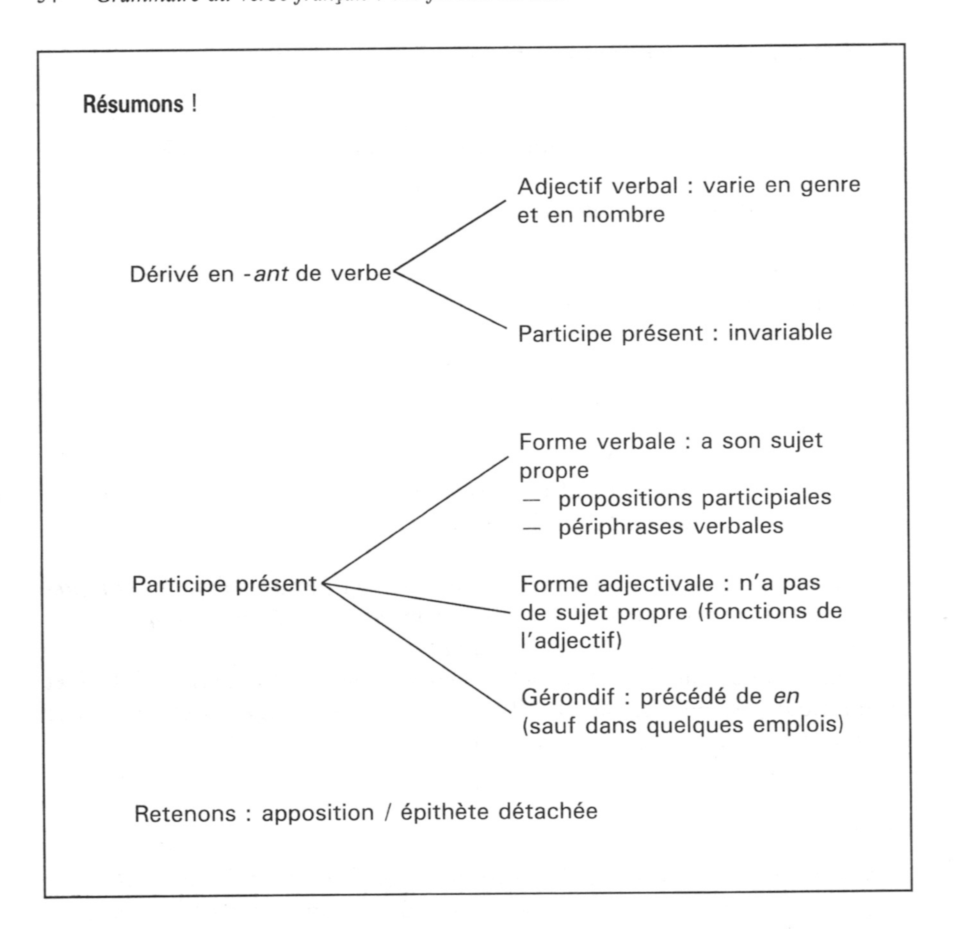
mais un complément circonstanciel de manière formé de la préposition *en* et du nom *conquérants* (cf. aussi : *Il parle en maître, Il agit en esclave, Il se comporte en adulte responsable*, etc.).

EXERCICE n° 3

Dans cet article extrait de *Libération*, repérez les formes en *-ant*. Pour chacune, dites quelle est sa nature et sa fonction. Dans tous les cas, justifiez votre réponse.

Querelle autour d'une moto : un mort

« Medhi Bekioui, un aide-soignant de 19 ans, a été mortellement blessé samedi d'un coup de revolver dans la forêt de Montlignon (Val d'Oise). Le meurtrier, Alain S., chauffeur routier de 53 ans, était parti avec son fils à la recherche de la moto de ce dernier, volée vendredi, la forêt étant très fréquentée le week-end par des amateurs de moto-cross. Selon les premiers éléments de l'enquête, le fils, Pascal S., croyant reconnaître sa moto, a bousculé un pilote en le mettant à terre. Se rendant compte de leur erreur, le père et son fils ont commencé à interroger le motocycliste, pour obtenir d'éventuels renseignements sur le vol. Témoin de la scène, Medhi Bekioui s'est interposé à cet instant. Le père, qui affirme que le jeune homme le menaçait d'un couteau, a pointé son revolver et fait feu, atteignant sa victime au thorax [...] » (AFP, *Libération*, 26 avril 1993).



4. Le conditionnel

4.1. Le conditionnel comme mode

Le conditionnel ne mérite guère son nom — si l'on cherche à justifier la terminologie en vigueur — qu'en l'un seulement de ses emplois : lorsque, dans une suite de deux propositions au conditionnel, la première indique la condition à laquelle la réalisation de la seconde est subordonnée. Par exemple, dans :

(1) *Paul serait plus aimable, on l'inviterait volontiers*

l'amabilité de Paul est la condition de l'invitation ; il ne tient qu'à lui d'être invité : il suffit qu'il soit plus aimable. En attendant, il ne l'est pas ; l'invitation n'est donc que potentielle : elle est subordonnée à la réalisation du fait indiqué dans la première proposition.

Au conditionnel passé, en revanche, le sens potentiel disparaît :
(2) *Paul aurait été plus aimable, on l'aurait invité*
Paul n'a pas été aimable, et on ne l'a pas invité : l'événement n'a aucune chance de se produire un jour, il est posé comme irréel ; on se reporte dans le passé pour indiquer à quelle condition obéissait alors l'invitation de Paul — mais cette condition n'a pas été réalisée.

Les phrases (1) et (2) toutefois peuvent être formulées autrement ; on dira ordinairement :
(1) *Si Paul était plus aimable, on l'inviterait*
(4) *Si Paul avait été plus aimable, on l'aurait invité*
Et ici, la condition n'est plus au conditionnel ! Le conditionnel ne subsiste plus que dans la proposition principale (où il n'indique pas la condition, mais la conséquence, potentielle ou irréelle).

Dans ses autres emplois, le conditionnel marque l'incertitude :
(5) *Paul divorcerait*
(= il paraît que, j'ai entendu dire que, le bruit court que... mais je n'en suis pas assez sûr(e) pour l'affirmer)
(6) *Tu ferais ça ? !*
(= j'ose à peine envisager que tu fasses cela)
(7) *Moi je serais le papa, toi tu serais la maman*
(= imaginons que, plaçons-nous dans l'hypothèse où...)[9]

On pourrait également considérer que les emplois de (1) et (2) relèvent du domaine hypothétique. Ce qui est commun à tous ces exemples, c'est que l'événement n'est pas affirmé, clairement posé comme certain : celui qui parle n'assume pas complètement son énonciation. Ainsi le conditionnel permet-il d'atténuer ce qu'une demande ou un ordre pourrait avoir de trop brutal pour l'interlocuteur. Comparons :
(8) *Je veux que vous m'aidiez*
(9) *Je voudrais que vous m'aidiez*

Donc, pour résumer, si l'on définit le mode comme la manière d'appréhender ou de présenter le procès, le conditionnel est un mode marquant une certaine distance du locuteur, qui peut même présenter l'événement comme irréel alors que ce dernier est en train de se dérouler :

(Une secrétaire, déposant sur le bureau du directeur le courrier à signer.) *J'aurais voulu que vous signiez ces lettres avant de partir*... (Et ce disant,

9. Grevisse (*Le Bon Usage, op. cit.*, p. 848) reprend à ce propos au linguiste Warnant le terme **préludique** : « conditionnel "préludique" employé par les enfants dans leurs propositions de jeu ».

elle tourne les pages du parapheur au fur et à mesure que le directeur appose sa signature !)

La forme *aurais voulu* présente le désir de la secrétaire comme irréel (ainsi qu'on l'a vu en (2)), comme un vœu inexaucé dans le passé et qui n'est plus à l'ordre du jour, ce qui abolit complètement la contrainte qu'il pourrait représenter pour le directeur — du moins dans la parole —, puisque de fait, il est en train de faire ce qu'elle veut !

4.2. Le conditionnel comme temps

Toutefois, les formes dites de conditionnel n'ont pas nécessairement cette valeur modale (et le conditionnel mérite d'autant moins son nom) : elles permettent aussi d'indiquer un événement postérieur à un événement passé, comme le futur indique un événement postérieur à un événement présent. On peut ainsi mettre en parallèle :

Les enfants s'amusent, ils goûteront plus tard
Les enfants s'amusaient, ils goûteraient plus tard

ou encore :

Luc écrit dans sa lettre qu'il arrivera le 30
Luc écrivait dans sa lettre qu'il arriverait le 30

Dans les deux cas, l'arrivée est située postérieurement au moment où la lettre est écrite ; mais dans la première phrase, la lettre est située dans le présent, tandis que dans la seconde, la lettre est située dans le passé. En somme, *arriverait* est un « futur du passé », donc une forme temporelle (et non une forme modale).

Ce parallélisme se constate aussi sur le plan morphologique : futur et conditionnel (ou plutôt futur du passé) ont en commun le *-r-* de la désinence, et les historiens de la langue nous apprennent que la terminaison du futur a été constituée du verbe *avoir* au présent tandis que celle du conditionnel (futur du passé) l'a été du verbe *avoir* à l'imparfait [10] : les deux temps ont

---

10. Voici par exemple ce que dit Brunot dans sa *Grammaire historique de la langue française* : « **393. Futur.** — Outre la tendance générale qui poussait de plus en plus les langues issues du latin vers les formes analytiques, une nécessité particulière a amené cette création. En effet, à la suite de l'assourdissement des syllabes qui suivaient la tonique, le futur latin se distinguait très difficilement de l'imparfait de l'indicatif dans les premières conjugaisons, du présent dans les autres. *Légit* se confondait dans la prononciation avec *léget*, *amabit* avec *amàvit*. Pour redonner une forme caractéristique à un temps qui par sa nature même doit être soigneusement distingué du présent, on se servit d'un procédé déjà connu en latin vulgaire, et qui consistait à remplacer le futur synthétique par l'infinitif accompagné du verbe *avoir*. Au lieu de *amabo*, on dit *amare habeo*, au lieu de *audiam, audire habeo*, proprement : *j'ai à aimer, je dois aimer ; j'ai à ouïr, je dois ouïr.*

.../...

donc en commun l'idée de postériorité (véhiculée par *-r-*) et leur rapport au temps présent pour l'un, passé pour l'autre, est marqué par le fait que l'un porte un paradigme de désinences du présent et l'autre un paradigme de désinences de l'imparfait :

Futur (du présent) = *r* + *ai, as, a, ons, ez, ont*
Futur (du passé) = *r* + *ais, ais, ait, ions, iez, aient*

4.3. Le « conditionnel » comme temps connaissant des valeurs modales

Mais si le « conditionnel » (mettons désormais le terme entre guillemets) est un temps, peut-il être aussi un mode ? Autrement dit, peut-on admettre l'existence de deux formes homonymes, l'une à sens modal, l'autre à sens temporel ?

On observe que les autres temps ont aussi des valeurs modales dans certains contextes, et pour autant, on ne parle pas à leur propos de modes. Ainsi, le futur peut très bien indiquer l'hypothèse, la supposition :

« *Tu entends ce bruit, dehors ?*
— *Oh, ce sera quelque ivrogne...* »

De même le futur antérieur :

« *Ève n'est pas encore rentrée ?*
— *Bah ! ne t'inquiète pas : elle aura rencontré une copine...* »

L'imparfait a aussi un rôle d'atténuation :

Je voulais vous demander de m'aider
Je venais prendre rendez-vous

connaît l'emploi « préludique » :

Moi j'étais le papa, et toi tu étais la maman

et peut exprimer l'hypothèse :

S'il faisait beau demain, on pourrait aller à la piscine

Pourquoi considérer que le « conditionnel » est un mode *et* un temps, si le futur ou l'imparfait, qui connaissent les mêmes valeurs modales, ne sont reconnus que comme des temps ? On admettra donc que le « conditionnel »

(Suite de la note 10, p. 36).
394. Conditionnel — En même temps et par le même procédé dont la langue se servait pour former le futur, elle composa à ce futur un imparfait.
On trouve déjà en latin des infinitifs de verbes passifs ou neutres suivis du verbe *habere* à l'imparfait. Ex. : *Indubitate quod in omnem terram exire habetat praedication apostolorum* (Que la prédication des apôtres *devait se répandre, se répandrait* par toute la terre) (Tertullien, *Adv. Jud.*, V.).
Le latin populaire et, après lui, le français retint ce tour et un nouveau temps naquit : l'imparfait du futur, devenu notre conditionnel. Seulement la prononciation laissa tomber le radical de l'imparfait du verbe *habere* pour ne garder que la flexion. De là :
*J'aimer-***oie**, *aimer-***ois**, *aimer-***ais**, tu *aimer-***oies**, *aimer-***ois**, *aimer-***ais**, etc. » (Brunot F., *Grammaire historique de la langue française*, Paris, © Masson, 1889, p. 434-435).

est un temps du mode indicatif et que, comme tous les autres temps, il est susceptible d'exprimer autre chose que le temps.

4.4. Futur catégorique et futur hypothétique

Dans cet extrait du *Figaro Magazine* apparaissent plusieurs verbes au « conditionnel ». Repérez-les puis remplacez le « conditionnel » par le futur. Quel est l'effet produit ?

> « Ricardo Bofill aimerait créer des cœurs de ville, des jardins
>
> L'architecte Ricardo Bofill pense qu'après les grands travaux (la Pyramide du Louvre, l'Arche de la Défense, l'Opéra Bastille...) qui ont fait tourner l'immobilier autour des monuments, le temps est venu de transformer la ville pas à pas : "L'idéal serait de rénover tous les quartiers de Paris. Un par un, lieu après lieu. Avec goût et élégance, de telle sorte que les intérêts économiques soient en harmonie avec l'architecture et la sensibilité de la ville. On pourrait ainsi remodeler la faculté de Jussieu, les portes de Paris, les gares, créer, partout où il y a trop de constructions, un jardin autour duquel se formerait un quartier." C'est que Ricardo Bofill, et beaucoup d'autres avec lui, pensent qu'à trop garder, même le plus laid et le plus banal, on fossilise la capitale. "Là où se trouvent des HLM en masse, explique-t-il, il faudrait faire des opérations de chirurgie pour créer des centres, des places, des cœurs de ville... Il y a quantité de friches industrielles, comme l'île Seguin, que l'on pourrait exploiter dans ce sens" » (Olivry M., *Figaro Magazine*, 30 avril 1993).

Lorsque l'on compare les deux textes obtenus, on observe que le futur et le « conditionnel » ont en commun d'exprimer un projet, un événement envisagé dans l'avenir. La différence, c'est que le futur présente ce projet comme certain, tandis que le « conditionnel » le montre hypothétique ; ainsi :

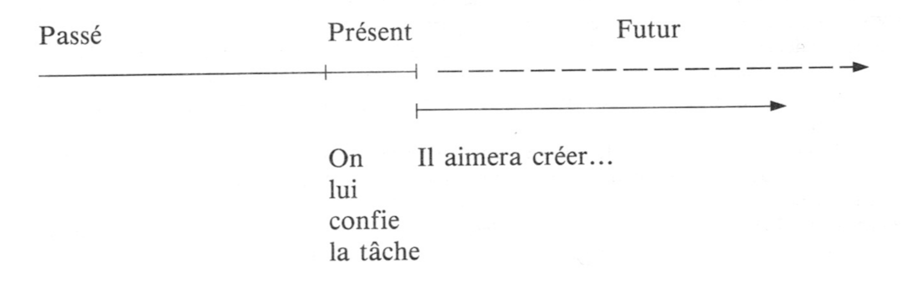
Ricardo Bofill aimera créer des cœurs de ville...

(On lui a confié la tâche de reconstruire Paris ; il explique ce qu'il compte faire.)

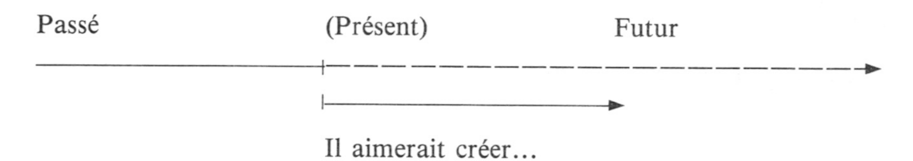
Ricardo Bofill aimerait créer des cœurs de ville...

(On ne lui a pas confié la tâche de reconstruire Paris ; mais si cela arrivait, voilà ce qu'il compte faire.)

Dans le premier cas, au moment (présent) où il parle, Ricardo Bofill sait qu'il a à reconstruire Paris ; son projet s'appuie donc sur une réalité présente :



Dans le deuxième cas, il n'y a pas de réalité présente : rien ne lui est effectivement confié au moment où il parle ; la certitude du présent disparaît donc : le projet ne peut s'appuyer que sur la réalité passée, qui est qu'on ne lui a pas confié de projet :



Il aimerait créer...

Le futur (*-r-*) entretient donc avec le présent une relation proche, il lui est contigu (ses désinences sont des désinences de présent). Le « conditionnel », lui, est un futur (*-r-*) qui est contigu au passé (ses désinences sont des désinences d'imparfait).
Le commentaire est identique pour les autres phrases :

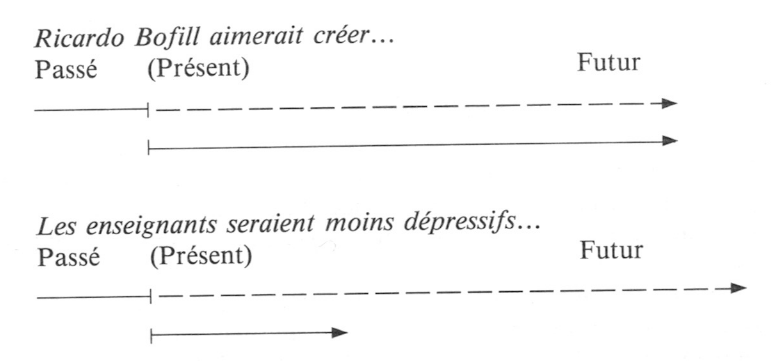
L'idéal sera/serait de rénover tous les quartiers de Paris.
On pourra/pourrait ainsi remodeler la faculté de Jussieu [...] un jardin autour duquel se formera/se formerait un quartier.
[...] il faudra/faudrait faire des opérations de chirurgie [...] que l'on pourra/pourrait exploiter dans ce sens.

On pourrait donc marquer le point commun et la différence entre les deux temps en parlant de **futur catégorique** (pour ce que la grammaire appelle traditionnellement le **futur**) et de **futur hypothétique** (pour ce que la grammaire appelle traditionnellement le **conditionnel**). C'est la terminologie de Guillaume (*Temps et Verbe ; théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929). Le futur catégorique réduit presque complètement la part d'incertitude liée à tout projet d'avenir, du fait qu'il peut se prévaloir d'une réalité présente ; en revanche, le futur hypothétique comporte le maximum d'incertitude, du fait qu'il ne s'appuie sur aucune réalité présente mais sur un passé qui s'éloigne et sur lequel on n'a plus aucun contrôle (ni aucune chance d'en avoir jamais un) : la possibilité de réalisation est rendue incertaine par le fait que le passé est du temps qui s'en va et s'éloigne toujours davantage (tandis qu'au contraire le futur vient vers le présent).

Continuons à feuilleter le *Figaro Magazine* ; voici un titre et un soustitre intéressants :

« Stress des enseignants : le tabou qui se porte bien.
Officiellement, le problème n'existe pas.
Les enseignants seraient même moins dépressifs que le reste de la population active. Difficile à croire » (*Figaro Magazine*, 30 avril 1993).

Alors que les formes *aimerait, serait, pourrait, faudrait* nous transportaient vers un avenir plus ou moins lointain envisagé par Ricardo Bofill, le verbe *seraient* dans le sous-titre ci-dessus est une hypothèse faite dans le moment où l'on parle pour le moment où l'on parle, ce que l'on peut figurer ainsi, par comparaison avec le cas précédent :



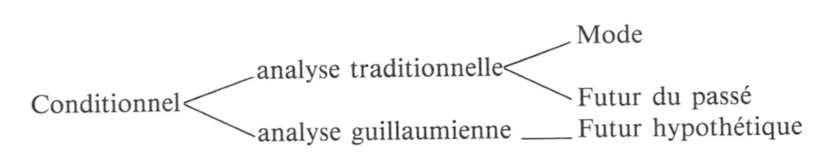
Le sens prospectif du futur s'atténue ici au profit de la seule valeur hypothétique. Mais il se retrouve dans les premières phrases de l'article :

> « Un enseignant en difficulté ne sait pas à qui se confier. Ni à ses collègues, qui le jugeraient, ni à sa hiérarchie ou à son syndicat, qui feraient la sourde oreille » (*Figaro Magazine, art. cit.)*.

Le jugement des collègues peut être plus ou moins proche des éventuelles confidences, mais le silence de la hiérarchie ou du syndicat est susceptible de se prolonger à l'infini !

En revanche, c'est le sens d'hypothèse qui recule au profit de la valeur de futur lorsque le « conditionnel » est subordonné à l'imparfait (c'est pourquoi l'on parle parfois alors de *futur du passé*) :

« *Je savais qu'il viendrait* » (Guillaume, *Temps et Verbe ; théorie des aspects, des modes, des temps, op. cit.*, p. 56).



Nous admettrons comme Guillaume que le « conditionnel » est un temps à l'intérieur du mode indicatif.

EXERCICE n° 4

Les grammaires attribuent généralement une possible valeur d'« atténuation » au conditionnel, à l'imparfait et au futur. Citons par exemple la *Grammaire française 4e/3e* de chez Hachette (Paris, 1988) :

> « Le conditionnel peut aussi servir à *atténuer* une affirmation. Il exprime alors :
> — la politesse : *Voudriez-vous* un peu de pain ?
> — l'ordre atténué ou le reproche : Tu *devrais* faire tes devoirs. Tu *pourrais* cirer tes chaussures (*op. cit.*, p. 235).
> [...] On utilise généralement l'imparfait [...] pour atténuer : Vous *désiriez*... ? Je *venais* vous demander... (*op. cit.*, p. 254).
> [...] Le futur peut encore être utilisé pour établir une distance entre le narrateur et ce qu'il dit : pour atténuer : *Voudrez*-vous un peu d'eau ? J'*avouerai* que je préfère un jus d'orange » (*op. cit.*, p. 254).

En fonction de ces indications, « atténuez » les affirmations, questions ou ordres suivants. Que constatez-vous ?

(1) Tu n'es qu'un imbécile
(2) As-tu fermé le gaz ?
(3) N'oublie pas tes clés !

Corrigé des exercices

EXERCICE n° 1

Première remarque — « ...des délocalisations *destinées* à *favoriser* l'emploi en province... »
L'infinitif *favoriser* est le complément du participe passé (ici employé comme forme adjectivale) *destinées* ; ayant la fonction d'un nom, *favoriser* est donc analysable comme une forme nominale, il est d'ailleurs équivalent à un nom (par exemple : ... *destinées au développement de l'emploi en province*).

Deuxième remarque — « ... qui comptaient sur le changement de majorité pour *réviser* cette mesure... »
L'infinitif *réviser* constitue avec la préposition *pour* un complément circonstanciel de but ; ayant la fonction d'un nom, *réviser* est donc analysable comme une forme nominale, il équivaut d'ailleurs à un nom (par exemple : ... *pour la révision de cette mesure*).

Troisième remarque — «... qui ne devait *trouver* application définitive qu'au 1er janvier 1994 ».
L'infinitif *trouver* placé après le verbe conjugué *devait* n'en est pas pour autant le complément d'objet direct ; il n'a pas les propriétés habituelles d'un complément d'objet :
— si on le remplace par le pronom *le*, le verbe *devoir* a moins le sens d'auxiliaire de futur que celui d'obligation (*Trouver application définitive, cette mesure le devait*) ;
— on ne peut pas le questionner par le pronom interrogatif *que* ou *qu'est-ce que* :
  * *Que devait cette mesure ? — Trouver application définitive*
  * *Qu'est-ce que devait cette mesure ? — Trouver application définitive*
L'infinitif *trouver* fonctionne ici comme forme verbale précédée de l'auxiliaire *devoir* ; il a comme sujet le pronom relatif *qui*, représentant le nom *mesure*.

Quatrième remarque — « Le gouvernement a finalement décidé de ne pas leur *donner* satisfaction. »
L'infinitif *donner* placé après le verbe conjugué *a décidé* en est le complément d'objet direct ; on peut :
— le remplacer par le pronom *le* (*Le gouvernement l'a finalement décidé*),
— et le questionner par le pronom interrogatif *que* ou *qu'est-ce que* (*Qu'a décidé le gouvernement ? — De ne pas leur donner satisfaction*).
Remarquons que le pronom est *le*, et non pas *en*, ou *que* / *qu'est-ce que*, et non pas *de quoi* : c'est pourquoi on dira le complément d'objet *direct*, malgré la préposition *de*, qui est donc à considérer comme une « préposition vide » (Grevisse, *Le Bon Usage, op. cit.*, p. 185).
En tant que complément d'objet direct, l'infinitif est donc analysable ici comme forme nominale et non comme forme verbale.

Cinquième remarque — « ... Édouard Balladur n'entend pas la *remettre* en cause [...] »
L'infinitif *remettre (en cause)* est placé après le verbe conjugué *entend* mais l'application des critères caractérisant le complément d'objet s'avère problématique ; en effet :
— on a ici difficilement le pronom *le* (?? *Remettre en cause cette décision, Balladur ne l'entend pas*) et pourtant on a bien par ailleurs *Il ne l'entend pas de cette oreille* ;
— même constat pour les pronoms interrogatifs ; le verbe change de sens, signifiant alors que Balladur ne perçoit pas (par l'oreille) : ?? *Que n'entend pas Balladur* ?
— ce qui est possible dans les deux cas, c'est une pronominalisation en corrélation avec *faire* :

Remettre en cause cette décision, Balladur n'entend pas le faire.
Que n'entend pas faire Balladur ? — Remettre en cause cette décision

Autrement dit, dans cet emploi, le verbe *entendre* se comporte comme le verbe *aller* en tant qu'auxiliaire de futur proche ; en effet, de même qu'on n'aurait pas :

*Balladur va remettre en cause cette décision — * Balladur le va*
* *Que va Balladur ? — Remettre en cause cette décision*

on aurait en revanche comme avec *entendre* :

Remettre en cause cette décision, Balladur va le faire
Que va faire Balladur ? — Remettre en cause cette décision

Sur ces critères, on peut ranger le verbe *entendre* au sens « vouloir » avec les auxiliaires (nous revenons sur cette question dans la leçon 4).

EXERCICE n° 2

Le texte comporte deux types de participe passé :
— d'une part les formes adjectivales *déplacé* (*un immeuble déplacé sur roues*), *équipée* (*une énorme plate-forme équipée*) et *informatisé* (*un système de suspension hydraulique informatisé*) qui ont toutes comme fonction d'être épithète du nom (respectivement *immeuble, plate-forme, système*) ;
— d'autre part les formes verbales *resté, réussi, fallu, emballé, avoué,* participes passés de verbes conjugués au passé composé qui ont leur propre sujet (respectivement *tout, une entreprise..., il, j(e), un jeune locataire*).

EXERCICE n° 3

Première remarque — Le texte comporte une proposition participiale : « ... la forêt étant très fréquentée le week-end par des amateurs de moto-cross », où le participe présent *étant* a son propre sujet *la forêt*.

Deuxième remarque — On note une deuxième série de participes présents, de forme adjectivale (ils n'ont pas leur sujet propre), épithètes détachées (la grammaire traditionnelle dirait *en apposition*) respectivement des noms *le fils* (nom auquel le nom *Pascal S.* est en apposition), *le père et son fils, le père* :

... *croyant reconnaître sa moto...*
... *se rendant compte de leur erreur...*
... *atteignant sa victime au thorax...*

Comme lorsqu'il s'agit d'un véritable adjectif, l'épithète détachée peut ici avoir valeur circonstancielle (cause pour *croyant reconnaître...*, cause encore pour *se rendant compte...*, conséquence pour *atteignant...*).

Troisième remarque — Un troisième exemple de participe présent illustre le cas du gérondif (... *a bousculé un pilote en le mettant à terre*), qu'on peut dire complément circonstanciel de manière (question *comment* ?) ou de temps (simultanéité des deux actions).

Quatrième remarque — Notons enfin le *soignant* de *aide-soignant*, variable en genre (*une aide-soignante*) et en nombre (*des aides-soignants, des aides-soignantes*) et par conséquent adjectif (et non participe présent de forme adjectivale, selon notre terminologie).

EXERCICE n° 4

Première remarque — Selon les définitions proposées, on peut atténuer une affirmation, une question ou un ordre en mettant le verbe au conditionnel, à l'imparfait ou au futur, ce qui donne, pour le corpus proposé :

(1) a. Tu ne serais qu'un imbécile
    b. Tu n'étais qu'un imbécile
    c. Tu ne seras qu'un imbécile
(2) a. Aurais-tu fermé le gaz ?
    b. Avais-tu fermé le gaz ?
    c. Auras-tu fermé le gaz ?
(3) a. Tu n'oublierais pas tes clés !
    b. Tu n'oubliais pas tes clés !
    c. Tu n'oublieras pas tes clés !

On constate en fait que le conditionnel ne permet pas d'atténuer n'importe quelle proposition :

— la phrase (1 a) indique que celui qui parle se retranche derrière ce que d'autres racontent (la phrase équivalant à peu près à *Il paraît que tu n'es qu'un imbécile*) et donc laisse ouverte la possibilité qu'il ne le pense pas lui-même, ce qui peut passer pour une atténuation ;

— mais (2 a) établit plutôt un soupçon, une mise en cause (hypothétique) : je n'arrive pas à allumer le gaz et pour expliquer cette bizarrerie, je me demande si mon interlocuteur n'a pas fermé le gaz ; ou bien nous partons en voyage, non sans auparavant fermer l'eau, l'électricité... et je demande si l'interlocuteur aurait déjà par hasard pensé à fermer le gaz. L'emploi du conditionnel introduit plutôt une idée malveillante : dans le premier cas, l'interlocuteur n'aurait pas dû fermer le gaz et on le soupçonne de l'avoir fait ; dans le second cas, il aurait dû le faire et on le soupçonne de ne pas l'avoir fait. S'agissant de « politesse », de ménager la « face » de l'autre (on ne veut pas qu'il perde la face, et pour cela on atténue la force de l'affirmation), il me semble que (2a) est plutôt plus agressif que le direct — mais sans sous-entendu — *As-tu fermé le gaz ?*

— quant à (3 a), il ne peut en aucun cas passer pour un ordre atténué.

Dans les trois cas, l'imparfait renvoie simplement à un fait passé. Sa valeur atténuative ne concerne donc pas n'importe quel contexte.

La phrase (1 c) serait plus naturelle avec *jamais* ou *toujours* : *Tu ne seras jamais qu'un imbécile/Tu ne seras toujours qu'un imbécile* ; certes la qualité d'« imbécile » est reportée à un moment ultérieur, ce qui peut passer pour une atténuation : si l'interlocuteur n'est pas déjà un imbécile, il y a peut-être quelque chose à faire de manière que la prédiction ne se réalise pas ! Mais l'adverbe établit une inéluctabilité qui ne laisse guère d'espoir, et présuppose de surcroît que l'interlocuteur est déjà un imbécile... (s'agit-il vraiment de politesse ?) ; (2 c) est seulement temporel : en revanche (3 c) est bien un « ordre » dont la réalisation est reportée dans l'avenir : il peut donc être considéré comme atténué (on ne bouscule pas l'interlocuteur en le sommant d'obéir aussitôt).
Pour conclure, la présentation faite par la grammaire citée est trompeuse : on ne peut pas « atténuer » n'importe quelle affirmation ou question ni n'importe quel ordre en mettant simplement le verbe indifféremment au conditionnel, à l'imparfait ou au futur.

Deuxième remarque — Les exemples proposés sont eux-mêmes contestables : en effet, *Tu devrais faire tes devoirs* n'est pas la version atténuée de *Fais tes devoirs !* mais de *Tu dois faire tes devoirs*, version elle-même atténuée de *Tu fais tes devoirs* (dit sur un ton... impératif) ; or la présence de *devoir* est indispensable : on ne peut pas « atténuer » l'ordre *Tu fais tes devoirs !* en disant *Tu ferais tes devoirs !* De même, *pouvoir* est nécessaire à l'expression de l'atténuation par le conditionnel : *Tu cirerais tes chaussures !* n'est pas la version polie de l'ordre *Tu cires tes chaussures !* Notons de plus que *Tu pourrais cirer tes chaussures* ne peut être compris comme une manière courtoise de demander à l'interlocuteur de cirer ses chaussures qu'avec une certaine intonation, car ce pourrait être aussi une façon peu amène de lui reprocher de ne pas le faire (*Dis donc, tu pourrais cirer tes chaussures de temps en temps, non ?*).
Il apparaît donc que la valeur atténuative du conditionnel suppose le choix de certains verbes : *Voudriez-vous un peu de pain ?* est parfaitement naturel, mais, me semble-t-il *Me passeriez-vous un peu de sel ?* l'est beaucoup moins : on dira plutôt *Voudriez-vous* ou *Pourriez-vous me passer un peu de sel ?* Mais *devoir* serait inacceptable : * *Devriez-vous me passer un peu de sel ?*
L'imparfait, de même, implique le choix de certains verbes, qui ne sont pas les mêmes que ceux que demande le conditionnel : on a aussi bien *Je voudrais/voulais te demander quelque chose* mais non * *Je viendrais* face à *Je venais te demander quelque chose*.
Donc, pour résumer, malgré ce que laisse entendre la description proposée par la grammaire citée et le même terme *atténuer* utilisé dans tous les cas, les trois temps ne s'emploient pas dans les mêmes conditions ; d'une part, tous ne sont pas indifféremment compatibles avec les situations « affirmation », « question », « ordre » (l'imparfait *Vouliez-vous un peu de pain ?* n'est pas une version polie de *Voulez-vous un peu de pain ?* ni *Tu devais faire des devoirs* celle de *Tu dois faire tes devoirs*), ni avec les mêmes verbes (*Je viendrai vous demander quelque chose* n'est pas analysable comme *Je venais vous demander quelque chose*).

Leçon 2

L'aspect

Introduction

Jusqu'à une période récente, les grammaires courantes ne mentionnaient guère l'aspect — aussi ne serait-il pas étonnant que cette notion vous soit inconnue —, et ne parlaient à propos du verbe que des modes et des temps (nous avons vu dans la leçon 1 ce que recouvre le mode) mais la notion de « temps » est ambiguë : d'une part le verbe, par lui-même (c'est-à-dire par son sens même), implique un rapport au temps et, d'autre part, en dehors de son sens propre, le procès qu'il exprime est situé dans le temps (sauf en ce qui concerne l'infinitif et les participes).

Ainsi, *dormir*, en tant qu'il désigne un procès, suppose une étendue temporelle (un état quelconque, ou une action quelconque si ponctuelle soit-elle, représentent nécessairement une certaine durée) mais sous cette forme *dormir*, l'idée verbale n'est inscrite dans aucune époque. Avec *dormait* en revanche, le procès exprimé par le verbe est lui-même situé dans le temps (ici, le passé) au sens où on l'entend ordinairement. En somme, *dormait* témoigne de deux temps, l'un lié au fait que le procès « dormir » occupe une certaine durée, l'autre marquant que ce procès a lieu dans le passé.

On voit donc qu'il y a deux interprétations du mot **temps** : au premier sens, il s'agit d'une représentation interne au verbe et propre à lui ; du fait de sa définition : « exprimer un procès, c'est-à-dire un état ou une action », le verbe comporte une image du temps puisque l'état ou l'action supposent un commencement, un déroulement et une fin. Et au deuxième sens, il s'agit d'une représentation externe à l'idée verbale elle-même, puisque cette idée verbale est inscrite dans une chronologie, dans une époque.

De façon à distinguer clairement entre les deux temps, on appellera ce qui correspond au premier sens : l'**aspect**, et l'on gardera pour le deuxième sens le terme de **temps**. Nous traiterons dans cette leçon de l'aspect.

Ainsi, nous l'avons vu en leçon 1, l'infinitif et les participes ne sont pas marqués temporellement, mais il n'en présentent pas moins le procès d'une certaine manière, puisque l'on sent bien, intuitivement, que les formes *dormir, dormant, dormi* n'ont pas le même sens : hors contexte, *dormir* traduit la simple arrivée à la conscience d'une certaine idée verbale, c'est en quelque sorte la prise de conscience minimale d'un certain procès. Mais *dormant* dit plus, car il ajoute à ce concept élémentaire, premier, qu'indique *dormir*, l'idée du déroulement. Quant à *dormi*, il suppose ce déroulement achevé. Ce qui distingue, donc, le sens de *dormir, dormant, dormi*, c'est l'aspect. On pourrait commenter de même par exemple la différence entre *coudre, cousant, cousu* : *coudre* ne décrit que le surgissement d'une certaine idée verbale dans la pensée, annonce en quelque sorte la possibilité d'un procès, tandis que *cousant* nous installe dans son déroulement et que *cousu* nous situe à la fin, devant son résultat. Ce qui distingue les trois formes, c'est une opposition aspectuelle.

1. L'aspect comme catégorie grammaticale

1.1. Forme simple/Forme composée

Dans chacun des modes, le verbe connaît deux ensembles de formes, soit simples, soit composées. Ainsi, au mode infinitif, a-t-on pour *dormir* :

dormir (forme simple)

avoir dormi (forme composée : auxiliaire + participe passé)

ou au subjonctif pour *faire* :

Il faut que je *fasse* les courses à 3 heures

Il faut que j'*aie fait* les courses à 3 heures

à l'indicatif (futur) pour *arriver* :

Elle *arrivera* ce soir

Elle *sera arrivée* ce soir

et à l'impératif pour *taper* :

Tapez-moi cette lettre à 3 heures

Ayez tapé cette lettre à 3 heures

Dans tous les cas, un terme, le verbe conjugué (forme simple) s'oppose à une unité formée de deux termes, l'auxiliaire conjugué et le verbe au participe passé (forme composée). Cette opposition marque l'aspect du verbe : la forme simple montre le procès en cours et la forme composée le montre achevé. Ainsi,

Tapez-moi cette lettre à 3 heures

suppose que l'interlocuteur commence à taper ou soit en train de taper la lettre à 3 heures ; tandis que :

Ayez tapé cette lettre à 3 heures

suppose que l'interlocuteur soit en mesure à 3 heures de donner la lettre tapée, en somme d'arborer le résultat de l'action achevée.

Dans le premier cas, on parle d'aspect **non accompli**, dans le deuxième d'aspect **accompli** [1].

Cette opposition simple est affinée, précisée, au moyen d'autres auxiliaires (la grammaire traditionnelle parle alors de semi-auxiliaires) qui sont, eux, suivis de l'infinitif (on retrouve les périphrases verbales vues à la leçon 1).

1.2. Périphrases verbales

Nous l'avons constaté ci-dessus, *Tapez-moi cette lettre* est ambigu, pouvant signifier que la personne commencera à taper à 3 heures, ou qu'elle sera en train de taper à cette heure-là. Ce n'est plus le cas si l'on dit :

Commencez à taper cette lettre à 3 heures

ou :

Soyez en train de taper cette lettre à 3 heures

Les verbes conjugués *commencer à* et *être en train de* sont des (semi-) auxiliaires aspectuels qui précisent sans ambiguïté, l'un que l'on se situe au début du procès, l'autre que l'on se situe au cours de son déroulement. Rappelons (cf. leçon 1) que l'infinitif est ici la forme verbale, et qu'il s'oppose au complément d'objet par des propriétés syntaxiques :

— il ne peut pas être pronominalisé :

Max commence à lire/ Max y commence, à lire*

Max est en train de lire/ Max en est en train, de lire*

— ni faire l'objet d'une interrogation :

* *À quoi Max commence-t-il ? — À lire*

* *De quoi Max est-il en train ? — De lire*

— ni entrer dans les constructions clivée (*c'est... que*) et pseudo-clivée (*ce que..., c'est...)* :

* *C'est à lire que Max commence*

* *Ce que Max commence, c'est à lire/* Ce à quoi Max commence, c'est lire*

* *C'est de lire que Max est en train*

* *Ce que Max est en train, c'est de lire/* Ce dont Max est en train, c'est lire*

---

1. On s'en tiendra à la terminologie la plus courante : les grammairiens ont la manie de multiplier les étiquettes, chacun pensant sa dénomination la plus appropriée... Mieux vaut s'en tenir à une paire de termes clairs, munis d'une définition précise, que de chercher à retenir les créations des uns et des autres !

Lorsque la périphrase indique le début du procès, on parle d'aspect inchoatif ; lorsqu'elle en indique le déroulement, on parle d'aspect duratif :

commencer à taper (aspect inchoatif)
être en train de lire (aspect duratif)

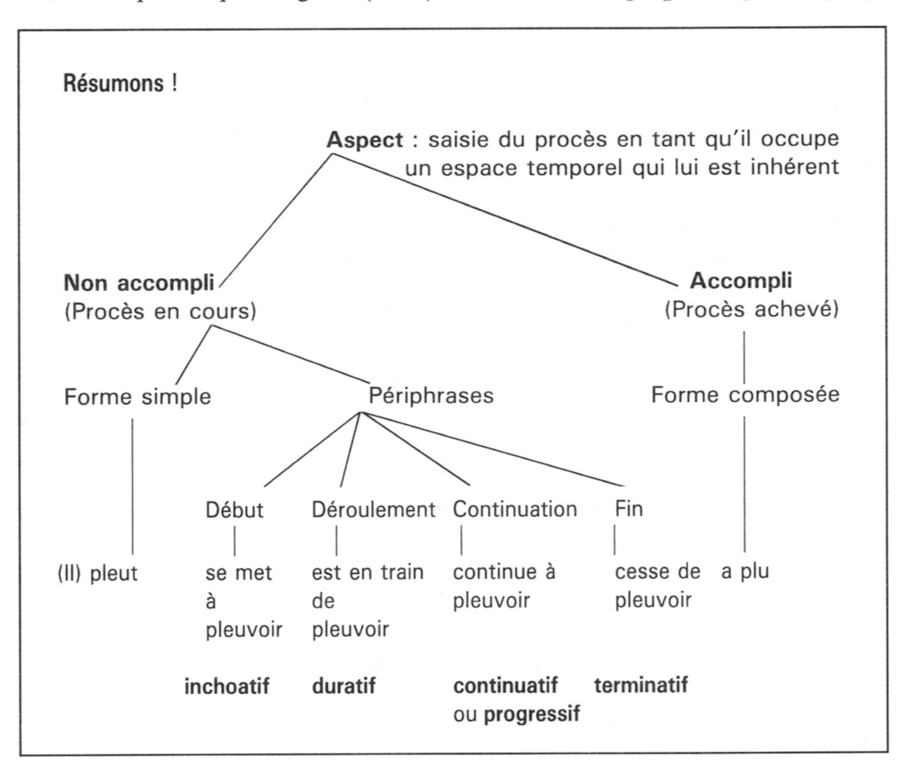
Dans les exemples suivants, le (semi-) auxiliaire précise que l'on est au terme du procès, on parle donc d'aspect terminatif :

L'orateur finit de parler
Il a cessé de pleuvoir
Bon ! j'arrête de travailler !

Lorsqu'enfin est insisté sur la continuation, voire le développement du procès, on peut parler d'aspect progressif :

L'enfant continuait à pleurer
Il ne cesse de pleuvoir depuis hier
M'sieur ! elle ne fait que m'embêter !

Grevisse (*Le Bon Usage, op. cit.*, p. 702) range sous la rubrique **aspect** ce qu'il appelle « la proximité dans le futur » (*Il va lire, il est sur le point de lire*) et « la proximité dans le passé » (*Je viens de le voir*) mais ses termes mêmes permettent de penser qu'il s'agit de (semi-) auxiliaires de temps (plutôt que d'aspect).



Dans les deux cas traités dans ce chapitre : l'aspect véhiculé par l'opposition forme simple/forme composée, et l'aspect véhiculé par les périphrases verbales, on reconnaît l'aspect à sa matérialisation morphologique ; c'est une catégorie grammaticale explicite. Mais il y a une autre sorte d'aspect, liée au sens même du verbe (et non directement observable) et que pour cette raison on peut appeler l'**aspect lexical**.

2. L'aspect comme partie du sens du verbe (aspect lexical)

Du fait que nous nous occupons des morphèmes et non des lexèmes, l'aspect contenu dans le sens même du verbe ne devrait pas nous intéresser directement. Nous en parlerons cependant, car l'aspect lexical a une incidence sur l'interprétation de l'aspect grammatical et sa plus ou moins bonne compatibilité avec les verbes.

Comparons ainsi les deux verbes *chercher* et *trouver* ; Ève a perdu sa bague dans l'herbe en se promenant dans la campagne ; on peut alors dire que :
Max se met à chercher la bague
Max commence à chercher la bague
puis que :
Max continue à chercher la bague
Max n'arrête pas de chercher la bague
et enfin que :
Max arrête de chercher la bague
Max cesse de chercher la bague

Toutes ces phrases sont parfaitement acceptables ; mais essayons d'intégrer *trouver* dans les mêmes périphrases : qu'obtient-on ? Des phrases beaucoup plus étranges, bien moins naturelles (quand ce n'est pas agrammaticales) et pour lesquelles il faut faire un effort d'interprétation afin d'expliquer quelles circonstances seraient nécessaires pour qu'elles deviennent acceptables :
— Aspect inchoatif
?? *Max se met à trouver la bague*
?? *Max commence à trouver la bague*
— Aspect progressif
* *Max continue à trouver la bague*
* *Max n'arrête pas de trouver la bague*
— Aspect terminatif
* *Max arrête de trouver la bague*
* *Max cesse de trouver la bague*
Ceci s'observe aussi d'ailleurs sur les noms : on peut entreprendre des recherches, ou continuer/poursuivre les recherches, ou arrêter les recherches... mais non les trouvailles ou les découvertes !

Pour expliquer la compatibilité de *chercher* et l'incompatibilité de *trouver* avec ces aspects, il faut recourir au sens même du verbe, car le sens du verbe peut comporter une valeur aspectuelle qui explique qu'on puisse le combiner ou qu'on ne le puisse pas avec tel ou tel aspect grammatical. *Trouver* indique par lui-même qu'un résultat est atteint, on parlera d'aspect **perfectif** [2] ; tandis que *chercher* ne comporte pas l'implication d'une fin, on parlera d'aspect **imperfectif** [3]. On peut reconnaître qu'un verbe est perfectif au fait qu'il admet la spécification d'une durée nettement bornée, au moyen du complément de temps *en + numéral + nom de temps* :

Max a trouvé (la bague) en trente secondes

mais :

* *Max a cherché (la bague) en trente secondes*

En revanche, un verbe imperfectif admet la spécification d'une durée non bornée, au moyen du complément de temps introduit par *pendant* ou de l'adverbe *longtemps* :

Max a cherché (la bague) pendant deux heures
Max a longtemps cherché (la bague)

mais

* *Max a trouvé (la bague) pendant deux heures*
* *Max a longtemps trouvé (la bague)*

Deux verbes comme *chercher* et *trouver* peuvent se trouver modifiés par « le même » adverbe, mais cette identité peut n'être que purement matérielle, le sens en réalité étant différent. Par exemple, on dira aussi bien :

(1) *Max cherche encore (la bague)*
(2) *Max trouve encore (la bague)*

mais en (1), il s'agit d'une seule bague qui n'a été perdue qu'une seule fois et que Max continue à chercher, tandis qu'en (2), ou bien il s'agit d'une autre bague et c'est encore Max qui la trouve, ou bien il s'agit de la même bague mais qui a été perdue une deuxième fois, et c'est à nouveau Max qui la trouve. Autrement dit, *encore* renvoie en (1) à la même action qui continue, mais en (2) à une autre action (*encore* équivaut alors à *encore une fois*).

On pourrait aussi comparer (3) *Max cherche toujours* (= est encore en train de chercher) et (4) *Max trouve toujours* qui ne peut être acceptable qu'en un tout autre sens : « chaque fois qu'il cherche, Max trouve quelque chose », ce qui est un jugement sur Max en général, mais ne peut pas du tout s'appliquer à l'événement particulier dont nous sommes partis : Max trouve la bague que Ève a perdue lors d'une promenade à la campagne.

---

2. Même remarque que dans la note précédente.

3. *Idem*.

Certains verbes sont ambigus, c'est-à-dire peuvent être interprétés comme perfectifs ou imperfectifs : ils admettent alors les deux types de contextes syntaxiques (mais avec évidemment un changement de sens). Ainsi on peut dire aussi bien :

(5) *Paul m'explique le problème pendant deux heures*

(6) *Paul m'explique le problème en deux heures*

Le lecteur sent certainement la différence : en (6), l'explication est terminée au bout des deux heures, tandis qu'en (5) elle est présentée comme inachevée (et devant se poursuivre). De même :

(7) *Paul m'explique encore le problème*

a deux sens : ou bien Paul continue (*Il est déjà 5 heures et Paul m'explique encore/toujours le problème*), ou bien Paul recommence (*Je n'ai pas compris, alors Paul m'explique encore une fois le problème*).

Nous n'avons évidemment pas fait le tour de la question, et notre projet n'est d'ailleurs pas de savoir comment décrire le sens des verbes, mais il faut savoir que l'aspect grammatical n'est pas indépendant de l'aspect lexical et être attentif aux changements de sens qui peuvent se produire alors que l'on croit appliquer un même critère.

EXERCICE n° 1

Simple exercice de reconnaissance pour commencer : dites si, dans ce texte de *Libération*, les formes verbales sont à l'aspect accompli ou à l'aspect non accompli.

Crimes contre l'humanité

Un mois pour fixer le destin de Paul Touvier

« Après avoir entendu mercredi à huis clos la défense et les parties civiles, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles s'est donné jusqu'au 2 juin pour décider du renvoi éventuel de Paul Touvier devant les assises. Les conseillers de Versailles répondront alors à deux questions : existe-t-il des charges suffisantes contre l'ancien responsable de la Milice lyonnaise dans l'exécution de sept otages juifs à Rillieux-la-Pape le 29 juin 1944 ? Pour pouvoir être jugés, ces faits constituent-ils un crime contre l'humanité, défini comme imprescriptible ? [...] » (Rochette P., *Libération*, 30 avril 1993).

EXERCICE n° 2

Les deux verbes *vivre* et *mourir* ont-ils le même aspect lexical ?

EXERCICE n° 3

Le verbe *repasser* a-t-il le même aspect lexical dans les phrases suivantes ?

Ma mère repasse un mouchoir
Ma mère repasse
Ma mère repasse du linge

EXERCICE n° 4

Quel est l'aspect lexical du verbe *baigner* dans la phrase :
Alice baigne le bébé ?

EXERCICE n° 5

La grammaire distingue traditionnellement entre **verbes d'état** et **verbes d'action**. Citons la *Grammaire de l'Académie française* définissant le verbe :

> « Tantôt il exprime une action faite ou supportée par le sujet : *Le bûcheron abat les arbres. Le coupable fut puni.* [...] Tantôt il sert, suivi d'un nom, d'un adjectif ou d'un groupe de mots, à exprimer un état, une manière d'être attribuée au sujet : *Le temps devient mauvais. Ce livre paraît intéressant. Il demeurait immobile. Vous êtes en nage.* On les appelle parfois **verbes d'état** ou **verbes attributifs** » (*Grammaire de l'Académie française*, Paris, Firmin Didot, 1932, p. 95).

ou la *Grammaire française* de Dubois, Jouannon et Lagane :

> « Verbes d'action et verbes d'état.
> Le verbe est un mot de forme variable, qui exprime une action faite ou subie par le sujet, ou qui indique un état du sujet :
> *Je marchais seul dans la nuit obscure*
> *Les pièces défectueuses seront remplacées gratuitement*
> *Cet appartement était resté libre plusieurs mois.*
> On distingue :
> — Les verbes d'action (le mot **action** étant pris dans un sens large) :
> *Il le reçut avec politesse*
> *Le malade a subi une opération*
> — Les verbes d'état, qui introduisent le plus souvent un attribut du sujet :
> *Il paraissait désespéré*
> *Il devenait plus habile* »
> (Dubois J., Jouannon G. et Lagane R., *Grammaire française*, Paris, Larousse, 1961, p. 76).

1. D'après ces définitions et les exemples qui les illustrent, dans quel type de phrase le sujet subit-il l'action ?

2. En fonction de la réponse précédente, que doit-on dire du sujet dans les phrases suivantes ?
(1) *L'enfant veut un gâteau*
(2) *Ève aime Max*
(3) *Cette nouvelle réjouit Luc*
(4) *La porcelaine craint le froid*
Qu'en pensez-vous ?
3. À quoi reconnaît-on un verbe d'état ?

EXERCICE n° 6

Parmi les exemples cités précédemment, la notion de « verbe d'action » paraît effectivement s'appliquer, intuitivement, à une phrase telle que *Le bûcheron abat les arbres*, qui a les propriétés suivantes (entre autres) [4] :
— le groupe verbal peut être questionné par *Que fait ?*
Que fait le bûcheron ? — Il abat les arbres
— il peut être associé à l'aspect duratif, par exemple :
Le bûcheron est en train d'abattre les arbres
— il peut être combiné à des adverbes indiquant la volonté du sujet :
Le bûcheron abat volontiers les arbres
C'est exprès que le bûcheron abat les arbres
1. Appliquez ces critères aux autres phrases apparaissant en exemples dans l'exercice n° 5.
2. Si l'on admet que les verbes acceptant ces critères expriment une « action » et que ceux qui les refusent expriment un « état », quels sont alors les verbes d'action et les verbes d'état, dans le corpus réuni ci-dessus ?

3. Temps ou aspect ? Encore des problèmes de terminologie !

La terminologie traditionnelle emploie des étiquettes trompeuses pour nommer les différentes formes que peut prendre le verbe, en ce sens que des notions temporelles sont souvent utilisées pour définir ce qui relève de l'aspect.

3.1. Le subjonctif

Prenons l'exemple du subjonctif. Les grammaires appellent **présent** une forme telle que *fasse* dans :

4. L'ensemble des critères permettant de classer les verbes selon leur sens est synthétisé et discuté par J. François, *Changement, Causation, Action*, Genève-Paris, Droz, 1989.

(1) *Il faut que je fasse des courses*
mais cette forme indique-t-elle vraiment le « présent » ? Non, *pas en elle-même*, puisqu'on peut l'associer aussi bien à *il fallait* (passé) ou *il faudra* (futur) : dira-t-on pour autant qu'en (2) et (3) *fasse* indique respectivement le passé et le futur ? Non, du moins les tableaux de conjugaison ne le prévoient pas !
(2) *Il fallait que je fasse les courses*
(3) *Il faudra que je fasse les courses*
Intuitivement, on aurait plutôt en fait l'impression que, dans ces trois phrases, *fasse* indique une action à venir par rapport au moment où est dit *il faut, il fallait, il faudra* : quelque chose qui n'est qu'envisagé et qui doit se réaliser (éventuellement) après le moment où l'on parle.

De même, les grammaires appellent *passé* une forme telle que *aie fait* dans (4), (5), (6) :
(4) *Il faut que j'aie fait les courses à 3 heures*
(5) *Il fallait que j'aie fait les courses à 3 heures*
(6) *Il faudra que j'aie fait les courses à 3 heures*
et pourtant là encore, on a plutôt l'impression que *aie fait* a valeur prospective : disant *il faut, il fallait, il faudra*, je projette de faire les courses de telle manière que tout soit achevé à 3 heures.

Donc les termes *présent* (pour *fasse*) et *passé* (pour *aie fait*) apparaissent inappropriés dans le cas du subjonctif car ces formes ne nous situent pas dans une époque : elles présentent en fait le procès comme une virtualité (quelque chose que l'on projette, que l'on envisage), vue soit en train de se dérouler (en (1), (2), (3)), soit déjà déroulée, accomplie (en (4), (5), (6)). L'opposition *fasse/aie fait* est donc d'ordre aspectuel et non pas d'ordre temporel.

L'interprétation « passé » vient de ce que, si les courses sont présentées comme faites à 3 heures, on en déduit qu'elles ont été faites avant 3 heures, donc, si l'on veut, dans le passé par rapport à 3 heures ; mais cette conséquence interprétative ne nous autorise pas à définir *aie fait* comme *exprimant* le passé : si l'aspect accompli entraîne un effet d'antériorité relativement à la spécification *3 heures*, cette antériorité n'est pas particulièrement de l'ordre du passé puisqu'on la trouve aussi bien au présent ou au futur.

3.2. L'impératif

On peut faire le même raisonnement pour l'impératif que pour le mode subjonctif. Les tableaux de conjugaison opposent en effet un impératif « présent », par exemple :
Partez à 3 heures

et un impératif « passé », par exemple :

Soyez parti à 3 heures

mais en réalité, ces deux formes se distinguent par le fait que le départ se présente soit en son commencement ou en son déroulement (à 3 heures, vous serez en train de partir, si vous suivez mon conseil), soit comme accompli (à 3 heures, vous ne serez plus là).

Il faut d'ailleurs noter que, comme le subjonctif, l'impératif a plutôt un sens prospectif, que ce soit à la forme simple ou à la forme composée, c'est-à-dire que, par rapport au moment où je formule le conseil ou la suggestion, ces derniers ne seront éventuellement suivis qu'après cette parole. Même si j'exige une obéissance immédiate :

Maintenant, taisez-vous !

l'ordre ne peut être exécuté qu'une fois que j'ai achevé ma phrase.

3.3. L'infinitif

Reportez-vous ci-après, p. 58, au tableau rassemblant les formes de la conjugaison du verbe *acquérir* tel qu'il apparaît dans *Le Nouveau Bescherelle 1.*

Vous observez que la rubrique **Infinitif** est, comme celle du subjonctif ou celle de l'impératif, partagée en deux : le « présent » d'un côté, le « passé » de l'autre. Mais, ainsi qu'on l'a fait précédemment, on remarquera que la forme simple n'exprime pas particulièrement le « présent » ni la forme composée le « passé » :

Acquérir une voiture est simple
était simple
sera simple

Acquérir une voiture est concomitant au présent de *est*, mais aussi bien au passé de *était* et au futur de *sera*. D'ailleurs, on ne pourrait dissocier *acquérir* de *était* ou *sera* en lui affectant un adverbe indiquant le présent, comme *maintenant* :

Acquérir maintenant une voiture est simple
** était simple*
** sera simple*

L'infinitif n'est donc pas particulièrement « présent », et il peut être associé à *hier* ou à *demain* :

Acquérir une voiture hier était simple
Acquérir une voiture demain sera simple

De même, on a aussi bien :

Avoir acquis une voiture rend sa vie plus facile
a rendu sa vie plus facile
rendra sa vie plus facile

VERBES EN **-ÉRIR : ACQUÉRIR**

INDICATIF

Présent		*Passé composé*	
j'	acqu iers	j'ai	acquis
tu	acqu iers	tu as	acquis
il	acqu iert	il a	acquis
nous	acqu érons	n. avons	acquis
vous	acqu érez	v. avez	acquis
ils	acqu ièrent	ils ont	acquis

Imparfait		*Plus-que-parfait*	
j'	acqu érais	j'avais	acquis
tu	acqu érais	tu avais	acquis
il	acqu érait	il avait	acquis
nous	acqu érions	n. avions	acquis
vous	acqu ériez	v. aviez	acquis
ils	acqu éraient	ils avaient	acquis

Passé simple		*Passé antérieur*	
j'	acqu is	j'eus	acquis
tu	acqu is	tu eus	acquis
il	acqu it	il eut	acquis
nous	acqu îmes	n. eûmes	acquis
vous	acqu îtes	n. eûtes	acquis
ils	acqu irent	ils eurent	acquis

Futur simple		*Futur antérieur*	
j'	acqu errai	j'aurai	acquis
tu	acqu erras	tu auras	acquis
il	acqu erra	il aura	acquis
nous	acqu errons	n. aurons	acquis
vous	acqu errez	v. aurez	acquis
ils	acqu erront	ils auront	acquis

SUBJONCTIF

Présent		*Passé*	
que j'	acqu ière	que j'aie	acquis
que tu	acqu ières	que tu aies	acquis
qu'il	acqu ière	qu'il ait	acquis
que n.	acqu érions	que n. ayons	acquis
que v.	acqu ériez	que v. ayez	acquis
qu'ils	acqu ièrent	qu'ils aient	acquis

Imparfait		*Plus-que-parfait*	
que j'	acqu isse	que j'eusse	acquis
que tu	acqu isses	que tu eusses	acquis
qu'il	acqu ît	qu'il eût	acquis
que n.	acqu issions	que n. eussions	acquis
que v.	acqu issiez	que v. eussiez	acquis
qu'ils	acqu issent	qu'ils eussent	acquis

IMPÉRATIF

Présent	*Passé*	
acqu iers	aie	acquis
acqu érons	ayons	acquis
acqu érez	ayez	acquis

CONDITIONNEL

Présent		*Passé 1re forme*	
j'	acqu errais	j'aurais	acquis
tu	acqu errais	tu aurais	acquis
il	acqu errait	il aurait	acquis
n.	acqu errions	n. aurions	acquis
v.	acqu erriez	v. auriez	acquis
ils	acqu erraient	ils auraient	acquis

Passé 2e forme	
j'eusse	acquis
tu eusses	acquis
il eût	acquis
n. eussions	acquis
v. eussiez	acquis
ils eussent	acquis

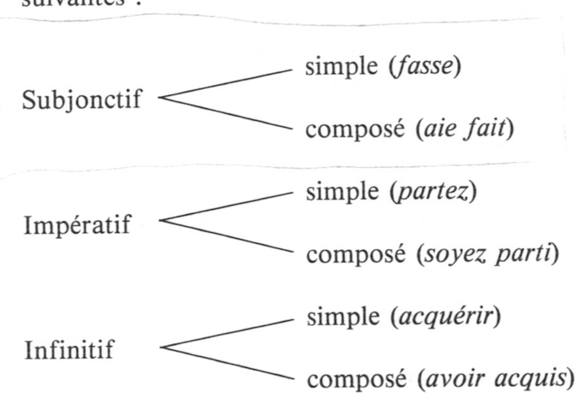
INFINITIF / **PARTICIPE**

Présent	*Passé*	*Présent*	*Passé*
acqu érir	avoir acquis	acqu érant	acqu is, ise ayant acquis

Ainsi se conjuguent les composés de **quérir** [...].
Acquérir. Ne pas confondre le participe substantivé **acquis** (*avoir de l'acquis*) avec le substantif verbal **acquit** de **acquitter** (*par acquit, pour acquit*).
Noter la subsistance d'une forme ancienne dans la locution « à enquerre » (≃ infinitif).
(*Le Nouveau Bescherelle 1 — L'Art de conjuguer*, Paris, Hatier, édition de 1980, p. 39.)

Certes on porte le jugement « rendre sa vie plus facile » en présentant l'achat comme déjà accompli, mais ce sens « passé » n'est qu'un effet de l'aspect et non la définition même de *avoir acquis*.

À ce stade du raisonnement, on pourrait donc proposer les appellations suivantes :



3.4. Les participes

Si l'on se reporte au tableau concernant *acquérir* tel que présenté par Bescherelle ci-dessus, on ne peut manquer d'être frappé d'une bizarrerie dans la rubrique **Participe**. En effet, non seulement *ayant acquis* serait à appeler **participe passé** au même titre que *acquis*, mais encore *ayant acquis* apparaît en parallèle avec *acquis* et non avec *acquérant*, alors que l'auxiliaire *ayant* est un participe présent : or, à tous les modes, la forme composée est constituée d'un auxiliaire qui reçoit la même conjugaison que la forme simple ; ainsi :

Subjonctif passé = auxiliaire au subjonctif présent
+ participe passé
Impératif passé = auxiliaire à l'impératif présent
+ participe passé
Infinitif passé = auxiliaire à l'infinitif présent
+ participe passé

Autrement dit, si *acquérant* est appelé **participe présent**, la forme *ayant acquis* devrait logiquement être appelée **participe présent passé** :

Participe présent passé = auxiliaire au participe présent
+ participe passé

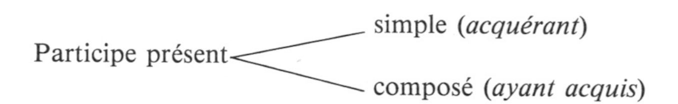
Évidemment, cette juxtaposition *présent-passé* peut paraître incohérente, ou gênante ; c'est sans doute pour l'éviter que le *Larousse de la conjugaison* parle de **participe présent composé** :

acquérir

INFINITIF		PARTICIPE	
Présent	**Passé**	**Présent**	**Passé**
acquérir [akerir]	avoir acquis [avwaraki]	acquérant [akerã]	acqu-is, ise, ises [aki, iz]
		Présent composé ayant acquis	

(*Larousse de la conjugaison*, Paris, Larousse, 1987, p. 50)

Ce qui rencontre notre proposition ci-dessus pour les autres modes :



Mais le participe passé serait-il seul à ne connaître qu'une forme, la forme simple ? Que pourrait être sa forme composée ? Suivant ce que l'on a dit précédemment, ce devrait être :

Participe passé passé = auxiliaire au participe passé
+ participe passé

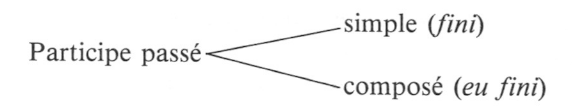
soit : *eu acquis*. Cette suite existe, même si elle ne vous est sans doute guère familière ; par exemple une grand-mère peut s'exclamer en soupirant :

Ah ! j'ai eu chanté dans ma jeunesse !

où l'on a bien une séquence de deux participes passés. Et, peut-être pour éviter la juxtaposition *passé-passé*, les grammairiens parlent de forme **surcomposée**. Ainsi, dans :

Quand j'ai eu fini la vaisselle, Max m'a proposé d'aller au cinéma

a-t-on un passé surcomposé *ai eu fini*, et un passé composé *a proposé*. On peut donc schématiser là aussi :



Malheureusement, cette harmonieuse construction restera lettre morte, car les grammairiens continuent à se servir de la terminologie traditionnelle !

3.5. L'indicatif

L'indicatif comporte deux séries de paradigmes (reportez-vous au tableau du *Bescherelle* ci-dessus), avec, dans l'un, un ensemble de formes simples, et, dans l'autre, un ensemble de formes composées. Par exemple :

Présent	Passé composé
(il) court	*a couru*

Au passé composé, le verbe conjugué, l'auxiliaire *avoir*, est au présent. De même,

Imparfait	Plus-que-parfait
courait	*avait couru*

Au plus-que-parfait, le verbe conjugué, l'auxiliaire *avoir*, est à l'imparfait. Les constatations seraient identiques pour tous les autres temps.

3.5.1. Passé composé et plus-que-parfait

Alors que *avait couru* est à *courait* ce que *a couru* est à *court*, les deux appellations **passé composé** et **plus-que-parfait** sont totalement distinctes ; rien n'indique non plus dans ces appellations que les formes correspondantes ont quelque chose de commun avec le subjonctif passé (par rapport au subjonctif présent) ou l'impératif passé (par rapport à l'impératif présent) ou l'infinitif passé (par rapport à l'infinitif présent). Puisque dans *a couru* l'auxiliaire est conjugué au présent, pourquoi ne pas parler de **présent composé** ? Et de même pour *avait couru*, où *avoir* est conjugué à l'imparfait, d'**imparfait composé** ?

3.5.2. Présent et passé composé

Le passé composé a deux valeurs : ou bien c'est un présent accompli, ou bien c'est un passé. Nous avons vu plus haut comment on pouvait dériver la deuxième valeur de la première : lorsqu'un événement est présenté comme accompli, on en déduit que son déroulement est antérieur au moment auquel on le montre achevé, donc passé par rapport à ce repère. La valeur du passé composé comme « passé » vous est familière, par exemple :

Hier Il y a 8 jours, En 1990, Après la dernière guerre,	Max *a rencontré* la femme de sa vie : il *est tombé* immédiatement amoureux et *a décidé* de se marier avec elle.

La valeur du passé composé comme « présent accompli » vous est peut-être moins connue ; comparons par exemple :

(1) *Alors, tu te dépêches ? — Je finis !*
(2) *Alors, tu te dépêches ? — J'ai fini !*

En (1), *je finis* indique que je suis en train de finir au moment (présent) où je parle ; *finis* est une forme de présent non accompli. En (2), *j'ai fini* indique que le travail vient de s'achever au moment (présent) où je parle : *ai fini* est donc une forme de présent accompli.

Notons que cet emploi de passé composé comme présent accompli n'est possible qu'avec les verbes dont l'aspect lexical est perfectif, c'est-à-dire qui supposent par leur sens même qu'un résultat est atteint ; ainsi, on aurait bien :
(3) *Alors, tu trouves ? — J'ai trouvé !*
mais non, avec la même interprétation :
(4) *Alors, tu cherches ? — J'ai cherché !*
De même dit-on beaucoup plus couramment *Il est mort* ou *Il est né* que *Il a vécu* ; ce dernier emploi de *vivre* au sens « il vient de cesser de vivre », « au moment où je parle, il ne vit plus » est « vieux et littéraire » — comme disent les dictionnaires [5] — et ne s'emploie guère à l'heure actuelle que pour marquer la fin de quelque chose : *La cinquième chaîne a vécu* (dit au moment où les écrans s'éteignent définitivement).

3.5.3. Imparfait et plus-que parfait

Le plus-que-parfait, de même, peut indiquer l'aspect accompli du procès (par rapport au moment passé où je me situe), ou bien l'antériorité de l'événement. Comparons ainsi :
(1) *À 8 heures 15, la bombe explosait*
(2) *À 8 heures 15, la bombe avait explosé*
L'imparfait (*explosait, avait*) indique que l'on se situe dans le passé, mettons le 6 août 1945. Dans la phrase (1), *explosait* présente la bombe en train d'exploser à 8 heures 15 (aspect non accompli). Dans la phrase (2), *avait explosé* indique que l'explosion n'est plus en train de se produire mais a déjà eu lieu à 8 heures 15 (aspect accompli).

Mais le plus-que-parfait peut aussi, par rapport au moment passé dans lequel je me situe pour raconter l'événement (le 6 août 1945 à 8 heures 15), localiser des faits antérieurs, donc s'étant produits dans un passé plus reculé :

> Les Américains *avaient* longuement *réfléchi* et puis ils *avaient pris* cette décision de porter un coup fatal à l'impérialisme japonais : le 6 août 1945 à 8 heures 15, la bombe *explosait* à Hiroshima.

La réflexion et la décision sont présentées comme antérieures à l'explosion.

5. L'exemple incontournable étant le vers d'André Chénier : *Elle a vécu Myrto, la jeune Tarentine*.

Là encore, l'aspect lexical du verbe peut ou non permettre l'interprétation accomplie du plus-que-parfait. Ainsi, on dira bien :

Le lendemain, il avait déménagé à Paris

mais non :

* *Le lendemain, il avait habité à Paris*

Le verbe *déménager* est perfectif (*Il déménage en deux jours*) tandis que le verbe *habiter* est imperfectif (**Il habite en deux jours à Paris*) [6].

Pour que le plus-que-parfait puisse être interprété comme un accompli, il faut aussi que le moment par rapport auquel le procès est présenté achevé soit précisé (*à 8 heures 15*, ou *le lendemain*, etc.), sinon, rien ne permet de le distinguer de la valeur temporelle : *Il avait déménagé à Paris* est interprété comme un événement antérieur à une histoire qui va suivre, plutôt que comme le constat, à un moment du passé, que le déménagement est achevé.

3.5.4. Passé simple et passé antérieur

Contrairement à ce qui se passe pour les autres formes composées relativement aux formes simples correspondantes, le passé antérieur ne peut avoir d'interprétation accomplie par opposition au passé simple ; autrement dit, (2) n'est pas à (1) ce que la phrase au plus-que-parfait était à la phrase à l'imparfait dans les exemples précédents :

(1) *À 8 heures 15, la bombe explosa*

(2) ?? *À 8 heures 15, la bombe eut explosé*

Le passé antérieur mérite en l'occurrence bien son nom, du fait qu'il ne peut guère être employé que pour situer un événement antérieurement à un procès au passé simple :

Quand la bombe *eut explosé* à Hiroshima, les Japonais ne *décidèrent* pas pour autant de renoncer à leurs prétentions.

C'est que le passé simple lui-même montre le procès comme ayant atteint son terme : il suppose une saisie globale de l'événement en cours d'accomplissement, intégrant son début et sa fin.

Ainsi, même le verbe imperfectif *habiter* est présenté comme occupant une durée bornée dans une phrase telle que :

Il habita à Paris

impliquant un avant et un après durant lesquels la personne n'habite pas à Paris. Ce qui oppose alors les verbes perfectifs aux verbes imperfectifs, c'est qu'avec ces derniers, la phrase est plus acceptable lorsque la durée est explicite :

---

6. On peut certes dire *J'ai déménagé pendant deux jours*, mais le déménagement est alors présenté de manière imperfective : il n'est pas sûr qu'il soit achevé ! En revanche, *habiter* exclut que l'on essaie de montrer un quelconque résultat, le verbe n'est qu'imperfectif.

Il habita à Paris pendant deux ans
de 1920 à 1954
dans l'entre-deux-guerres

En revanche, *Il déménagea à Paris* se suffit à soi-même.

REMARQUE. Le passé antérieur peut (ou a pu) exprimer l'accompli dans la langue littéraire, comme en témoigne cet exemple de La Fontaine : *Le drôle eut lapé le tout en un moment.*

3.5.5. Futur et futur antérieur

EXERCICE n° 7

En vous appuyant sur les exemples (5), (6) et (7) de la section 2 et (1) et (2) du paragraphe 3.5.3 de la section 3, évaluez le terme **futur antérieur**.

3.5.6. Les trois formes du « conditionnel »

Nous avons déjà vu dans la leçon 1 pourquoi le « conditionnel » n'est pas considéré comme un mode par beaucoup de linguistes ou grammairiens contemporains. Il présente de surcroît la bizarrerie d'avoir dans les tableaux de conjugaison deux formes composées, l'une dite « passé 1re forme », et l'autre « passé 2e forme » (reportez-vous à l'extrait du *Bescherelle* reproduit ci-dessus pour le verbe *acquérir*) :

	Présent	Passé 1re forme	Passé 2e forme
(*Il*)	*acquerrait*	*aurait acquis*	*eût acquis*

Si l'on compare le paradigme du passé 2e forme à celui du subjonctif plus-que-parfait, on observe que les formes sont identiques, alors que le passé 2e forme n'a en revanche rien qui le signale comme « conditionnel » : ce n'est donc pas sur un critère morphologique que *eût acquis* a été rangé sous le « conditionnel », mais sur un critère sémantique[7]. En effet, dans une phrase telle que :

Chimène, qui l'eût dit ? (Corneille, *Le Cid*, acte III, scène 4)

eût dit est équivalent par le sens à *aurait dit* :

Il a réussi ? Qui l'aurait dit ?

Néanmoins, l'imparfait du subjonctif peut aussi avoir la valeur du « conditionnel », et pour autant, on n'en a pas rangé les formes sous un 3e paradigme du « conditionnel » :

Dussé-je le payer toute ma vie, je ne céderai pas !
(= *Devrais-je le payer toute ma vie...*)

7. Morphologiquement, l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif seraient plutôt à rapprocher du passé simple et du participe passé : *je pris / cela est pris / que je prisse* ; *j'eus / eu / que j'eusse*.

Ainsi dans ce passage des *Mémoires d'Hadrien*, Marguerite Yourcenar annonce-t-elle par *fût* (= *serait*) que Lucius mourra avant Hadrien, auquel il ne succédera donc pas :

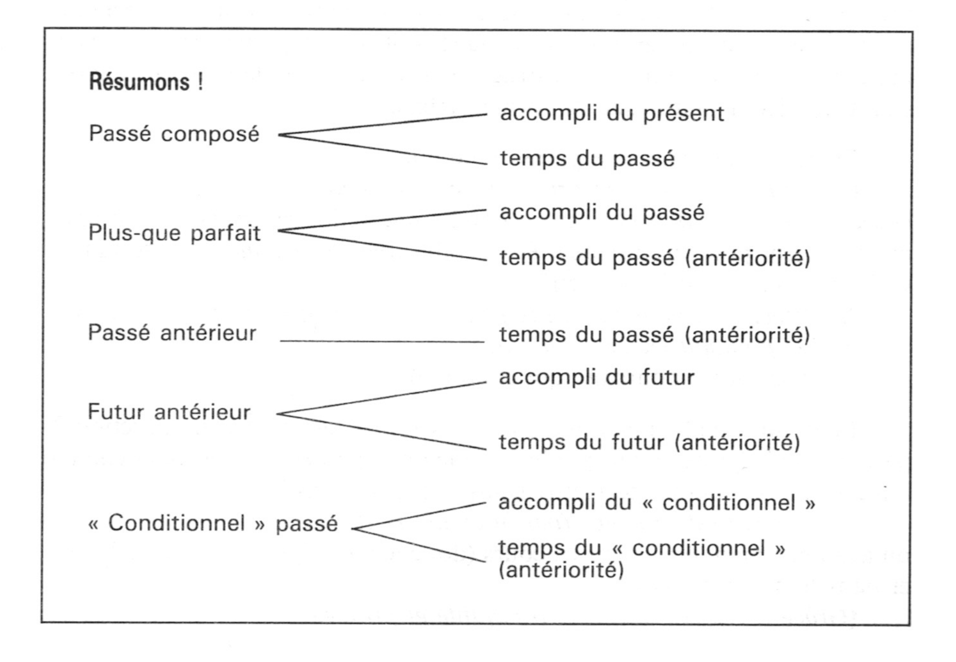
> « [...] Ces comptes rendus me satisfirent : Lucius en Pannonie sut faire preuve de ce sérieux que j'exigeais de lui, et dont il se fût peut-être relâché après ma mort » (Yourcenar M., *Mémoires d'Hadrien*, Paris, Plon, 1958).

On constate donc (encore une fois !) une incohérence dans les classements traditionnels. On considérera qu'en fait ces emplois (*Qui l'eût dit* ? ou *Dussé-je le payer toute ma vie...*) relèvent bien du subjonctif (cf. leçon 3) et que le « conditionnel » par conséquent, comme tous les autres temps de l'indicatif, comporte deux formes, une forme simple et une forme composée (dont l'auxiliaire est conjugué comme la forme simple) :

« Conditionnel » passé = auxiliaire au « conditionnel » présent
+ participe passé

Par rapport au « conditionnel » présent, le « conditionnel » passé peut indiquer soit l'aspect accompli, soit l'antériorité (auquel cas il a valeur temporelle et non plus valeur aspectuelle) :

À 8 heures, il serait parti
(à comparer à : *À 8 heures, il partirait*)
Une fois qu'il serait parti, sa mère se mettrait à pleurer
(le départ est antérieur aux pleurs de la mère).



4. L'aspect et les voix

Le lecteur le constatera en confrontant diverses grammaires : la notion de « voix » n'est pas bien définie et (donc) ne regroupe pas nécessairement les mêmes faits, certains d'ailleurs parlent prudemment de **forme**, ou de **tournure** ! Toutefois, la relation actif/passif semble faire l'unanimité ; elle nous intéresse ici parce que le passif — on l'a vu — a un verbe nécessairement composé (auxiliaire *être* + participe passé) :

Le chat poursuit la souris (verbe simple au présent)
La souris est poursuivie par le chat (auxiliaire au présent + participe passé)

On avait mentionné en leçon 1 l'hésitation éventuelle à analyser la suite *être* + participe passé lorsqu'il n'y a pas de complément d'agent permettant de conclure à coup sûr qu'il s'agit d'un passif. Nous sommes en mesure maintenant de préciser un peu les choses : l'interprétation de cette suite dépend de l'aspect lexical du verbe. Reprenons l'exemple :

La porte est ouverte

On peut conclure que le verbe *ouvrir* est perfectif, puisque l'on a bien :

Paul ouvre la porte en une seconde

Certes il est aussi compatible avec *pendant* :

Paul ouvre la porte pendant des heures

mais la phrase alors ne décrit pas une même action qui durerait deux heures (comme dans *Paul cherche pendant des heures*) mais la succession d'ouvertures successives (Paul n'a pas cessé d'ouvrir et de fermer la porte pendant deux heures). Dans ce cas, on observe que la suite *être* + participe passé s'interprète de préférence comme une structure attributive, où le participe passé a statut d'adjectif plutôt que de forme verbale.

En revanche, dans une phrase telle que :

(Aidez-moi, je vous en prie !) Je suis poursuivi !

la séquence *être* + *poursuivi* correspond à une action en cours : un complément d'agent pourrait aisément être rétabli (*par des truands*), et de fait, le verbe *poursuivre* est imperfectif :

Le détective a poursuivi Max pendant deux heures/ en deux heures et il le poursuit encore/toujours*
(c'est la même poursuite qui continue)

La double analyse possible pour *être* + *protégé* (cf. leçon 1, section 2, paragraphe 2.2.) s'explique par le fait que *protéger* peut s'interpréter comme imperfectif ou comme perfectif. Dans le premier cas :

Votre peau est protégée (par la crème H.R.)

on avait conclu à une action en cours (donc le participe est forme verbale) ; et dans le deuxième cas :

(Grâce à Velux) vous êtes tranquille et protégé

on avait conclu à un état (on est protégé comme on est tranquille) et donc au statut adjectival du participe passé. Le verbe *protéger* se prête effectivement aux deux interprétations ; on a bien :

La crème vous protège pendant des heures
(aspect imperfectif)

et aussi :

En une heure, vous voilà protégé !
(aspect perfectif)

Corrigé des exercices

EXERCICE n° 1

Remarque préalable — Puisqu'il est demandé de repérer l'aspect dans les formes verbales, la première précaution est de déterminer, parmi les éventuels infinitifs ou participes, lesquels sont formes verbales et lesquels sont formes nominales ou adjectivales. Ainsi, *(après) avoir entendu, pour décider, (pour) pouvoir être jugés, défini comme imprescriptible* ne seront-ils pas pris en considération ici, puisqu'il s'agit de formes nominales pour les infinitifs ou de formes adjectivales pour les participes, selon les critères retenus dans la leçon 1 (pas de sujet propre).

Il reste donc les formes verbales suivantes, que nous classerons selon qu'elles sont simples (verbes conjugués) ou composées (auxiliaire conjugué + participe passé), puisque c'est là le critère morphologique permettant de parler d'aspect respectivement non accompli ou accompli.

Formes simples (aspect non accompli)	Formes composées (aspect accompli)
répondront	*s'est donné*
existe	
constituent	

EXERCICE n° 2

Première remarque — La combinaison de chacun des verbes *vivre* et *mourir* avec différents compléments de temps permet de s'apercevoir qu'ils n'ont pas le même aspect lexical ; ainsi, on peut dire :

(1) a. Les hommes vivent *moins longtemps* que les femmes
b. Ici, les hommes vivent *longtemps*/ne vivent pas *longtemps*
c. Moi, je vivrais *pendant des années*, ici !
d. Max a vécu *des années* au Gabon
e. Il vit *depuis des années* au Gabon
f. *Il y a des années* qu'il vit au Gabon

Tous ces compléments de temps indiquent une durée sans terme spécifié : le procès est présenté comme un déroulement sans achèvement. La compatibilité de *vivre* avec ces circonstanciels permet de conclure qu'il s'agit d'un verbe imperfectif : il serait incompatible avec un complément de type *en + numéral + nom* qui au contraire enferme le procès dans un laps de temps borné :

g. * Max vit *en cinq ans*
h. * Max *a mis deux jours* pour vivre/à vivre

Inversement, *mourir* comporte, dans son sens, l'idée que le résultat, le terme, est atteint ; c'est un verbe perfectif :

(2) a. * Les hommes meurent *moins longtemps* que les femmes
b. * Ici, les hommes meurent *longtemps*/ne meurent pas *longtemps*
c. * Mourir *pendant des années*
d. * Mourir *des années*
e. * Il meurt *depuis des années*
f. * *Il y a des années* qu'il meurt
g. Max meurt *en une seconde*
h. Max *a mis deux jours* pour mourir/à mourir

Si certaines combinaisons apparaissent possibles, c'est dans des contextes particuliers, avec une certaine interprétation. Par exemple, on pourrait imaginer pour (e) et (f) :

« Max m'a écrit qu'il allait très mal, qu'il allait mourir...
— Oh, tu sais, Max, ce n'est pas la première fois qu'il nous fait le coup : *il meurt depuis des années !* (Ou : *Il y a des années qu'il meurt !*) »

On voit que (e) ou (f) sont possibles à condition d'interpréter *mourir* comme « annoncer sa mort » : *il meurt* est une forme de discours indirect (= « Max dit qu'il meurt ») — il peut avoir un sens itératif.

Deuxième remarque — On notera également que les acceptabilités avec les périphrases verbales ne sont pas égales ; en particulier, on a parfaitement :

(1) i. *Max a cessé de vivre*

mais non :

(2) i. * *Max a cessé de mourir*

Certes on aurait bien :

(2) j. *Les hommes ont cessé de mourir à partir du moment où le général a ordonné la retraite*

mais on voit qu'il ne s'agit pas d'une mort dont le processus s'interrompt : la phrase ne signifie pas que les hommes étaient en train de mourir et qu'ils s'arrêtent ! Il ne s'agit pas des mêmes hommes : certains sont morts et d'autres non, et c'est la différence entre les deux situations que décrit le verbe *cesser* : la première cesse pour laisser place à une nouvelle. On pourrait encore comparer :

Max vit toujours (= continue à vivre)
Max meurt toujours (= connaît plusieurs morts, par exemple dans ses rôles au théâtre)

ou :

Max vit encore (= continue à vivre)
Max meurt encore (= encore une fois)

De même [8] :

L'enfant commence à vivre

?? *Le vieillard commence à mourir*

ou

Le malade continue à vivre

?? *Le vieillard continue à mourir*

EXERCICE n° 3

Le test du circonstanciel *pendant / en* permet de s'apercevoir que *repasser un mouchoir* relève de l'aspect perfectif ; d'une part, on peut dire :

Ma mère repasse un mouchoir en trente secondes

et d'autre part, la phrase :

Ma mère repasse un mouchoir pendant trente secondes

suppose que, au bout des trente secondes, on n'a pas affaire à un mouchoir repassé (le processus n'aboutit pas à sa fin). En revanche :

?? *Ma mère repasse en trente secondes*

est d'acceptabilité douteuse, alors que l'on a très bien :

Ma mère repasse pendant deux heures

Donc *repasser* employé sans complément est imperfectif. Toutefois, en présence d'un complément, le verbe n'est pas nécessairement perfectif ; en effet, on peut dire :

Ma mère repasse du linge pendant deux heures

alors que :

?? *Ma mère repasse du linge en deux heures*

est beaucoup moins acceptable : *repasser du linge* est donc imperfectif, alors que *repasser un mouchoir* est perfectif. Qu'est-ce qui distingue les compléments d'objet *du linge* et *un mouchoir* ? C'est que l'article partitif *du* présente la notion « linge » comme une masse continue (on parle de **nom non comptable**, ou **continu**, ou **massif**, etc.) tandis que l'article indéfini *un* présente la notion « mouchoir » comme une unité distincte (on parle de **nom comptable**, ou **discontinu** ou **nombrable**). Il y a donc une relation entre l'aspect imperfectif du verbe et le nom massif d'une part, et entre l'aspect perfectif du verbe et le nom comptable d'autre part : dans le premier cas, on a affaire à une continuité aussi bien dans la manière de présenter l'action que dans celle de présenter l'objet, et dans le second cas à une unité bornée, bien délimitée, dans la représentation du procès comme dans celle de ce à quoi il s'applique.

Cet exemple montre que l'on ne peut parler d'*un* aspect de tel verbe : selon ses emplois, ce dernier peut ne pas avoir les mêmes propriétés.

8. L'aspect inchoatif est marqué pour *mourir* par le verbe pronominal *se mourir*, qui marque l'entrée progressive dans la mort. Cf. « Madame se meurt ! Madame est morte ! » (Bossuet).

EXERCICE n° 4

Le verbe *baigner* est susceptible d'être compris comme imperfectif ou comme perfectif. Ainsi :

Alice baigne encore le bébé

peut s'interpréter « Alice continue à baigner le bébé » : le bain commencé n'est pas achevé (aspect imperfectif), ou « Alice recommence à baigner le bébé », « Alice baigne le bébé encore une fois » : chacun des bains arrive à son terme (aspect perfectif). De même :

Alice baigne toujours le bébé (= elle n'a pas fini)

Alice baigne toujours le bébé (= c'est chaque fois elle qui s'en charge)

La phrase est compatible aussi bien avec *pendant...* qu'avec *en...*, le verbe est donc ambigu (imperfectif avec *pendant*, et perfectif avec *en*) :

Alice baigne le bébé pendant une heure

Alice baigne le bébé en une heure

EXERCICE n° 5

1. Dans les deux grammaires citées, l'exemple illustrant le cas où le sujet « subit l'action » est une phrase passive :

Le coupable fut puni
(passif sans complément d'agent de [*On*] *punit le coupable*)

Les pièces défectueuses seront remplacées gratuitement
(passif sans complément d'agent de [*On*] *remplacera les pièces défectueuses gratuitement*)

2. Par conséquent, on a affaire à des verbes d'action (le sujet « fait l'action ») dans les phrases (1) à (4) :

(1) *L'enfant veut un gâteau*
(le passif serait *Un gâteau est voulu par l'enfant*)

(2) *Ève aime Max*
(le passif serait *Max est aimé de / par Ève*)

(3) *Cette nouvelle réjouit Luc*
(Le passif serait *Luc est réjoui de / par cette nouvelle*)

(4) *La porcelaine craint le froid*
(le passif serait *Le froid est craint par la porcelaine*)

Il n'est toutefois intuitivement pas satisfaisant de parler d'« action » pour ces verbes : la paraphrase *faire l'action de*, que suppose la définition, n'est d'ailleurs pas acceptable. En effet :

* *L'enfant fait l'action de vouloir un gâteau*

* *Ève fait l'action d'aimer Max*

* *Cette nouvelle fait l'action de réjouir Max*
* *La porcelaine fait l'action de craindre le froid*
C'est sans doute pourquoi la grammaire Larousse ajoute que « le mot *action* [doit être] pris au sens large » !

3. Les *verbes d'état* se reconnaissent au fait qu'ils se construisent avec un attribut (il s'agit de *être, sembler, paraître, devenir, rester,* etc.). Voici quelques erreurs à ne pas commettre :
— Dans des phrases telles que *Paul voit rouge, Max parle fort, rouge* et *fort* ont un statut d'adverbe, ce qui se reconnaît au fait qu'ils restent invariables : *Paul et Max voient rouge* (et non * *rouges*), *Ève parle fort* (et non * *forte*) ; il ne s'agit donc pas d'attributs mais de compléments de manière.
— Dans la phrase *Vous êtes en nage, en nage* peut être remplacé par le pronom *le*, ce qui permet de le reconnaître comme attribut : *En nage, vous l'êtes*. Mais *en France* ne serait pas remplacé par *le* (*En France, vous y êtes*) dans *Vous êtes en France* ; c'est un complément circonstanciel de lieu et non un attribut. Comparez aussi *Vous êtes au courant (Vous l'êtes)* et *Vous êtes au bureau (Vous y êtes)* ou *Vous êtes de haute taille (Vous l'êtes)* et *Vous êtes de Basse-Normandie* (? *Vous en êtes* ou *Vous êtes de là*).
— Lorsqu'il s'agit d'un groupe du nom, le pronom ne permet pas de distinguer entre l'attribut et le complément d'objet :

Paul devient un grand garçon (Paul en devient un)
Paul peint un grand garçon (Paul en peint un)

Il faut alors tester les autres propriétés du complément d'objet, par exemple le passif :

* *Un grand garçon est devenu par Paul*
Un grand garçon est peint par Paul

ou les constructions clivées :

* *C'est un grand garçon que Paul devient*
C'est un grand garçon que Paul peint

EXERCICE n° 6

1. Les propriétés proposées ne sont pas le fait des verbes d'état tels qu'ils sont définis par les deux grammaires ; par exemple :

* *Que fait le temps ? — Il devient mauvais*
* *Que faites-vous ? — Je suis en nage*
* *Que faisait-il ? — Il paraissait désespéré*

Elles ne concernent pas non plus les suites *être* + participe passé relevant du passif :

* *Que fit le coupable ? — Il fut puni*
* *Que feront les pièces ? — Elles seront remplacées gratuitement*

Toutefois, le verbe *devenir* s'accommode de la spécification de l'aspect duratif (ce qui est conforme à la définition même du verbe) :

Le temps est en train de devenir mauvais

Il était en train de devenir plus habile

Les expressions exprimant la volonté du sujet sont exclues. Certes on pourrait dire :

C'est exprès qu'il demeure immobile

Il fait en sorte de paraître désespéré

mais en réalité, ces expressions ne portent pas sur l'état *demeurer immobile* ou *paraître désespéré* : elles concernent en quelque sorte la préparation de cet état, la décision d'être ainsi , c'est-à-dire ce que la personne fait pour obtenir le résultat de demeurer immobile ou de paraître désespérée.

Parmi les verbes dits *d'action*, certains seulement tolèrent les tests proposés ; on a d'un côté :

Que faisais-je seul, dans la nuit obscure ?

— Je marchais

J'étais en train de marcher seul dans la nuit obscure

C'est exprès que je marchais seul dans la nuit obscure

ou encore :

Que fit-il ? — Il le reçut avec politesse

Il fit en sorte de le recevoir avec politesse

(*être en train de* est incompatible avec le passé simple, comme nous le verrons dans la leçon 5 : si *recevoir* était au présent, serait possible *Il est en train de le recevoir avec politesse*).

En revanche, d'un autre côté, les verbes excluent plus ou moins les tests proposés :

?? *Qu'a fait le malade ? — Il a subi une opération*

Le malade est en train de subir une opération

?? *C'est exprès que le malade a subi une opération*

(la phrase est acceptable si *exprès* renvoie à la volonté de quelqu'un d'autre, famille ou médecins)

Mêmes observations pour *vouloir, aimer, réjouir* ou *craindre* dans les phrases (1) à (4) de l'exercice 5. Il faut là aussi prendre garde qu'un critère peut s'appliquer mais en entraînant un changement de sens. On pourrait ainsi admettre :

? *Ève est en train d'aimer Max*

mais en fait, *être en train de* ne qualifie pas le procès « aimer » en train de se dérouler ; la phrase signifie que Ève commence à tomber amoureuse (on est donc *avant* la situation « Ève aime Max »).

2. Ce que la grammaire traditionnelle appelle **verbes d'action** regroupe donc à la fois des verbes qui indiquent effectivement une action et des verbes qui expriment un état subi (même à la forme active) :

« action » : *abattre des arbres, marcher, recevoir quelqu'un*

« état » : *subir une opération, aimer quelqu'un, vouloir quelque chose*, etc.

Certains linguistes parlent de **verbes dynamiques** dans le premier cas, et de **verbes statiques** dans le second. Des verbes sont ambigus ; soit par exemple la phrase :

La neige recouvre les toits

Elle peut signifier qu'il est en train de neiger (une action est en cours) ou bien qu'il y a de la neige sur les toits. Dans le premier cas, la neige fait quelque chose (elle recouvre les toits en tombant) et *recouvrir* a donc une interprétation dynamique. Mais dans le deuxième cas, la neige ne fait rien (elle est sur les toits) et *recouvrir* a donc une interprétation statique.

Il faut noter que lorsqu'il y a « action », elle ne peut être délibérée que dans le cas où le sujet est une personne :

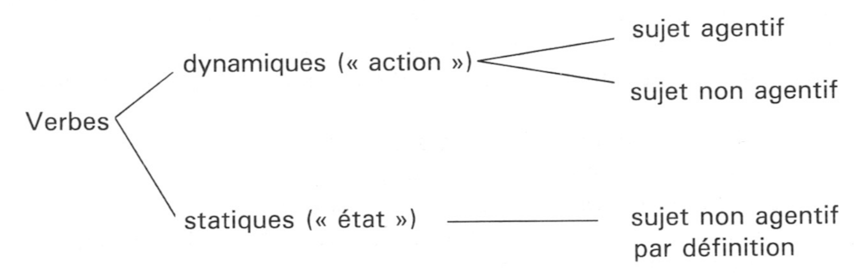
* *C'est exprès que la neige recouvre les toits*

* *La neige fait en sorte de recouvrir les toits*

mais, même avec un sujet humain, l'action n'est pas nécessairement volontaire : par exemple, il est difficile de décider d'éternuer ! Donc, dans :

Paul éternue

on a bien un verbe dynamique, mais le sujet n'est pas l'agent, responsable en toute connaissance de cause, de l'action.



EXERCICE n° 7

Dans les exemples (5), (6) et (7), le terme **futur antérieur** nous renvoie à une définition temporelle : une forme telle que *aura trouvé* suppose alors un événement qui se passe avant celui que désigne *trouvera* ; par exemple :

Quand Paul aura trouvé la solution du premier problème, il trouvera sans mal la réponse à la seconde question.

Toutefois, *aura trouvé* est susceptible aussi d'indiquer que la découverte est accomplie au moment (futur) où l'on se situe ; comparons ainsi :

Paul aura trouvé la solution à 3 heures

Paul trouvera la solution à 3 heures

Ici, *aura trouvé* n'est pas une forme temporelle d'antériorité, mais une forme aspectuelle d'accompli. La terminologie traditionnelle ne retient donc que la première valeur possible.
On aurait pu faire le même commentaire à partir des exemples (1) et (2) :

À 8 heures 15, la bombe explosera / aura explosé

ou :

Le lendemain, il déménagera / aura déménagé

Leçon 3

Le sens des modes

Introduction

Par rapport aux descriptions grammaticales en vigueur, et en fonction des diverses observations des leçons 1 et 2, nous considérerons comme modes :
— l'infinitif (comme forme verbale, cf. leçon 1) ;
— le participe présent et passé (comme forme verbale, cf. leçon 1) ;
— le subjonctif ;
— l'indicatif.
Nous avons également expliqué dans la leçon 1 pourquoi nous ne retenions pas le « conditionnel », mais cette liste s'oppose encore aux classements traditionnels par le fait qu'elle ne comporte pas l'impératif, ce que nous allons justifier maintenant.

1. Le statut de l'impératif

Comme vous le savez, les formes de l'impératif sont définies comme celles qui servent à exprimer un ordre (de manière plus ou moins autoritaire : ce peut être un conseil, une suggestion, une prière), autrement dit, elles sont propres au discours, étant spécifiques de l'échange avec autrui.

De plus, morphologiquement, on ne peut pas parler d'un paradigme de désinences qui seraient propres à l'impératif, ce qui conforte l'idée que l'impératif est un emploi particulier, en discours, d'un autre mode :

1. Pour quasiment tous les verbes, il s'agit des mêmes formes qu'au présent de l'indicatif (à ceci près que pour les verbes en *-er* (1er groupe) et quelques autres comme *cueillir* (toutes les grammaires en donnent la liste), la 2e personne n'a pas de *-s* si le verbe n'est pas suivi d'un pronom complément *en* ou *y* :

Prends ton manteau, il pleut
Prenez garde
Prenons un apéritif en attendant
Va donc me chercher mes aiguilles à tricoter
Vas-y
Cueille quelques fleurs pour ta mère
Cueilles-en
Cueille-les

2. Pour les quatre verbes *être, avoir, vouloir* [1] et *savoir*, il s'agit des mêmes formes qu'au présent du subjonctif (pour *savoir*, c'est le radical du subjonctif mais non les désinences aux deux personnes du pluriel), avec toujours la différence orthographique du *-s* pour la deuxième personne du singulier pour *aie, veuille, sache* :

Sois gentil. Soyez à l'heure. Soyons patients !
N'aie pas peur. Ayez l'amabilité de frapper avant d'entrer. Ayons l'air de ne pas être au courant
Sache que je n'attends rien de toi. Sachez vous tenir. Sachons rester discrets
Ne m'en veuille pas. Veuillez patienter. Ne m'en voulez pas

Les verbes courants *pouvoir* et *devoir* n'ont pas d'impératif, ainsi que des verbes plus rares, le plus souvent défectifs (c'est-à-dire dont certaines formes manquent, à telles personnes et/ou à tel temps) : *gésir, choir, bruire...*

L'impératif ne connaît que trois personnes : la deuxième du singulier et du pluriel, et la première du pluriel si celui qui parle s'inclut dans ce qu'il faut faire :

Armons-nous et partez !

Il suppose normalement que le sujet du verbe soit humain, puisqu'un « dire de faire » ne peut s'adresser qu'à des personnes (ou à des animaux personnifiés) :

?? *Germe ! dit-il à la pomme de terre*

mais les figures sont toujours possibles :

Démarre ! Mais démarre donc ! dit-il à sa voiture
« Ô temps, suspends ton vol ! » (Lamartine)
« Liberté, liberté chérie/Combats avec tes défenseurs » (La Marseillaise)

1. Les grammaires et les dictionnaires donnent deux paradigmes de formes pour *vouloir*, l'un correspondant au subjonctif (*veuille, veuillez, veuillons*), l'autre à l'indicatif (*veux, voulez, voulons*). Cf. par exemple Grevisse, *Le Bon Usage, op. cit.*, p. 752.

Pour les troisièmes personnes, l'ordre, le conseil, la suggestion... se marquent à l'aide de *que* suivi du subjonctif :

Ève est malheureuse avec Max ? Eh bien, qu'elle le quitte ! Qu'il s'en aille ! Qu'ils se séparent !

Ce type de commandement suppose une relation indirecte entre celui qui le donne (*je*) et celui à qui il s'adresse (*il*) puisqu'il passe par un intermédiaire (*tu*) : l'ordre, dont la réalisation est évidemment subordonnée à la bonne volonté de la personne commandée, l'est ici d'autant plus que sa transmission est médiatisée : *je* dit à *tu* que *il* n'a qu'à faire cela (*il* ne le saura que si *tu* le lui transmet). Le subjonctif marque donc l'absence totale de contrôle, de la part de celui qui parle, sur l'obéissance à l'ordre qu'il donne.

On peut expliquer de même que ce soient les verbes *être, avoir, vouloir* et *savoir* qui aient le paradigme du subjonctif et non celui de l'indicatif. Ainsi, je peux demander à un élève d'apprendre sa leçon, mais il m'est plus difficile de lui ordonner de la savoir car il s'agit alors d'un processus interne auquel je n'ai pas accès (et que d'ailleurs l'interlocuteur ne contrôle pas nécessairement lui-même).

Même chose pour *vouloir* : quand je dis à quelqu'un *Prends ton manteau*, je cherche à obtenir qu'il veuille prendre son manteau (d'où, la plupart du temps, des stratégies de persuasion ou de justification : *Il fait froid, tu vas prendre mal,* etc.) de façon que, en conséquence, il le prenne effectivement ; mais l'exercice de la volonté lui-même est propre à la personne et dépend de son caractère, de son tempérament, de sa nature ; on ne peut prétendre le commander de l'extérieur :

* *Veux un gâteau !*
* *Veuillez un gâteau !*

Ce que l'on peut faire, c'est de tenter de jouer sur le déclenchement non pas de la volonté elle-même, mais d'une certaine disposition qui favorise la décision ; le subjonctif, obligatoire, marque l'impuissance de celui qui parle à effectivement contrôler ce déclic :

Veuillez ouvrir vos cahiers
* *Voulez ouvrir vos cahiers*
? *Veuillez bien vouloir ouvrir vos cahiers*

Les formes à l'indicatif ne sont possibles que pour le sens particulier de *vouloir* dans *en vouloir à quelqu'un*, et encore l'impératif n'est-il possible qu'à la forme négative :

?? *Veux-en à ton père*
N'en veux pas à ton père

La stratégie est ici de prévenir quelque chose qui a des chances de se produire et qui donc est contrôlable par l'interlocuteur. Mais apparemment (en français), on ne peut pas chercher à inciter quelqu'un à en vouloir à quelqu'un d'autre (la haine serait un sentiment qu'une personne extérieure n'a pas le pouvoir de décréter pour vous) : la langue est morale !

?? *Veux-en à ton père* mais *N'en veux pas à ton père*
?? *Déteste ta mère* mais *Ne déteste pas ta mère*
?? *Hais tes parents* mais *Ne hais point tes parents*
?? *N'aime pas tes amis* mais *Aime ton prochain*
etc.

De même que, donc, on ne peut pas commander à autrui de savoir ou vouloir quelque chose — sinon à travers un subjonctif qui témoigne justement que la réalisation de cet ordre est problématique —, de même est-il difficile d'intervenir sur ce que la personne *est* ou *a*, du moins lorsqu'il s'agit d'une propriété inhérente :

* *Aie la peau noire*
* *Aie les yeux bleus*
* *Mesure 1 m 60*

Ces phrases ne sont acceptables que dans la situation où l'interlocuteur devrait acquérir une qualité qu'il n'a pas naturellement ; ainsi (à la rigueur) un metteur en scène pourrait-il dire à un comédien (blanc) :

Pour jouer Othello, aie la peau noire les soirs de représentation

De même, ce qui oppose les adjectifs *malade* et *maladif*[2], c'est que le premier décrit un état passager, lié à un événement extérieur (virus, bactérie, etc.) alors que le second décrit un état permanent, lié à la nature même de la personne ; le premier permet donc un contrôle (encore ne s'agit-il pas d'un commandement effectif, mais plutôt d'un souhait, d'une suggestion) :

Si tu veux échapper à cette réunion, sois malade !
Ne sois pas malade le jour de l'examen !

tandis que le second l'exclut absolument :

* *Sois maladif* ! / * *Ne sois pas maladif*

Lorsqu'il est possible, l'impératif, du fait qu'il a les marques du subjonctif, indique de toute façon l'impuissance du locuteur à peser de quelque manière que ce soit sur la réalisation de ce qu'il souhaite. Les présenter comme un ordre, c'est faire comme si l'avoir ou l'être dépendaient de la volonté humaine, mais le subjonctif marque en même temps que ce n'est pas le cas :

Aie le courage de regarder les choses en face

2. C'est J.-C. Anscombre qui a attiré mon attention sur ce couple *malade/maladif*.

L'impossibilité pour les verbes courants *devoir* et *pouvoir* d'être mis à l'impératif viendrait alors de ce que (selon la langue) on ne peut intervenir sur le sentiment de l'autre de ce qu'il doit faire ni sur sa capacité à le faire :

* *Dois te marier avec Ève*
* *Doive te marier avec Ève*
* *Peux finir ce travail*
* *Puisse finir ce travail*

Pour conclure, les deux arguments permettant de considérer l'impératif non comme une catégorie du mode en langue, mais comme l'un des effets possibles de l'indicatif ou du subjonctif en discours, sont d'une part qu'il n'a pas de formes morphologiques propres, et d'autre part que ses valeurs sont dérivables des autres modes. Citons Guillaume :

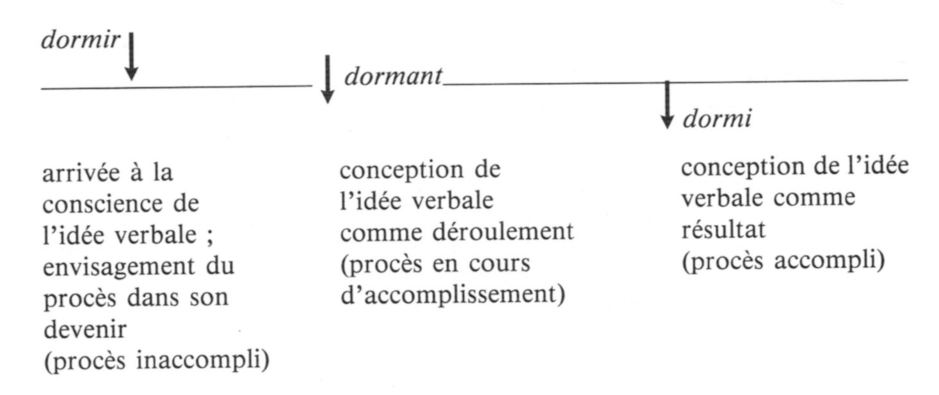
> « Le mode impératif — L'impératif est mode de parole, non pas mode de pensée, du moins en français où il emprunte sa flexion soit à l'indicatif, soit au subjonctif. Le trait le plus original de l'impératif français est de devoir la forme indicative ou subjonctive du verbe, non pas à l'idée à travers laquelle on regarde ce verbe, mais à ce verbe lui-même. Partout ailleurs le verbe *être*, par exemple, se mettra à l'indicatif ou au subjonctif, suivant qu'il est vu à travers tel ou tel verbe : *je veux que cela soit* et *je sais que cela est*, sans jamais devoir la forme modale à sa nature propre, mais à l'impératif ce même verbe *être* prendra invariablement la forme subjonctive, due exclusivement à ce qu'il est lui et pas un autre. La source du mode est ici dans la nature même de l'image verbale.
> Cette particularité du mode impératif vient du caractère spécial qu'il confère à la notion d'actualité.
> L'impératif est une certaine manière de parler qui vise à provoquer, chez le sujet écoutant, l'accomplissement d'un acte que le verbe indique. Par suite, l'emploi de cette manière de parler n'a de raison d'être que pour autant qu'on sait exister chez le sujet à qui l'on s'adresse les pouvoirs indispensables à l'exécution de l'acte dont on réclame de lui l'exécution. Il se détermine ainsi dans l'esprit, au-delà de la zone de ces pouvoirs, une limite qui figure le moment où l'impératif a des *probabilités* de devenir efficace.
> Cette limite est la ligne d'actualité dans ce mode. Et les verbes qui présentent les *pouvoirs* situés en deçà d'elle récusent d'une manière individuelle et définitive la forme indicative.
> Quels sont ces verbes ? D'abord *pouvoir*. On ne saurait pertinemment commander à quelqu'un, par exemple, de *marcher* sans avoir posé en principe qu'il *peut* le faire.
> Puis les verbes *vouloir* et *savoir*. Si le sujet ne veut ni ne sait, le commandement est vain. Enfin *être* et *avoir* (*avoir* est la réplique active de *être*, passif). Pour *pouvoir* ne faut-il pas d'abord *être* ? Et *avoir* ? (avoir l'être). [...] » (Guillaume G., *Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929, p. 47).

2. La configuration générale des modes

Tous les modes connaissent l'opposition aspectuelle accompli/non accompli, mais se distinguent entre eux par la prise en compte ou non des personnes et des temps :
— l'infinitif et le participe ne connaissent ni la personne ni le temps ;
— le subjonctif connaît la personne mais non le temps [3] ;
— l'indicatif connaît et la personne et le temps.
Leur énumération dans cet ordre traduit des saisies successives du procès, qui vont du moins précis au plus précis.

2.1. Infinitif et participe

Nous l'avons vu en leçon 2, ces deux modes constituent une saisie minimale de l'idée verbale, par le biais unique de sa représentation de la durée qu'elle occupe (aspect non accompli/accompli). On est donc dans le domaine du virtuel : le procès n'est affecté ni à une personne particulière, ni à une époque précise, il reste un concept abstrait. La construction de l'image mentale, à l'intérieur de cette catégorie impersonnelle du mode, suit un itinéraire montrant la manière dont est appréhendé le temps inhérent au verbe, ce que Guillaume appelle « la construction de l'image-temps » :



Citons à nouveau Guillaume :

> « Le verbe sous sa forme infinitive est un verbe qui a devant lui la totalité de son devenir, dont aucune partie n'a été dépensée ; autrement dit, un verbe qui n'est que possible : *marcher* se conçoit comme une chose qui peut se faire, qui n'est aucunement faite.

---

3. Actuellement, le subjonctif imparfait et le subjonctif plus-que-parfait disparaissent de l'usage ; nous essaierons d'expliquer pourquoi dans la section 3.

Si l'on passe à la forme de participe présent, on constate qu'elle diffère de l'infinitif en ce que le verbe n'a plus devant lui la totalité de son devenir ; une partie en a été dépensée, s'est accomplie, tandis que le reste est à accomplir : *marchant* est une chose en partie faite, en partie à faire, un procès saisi en cours de développement.

Et si l'on va plus loin par une dépense totale du devenir qui s'offre au verbe, on aboutit au participe passé, forme dans laquelle il convient de voir le verbe qui a consommé tout le devenir qu'il contenait sous la forme infinitive, qui s'est épuisé, qui est mort et qu'on ''ressuscite'' au moyen d'un auxiliaire grâce auquel s'ouvre devant lui, sous la forme composée, une carrière nouvelle, commençant au point précis où, sous sa forme simple, il expire.

Le verbe *lire*, c'est l'action de lire jusqu'au terme de sa durée ; le verbe *avoir lu*, la subséquence qui s'étend *ad infinitum* au-delà de ce terme » (Guillaume G., *Langage et Science du langage*, Paris-Québec, Nizet-Presses de l'université Laval, 1964, p. 57).

L'infinitif est le seul mode à pouvoir apparaître de manière autonome, c'est-à-dire à pouvoir constituer une proposition indépendante :

Que faire ? Qui voir ? Où aller ? Comment savoir ?
(phrases interrogatives)
Vivre ici ?! Quitter cette ville ?! Ah... partir...
(phrases exclamatives)
Agiter avant de s'en servir. Boire le matin à jeun
(phrases impératives)

Ce qui est commun à tous ces emplois, c'est qu'un procès est simplement envisagé : il est virtuel, de l'ordre du possible, c'est-à-dire qu'il peut ou non se réaliser, celui qui parle ne s'engage ni d'un côté, ni de l'autre.

2.2. Retour sur la proposition infinitive

Le fait de caractériser l'infinitif comme mode non personnel (ce avec quoi tous les grammairiens sont d'accord) peut paraître en contradiction avec la définition traditionnelle de la proposition infinitive (cf. leçon 1) puisque l'on parle de proposition infinitive lorsque l'infinitif a son propre sujet, réintroduisant ainsi le lien à la personne. Mais parler de sujet relève ici d'une interprétation uniquement sémantique, puisqu'il n'est pas inscrit dans la désinence du verbe. De plus, sa pronominalisation se fait par un pronom complément ; ainsi, dans la phrase suivante où le pronom *la* remplace le sujet (?) *l'enfant*, *la* est morphologiquement un objet (la forme sujet étant *elle*) :

Je vois l'enfant courir
Je la vois courir
* *Je elle vois courir* / **Je vois elle courir*

La séquence *l'enfant courir* ne constitue pas en elle-même une proposition, contrairement aux exemples vus précédemment du type *Que faire ? Où aller ?* etc. C'est pourquoi un linguiste tel que Moignet refuse de parler de proposition

infinitive dans des cas tels que *Je vois l'enfant courir* : selon lui le terme n'est acceptable que pour les propositions autonomes (*Que faire ?* etc.) ou susceptibles de l'être (*que faire* dans *Je ne sais que faire*). D'après cet auteur,

> « On parle aussi de sujet de l'infinitif à propos de la tournure syntaxique dite "proposition infinitive", type
>
> j'entends les oiseaux chanter (~ chanter les oiseaux)
>
> Cette façon de voir est des plus contestables, si l'on constate que le pseudo-sujet est remplacé par un pronom régime, primaire ou secondaire :
>
> je *les* ai entendus chanter
> je *lui* ai entendu raconter cette histoire,
>
> mais jamais par une forme de cas sujet. L'ensemble *les oiseaux chanter* n'a pas d'existence à l'état libre, et il ne peut être évoqué par le pronom neutre *le*, comme pourrait l'être une proposition introduite par *que* :
>
> Tu entends les oiseaux chanter ? — *Je l'entends
>
> Il n'existe pas en français de proposition infinitive dépendante à sujet propre. Dans le tour :
>
> Moi, répéter de tels propos !
>
> le pronom *moi* n'est pas davantage le sujet de l'infinitif, dont il est séparé par une virgule dans l'écrit, par une "pausette" dans l'énoncé oral. Détaché, il fait à lui seul une sorte de phrase nominale et l'infinitif en forme une autre, juxtaposée » (Moignet G., *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981, p. 66-67).

Toutefois, ce critère d'autonomie de la proposition ne rencontre pas celui de la pronominalisation du « sujet » par une forme complément du pronom dans ce que l'on a coutume d'appeler « l'infinitif de narration » ; ainsi, on a bien une phrase autonome avec :

Et Max de s'esclaffer

mais le « sujet » *Max* serait pronominalisé par *lui* et non par *il* :

Et lui de s'esclaffer
* *Et il de s'esclaffer*

De façon à avoir une doctrine claire (même si elle peut paraître contestable sur tel ou tel autre point, mais, à notre connaissance, aucune analyse n'y échappe), on admettra que :

1. On ne parle de proposition infinitive que si l'infinitif a un sujet propre ; c'est le cas dans *Et Max de s'esclaffer*, mais non dans *Je ne sais que faire*. Ceci nous conduit à parler simplement d'infinitif (et non de proposition infinitive) dans *Que faire ?* ou bien *Ah... partir !* ou bien *Boire le matin à jeun*. L'infinitif n'est pas la seule catégorie à pouvoir former une phrase à lui seul (ou avec des compléments), par exemple : *Magnifique !* ou *Attention au chien.* ou *Pourquoi cet air triste ?*, etc.) ;

2. Néanmoins, selon nos critères de la leçon 1, la présence d'un sujet propre n'entraîne pas automatiquement l'analyse selon laquelle on a affaire à une proposition infinitive ; rappelons que nous avions :

(1) *J'entends siffler le train*
Je l'entends siffler
* *Je l'entends le train*

L'infinitif n'est pas indépendant de *le train* ; si on analyse *le train* comme complément d'objet de *entendre*, on ne sait que faire de *siffler*, puisqu'il ne peut pas y avoir deux compléments d'objet directs juxtaposés pour un même verbe (pas plus que deux sujets, deux attributs, etc.) :

* *J'aime la pomme la banane*
* *Il est grand gros*

Donc, c'est le bloc *siffler le train* qui est complément d'objet de *entendre* (*Qu'est-ce qu'on entend ? — Siffler le train*) ; on appelle ce bloc **proposition infinitive**, où *le train* est sujet de *siffler*.
On n'a pas en (2) les mêmes propriétés, bien que sémantiquement *Paul* soit analysable comme le sujet de *partir* :

(2) *Je demande à Paul de partir*

puisqu'ici l'infinitif est indépendant de *Paul* ; on a bien en effet :

Je lui demande de partir
Je le demande à Paul
Je le lui demande

Dans la phrase (2), *à Paul* (pronominalisé par *lui*) est complément d'objet indirect [4] de *demande*, et *de partir* (pronominalisé par *le*, ce qui montre que *de* est une « préposition vide ») est complément d'objet direct de *demande*.

2.3. Subjonctif et indicatif

Si l'infinitif et le participe ne connaissent pas les marques de personne et sont donc des modes impersonnels, le subjonctif et l'indicatif en revanche sont des modes personnels. Ce qui distingue ces derniers, c'est que le subjonctif ne situe pas le procès dans une époque, tandis que l'indicatif connaît les différents temps passé/présent/futur. Le procès au subjonctif reste de l'ordre de la virtualité, du possible (ainsi que nous l'avons vu en commentant les formes subjonctives de l'impératif), tandis que le procès à l'indicatif est de l'ordre de la réalité, puisqu'il est inscrit dans une époque. Mais, du fait qu'il est corrélé à la personne, le subjonctif suppose une saisie plus précise que les modes impersonnels ; en somme, il représente un état transitoire de la

---

4. D'autres parleraient de **complément d'attribution**, ou de **complément d'objet second** (bien qu'il n'existe pas de **complément d'objet premier** et que de surcroît *à Paul* soit ici placé en premier par rapport à *de sortir*).

pensée, entre la virtualité complète de l'infinitif ou du participe, et l'actualité[5] de l'indicatif : il est « l'après » de la virtualité maximale véhiculée par les modes impersonnels, la virtualité vue par la personne, et « l'avant » de l'actualité véhiculée par l'indicatif. (On traitera des temps de l'indicatif dans la leçon 5.)

3. Le subjonctif

3.1. Le subjonctif imparfait

On a justifié que les formes dites « présent » et « passé » du subjonctif ne sont pas temporelles (leçon 2) en ceci qu'elles n'expriment pas en elles-mêmes l'époque présente ou passée, mais il reste à expliquer le statut de l'imparfait du subjonctif, le plus-que-parfait en étant la forme composée, accomplie, et donc susceptible en tant que telle de marquer l'antériorité par rapport au temps simple :

*Il aurait fallu qu'il **partît** à 8 heures*
*Il aurait fallu qu'il **fût parti** à 8 heures*

Ces deux formes disparaissent de l'usage contemporain : pourquoi ? Conformément aux principes théoriques exposés dans notre *Introduction*, nous en chercherons la raison dans le système de la langue, et non dans le domaine de la parole ainsi que le font ceux qui évoquent l'euphonie (*j'allasse* serait « laid », mais on a bien *je fasse*, ou *j'amasse*, qui lui ressemblent fort et n'en disparaissent pas pour autant) ou la difficulté pour les sujets parlants de conjuguer ces formes (mais les verbes les plus courants : *être, avoir, aller...* sont précisément ceux qui connaissent le plus de radicaux différents et les désinences les plus diverses par rapport aux verbes réguliers, et pourtant ils ne paraissent pas près d'être évités dans les conversations les plus banales entre gens les plus ignorants des subtilités de la grammaire française).

L'hypothèse que l'on peut avancer est que si ces temps disparaissent, c'est qu'ils sont contradictoires avec la définition du mode dont ils relèvent. On a vu que le subjonctif, indiquant la virtualité, la possibilité, a une interprétation prospective, c'est-à-dire orientée vers l'avenir (cf. leçon 2) :

Il fallait que je fasse les courses à 3 heures
(l'action de « faire les courses » est envisagée comme postérieure au moment où je me situe (*il fallait*) et en cours d'accomplissement à 3 heures).

Or, en tant que temps, l'imparfait nous renvoie au contraire dans le passé, et a donc une interprétation rétrospective. Il y a contradiction parce que le subjonctif, mode du virtuel, des événements simplement possibles, est orienté

5. *Actuel/actualité* s'opposent à *virtuel/virtualité* et ne signifient pas « contemporain ».

vers le futur, tandis que l'imparfait, temps du passé, donc d'événements effectivement et déjà vécus, relève de l'actuel[6] :

> « [...] le propre de ce temps de subjonctif est d'emporter avec soi, dans un mode *virtuel* où l'image-temps surprise en cours de construction n'a pas encore atteint sa pleine réalité, une visualisation du temps descendante allant à la réalité du passé : il y a ainsi dans la forme verbale qu'est l'imparfait du subjonctif une contradiction entre la virtualité propre du mode et le cinétisme anti-virtuel (le mouvement descendant oriente l'esprit du côté de la réalité du passé) imparti au temps ; [...] [en revanche, le propre du subjonctif présent] est de n'emporter avec soi rien qui, temporellement, soit en contradiction avec la virtualité propre du mode subjonctif. La visualisation ascendante du temps qui oriente l'esprit en direction du futur s'accorde, en effet, avec le caractère virtuel du dit mode. Il découle de ces observations que le temps dit imparfait du subjonctif est intrinsèquement une forme verbale hétérogène : la *virtualité* modale rencontrant l'**anti-virtualité** temporelle (cinétisme descendant orienté en direction du passé) ; tandis que le temps dit présent du subjonctif constitue, au contraire, une forme verbale intrinsèquement homogène : la virtualité modale rencontrant une virtualité temporelle correspondante (cinétisme ascendant orienté en direction du futur). Cette homogénéité appartenant au présent du mode subjonctif est à l'origine de la fortune qu'a eue cette forme dans les emplois de discours » (Guillaume G., *Langage et Science du langage*, Paris-Québec, Nizet-Presses de l'université Laval, 1964, p. 194).

Ainsi s'explique l'effet d'irréel de, par exemple, *fût-il le pape,* dans :
Elle ne le saluera pas, fût-il le pape
Le sens modal du subjonctif fait que le procès « être le pape » est présenté comme virtuel : il n'atteint pas sa réalisation effective. Le sens temporel de l'imparfait fait que le procès « être le pape » est présenté comme déjà réalisé, donc du domaine de l'actuel. D'où l'interprétation : il s'agit de quelque chose qui n'a pas eu lieu dans le passé.

> « ... appliquée au passé, et plus précisément à l'accompli, l'éventualité, c'est-à-dire la question posée de la réalisation ou de la non-réalisation du procès, est particulièrement absurde puisque celui-ci est accompli. Se poser la question de sa réalisation [*Je voudrais qu'il fût déjà arrivé*], c'est donc se complaire à évoquer ce qui aurait pu être et qui n'a pas été » (Popin J., *Précis de grammaire fonctionnelle du français*, tome I, Paris, Nathan, 1993, p. 47).

L'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif avaient d'autant moins de chances de se maintenir que le « conditionnel » les concurrence dans cet emploi (cf. leçon 1) et qu'ils n'ont donc même pas pour eux d'être les seuls à posséder leur valeur :

Elle ne le saluera pas, serait-il le pape !

---

6. Voir note précédente.

3.2. Le sens du subjonctif

3.2.1. Le subjonctif opposé à l'indicatif

Généralement, les grammaires définissent l'indicatif comme le mode du fait réel, effectivement réalisé, et, par opposition, le subjonctif comme le mode du fait imaginé, simplement envisagé par la pensée.
Ainsi, selon Grevisse :

> « L'indicatif est le mode de l'action considérée objectivement et constatée ; il place le procès sur le plan de la réalité affirmée et l'actualise en le situant dans l'une des trois époques de la durée » (*Le Bon Usage, op. cit.*, p. 831).
> « Le subjonctif exprime, dans sa valeur fondamentale, un procès simplement envisagé dans la pensée, qui lui donne la teinte d'une interprétation ou d'une appréciation (à l'inverse de l'indicatif, qui actualise le procès en le situant dans l'une des trois époques de la durée) ; il le considère comme non existant ou non encore existant, le fait n'étant pas placé par le sujet parlant sur le plan de la réalité » (*op. cit.*, p. 853).

Vous pourrez lire dans les autres grammaires citées d'autres définitions du même type. Telles qu'elles sont formulées, elles paraissent en accord avec ce que nous avons dit plus haut ; toutefois, leur confrontation aux différents cas où se rencontrent l'un et l'autre modes amène à les contester. Ainsi, dans les exemples suivants, le verbe de la proposition principale marque, au moins en première approximation, que le procès qui suit dans la proposition subordonnée complétive[7] est « simplement envisagé » :

(1) *Elle se doute que Paul est parti*
J'espère que tu me comprends
Il estime que c'est une fille honnête
Je suis d'avis que Max est un pignouf
Elle imagine que Paul reviendra
Elle s'imagine que Luc résout tous les problèmes
Je parie que tu as tort
Il présume que l'inculpé est innocent
L'enfant promet qu'il sera sage
On suppose qu'elle est arrivée à temps

Dans tous les cas, le verbe de la principale équivaut à *penser*, ce qui confirme bien que le contenu de la subordonnée est « envisagé par la pensée » ; or le verbe de la subordonnée est à l'indicatif alors que, selon la définition de Grevisse, il devrait être au subjonctif.

---

7. On peut dire encore **proposition conjonctive** ou **proposition substantive** (parce qu'elle équivaut à un groupe du nom complément d'objet).

Inversement, dans les phrases qui suivent, où le verbe de la proposition principale exprime un sentiment ressenti à propos d'un fait bien réel, le verbe de la subordonnée qui dit de quel fait bien réel il s'agit est au subjonctif :

(2) *Elle regrette que Paul soit parti*
Je me réjouis que tu me comprennes
Il admire qu'elle soit si honnête
Je me résigne à ce que Max soit un pignouf
Elle s'indigne que Paul revienne
Elle se plaint de ce que Luc résolve tous les problèmes

La définition contredit encore que *Le fait* soit suivi d'une complétive au subjonctif (puisque c'est « un fait ») :

(3) *Le fait que Paul soit parti chagrine Marie*
(où *que Paul soit parti* est en apposition à *fait*)

ou que, dans les propositions subordonnées circonstancielles, les conjonctions *bien que* ou *quoique* entraînent le subjonctif alors que l'événement introduit est bien réel :

(4) *Les voitures roulent à toute allure bien qu'il pleuve*
Quoiqu'il soit seul la plupart du temps, l'enfant ne s'ennuie pas

Les définitions de Grevisse (et de bien d'autres) ne permettent pas d'expliquer les emplois illustrés dans les corpus (1) à (4). La première affirmation contestable concerne l'indicatif, car le corpus (1) montre que tous les verbes, qu'ils soient suivis de l'indicatif ou du subjonctif, supposent que le sujet « envisage » quelque chose, c'est-à-dire en a une représentation mentale, pensée. Ce qui oppose les deux modes, ce n'est donc pas que l'indicatif décrirait des faits réels, alors que le subjonctif renverrait à des faits pensés : dans les deux cas, on envisage le fait. Mais l'indicatif le pose comme probable ou certain, tandis que le subjonctif le pose comme également possible et impossible ; autrement dit, avec le subjonctif, les deux plateaux de la balance sont égaux, tandis que l'indicatif témoigne d'un choix en faveur de la réalisation du procès. Ainsi, dire :

Je pense que Paul est parti

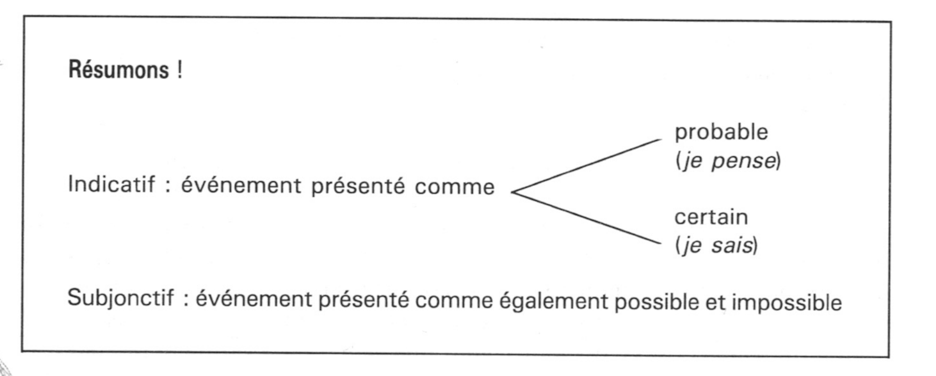
c'est s'engager personnellement, montrer que l'on penche pour l'idée que Paul est parti ; ce qui se passe réellement n'a aucune importance, et le départ de Paul n'a pas été « constaté » (sinon, je dirais *Je sais que Paul est parti*), mais *je pense que* exhibe une hypothèse positive : la phrase signifie que, *selon moi*, le départ de Paul n'est pas également possible et impossible, mais probable. Ainsi, dans la définition de Grevisse, faut-il donner tout leur poids aux mots *considérée* ou *place*, qui sont les signes ténus (passant le plus souvent inaperçus) que le grammairien pense bien à une *interprétation* de la part de celui qui parle : comme le subjonctif, l'indicatif montre comment le locuteur regarde l'événement. Toutes les phrases du corpus (1) se ramènent ainsi au schéma :

[Je pense que] Paul est parti
= *Pour moi*

Cette présentation de l'événement par le locuteur ne préjuge en rien de sa réalité effective (objective) dans le monde (je peux penser que Paul est parti alors qu'en fait il est toujours là), et relever du mensonge. Prenons l'exemple :

Je vous annonce que Paul est parti

La phrase ne nous assure pas du tout de la vérité du départ de Paul, et je peux très bien l'annoncer alors que je sais pertinemment que Paul n'est pas parti. Mais dire *je vous annonce que*, c'est signifier aux interlocuteurs « pour moi il est vrai que (et je vous l'annonce) ».



3.2.2. Vérification de la définition du subjonctif

Les grammaires séparent généralement, dans leur énumération des emplois, le subjonctif en proposition indépendante et le subjonctif en proposition subordonnée (cf., par exemple, Grevisse, *Le Bon Usage, op. cit.*, p. 852 à 858).

Il est facile de vérifier que, en ce qui concerne l'emploi en proposition indépendante, le subjonctif témoigne bien de l'impuissance du locuteur à choisir entre la possibilité et l'impossibilité que l'événement se réalise ; nous l'avons déjà vu pour l'impératif : ordre, souhait, suggestion... mais cela vaut aussi pour la supposition :

Qu'il vienne, et je lui casse la figure

ou l'éventualité (c'est nous qui soulignons le passage) :

« Moi, des tanches ! dit-il ; moi, héron, que je fasse une si pauvre chère ! » (La Fontaine, *Le héron*).

De même, dans les propositions subordonnées, la définition du subjonctif rencontre-t-elle notre intuition dans le cas des verbes de volonté :

Je souhaite qu'il fasse beau

(mon souhait laisse entière l'indétermination du temps : il peut aussi bien faire beau que faire mauvais)

ou dans le cas des conjonctions de but (qui impliquent un désir) :

Je fais cela pour que tu sois heureux

ou encore dans celui des subordonnées de temps lorsqu'elles indiquent un événement à venir :

Je resterai là jusqu'à ce qu'il me reçoive

(mais rien ne dit qu'il me recevra)

Mais comment admettre que le subjonctif soit le mode de la virtualité dans les phrases du corpus (2) ? Il nous faut ici raisonner pour dépasser la première intuition. Dans une phrase telle que :

Je me réjouis que tu me comprennes

on a une appréciation : *Je me réjouis*. Mais pour porter ce jugement, et choisir entre la satisfaction et le mécontentement ou la déception, encore faut-il comparer, mentalement, l'effet que me fait la constatation que tu me comprends à celui que me ferait la constatation que tu ne me comprends pas. Autrement dit, pour pouvoir affirmer *Je me réjouis*, il faut prendre en compte les deux possibilités : ce qui me permet de définir mon sentiment si tu me comprends, c'est de peser celui que m'aurait causé ton incompréhension. Le subjonctif correspond donc bien ici, malgré les apparences, à la définition que l'on s'est donnée : le fait que tu me comprennes est mentalement mis en parallèle avec le fait que tu ne me comprennes pas, et c'est la comparaison de l'effet produit sur moi des deux comportements qui me permet de dire *Je me réjouis que tu me comprennes* (ou aussi bien *Je suis désolé que tu ne me comprennes pas*). Le subjonctif témoigne donc bien d'une double prise en compte de la possibilité ou impossibilité que l'événement se réalise. Le même raisonnement vaut pour tous les autres verbes du corpus (2).

Comment peut-on concilier la définition que l'on a donnée du subjonctif et son emploi dans (3), associé à *Le fait*, terme qui pourtant paraît bien renvoyer au domaine du réel, de l'actuel ?

(3) *Le fait que Paul soit parti chagrine Marie*

Il faut d'abord noter que *Le fait que* peut être associé à l'indicatif, et que serait acceptable :

(3') *Le fait que Paul est parti chagrine Marie*

Par conséquent, il faut analyser la différence de point de vue qui préside au choix entre l'un et l'autre modes. On peut faire l'hypothèse qu'en (3), la raison avancée est présentée comme possible (autrement dit, il y a bien un

fait qui chagrine Marie, mais le contenu de ce fait n'est pas certain), tandis qu'en (3') le locuteur est sûr de ce qu'il avance[8].

Les variantes de ce type ne sont pas rares. Vous lirez dans *Le Bon Usage* de Grevisse ce qui est dit de l'emploi du mode dans les différentes subordonnées (à partir de la p. 1286) et vous constaterez que l'on peut assez souvent avoir le subjonctif ou l'indicatif (avec un changement de sens bien sûr) ; par exemple :

Je doute qu'il réussisse
Je doute qu'il réussira

Dans le premier cas, celui qui parle laisse ouvertes les deux possibilités d'une réussite ou d'un échec (je doute mais il peut réussir ou échouer) ; dans le second cas, le locuteur prend parti (selon lui, la personne dont il s'agit échouera) : le degré d'incertitude diminue au profit du probable.

Le problème posé par le corpus (4) suppose le même type de raisonnement que celui que l'on a adopté pour (2) ; reprenons la phrase :

Les voitures roulent à toute allure bien qu'il pleuve

La proposition principale présente un événement qui présuppose un ensemble de conditions ou de circonstances : les voitures sont en état de marche, il n'y a pas d'embouteillage, un agent de la circulation ne freine pas le trafic, etc. On présuppose aussi qu'il ne pleuve pas : or ici, *bien que* présente un événement qui contredit l'attente. Donc la conjonction suppose bien une prise en considération de deux possibilités, puisqu'elle introduit celle à laquelle on ne s'attend pas, par opposition (implicite) à celle à laquelle on s'attend. Le raisonnement serait évidemment le même pour :

Quoiqu'il soit seul la plupart du temps, l'enfant ne s'ennuie pas

Le présupposé est qu'on ne s'ennuie pas quand on est en compagnie ; la proposition subordonnée prend en compte ce présupposé et lui oppose son contraire (la solitude).

3.2.3. *Exemples complémentaires*

Dans les cas où le verbe de la principale entraîne l'indicatif pour celui de la subordonnée, il reste un fait curieux à expliquer : si la principale est une phrase négative ou interrogative, la subordonnée passe en général au subjonctif. Par exemple :

Je crois qu'on peut faire autrement
Je ne crois pas qu'on puisse faire autrement
Crois-tu qu'on puisse faire autrement ?

8. Non précédée de *le fait*, la complétive sujet est toujours au subjonctif : *Que Max boive est une certitude* ; on peut avancer l'hypothèse que c'est parce qu'au moment où elle est énoncée, son statut n'est pas encore défini : il ne s'agit que d'une virtualité que le contexte qui suit va se charger de spécifier.

Si *je crois* prend position sur la réalisation du fait indiqué par la subordonnée, en revanche *je ne crois pas* laisse ouvertes les deux possibilités, qu'il puisse se produire ou non, et marque l'incertitude où se trouve celui qui parle. La négation a pour effet d'annuler la part de certitude (*croire* ne comporte qu'une part de certitude, par opposition à *savoir* : *croire* s'appuie sur le probable et *savoir* sur le certain). Si, dans la phrase positive, *je crois que* équivaut à *selon moi*, comme on l'a vu plus haut, ce n'est pas le cas de *je ne crois pas que*, qu'on ne peut pas mettre de même en parallèle avec le parti pris par le locuteur :

Je crois qu'on peut faire autrement
= *Pour moi/selon moi, on peut faire autrement*
(mais *pour moi/selon moi* ne sont pas niables, ce qui empêche d'établir un parallélisme avec *je ne crois pas* : * *pas pour moi*, * *non selon moi*).

De même, la forme interrogative comporte par définition l'incertitude, puisque l'on pose la question de savoir si l'on peut ou si l'on ne peut pas « faire autrement ». On notera d'ailleurs que la subordonnée est à l'indicatif si la phrase est de structure assertive :

Tu crois qu'on peut faire autrement ?
?? *Tu crois qu'on puisse faire autrement* ?
(*Tu crois*, quoique associé à un point d'interrogation, a une structure d'affirmation et implique donc que celui qui parle a déjà son idée, du moins le présente ainsi).

Les phrases interrogatives posent un autre problème : puisqu'elles exhibent une incertitude, comment se fait-il que *si*, adverbe qui introduit l'interrogation indirecte, ne soit pas suivi du subjonctif ? Par exemple :

Je me demande si Max a reconnu Bill

Le verbe introducteur *je me demande* n'indique-t-il pas l'impossibilité où se trouve celui qui parle de déterminer si oui ou non Max a reconnu Bill ? La réponse est oui, mais la définition de *si* (adverbe interrogatif parallèle à l'adverbe *est-ce que* de l'interrogation directe) est précisément d'exprimer l'incertitude : il suffit à lui seul pour interpréter la subordonnée [9]. En revanche, *que* n'a pas de sens stable, la conjonction permettant aussi bien d'introduire l'incertitude (subordonnée au subjonctif) que la certitude (subordonnée à l'indicatif) : l'opposition de mode est alors le seul moyen de montrer comment l'événement est regardé. En somme, *si* + indicatif équivaut à *que* + subjonctif, ce qui apparaît dans des coordinations comme :

« *Si vous le faites et qu'il s'ensuive un accident*, on vous en tiendra rigueur » (Guillaume, *Temps et Verbe, op. cit.*, p. 49)
(où *et qu'il s'ensuive un accident* pourrait être formulé *et s'il s'ensuit un accident*).

9. Le mode subjonctif après *si* serait purement **redondant**, c'est-à-dire ne ferait que répéter une information déjà donnée par *si* : **Je me demande si Max reconnaisse/ait reconnu Bill.*

Une dernière énigme, pour vous sensibiliser à la nécessité d'analyser finement le sens des verbes (ce qu'on a déjà signalé en leçon 2 à propos de l'aspect) : comment se fait-il que *souhaiter* ou *désirer* soient suivis du subjonctif et que *espérer* soit suivi de l'indicatif, alors que, à première vue (et pour les dictionnaires, qui les donnent comme synonymes), ils expriment la même chose ? Ainsi :

Je souhaite que Max soit là
J'espère que Max est là

En fait, les deux verbes n'ont pas exactement le même sens : *espérer* suppose une certitude, si minime soit-elle, que l'événement se réalisera ; on espère parce que quelque chose donne des raisons d'espérer, donne de l'espoir. Rien de tel avec *souhaiter*, qui laisse entièrement ouverte la possibilité que l'événement se réalise ou ne se réalise pas :

> « Mode indicatif après le verbe « Espérer » — Le verbe *espérer* gouverne l'indicatif : *j'espère qu'il viendra* ; le verbe *désirer*, le subjonctif : *je désire qu'il vienne.* À première vue, cette différence paraît mettre en défaut les principes indiqués précédemment. Le verbe *espérer* enfermant, comme le verbe *désirer*, un certain quantum désidératif, on s'attendrait, en effet, à voir le premier gouverner, ainsi que le second, le subjonctif. Et de ce qu'il n'en est pas ainsi on pourrait être tenté de considérer l'emploi comme exceptionnel.
> Ce serait se méprendre. Le vrai est qu'on se trouve en présence d'une anomalie qui n'est qu'apparente et dont il ne reste rien si l'on examine les choses de près. Rapprochons, à l'effet d'en bien saisir les traits de ressemblance et de différence, les deux verbes en cause. Qui espère, désire, mais tandis que le désir se fait sentir sans que la pensée ait accès au sentiment de probabilité, l'espérance, au contraire, ne naît que de l'accès à ce sentiment — le désir étant maintenu. Sans une probabilité *minima*, il n'existe aucune raison d'espérer, on peut désirer seulement. Ainsi le premier de ces deux verbes se situe devant la probabilité qu'il n'atteint pas, tandis que le second se situe dans la probabilité même qu'il atteint — autrement dit sur la ligne que le probable décrit au fur et à mesure qu'il s'accroît, et que nous savons être la ligne d'actualité.
> De plus, le verbe *espérer* meurt en même temps que la probabilité, au moment même où celle-ci, parvenue à son maximum, se change en certitude. Si l'on peut espérer une chose tant qu'elle n'est que probable, il n'y a plus, en effet, à l'espérer de l'instant où elle devient certaine, puisqu'on sait qu'elle se réalisera » (Guillaume G., *Temps et Verbe ; théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929, p. 37-38).

4. Conclusion

Pour définir le sens en langue d'une catégorie telle que le mode, on part donc des formes morphologiques qui en sont la trace concrète en parole ; ceci nous a amenés à ne pas considérer comme modes ce que la grammaire traditionnelle y range pourtant, lorsqu'elle se fonde uniquement sur le sens et non sur

la corrélation forme-sens : le conditionnel (cf. leçon 1) ou l'impératif (cf. leçon 3).

Ces formes observables ont des sens divers en discours, en fonction des contextes (des mots combinés entre eux), des intentions plus ou moins conscientes des locuteurs et des relations qu'il entretiennent avec leurs interlocuteurs ; ces différentes valeurs sont les conséquences de l'exploitation dans la parole d'un sens abstrait à construire par le linguiste : le signifié. Si l'hypothèse saussurienne est juste, que la langue est un système de signes, c'est-à-dire d'unités dont l'identité est dans le rapport du signifiant et du signifié qui les constituent, on doit pouvoir associer à un signifiant un signifié (et non plusieurs) : le signifié ne peut donc pas être la simple liste des sens observables en discours qu'énumèrent les grammaires.

Notre effort a ainsi consisté, à partir du travail de Guillaume, à construire *une* définition, dont il faut en retour vérifier la cohérence sur les discours, puisque ces derniers sont l'actualisation du système linguistique. Pour résumer :
— les modes impersonnels relèvent du domaine de l'entièrement virtuel, n'étant corrélés ni à la personne ni au temps ;
— le subjonctif est encore du domaine virtuel ; ne connaissant pas les époques, il ne peut actualiser le procès : celui-ci ne peut être posé que comme également possible ou impossible ; corrélé à la personne, le subjonctif montre l'événement tel qu'il est regardé par la personne (en l'occurrence, en toute incertitude) : il explicite le point de vue (absent des modes impersonnels) ;
— l'indicatif est du domaine de l'actuel, ce qui ne veut pas dire qu'il décrit les choses telles qu'elles sont dans la réalité : il s'agit toujours d'un point de vue mais ici positif, en ce sens que la personne prend parti, exhibant une certitude qui peut être plus ou moins assurée, allant du probable au certain.

Exercice n° 1

Commentez cette leçon sur l'impératif :

« **1.** Conjugaison
L'impératif est un mode défectif : il ne se conjugue qu'à la 2e personne du singulier et aux 1re et 2e personnes du pluriel. Il ne comporte que deux temps : le **présent** et le **passé**.
Seul l'impératif présent est usuel. Ses formes ressemblent à l'indicatif présent, sauf pour quelques verbes.

*Chante ! Vien***s***. Finisso***ns***-en ! Part***ez***.*

Conjuguez les verbes *avoir, être, savoir, vouloir* et *s'en aller* à l'impératif présent.

2. Emplois

L'impératif est le mode de l'**ordre** et de la **défense** dans toutes leurs nuances : invitation, conseil, prière, exhortation, etc.

Ressaisissons-nous. (exhortation)

***Veuillez** entrer.* (invitation)

L'**impératif passé** ne s'emploie que pour donner un ordre à accomplir **avant** un autre fait **futur** ; c'est une sorte de futur antérieur. Il a l'**aspect accompli** :

***Soyez revenus** pour midi.*

Vous serez revenus...

C'est le subjonctif, mode de la volonté, qui s'emploie pour donner un ordre à la 3[e] personne.

*Oui, qu'elle **vienne** ; et toi, **suis** Bajazet qui sort.*

(Racine)

Combien d'ordres sont donnés dans cette phrase ? À quel mode et à quelle personne sont les verbes ? » (*Grammaire française* 4[e]-3[e], Paris, Bordas, 1988, p. 99).

Exercice n° 2

1. Dites si vous parleriez de proposition infinitive dans la phrase suivante ; justifiez votre réponse :

Le bruit empêche Marie de dormir

2. Dites si vous parleriez de proposition infinitive dans la phrase suivante ; justifiez votre réponse en la reliant à la précédente :

Paul soutient des idées que j'affirme être justes

Exercice n° 3

Que répondriez-vous à quelqu'un qui déplorerait la disparition de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif ?

Exercice n° 4

1. Qu'est-ce qui peut expliquer que le verbe *comprendre* soit suivi d'une subordonnée au subjonctif dans la phrase (1) et d'une subordonnée à l'indicatif dans la phrase (2) ?

(1) *Je comprends que Paul soit mécontent*

(2) *Je comprends que Paul est mécontent*

2. Que peut-on dire des phrases (3) et (4) ?

(3) *Je ne comprends pas que Paul soit mécontent*

(4) *Comprends-tu que Paul soit mécontent ?*

Exercice n° 5

Pourquoi la proposition subordonnée est-elle au subjonctif dans la phrase :

Il est rare que Bill revienne à Crazy Woman River ?

Exercice n° 6

Quel jugement porteriez-vous sur cette phrase (orale) d'un étudiant commentant un passage de Montaigne ?

« Il admire beaucoup Caton, bien qu'il le critiquera dans un autre essai. »

Exercice n° 7

Dans le tableau suivant, Popin résume ce qui lui paraît conditionner la présence du subjonctif dans les propositions.

Type de proposition	**Facteur contraignant**
indépendante	intonation exclamative
subordonnée	
— complétive	verbe de la principale
— circonstancielle	type de subordonnée
— relative	antécédent

(Popin J., *Précis de grammaire fonctionnelle du français*, tome I, Paris, Nathan, 1993, p. 45.)

Vous chercherez des exemples qui soient l'illustration de la dernière rubrique (relative/antécédent) et vous évaluerez à partir de votre corpus cette présentation des faits.

Exercice n° 8

1. En vous aidant éventuellement d'un dictionnaire pour éclaircir les sens respectifs de *sembler* et *paraître* dans *Il semble que...* et *Il paraît que...*, dites ce qui pourrait expliquer la différence de mode dans :

(1) Il semble que Luc *soit* là

(2) Il paraît que Luc *est* là

2. Avez-vous un avis sur la manière de justifier l'opposition :

(1) Il semble que Luc *soit* là

(3) Il me semble que Luc *est* là ?

Corrigé des exercices

EXERCICE n° 1

Nous ne donnons ici que les grandes lignes du commentaire, car le détail de la démonstration est dans la leçon.

Première remarque — L'impératif est défini comme un **mode**, or ni ses formes morphologiques, ni ses valeurs sémantiques ne lui sont propres : *Je t'ordonne de rester tranquille* exprime l'ordre aussi bien que *Reste tranquille* ou que *Veux-tu rester tranquille ?* ou que *Tu as intérêt à rester tranquille*, etc.

Deuxième remarque — « Défectif » signifie qu'il manque des formes conjuguées ; le fait que l'impératif ne connaisse que deux personnes (l'interlocuteur : *tu/vous*, 2e personne, et *nous*, qui englobe l'interlocuteur et celui qui parle) l'oppose effectivement à l'indicatif et au subjonctif. On aurait pu ajouter qu'il n'a pas de sujet spécifié, physiquement présent (les pronoms *tu/vous/nous* n'apparaissent pas) : la personne n'est marquée que morphologiquement, par la désinence.

Troisième remarque — « Il ne comporte que deux temps » : l'impératif en fait ne comporte que l'opposition aspectuelle non accompli/accompli (cf. leçon 2). On note plusieurs contradictions : celle qui consiste en **1** (Conjugaison) à parler ici de « présent » et de « passé », et celles consistant, en **2** (Emplois) à définir l'impératif passé comme « une sorte de futur antérieur » et à dire à son propos qu'« il a l'aspect accompli ». On a donc un « passé » qui est un « futur » et un « temps » qui est un « aspect » !

Quatrième remarque — « Ses formes ressemblent à l'indicatif présent » : pourquoi ne pas préciser que la seule différence est dans le *-s* absent de la 2e personne du singulier (si toutefois le verbe n'est pas suivi de *en* ou *y*) pour les verbes en *-er* et les verbes de type *cueillir* seulement ?

Cinquième remarque — « Sauf pour quelques verbes » : ils sont au nombre de quatre, on aurait pu dire desquels il s'agit, et préciser qu'alors leur forme morphologique est celle du subjonctif ; pourquoi présenter cette information sous forme d'exercice, où *aller* (formes de l'indicatif) et les quatre autres (formes du subjonctif) ne sont pas sur le même plan ? Aucune explication n'est tentée pour expliquer pourquoi ces quatre verbes s'opposent aux autres.

Sixième remarque — « C'est le subjonctif, mode de la volonté... » : définir ainsi le subjonctif va se heurter à de nombreux contre-exemples (*Je me réjouis que Paul vienne*, etc.). Il n'est de plus pas précisé que la relation entre celui qui donne l'ordre et la 3e personne n'est pas directe (comme dans *Reste tranquille* ou *Veuillez entrer*), celle-ci étant absente (on ne dit pas à quelqu'un qui est face à soi : *Oui, qu'elle vienne*).

EXERCICE n° 2

Remarques préalables — Les grammaires traditionnelles ne présentent pas toutes la même doctrine et leurs critères sont parfois contradictoires : ainsi la présence effective d'un sujet propre, qui est la définition généralement avancée pour parler de proposition infinitive, n'empêche pas que l'on analyse habituellement les interrogations directes ou indirectes (du type *À qui parler ?* ou *à qui parler* dans *Je me demande à qui parler*) comme des propositions infinitives. Certes, dans l'illustration typique qu'on en donne (verbes de perception *voir, entendre, regarder, écouter, sentir*), on peut se demander si le sujet sémantique de l'infinitif mérite bien le nom de sujet, puisque le pronom qui peut le remplacer a une forme morphologique de complément :

J'entends les oiseaux chanter
Je les entends chanter
* *Je ils entends chanter*
* *J'entends ils chanter*

mais puisqu'il s'agit de décider d'un statut pour l'infinitif, nous nous demanderons plutôt s'il peut être remplacé par un pronom (auquel cas il serait analysable comme le complément d'objet du verbe) ; or ce n'est pas le cas, *chanter* ne pouvant être pronominalisé par *le* ni par *que* (*qu'est-ce que*) :

* *Je l'entends les oiseaux*
* *Qu'est-ce que tu entends les oiseaux ?*

C'est l'ensemble *les oiseaux chanter* qui se comporte plutôt comme le complément d'objet de *entendre* :

Qu'est-ce qu'on entend ? — Les oiseaux chanter
Chanter les oiseaux

Le pronom *le* ne serait pas acceptable, et le pronom interrogatif l'est un peu moins qu'avec un groupe nominal :

Qu'est-ce qu'on entend ? — Les oiseaux

mais il est possible ici, alors qu'il est impossible pour *chanter* seulement. On conviendra donc d'appeler **proposition infinitive** une séquence formée d'un infinitif ayant son sujet propre telle que l'infinitif ne peut pas être pronominalisé (il n'est donc pas complément d'objet du verbe).

1. *Le bruit empêche Marie de dormir*
Le bruit l'empêche de dormir
Le bruit en empêche Marie
Le bruit l'en empêche

Selon le critère que nous avons retenu, *Marie* est complément d'objet direct et *de dormir* complément d'objet indirect du verbe *empêcher* (les deux sont pronominalisables).

2. *Paul soutient des idées que j'affirme être justes*

Dans la proposition relative *que j'affirme être justes*, le pronom relatif *que* représente l'antécédent *des idées*, et constitue le sujet de *être justes*. On remarque que, comme pour *J'entends les oiseaux chanter*, c'est la forme complément (*que*) et non la forme sujet (*qui*) qui fait fonction de sujet de l'infinitif. Ce dernier ne peut pas lui-même être pronominalisé :

* *Paul soutient des idées que je l'affirme*

Dans cet exemple, nous dirons donc que *j'affirme* a pour complément d'objet une proposition infinitive *que (= les idées) être justes.*

EXERCICE n° 3

Je vous renvoie à la leçon ci-dessus. On peut articuler la réponse autour de trois remarques.

Première remarque — Le regret que ces temps disparaissent en affecte généralement la responsabilité aux sujets parlants (et éventuellement à la dégénérescence de la société contemporaine). Mais si les usages ne sont que l'actualisation de potentialités de la langue, c'est dans le système linguistique lui-même qu'il faut en chercher la raison.

Deuxième remarque — De fait, l'imparfait ou le plus-que-parfait sont des temps qui supposent une saisie (actualisée) du procès en contradiction avec la valeur (virtuelle) du mode dont ils relèvent ; de surcroît, leur sens ne leur est pas spécifique, puisqu'on peut aussi bien employer le « conditionnel » dans les emplois de potentiel ou d'irréel.

Troisième remarque — Ces deux temps ne se justifient donc plus que dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « la concordance des temps », où les subjonctifs « présent » ou « passé » s'emploient aussi bien (étant justement hors des oppositions temporelles) ; il faut toutefois remarquer que le sens n'est pas tout à fait le même entre *Je voulais qu'il vînt* (où sa venue est posée comme contemporaine au moment du passé de mon

désir) et *Je voulais qu'il vienne* (où sa venue peut aussi bien concerner un moment postérieur à celui de mon désir : *Je voulais qu'il vienne aujourd'hui/demain*).

EXERCICE n° 4

1. Les phrases (1) et (2) n'illustrent pas le même sens du verbe *comprendre*, qui est polysémique ; dans (1), il s'agit de comprendre les raisons du mécontentement de Paul (*Marie veut divorcer ? Je comprends que Paul soit mécontent !*) ; tandis qu'en (2), il s'agit d'interpréter un texte ou un comportement (Paul ne le dit pas explicitement dans sa lettre, mais à la façon dont il raconte l'histoire, je conclus qu'il est mécontent). Les deux phrases n'ont pas les mêmes propriétés ; par exemple on peut nominaliser (= transformer en groupe du nom) la complétive en (1) mais non en (2) :

Je comprends le mécontentement de Paul

ou la représenter par un pronom, en (1) mais non en (2) :

Que Paul soit mécontent, je le comprends

En (1), *comprendre* énonce donc un jugement, une appréciation, voire une approbation. Pour porter ce jugement, on doit mentalement comparer l'effet que feraient les deux hypothèses possibles : Paul est content/Paul n'est pas content ; *je comprends* est le résultat de cette comparaison mentale, qui suppose la prise en considération des deux possibilités, d'où le subjonctif (que l'on a défini comme mode du virtuel, de l'égale possibilité qu'un événement se réalise ou non).

En (2), *comprendre* exprime la perception par le locuteur d'un événement déjà là, la complétive est donc à l'indicatif (mode de l'actualisé, de l'événement posé comme réel).

2. Dans la mesure où la négation de la principale, du fait qu'elle peut annuler la part de certitude contenue dans le verbe, est alors susceptible d'entraîner le subjonctif dans la subordonnée, la phrase (3) est ambiguë, pouvant être la négation de (1) ou de (2) :

(3') *Marie a finalement décidé de rester avec lui : vraiment, je ne comprends pas que Paul soit mécontent !*

(3'') *Mais moi, dans cette lettre, je ne comprends pas que Paul soit mécontent : rien ne l'indique !*

Il faut toutefois noter que (2) peut rester à l'indicatif :

Mais moi, dans cette lettre, je ne comprends pas que Paul est mécontent

(la part de certitude liée à *comprendre* est alors maintenue ; le locuteur est sûr de ce qu'il avance : Paul n'est pas mécontent).

Le raisonnement est identique pour la phrase (4) : la forme interrogative peut annuler la probabilité contenue dans *comprendre* au sens (2) — je

ne sais vraiment pas quoi penser, je ne peux me décider entre les deux possibilités — et dans ce cas (4) correspond aussi bien à (1) qu'à (2). Mais là aussi, l'indicatif est possible pour le sens (2), auquel cas le mécontentement de Paul est présenté comme effectif :

Crois-tu que Paul est mécontent ?

(La question porte alors sur l'opinion de l'interlocuteur, et non sur le contenu de la subordonnée.)

Exercice n° 5

Il est rare que Bill revienne à Crazy Woman River : cette phrase est inspirée d'un exemple de Guillaume (*Temps et Verbe, op. cit.*, p. 37). Elle contient l'affirmation que Bill revient de temps en temps à Crazy Woman River, mais pourquoi la subordonnée est-elle au subjonctif ? Pour porter le jugement *il est rare*, il faut envisager toutes les possibilités de retour de Bill (souvent, parfois, toujours, etc.).

Exercice n° 6

Grammaticalement, la conjonction *bien que* introduit une proposition subordonnée au subjonctif, ainsi qu'on l'a vu dans la leçon : elle suppose en effet la prise en compte de deux possibilités (celle qu'on attend, et celle qu'on n'attend pas : en l'occurrence, admirer quelqu'un présuppose qu'on ne le critique pas) et présente la possibilité que l'on n'attendait pas, à lire la principale.
Mais, on le sait, le subjonctif n'est pas marqué temporellement ; et dans la phrase proposée, le verbe au subjonctif pourrait laisser entendre que l'autre essai où Montaigne critique Caton est antérieur à celui où il marque son admiration. Sachant que la critique est bien réelle, et de surcroît dans un essai postérieur, l'étudiant a donc employé le futur de l'indicatif *critiquera*.

Exercice n° 7

La question est de savoir s'il est juste d'attribuer la responsabilité du subjonctif dans la relative à l'antécédent du pronom relatif. Partons de la phrase suivante :
« *Vous chercherez des exemples qui soient l'illustration de la dernière rubrique.* »
— *qui*, pronom relatif sujet de *soient*, représente son antécédent *des exemples ;*
— *qui soient l'illustration de la dernière rubrique*, proposition relative, complément du nom (ou complément déterminatif du nom) *exemples*.

Première remarque — Si, dans la phrase précédente, on remplace l'antécédent *exemples* par d'autres noms de différents types lexicaux (*phrases, arguments, raisons, dessins, schémas, personnes, enfants, plantes,* etc.), cela ne change rien au mode du verbe de la subordonnée, ce qui semble invalider la présentation du tableau de Popin.

Deuxième remarque — Le déterminant qui précède *exemples* est un article indéfini (*des*) ; tout autre déterminant indéfini apparaît possible (*quelques, plusieurs, différents, divers, beaucoup de,* etc.) tandis que l'article défini (*les*) ou les démonstratifs et possessifs (*ces, mes*) — également définis [10] sont inacceptables :

Vous chercherez quelques exemples qui soient...

* *Vous chercherez les exemples qui soient l'illustration de la dernière rubrique*

Ce qui oppose les deux types de déterminant, c'est que les indéfinis introduisent un être ou une chose nouveaux, en posent l'existence, tandis que les définis les supposent connus, en présupposent l'existence. Commencer une conversation en disant :

Tu sais, j'ai vu le type

appellera la demande de précision : *Quel type ?* car l'interlocuteur ne sait pas nécessairement à quoi renvoie ce *le* qui suppose *le type* connu de lui. Ce n'est donc pas le nom antécédent, mais son déterminant, qui se trouve en relation avec le subjonctif. L'observation n'est pas contradictoire avec les définitions que l'on a données de l'indicatif et du subjonctif, puisque l'indicatif présente l'événement actualisé (c'est le cas avec l'article défini, qui introduit un protagoniste connu, dont l'existence est présupposée) :

Vous chercherez les exemples qui sont l'illustration de la dernière rubrique

(les exemples existent, il n'y a plus qu'à les trouver)

tandis que le subjonctif présente l'événement virtualisé, le pose comme possible (ce qui est compatible avec le rôle de l'indéfini).

Troisième remarque — On ne peut pas avoir dans la proposition principale un verbe ou un présentatif qui affirme l'existence, la réalité, de l'antécédent ; ainsi :

* *Il existe des exemples qui soient l'illustration de la dernière rubrique*

* *Vous avez là des exemples qui soient l'illustration de la dernière rubrique*

* *Voici/voilà /ce sont des exemples qui soient l'illustration de la dernière rubrique*

---

10. On parle de déterminant **défini** lorsque le groupe du nom peut être pronominalisé par *il* (s'il est sujet) ou par *le* (s'il est objet) : *le garçon, il est furieux* (mais **Un garçon, il est furieux*) ou *Je le vois, le garçon* (mais **Je le vois, un garçon*).

Ces phrases en revanche seraient tout à fait acceptables si le verbe de la subordonnée relative était à l'indicatif — ce qui confirme les observations précédentes.
Pour conclure, ce n'est pas le nom antécédent lui-même qui conditionne l'emploi du subjonctif dans la relative, mais le choix du verbe de la proposition principale et celui du déterminant de l'antécédent, qui, en harmonie avec le sens du subjonctif, doivent exprimer quelque chose d'incertain.

EXERCICE n° 8

1. *Il paraît que*... fait état de quelque chose qui se dit, qu'on a entendu ou lu, donc d'une information concrètement transmise (mais qu'on ne prend pas tout à fait à son compte) : *Il paraît que Luc est là* suppose que j'aie appris, d'une source extérieure, que Luc était là. En revanche, *il semble que* ne présuppose explicitement rien de tel : je peux dire *Il semble que Luc soit là* en me fondant sur des signes tangibles (on me l'a dit, ou je vois de la lumière chez lui, ou j'aperçois sa voiture sur le parking) ou seulement sur une simple intuition (supposons-nous en train de convoquer des esprits autour d'une table : je peux sentir ou avoir l'impression de ressentir une présence et dire alors *Il semble que Luc soit là*, alors que *Il paraît que Luc est là* serait complètement inapproprié [11]), mais contrairement à *Il paraît que*, la formulation *Il semble que* ne dit rien de ce qui me fait supposer que Luc est là ; c'est une impression que j'avance, sans preuve : la présence de Luc est donc présentée comme seulement possible, tandis que le bruit qui court (auquel fait allusion *Il paraît que*) la rend probable (« il n'y a pas de fumée sans feu »). On remarquera que si l'on peut vérifier le bien fondé de *Il paraît que* auprès de l'intéressé :

Alors comme ça, il paraît que tu es malade ?

ce n'est guère possible avec *Il semble que* :

?? *Alors comme ça, il semble que tu sois malade ?*

Dans le premier cas, on demande à l'interlocuteur de confirmer ou d'infirmer ce qui se raconte (et qui est un fait objectif) mais il est difficile de l'engager à se prononcer sur la vérité ou la fausseté d'une impression du locuteur !

2. Toutefois en (3), cette impression n'est plus aussi vague, puisqu'elle est clairement affectée à celui qui parle (Il *me* semble que...) : si le locuteur s'engage personnellement de cette manière explicite, c'est que sans doute il a de bonnes raisons de penser ce qu'il pense (même si ces der-

11. Les deux verbes ne sont donc pas synonymes, contrairement à ce qu'indiquent les dictionnaires.

nières restent masquées), on bascule donc dans le domaine du probable, d'où l'emploi de l'indicatif.
On notera que *il semble* et *il me semble* n'apparaissent pas nécessairement dans les mêmes contextes ; une femme dira très bien *Il me semble que je suis enceinte* (elle interprète certains signes qui lui font penser qu'il y a des chances qu'elle attende un enfant) mais non de la même manière ?? *Il semble que je sois enceinte*. Dans ce dernier cas, la phrase est possible si la locutrice prend ses distances, ne veut pas s'engager, fait comme si elle ne pouvait juger de son état : *J'ai apporté mes analyses au médecin, il semble que je sois enceinte*. Cet effet de « détachement » est lié au fait que l'on s'attend à ce qu'une femme soit capable de dépasser la simple impression, s'agissant de cet état. L'attente est différente lorsque l'on a affaire à une maladie qui suppose des connaissances extérieures pour être diagnostiquée ; on dira bien *Il semble que j'aie un cancer* mais en revanche ?? *Il me semble que j'ai un cancer* est plus étrange (sauf peut-être dans la bouche d'un médecin).

Leçon 4

Auxiliaires et semi-auxiliaires

Introduction

Conformément à une certaine tradition et sans chercher à justifier les termes autrement, nous appellerons **auxiliaires** les verbes *être* et *avoir* suivis d'un participe passé dans les formes composées de la conjugaison, et **semi-auxiliaires** tous les autres verbes qui, suivis d'un infinitif, constituent avec ce dernier une périphrase verbale.

1. Les auxiliaires *avoir* et *être*[1]

Rappelons que *avoir* et *être* ont un sens « plein », selon lequel *être* pose l'existence même :

Que la lumière soit ! Et la lumière fut
On ne peut pas être et avoir été
Il faut dire ce qui est

et *avoir* caractérise, d'une manière ou d'une autre, l'identité de la chose ou de la personne en lui affectant une certaine qualité :

Isabelle a les yeux bleus
Ils ont trois enfants

On serait tenté d'établir une hiérarchie entre les deux verbes, selon laquelle *être* est préalable à *avoir* : pour avoir, il faut d'abord être. Toutefois *être* est très souvent l'équivalent de *avoir* :

Max a du culot / Max est culotté
Max a les épaules larges / Max est large d'épaules

équivalence qui a peut-être un sens profond, signifiant que l'on n'existe qu'à travers ce que l'on possède et que donc l'avoir précéderait l'être, le consti-

1. L'ensemble de la section 1 fait l'objet d'un article plus détaillé : Leeman D., « *Si j'aurais su, j'aurais pas venu*, remarques sur les auxiliaires, la transitivité et l'intransitivité », *Le Gré des langues*, n° 7, Paris, l'Harmattan, 1994.

tuant… Nous laisserons la résolution de ce problème aux philosophes, pour nous intéresser plutôt à la caractérisation de ces deux verbes employés comme auxiliaires.

1.1. « Si j'aurais su, j'aurais pas venu » (Louis Pergaud, *La Guerre des boutons*)

Il arrive que l'on observe, ce que l'on interprète comme des « fautes », des emplois d'auxiliaires non conformes à la norme grammaticale. Par exemple, dans la phrase attribuée par Louis Pergaud à un enfant :

« Si j'aurais su, j'aurais pas venu »

on s'amuse le plus souvent de la combinaison de *si* avec le « conditionnel » (*Si j'aurais su* au lieu de *si j'avais su*), mais elle illustre aussi le cas de l'auxiliaire *avoir* employé avec *venir* (*j'aurais pas venu* au lieu de *je serais pas venu*). Plus récemment, une publicité à la télévision [2] met en scène une femme d'un certain âge et d'allure paysanne qui dit :

« Aïe, je m'ai trompé ! »

Et peut-être vous-mêmes avez-vous déjà entendu (ou vu condamner par les grammairiens) *j'ai tombé.*

La raison le plus souvent avancée pour expliquer ces emplois « déviants » est, en dehors de l'ignorance attribuée à la personne qui parle (liée à son âge, à son milieu social), l'analogie : on alignerait *j'ai tombé* sur *j'ai sauté* ou *j'ai marché.* Toutefois, cela ne dit pas pourquoi l'analogie ne se produit pas en sens inverse (*je suis tombé* aligné sur *je suis marché*), et de surcroît, on ne voit pas par quelle analogie expliquer *je m'ai trompé*, puisque tous les verbes pronominaux nécessitent l'auxiliaire *être.* Il nous faut donc, comme nous l'avons fait à propos de l'imparfait ou du plus-que-parfait du subjonctif et conformément à la théorie définie en introduction, trouver la cause **linguistique**, dans le système de la langue, de cette évolution en français dit « populaire ».

1.1.1. La proportion relative de avoir *et* être

Lorsque l'on consulte le *Bescherelle*, on constate que moins d'une trentaine de verbes ne se conjuguent qu'avec *être*, ce qui fait une proportion de moins de 0,3 %, par rapport aux dix mille verbes enregistrés [3].

---

2. Pour les saucisses sèches Justin Bridou.

3. *Advenir, aller, arriver, décéder, devenir, entrer, intervenir, mourir, naître, partir, parvenir, provenir, redevenir, rentrer, repartir, ressortir, rester, retomber, retourner* (quelque part), *revenir, sortir, survenir, tomber, venir,* pour les plus connus.

Il est difficile de corréler cet emploi à une catégorie syntaxique : il s'agit certes seulement de verbes intransitifs, mais la plupart des verbes intransitifs se conjuguent avec *avoir* : *aboutir, affluer, agoniser, atermoyer, bavarder*, etc. Le recours au sens ne peut pas non plus, en première approximation, fournir d'explication : *devenir, rester, demeurer* sont des verbes d'état, mais aussi *être, paraître, sembler ; aller, arriver, entrer, partir, parvenir, retourner* (quelque part), *sortir, survenir, venir* sont des verbes de mouvement, mais *courir, marcher, affluer, avancer* indiquent aussi un déplacement ; *naître* et *mourir* relèvent du même champ sémantique, mais également *vivre, décéder* ou *périr*. Où ranger *échoir* ou *intervenir* ?

Moins d'une soixantaine de verbes admettent les deux auxiliaires [4], comme *accoucher* :

Elle a accouché / est accouchée cette nuit

soit moins de 0,6 % sur dix mille verbes ; il est difficile là encore de trouver une explication qui permette de les rassembler et de les opposer à tous les autres ; on peut en revanche comparer les couples obtenus pour voir en quoi un verbe conjugué avec *être* se distingue du même conjugué avec *avoir*.

1.1.2. Une différence de sens

En testant systématiquement les verbes annoncés comme admettant aussi bien *être* que *avoir*, on rencontre en fait trois cas : d'une part, une différence de sens est discernable ; d'autre part, aucune différence de sens n'est vraiment repérable ; et enfin, l'emploi avec *être* apparaît en fait inacceptable.

• Premier cas — Si l'on prend, parmi les verbes qui se conjuguent seulement avec *être*, l'exemple de *partir*, on voit que la suite *être* + participe passé est susceptible de deux interprétations, décrivant, ou bien l'événement :

Max est parti à 5 heures

ou bien l'état résultant de cette action :

Max est parti

Si quelqu'un téléphone et désire parler à Max — qui n'est pas là —, il est possible de répondre *Max est parti*, comme on répondrait *Max est absent*. On peut comparer de même le sens de *Max est parti* dans le contexte *Quand Max est parti, Marie a pleuré* et dans le contexte *Quand Max est parti, Marie pleure* (= chaque fois que Max est absent, Marie pleure). Remarquons que

---

4. En particulier *accoucher, accourir, alunir, amerrir, apparaître, atterrir, augmenter, camper, changer, chavirer, convenir de, crever, déborder, décamper, déchoir, décroître, dégeler, dégénérer, déménager, demeurer, descendre, diminuer, disconvenir, disparaître, divorcer, échapper, échouer, éclater, éclore, embellir, empirer, expirer, grandir, grossir, maigrir, monter, paraître, passer, pourrir, rajeunir, réapparaître, redescendre, résulter, sonner, stationner, tourner, trébucher, trépasser, tourner, vieillir*.

la spécification du moment (*à 5 heures*) ou du lieu (*pour Lyon*) désambiguïse la séquence, qui ne peut plus guère s'interpréter que comme événement (« il s'est passé ceci ») : *Max est parti pour Lyon.*

Prenons maintenant des verbes se combinant aussi bien avec *être* ou *avoir* ; on dira par exemple :

Le pneu a crevé sur l'autoroute

mais non

?* *Le pneu est crevé sur l'autoroute*

Conjugué avec *avoir, crever* renvoie à l'événement, mais conjugué avec *être*, il ne peut plus désigner que l'état :

Le pneu est crevé

On comparera de même :

Pol de Saint-Cyr dit que sa race a dégénéré au cours du XIX[e] *siècle*
?* *Pol de Saint-Cyr dit que sa race est dégénérée au cours du XIX*[e] *siècle*
Pol de Saint-Cyr dit que sa race est dégénérée

Ou encore :

La péniche a échoué vers 2 heures
?* *La péniche est échouée vers 2 heures*
La péniche est échouée

Autrement dit, pour la plupart des verbes, l'alternance observée ci-dessus pour *a accouché/est accouchée* disparaît, au profit d'une spécialisation du sens selon que l'on a affaire à l'un ou l'autre auxiliaires : *avoir* + participe passé nous renvoie à l'action, mais *être* + participe passé au résultat. En voici d'autres exemples :

Les fruits ont pourri au soleil
?* *Les fruits sont pourris au soleil*
Les fruits sont pourris

Ou :

Le roi a déchu en faisant cela
*? *Le roi est déchu en faisant cela*
Le roi est déchu

Ou :

Le lait a tourné dans l'après-midi
?* *Le lait est tourné dans l'après-midi*
Le lait est tourné

• Deuxième cas — Pour quelques autres verbes, *avoir* et *être* sont également possibles pour traduire l'événement, sans que l'on puisse réellement déceler une différence de sens ; certains grammairiens considèrent toutefois qu'avec *être*, c'est davantage l'état résultant qui est pris en considération par le locuteur (en particulier Grevisse, *Le Bon Usage, op. cit.*) :

Les enfants ont accouru / sont accourus pour goûter
Ils ont demeuré / sont demeurés ici assez longtemps

L'eau a monté / est montée de deux mètres
Le niveau a descendu / est descendu au cours de la nuit
Cette forme latine a passé / est passée en ancien français
Le soleil a paru / est paru à l'horizon
Qu'est-ce qui en a résulté / en est résulté ?
Il a trépassé / est trépassé l'an dernier
Les œufs ont éclos / sont éclos dans la nuit

• Troisième cas — La forme composée avec *être* paraît à l'heure actuelle sortir (ou sortie) de l'usage[5] pour des verbes comme :
La fusée a aluni / ?? est alunie à 3 heures
L'hydravion a amerri / ?? est amerri en catastrophe
Les prix ont augmenté / ?? sont augmentés en un an
La bassine a débordé / ?? est débordée
Le niveau de l'eau a décrû / ?? est décrû
Ils ont déménagé / ?? sont déménagés l'an dernier
Le soleil a disparu / ?? est disparu à l'horizon

Ainsi peut-on conclure que *être* régresse au profit de *avoir* lorsque l'on ne peut pas interpréter le participe passé comme un état. Autrement dit, une répartition paraît se faire entre les deux auxiliaires : *avoir* lorsqu'il s'agit de l'événement, de l'action, et *être* lorsqu'il s'agit du résultat, de l'état.

1.1.3. L'explication des « fautes »

Il ressort de ce qui précède que, ainsi qu'on l'a exposé ci-dessus à propos de *partir*, les verbes qui ne se conjuguent qu'avec *être* sont ambigus à la forme composée. Ainsi, *Madame est sortie dans la rue* exprime-t-il l'événement, tandis que *Madame est sortie* indique un état (= « Madame n'est pas là », « Madame est absente »). De même (nous ajoutons un complément pour que le sens « événement » soit plus clair) :
Les invités sont arrivés en avance / Les invités sont arrivés
Madame est rentrée par la porte de derrière / Madame est rentrée
Monsieur est décédé/mort en une heure / Monsieur est décédé/mort
Max est revenu vers 2 heures / Max est revenu

Dire *Elle a sorti* ou *Il a mouru* supprime l'ambiguïté : si *Madame est sortie* peut aussi bien se comprendre comme un événement que comme un état, en revanche *Elle a sorti* n'indique que l'événement, par rapport à quoi, en conséquence, *Elle est sortie* est réservé à l'état.

5. Dans la liste précédente, le lecteur aura peut-être été surpris en lisant tel verbe conjugué avec *être*... C'est que je possède encore dans mon usage quelques formes qui n'appartiennent plus à la parlure contemporaine !

Il faut d'ailleurs remarquer que, si pour *échoir* le sens « action » est intuitivement peu clair :

Le terme est échu au 30 du mois,

pour tous les autres verbes ne se conjuguant qu'avec *être*, c'est en revanche le sens « état » qui est problématique (*être* apparaît donc d'autant plus inapproprié) ; comparons ainsi *rentrer* et *entrer* :

Madame est là ? — Oui, Madame est rentrée
**Madame est entrée*

On voit que *Madame est entrée* n'est pas acceptable pour indiquer un état ; c'est également le cas de *intervenir, tomber* ou *venir* :

Max est intervenu
L'enfant est né
Ève est tombée
Luc est venu

et d'autant plus pour *aller, parvenir* ou *retourner*, qui s'emploient nécessairement avec un complément (or, nous l'avons observé ci-dessus, le complément implique une interprétation événementielle) :

Max est allé à Paris
Ève est parvenue au sommet
Luc est retourné en province

Ainsi le statut exceptionnel de *être* nous apparaît-il : il n'y a que pour 0,1 % des verbes environ qu'il est susceptible d'exprimer l'événement, alors que partout ailleurs il est dévolu à l'état, soit qu'il n'ait que ce sens :

Max est rajeuni (qui s'oppose à *Max a rajeuni*)

soit qu'il puisse aussi indiquer l'action :

Max est sorti

La substitution de *avoir* à *être* s'explique comme une sorte d'homogénéisation du système, surtout lorsque le verbe peut s'employer sans complément, puisque, on l'a vu, la présence d'un complément, localisant dans l'espace ou dans le temps, ou spécifiant la manière ou la durée, oriente l'interprétation vers l'événement, ce qui est le cas en particulier de *venir* et de *tomber*, exemples de « fautes » dont nous étions partis.

Notons aussi que ces conclusions nous permettent d'expliquer la difficulté déjà rencontrée à interpréter le verbe passif, et la tendance à l'analyser comme une séquence *être + forme adjectivale* lorsqu'il n'y a pas de complément d'agent (ce dernier, comme ceux que l'on a précédemment signalés, orientant le sens vers l'événement). C'est ainsi que :

Les prix sont augmentés

correspond plutôt à l'état des prix, résultat de *On a augmenté les prix*, qu'à la forme passive de *On augmente (= on est en train d'augmenter) les prix.*

1.2. Le sens de *être* comme auxiliaire

L'auxiliaire *être* ne concerne que des verbes intransitifs[6] ; qu'est-ce qui les distingue des verbes transitifs (à la voix active) ?

La construction transitive met en rapport un sujet avec un objet (au sens grammatical du terme) ; les définitions traditionnelles disent que l'action du sujet passe sur un objet, mais cela n'est pas exact pour bon nombre de verbes (cf. leçon 2) :

L'enfant a reçu une gifle
Max a subi une opération
Marie supporte bien sa grossesse
etc.

Le verbe transitif ne peut donc pas être défini comme un « verbe d'action » mais seulement comme une relation établie entre un sujet et un complément. Dans le cas d'une construction intransitive, en revanche, le sujet est seul concerné :

Max dort. Paul souffre. Le bois travaille

C'est aussi le cas dans la construction attributive :

Max est grand. Paul est souffrant. Ce bois est fragile

Il y a donc une parenté entre le verbe intransitif et le verbe d'état. On remarque d'ailleurs que la plupart des verbes intransitifs ont leur sujet non agentif (cf. leçon 2), voire « patient », c'est-à-dire subissant un état. Regardons ainsi les verbes intransitifs des lettres A et B du *Bescherelle* ; un certain nombre ont des sujets non humains, donc nécessairement non volontaires :

Le gibier abonde dans la forêt
La rue aboutit à la Seine
Les jours allongent
Le vent anordit
Les poires blettissent
Les abeilles bourdonnent
Les arbres bourgeonnent
La maison brûle

Avec un sujet humain, l'action n'est pas pour autant délibérée dans des cas tels que :

Marie accouche	*Ève bâille*
Max agonise	*Le vieillard bave*
Les paysans ahanent	*Bill bedonne*
Tu attiges !	*Luc bégaie*
Le nourrisson babille	*Je biche !*

6. Sont concernés aussi les verbes transitifs, mais seulement au passif.

Disant que Max a bondi sous l'insulte ou au contraire qu'il n'a pas bronché, je décris une réaction dont il n'est pas le maître, et dont l'agent est extérieur à lui :

« Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue ;
Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue ;
Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler ;
Je sentis tout mon corps et transir et brûler »
(Racine, *Phèdre*, acte I, scène 3).

Les verbes intransitifs conjugués avec *être* désignent également plutôt un état : *décéder, devenir, rester, mourir, naître*, ou ont un sujet non agentif :

Elle est tombée dans l'escalier

On peut certes entrer quelque part ou en sortir volontairement, mais il me semble que la volonté s'exerce sur la décision préalable à l'action, et non sur l'action elle-même : comme pour marcher ou courir, l'action elle-même est un mouvement automatique, dont on ne calcule pas les différentes composantes (lever le pied droit et le reposer sur la première marche, puis lever le pied gauche et le placer sur le seuil de la porte, etc.). D'ailleurs, tous ces verbes sont les seuls à connaître la construction impersonnelle, où le « sujet réel » n'est pas présenté comme agentif :

Il entre et sort des tas de gens
* *Il marche et court des tas de gens*

Si les verbes intransitifs conjugués avec *être* peuvent donc être rapprochés des verbes d'état, notons aussi leur parenté avec les verbes pronominaux, qui supposent également que le procès concerne le sujet, l'objet ayant même référence que le sujet, quand toutefois on peut lui attribuer une analyse indépendante :

Paul se lave
Il s'envole
Elle s'évanouit

De même que le verbe intransitif, le verbe pronominal n'a pas de passif : à *Paul se lave* devrait correspondre *Il est lavé par Paul*, qu'on ne peut considérer comme sa forme passive puisque la coréférence initiale (*Paul* = *se*) est perdue (*Il* ≠ *Paul*). En revanche, comme le verbe intransitif (conjugué avec *être*), le verbe pronominal connaît la construction impersonnelle :

Il se lave beaucoup de linge ici

Les verbes pronominaux se conjuguent aussi avec *être* :

Paul s'est lavé
L'oiseau s'est envolé
Elle s'est évanouie

On voit donc que quelque chose relie tous les termes qui ont en commun l'auxiliaire *être*, et qui est le rapport à l'état, vu comme une propriété du

sujet[7]. Il est par conséquent compréhensible que, pour les rares verbes où *être* subsiste encore, des locuteurs éprouvent de la difficulté à lui faire exprimer l'action et donc lui substituent *avoir*.

1.3 Hypothèse générale sur la répartition entre *avoir* et *être* dans les formes composées

1.3.1. Structures transitives

Dans la construction transitive, le sujet est le point d'appui du procès : le sujet est un simple support par rapport à quoi un procès est décrit. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le sujet est concerné ; ainsi, dans des exemples tels que :

J'ai les yeux bleus
J'ai mon fils malade
J'ai ma voiture en panne

il est clair que c'est l'objet qui est dans un certain état, et que le sujet *je* est placé devant cette situation. On peut tenir le même raisonnement pour :

Max a lavé le linge

qui met Max face à un certain résultat : le linge lavé ; ou encore pour :

Paul a ouvert la porte

qui présente le sujet *Paul* face à un certain état de la porte, en somme « Paul a la porte ouverte » ; ou encore pour :

Luc a subi une opération

(ce que Luc a, c'est une opération subie). Dans tous les cas, un « avoir » est attribué au sujet, et cet « avoir », c'est l'objet qui est ce que dit le participe passé[8], schématiquement :

Max [*a* [*lavé le linge*]]
= *Max* [*a* [*le linge lavé*]]

1.3.2. Structures intransitives

Dans la construction intransitive, le sujet est à la fois le support et le lieu d'aboutissement du procès ; il est présenté comme personnellement englobé dans le résultat (auxiliaire *être*)[9] ou seulement concerné, comme ci-dessus dans les constructions transitives (auxiliaire *avoir*) :

---

7. Ce qui vaut aussi pour le passif des verbes transitifs.

8. La prise en considération que « l'être » concerne l'objet, dans les constructions transitives, permettrait sans doute d'expliquer plus logiquement l'accord avec le complément d'objet du participe passé conjugué avec *avoir*, parallèle à l'accord avec le sujet du participe passé conjugué avec *être*. La question est abordée dans les exercices ci-après.

9. Le participe passé qui indique ce résultat intègre le sujet, ce qui se marque morphologiquement par l'accord en genre et en nombre : *Il est venu/Elle est venue/Ils sont venus/Elles sont venues.*

Paul a couru

= Paul a un résultat : la course accomplie ; il est en possession d'un « couru » qui n'est explicitement affecté ni à un objet, ni à lui-même. *Paul* peut être le nom de celui qui court effectivement (le coureur) mais aussi bien celui de la marque qu'il arbore sur son maillot (il y a l'équipe *Paul*, l'équipe *Olida*, l'équipe *Casino...*) ; dans le cas de chevaux, *Paul* pourrait être le cheval, le jockey, le propriétaire du cheval (ou du haras auquel appartient le cheval), etc. *Paul a couru* ne dit donc pas explicitement si c'est concrètement Paul qui a effectivement « couru ». En revanche, dans :

Paul est parti

le rôle du verbe *être* est d'affecter le résultat (« le départ ») au sujet *Paul*. On peut qualifier *Paul* de « parti » alors qu'on ne le peut pas de « couru » (* *Paul est couru*).

De même, dans la structure attributive, le sujet est compris dans le résultat (c'est *être* qui l'indique), il n'est pas devant une situation (c'est *avoir* qui l'indiquerait) :

Paul est resté un enfant

La structure passive implique alors une double caractérisation du sujet ; dans :

Paul a été enlevé

Paul est devant un résultat (*a*) qui le concerne lui-même (*été*).

1.3.3. Structures pronominales

Dans la construction pronominale, comme dans la construction intransitive avec *être*, le sujet est compris dans le résultat, mais ici de manière indirecte : par le biais de sa coréférence avec un objet présent. Dans :

Ève s'est couchée

on a donc une double caractérisation de Ève : Ève en tant que sujet, se couchant, et Ève (*se*) en tant qu'objet, couchée. Mais l'auxiliaire *être* privilégie l'une seulement des deux qualifications : l'état de *se*, le résultat *Ève-couchée*. Si nos hypothèses précédentes sont justes, on devrait avoir deux formes composées possibles : l'une, avec *avoir*, plaçant Ève devant le résultat (*se* = *Ève* est couchée), et l'autre, avec *être*, montrant ce résultat comme intégrant Ève.

**Ève s'a couché*

(où le rapport de *Ève* à *se coucher* est parallèle à celui de *Max* à *a ouvert la porte*)

Ève s'est couchée

(où le rapport de *Ève* à *se coucher* est parallèle à celui de *Paul est parti*)

Dire *Je m'ai trompé*, ce serait donc accepter de constater l'erreur (*je* est placé devant *me-tromper* par le biais de *avoir*) mais refuser de s'intégrer à cette situation. En somme, *je* tient à garder quelque distance !

Résumons !

1. Les auxiliaires *avoir* et *être* permettent de construire les formes composées du verbe, qui expriment l'aspect accompli ; les deux ont donc en commun de présenter un résultat.
2. Mais *avoir* relie ce résultat au sujet de façon extrinsèque, c'est-à-dire installe le résultat face au sujet (celui-ci est devant une situation) tandis que *être* relie ce résultat au sujet de façon intrinsèque, c'est-à-dire installe le sujet dans le résultat (le sujet est dans une certaine situation).
3. Cette interprétation s'appuie sur la différence de marques morphologiques : avec *avoir*, le sujet ne s'accorde pas avec le verbe au participe passé (il lui reste extérieur), alors qu'avec *être*, le sujet est inscrit dans la forme même du verbe au participe passé.

EXERCICE n° 1

Vous commenterez ce passage de Benveniste, extrait de son article « *Être* et *avoir* dans leurs fonctions linguistiques » :

> « On observe que *avoir* a certaines propriétés en commun avec *être* et d'autres qui lui sont propres. Nous résumerons ainsi leurs relations :
> I. *Être* et *avoir* ont l'un et l'autre le statut formel d'auxiliaires temporels.
> 2. Ni *être* ni *avoir* ne sont susceptibles d'une forme passive.
> 3. *Être* et *avoir* sont admis l'un et l'autre comme auxiliaires temporels des mêmes verbes, selon que ces verbes sont ou non réfléchis, c'est-à-dire selon que le sujet et l'objet désignent ou non la même personne : *être* quand sujet et objet coïncident (« il s'*est* blessé) », *avoir* quand ils ne coïncident pas (« il m'*a* blessé »).
> 4. Autrement, les auxiliaires *être* et *avoir* sont en répartition complémentaire ; tous les verbes ont nécessairement l'un ou l'autre (« il *est* arrivé : il *a* mangé »), y compris *être* et *avoir* eux-mêmes, qui à l'état libre prennent *avoir* (« il *a* été ; il *a* eu »).
> Cette symétrie d'emploi et cette relation complémentaire entre les deux auxiliaires, qui ont en outre le même effectif de formes et les mêmes constructions, contrastent fortement avec la nature lexicale des deux verbes et avec leur comportement syntaxique à l'état libre. Ici une différence essentielle les sépare : hors de la fonction d'auxiliaires, la construction de *être* est prédicative ; celle d'*avoir*, transitive. Cela semble rendre inconciliable le statut respectif des deux verbes. On ne voit pas, en particulier, comment un verbe transitif peut devenir auxiliaire.
> C'est là cependant une illusion. *Avoir* a la construction d'un verbe transitif ; il n'en est pas un pour autant. C'est un pseudo-transitif. Entre le sujet et le régime de *avoir*, il ne peut exister un rapport de transitivité, tel que

la notion soit supposée passer sur l'objet et le modifier. Un verbe *avoir* n'énonce aucun procès » (Benveniste É., « *Être* et *avoir* dans leurs fonctions linguistiques » (1960), *Problèmes de linguistique générale,* tome I, Paris, © Gallimard, p. 194).

EXERCICE n° 2

Comment expliqueriez-vous la différence d'accord du participe passé, dans :
(1) *Les enfants ont chanté*
(2) *Les enfants sont revenus* ?

EXERCICE n° 3

Mettez chacune des phrases suivantes au passé composé : attention à l'accord du participe passé ! Quelle est la règle ?
(1) *Marie, Max la voit partir*
(2) *Marie, Max la voit battre*
(3) *Les enfants que Max fait partir sont contents*
(4) *Quels enfants Max laisse-t-il partir ?*
(Vous pouvez consulter une grammaire.)

EXERCICE n° 4

À partir du corpus suivant, dégagez la règle d'accord du participe passé des verbes pronominaux :
(1) *Ève s'est lavée*
(2) *Ève s'est lavé les mains*
(3) *Ève s'est battue pour obtenir une augmentation*
(4) *Ève et Max se sont battus*
(5) *Ève s'est vue à la télé*
(6) *Ève s'est vu demander ses papiers par un garde*
(7) *Ève s'est vue courir comme une folle dans son rêve*

2. Les semi-auxiliaires

Rappelons que l'on parle de semi-auxiliaires lorsqu'un verbe conjugué est suivi d'un infinitif qui n'en est pas le complément d'objet (qui a donc statut de forme verbale et non de forme nominale, cf. leçon 1). La périphrase verbale obtenue présente l'idée verbale d'une certaine manière, soit en ce qui concerne l'aspect, soit en ce qui concerne le temps, soit en ce qui concerne la modalité. Nous allons d'abord définir ces trois types de présentation de l'idée verbale.

2.1. Les semi-auxiliaires d'aspect

Nous l'avons vu dans la leçon 2, un certain nombre de semi-auxiliaires ont pour rôle de préciser à quel moment de son étendue temporelle est saisi le procès exprimé par le verbe : soit en son début (*commencer à*), soit dans son déroulement (*être en train de*, *continuer à*), soit à son terme (*finir de*, *s'arrêter de*). (Concernant la définition des termes **inchoatif, continuatif, progressif, terminatif**, se reporter à la leçon 2.) Ainsi, dans :

Les journalistes se mettent à protester

le groupe du nom *les journalistes* est le sujet de *protester*, infinitif (de forme verbale) formant périphrase avec *se mettre à* (semi-auxiliaire d'aspect, en l'occurrence d'aspect inchoatif). Le verbe *protester* n'a pas les propriétés que l'on reconnaît habituellement au complément d'objet ; il exclut la question :

* *À quoi se mettent les journalistes ? — À protester*

et la pronominalisation change le sens :

?? *Les journalistes s'y mettent, à protester !*

Cette dernière phrase en effet indique moins l'inchoation que la protestation pleine (cf. *Toi, quand tu t'y mets !* c'est-à-dire : « quand tu fais effectivement quelque chose, tu le fais à fond ! »).

2.2. Les semi-auxiliaires de temps

Dans des phrases comme *Le vase va se casser* ou *Le vase vient de se casser*, le verbe *aller* traduit un futur proche et *venir de* un passé proche : ils marquent respectivement l'immédiateté future ou passée.

Il faut savoir que, avec un sujet humain, *aller* suivi d'un infinitif n'est pas forcément un semi-auxiliaire de temps, et peut garder le sens de « déplacement » qu'il a par exemple dans *Max va à Bordeaux*. Ainsi la phrase suivante est-elle ambiguë :

Max va prendre le train

Ou bien *aller* est interprétable comme un verbe de mouvement, et dans ce cas *prendre le train* a les propriétés d'un complément de lieu :

Où va Max ? — Prendre le train
Max y va, prendre le train

Ou bien *aller* est interprétable comme un semi-auxiliaire temporel, et dans ce cas, ni la question ni le pronom ne sont possibles. De surcroît, *aller* ne connaît alors que le présent ou l'imparfait ; ainsi :

Max est allé prendre le train
Max ira prendre le train
Il faut que Max aille prendre le train
Va prendre le train

ne correspondent-ils qu'au sens « mouvement » ; *venir de* accepte le futur (ou le « conditionnel ») et le subjonctif :

Quand j'arriverai, Max viendra de prendre le train
Tu serais la maman et tu viendrais de coucher le bébé
Il faut que tu viennes de prendre le médicament quand tu te fais faire cette prise de sang

On pourrait interpréter les contraintes atteignant *aller* en fonction de la part d'incertitude que comporte nécessairement un événement futur : cela rendrait difficile de préciser une quelconque imminence (* *ira prendre...*), d'ordonner une nécessité (* *il faut que tu ailles prendre...*, * *va prendre...*), et il serait également paradoxal de présenter l'imminence comme une réalité accomplie (* *Il est allé prendre...*). En revanche, *venir de*, qui suppose une réalité accomplie, permettrait par là même tous ces contextes. Mais on n'explique pas pour autant pourquoi *venir de* exclut les temps composés ou l'impératif :

* *Max est venu de prendre le train*
* *Viens de prendre ton médicament quand tu vas au labo*

Tout au plus pourrait-on faire l'hypothèse dans le premier cas que, *venir de* indiquant par lui-même un accompli, il serait redondant de le mettre à la forme composée, mais ceci n'explique pas la seconde inacceptabilité.

2.3. Les semi-auxiliaires de modalité : présentation générale de la modalité

On entend généralement par **modalité** la trace, dans la phrase, de l'attitude du locuteur relativement à ce qu'il dit ; ainsi, ce qui distingue :

(1) *Paul est arrivé*
(2) *Paul est peut-être arrivé*

c'est que (1) se présente comme une affirmation certaine, tandis que (2) introduit une précaution (*peut-être*), marquant quelque incertitude ; les deux phrases relèvent donc de deux modalités différentes. La modalité peut prendre diverses formes [10].

2.3.1. Modalité de mode

Comme nous l'avons vu précédemment, le mode véhicule un certain point de vue sur l'événement : le subjonctif le montre comme relevant de l'ordre

---

10. Nous nous bornerons ci-dessous à la présentation des modalités qui affectent le verbe, laissant donc de côté en particulier le choix du vocabulaire ; ainsi, il est évident que, parlant de Max, selon que je choisis de le nommer *cet homme, ce crétin, ce voisin,* etc., j'indique par ce fait même un certain point de vue. L'adverbe (*peut-être*) est aussi un moyen lexical de modaliser l'information.

du virtuel, l'indicatif comme appartenant au domaine de l'actuel. Dans beaucoup de cas toutefois, le choix du mode n'appartient pas à la liberté de celui qui parle (ainsi est-on tenu d'employer le subjonctif après *vouloir*) : il n'y a donc en fait réellement modalité que lorsque le locuteur choisit entre deux formulations linguistiquement possibles, par exemple :

Je doute qu'il réussisse
Je doute qu'il réussira

2.3.2. Modalité de phrase

Une phrase peut être assertive (je dis ce que je constate), interrogative (je demande une information), impérative (je dis ce que je veux de l'interlocuteur) ou exclamative (je montre que ce que je dis suscite en moi un certain sentiment) :

Tu viens ce soir / Viens-tu ce soir ? / Viens ce soir / Tu viens ce soir !

Il faut toutefois noter que chacune de ces structures n'est pas strictement dévolue à une seule modalité : la structure assertive *Tu viens ce soir* peut être un ordre déguisé. La structure interrogative ne sert pas nécessairement à poser une question, par exemple :

(À un enfant qui se cure le nez) *Tu veux que je t'aide ?*

La construction impérative peut en revanche masquer une interrogation :

Viens ce soir ?
(suggestion qui appelle en même temps une réponse)

La phrase exclamative peut n'être rien d'autre qu'un constat :

Qu'est-ce qu'il est bête !
(= « il est bête au plus haut point »)

2.3.3. Modalité de temps

Les temps, qui relèvent de l'indicatif, mode de l'actuel, peuvent exprimer, liée à leur valeur fondamentale (passé, présent, futur), une modalité. Ainsi l'imparfait, qui renvoie l'événement dans le passé, atténue-t-il la demande dans :

Je souhaitais rencontrer le directeur
(l'atténuation vient de ce que le souhait est présenté comme passé, donc n'étant plus à l'ordre du jour, et par conséquent comme ne pesant plus sur l'interlocuteur)

Le futur, par définition prospectif, construit la demande de telle sorte que l'interlocuteur est censé pouvoir répondre plus tard (c'est encore une forme d'atténuation, une manière de laisser autrui libre de différer sa réponse) :

Vous prendrez bien un petit verre...

Le « conditionnel » (futur hypothétique, cf. leçon 1) est propre à marquer l'éventualité (donc, dans le cas d'une demande, de peser là encore le moins possible sur l'interlocuteur) :

Je souhaiterais rencontrer le directeur
Prendriez-vous un petit verre ?

Nous reviendrons sur la modalité exprimée par certains temps dans la leçon 5.

2.3.4. Modalité de verbe véhiculée par un semi-auxiliaire

Traditionnellement, les semi-auxiliaires modaux sont *devoir, pouvoir, sembler* et *paraître*. Par le verbe *devoir*, le locuteur exprime l'éventualité, la probabilité : *Le rôti doit être cuit* ; *pouvoir* connaît aussi cet emploi : *Quelle heure peut-il être ? L'enfant pouvait avoir dans les dix ans*. Les verbes *paraître* et *sembler* présentent plutôt une apparence aux yeux du locuteur : *Le rôti paraît être cuit. Le temps semble se mettre au beau*. Toutefois, *devoir* et *pouvoir* sont ambigus, le premier indiquant aussi la nécessité (*Je dois être à la gare Saint-Lazare à 15 heures*) [11] et le second la capacité ou la permission (*Vous pouvez réussir. Vous pouvez entrer*). Doit-on alors ranger la nécessité et la capacité ou la permission dans la modalité ? Et du fait que *croire* ou *penser* indiquent l'éventualité ou la probabilité dans *Je crois/pense avoir compris*, faut-il également considérer *croire* ou *penser* comme des semi-auxiliaires modaux ? Ce n'est pas le classement traditionnel, mais on voit que le seul recours au sens ne permet pas de trancher avec certitude. Nous essaierons donc dans la section suivante d'y voir plus clair, en examinant quelques propriétés syntaxiques des verbes susceptibles d'être suivis d'un infinitif.

3. Les semi-auxiliaires de modalité

3.1. Sembler, paraître, devoir, pouvoir

Nous partirons des verbes traditionnellement et le plus généralement cités pour illustrer la catégorie des semi-auxiliaires de modalité :

1. Il y a d'un côté *sembler, paraître* et *devoir, pouvoir* indiquant l'éventualité ; tous ont en commun d'exclure pour l'infinitif les propriétés définissant le complément d'objet ; ils refusent aussi l'impératif et les semi-auxiliaires aspectuels ; par exemple :

Tu semblais avoir grossi
* *Tu le semblais, avoir grossi*
* *Que semblais-tu ? — Avoir grossi*
* *C'est avoir grossi que tu semblais*
* *Ce que tu semblais, c'est avoir grossi*
* *Avoir grossi était semblé*
* *Semble avoir grossi*
?? *Tu commençais à sembler avoir grossi*
* *Tu étais en train de sembler avoir grossi*
* *Tu continuais à sembler avoir grossi*
* *Tu cessais de sembler avoir grossi*

11. *Devoir* peut aussi être un auxiliaire de temps et indiquer le futur proche, mais seulement avec les verbes d'« action » (*Paul doit être malade* n'a pas le sens « Paul va être malade ») : *Max reste chez lui car sa femme doit accoucher* (= « va accoucher »).

Le fait que ces verbes refusent l'explicitation d'une durée interne (saisie en son début, dans son déroulement ou à sa fin) montre qu'il ne s'agit pas de verbes comme les autres : ils n'ont pas d'existence propre, n'expriment pas un procès spécifique, ne supposent pas de « construction de l'image-temps ».

2. Il y a d'un autre côté *devoir* au sens d'« obligation » et *pouvoir* au sens de « capacité », qui s'opposent aux précédents simplement en ce qu'ils admettent mieux la pronominalisation de l'infinitif, ce qui signifie peut-être que, pour se représenter ce que l'on est obligé de faire ou ce que l'on est capable de faire, on doit avoir une idée relativement autonome de ce faire — mais relativement seulement, puisque toutes les autres propriétés du complément d'objet sont exclues :

Tu dois prendre le train de 5 heures
? *Prendre le train de 5 heures, tu le dois*
* *Que dois-tu ? — Prendre le train de 5 heures*
* *C'est prendre le train de 5 heures que tu dois*
* *Ce que tu dois, c'est prendre le train de 5 heures*
* *Prendre le train de 5 heures est dû*
* *Dois/Doive prendre le train de 5 heures*
* *Tu commences à devoir prendre le train de 5 heures*
* *Tu continues à devoir prendre le train de 5 heures*
* *Tu cesses de devoir prendre le train de 5 heures*

Sémantiquement, les deux groupes ne sont pas sur le même plan : dans le premier cas (« éventualité »), il s'agit d'un jugement porté sur l'existence même d'une relation entre le sujet et le procès, en l'occurrence son apparence ou sa probabilité. Dans le deuxième cas (« obligation » ou « capacité »), ce n'est pas l'existence de cette relation qui est en question, mais le rapport du sujet à ce procès : le sujet se trouve dans l'obligation, ou a la capacité, d'être ou de faire ce qu'indique le verbe. *Devoir* et *pouvoir* indiquent une certaine disposition de la personne, et sont spécifiquement humains ; il est certes possible de dire, avec le sens « capacité » :

Ces ciseaux peuvent couper le plastique

mais ce que l'on signifie par là en réalité, c'est que quelqu'un peut couper le plastique avec ces ciseaux ; même en position de sujet, *ces ciseaux* désigne l'instrument, le moyen : la capacité à couper le plastique est en fait celle de la personne qui se servira de ces ciseaux.

Examinons maintenant les autres verbes suivis directement d'un infinitif, à partir de la liste donnée par Grevisse (*Le Bon Usage*, *op. cit.*, p. 864). L'application des tests illustrés précédemment permet d'aboutir à diverses catégories.

3.2. Savoir

Le verbe *savoir* est le plus proche des semi-auxiliaires définis ci-dessus, à ceci près qu'il a une forme impérative, mais qui correspond à celle du subjonctif (nous avons expliqué pourquoi dans la leçon 3) ; comme *devoir* « obligation » et *pouvoir* « capacité », *savoir* désigne une certaine disposition intérieure à être ou à faire quelque chose, propre aux personnes :

L'infirmière sait s'occuper des malades
?? *S'occuper des malades, l'infirmière le sait*
* *Que sait l'infirmière ? — S'occuper des malades*
* *C'est s'occuper des malades que sait l'infirmière*
* *Ce que sait l'infirmière, c'est s'occuper des malades*
Sachez vous occuper des malades
? *L'infirmière commence à savoir s'occuper des malades*
* *L'infirmière continue à savoir s'occuper des malades*
* *L'infirmière cesse de savoir s'occuper des malades*

3.3. Accourir, aller, courir, monter, partir...

Ces verbes indiquent un déplacement, mais n'admettent pas tous pour autant les pronoms *où ?* et *y* remplaçant l'infinitif, qui permettraient d'analyser ce dernier comme un complément de lieu :

Où va Paul ? — Chercher les enfants
Chercher les enfants, Paul y va
* *Où rentre Paul ? — Faire la vaisselle*
* *Faire la vaisselle, Paul y rentre*

L'infinitif n'a aucune des propriétés caractéristiques du complément d'objet, et les verbes n'admettent guère les semi-auxiliaires aspectuels ; ils acceptent tous l'impératif et, contrairement aux précédents, sont des verbes d'« action » :

Cours acheter le pain !
Que fait Paul ? — Il court acheter le pain
? *Paul est en train de descendre acheter le pain*
?? *Paul est en train de retourner acheter du sel*
* *Paul finit de partir chercher des cigarettes*

Sémantiquement, ces verbes ne correspondent à aucune des deux catégories (*sembler* d'un côté, *savoir* de l'autre) vues précédemment ; ils constituent une troisième classe, dite des « verbes de mouvement ». On ne les considérera pas comme des semi-auxiliaires de mode : ils n'indiquent ni l'attitude de celui qui parle relativement à ce qu'il dit (comme les verbes d'apparence ou d'éventualité), ni la disposition du sujet relativement au procès (comme *devoir* « obligation », *savoir* ou *pouvoir* « capacité »).

3.4. Croire, estimer, penser, présumer, supposer...

Ces verbes refusent tous les critères précédents et ne concernent que des personnes, mais ils admettent une proposition complétive équivalente à l'infinitif [12] :

Max croit faire son devoir / Max croit qu'il fait son devoir
* *Faire son devoir, Max le croit*
* *Que croit Max ? — Faire son devoir*
* *C'est faire son devoir que Max croit*
* *Ce que croit Max, c'est faire son devoir*
* *Crois faire ton devoir*
* *Max commence à croire faire son devoir*
* *Max continue à croire faire son devoir*
* *Max cesse de croire faire son devoir*
* *Que fait Max ? — Il croit faire son devoir*

Sémantiquement, ces verbes traduisent une attitude du sujet relativement au procès qui le concerne (l'idée qu'il se fait de son rapport à lui) ; on peut donc les considérer comme des semi-auxiliaires modaux — lorsqu'ils sont suivis de l'infinitif seulement — car la proposition complétive, elle, a bien les propriétés d'un complément d'objet :

Qu'il fait son devoir, Max le croit
? *Que croit Max ? — Qu'il fait son devoir*
Ce que Max croit, c'est qu'il fait son devoir

et le verbe introducteur peut alors être précisé aspectuellement :

Max commence à croire qu'il fait son devoir
Max continue à croire qu'il fait son devoir
Max cesse de croire qu'il fait son devoir

On peut faire l'hypothèse que, selon la construction, la présentation des faits diffère : avec la complétive, on a un procès posé de manière autonome (le verbe a son propre sujet, connaît les oppositions temporelles) et le verbe introducteur lui-même est plus indépendant (sa durée propre est saisissable à l'aide de semi-auxiliaires aspectuels). En revanche, l'infinitif est étroitement lié au verbe introducteur, lui-même étroitement dépendant de son infinitif. En somme, avec la complétive, on a affaire à deux événements, tandis qu'avec l'infinitif ils sont confondus en un seul : le fait de croire et ce à quoi s'applique cette croyance ne sont pas dissociés ; l'attitude (*croire*) est confondue avec son contenu (*faire son devoir*), et ce contenu n'existe que par le fait qu'il est cru, qu'en tant qu'il est l'objet de la croyance du sujet.

---

12. Le verbe *savoir* admet aussi une complétive, mais qui n'est pas équivalente à l'infinitif : *Max sait parler anglais* ne signifie pas la même chose que *Max sait qu'il parle anglais* ; dans ce dernier cas, *savoir* n'indique pas une disposition mais un jugement sur l'existence de ce que dit la complétive.

3.5. Affirmer, assurer, avouer, confesser, dire, reconnaître...

Ces verbes ont le même comportement que les précédents mais ils admettent aussi le plus souvent l'impératif et ils peuvent être repris par *faire* dans certaines conditions, ce qui les rapproche des verbes d'« action » :

L'infirmière déclare s'occuper des malades
L'infirmière déclare qu'elle s'occupe des malades
? *Déclare que tu t'occupes des malades*
Dis que tu t'occupes des malades
* *Que fait l'infirmière ? — Elle déclare s'occuper des malades*
L'infirmière déclare s'occuper des malades et le fait avec force (le fait remplace *déclare).*

Sémantiquement, ces verbes n'indiquent pas une disposition intérieure, mais au contraire l'extériorisation de ce qu'on pense ou sait. Nous ne les considérerons donc pas comme des semi-auxiliaires de modalité.

3.6. Aimer, détester, préférer, daigner, oser, désirer, vouloir...

Le lien qui unit ces verbes est qu'ils peuvent (sauf *oser*) se construire avec une complétive au subjonctif dont le sujet est différent de celui du verbe principal. Par exemple :

Ève aime qu'on lui fasse des compliments
Ève aime faire des compliments
* *Ève aime qu'elle (= Ève) fasse des compliments*

Mais en dehors de cela, leurs propriétés ne sont pas homogènes ; par exemple :

— *aimer, détester, désirer* refusent généralement (cf. leçon 3) l'impératif et tous les tests révélant un complément d'objet ;

— *daigner, oser* les excluent également mais peuvent se mettre à l'impératif :
Daignez vous mettre à table
Ose dire cela !

— *vouloir*[13] permet les tests révélant un complément d'objet et l'impératif, mais sous sa forme subjonctive (ce que nous avons déjà commenté dans la leçon 3) :
L'infirmière veut s'occuper de ce malade
? *S'occuper de ce malade, l'infirmière le veut*
? *Que veut l'infirmière ? — S'occuper de ce malade*
C'est s'occuper de ce malade que veut l'infirmière
Ce que veut l'infirmière, c'est s'occuper de ce malade
Veuillez vous occuper de ce malade

---

13. *Vouloir* est susceptible aussi d'indiquer le futur ou l'éventualité (mais cet emploi n'est pas familier à tous les locuteurs) : *On dirait qu'il veut pleuvoir. Le rôti ne veut pas cuire. Cet enfant veut me faire une angine* !

Pour la plupart de ces verbes, la combinaison avec un semi-auxiliaire d'aspect est exclue :

* *L'infirmière commence à aimer s'occuper des malades*
* *Max commence à désirer se marier*
* *L'infirmière continue à détester s'occuper des malades*
* *Ève continue à daigner se mettre à table avec nous*
(la phrase est acceptable en un sens itératif, mais ne peut pas signifier qu'une bonne disposition de Marie se prolonge de manière continue)
?? *Ève continue à oser dire cela*
?? *L'infirmière commence à vouloir s'occuper des malades*
* *L'infirmière est en train de vouloir s'occuper des malades*
?? *L'infirmière cesse de vouloir s'occuper des malades*

mais :

L'infirmière continue à vouloir s'occuper des malades

On observe qu'une parenté de sens — du moins à l'aune d'une impression non démontrée — n'entraîne pas automatiquement un parallélisme des propriétés syntaxiques : *désirer* ne se comporte pas comme *vouloir* (nous avons vu de même, en leçon 3, que *souhaiter* diffère de *espérer*) et paraît plus proche des verbes indiquant un sentiment (*aimer, détester*) ; il est vrai que l'on peut éprouver un désir, mais non éprouver un vœu ou une volonté ni éprouver un souhait.

Tous ces verbes néanmoins ont en commun d'exprimer un « état » de la personne, une disposition intérieure, soit préalable au procès (*daigner, oser, vouloir*), soit causée par lui (*aimer, détester, préférer*), c'est pourquoi certains linguistes les considèrent comme des semi-auxiliaires de modalité.

4. Conclusion

Si l'on admet que les semi-auxiliaires modaux traditionnellement reconnus par les grammaires sont, par leurs propriétés syntaxiques et sémantiques, représentatifs de la catégorie qu'ils illustrent, on est conduit à ranger de même dans les périphrases de modalité : *savoir*, les verbes de type *croire, estimer, penser*, etc. et les verbes de sentiment et de volonté comme *aimer, détester, daigner, vouloir*, etc. Syntaxiquement, ils ont tous en commun :

— de concerner des personnes (le sujet est humain) ;
— d'être des verbes d'« état » (on ne peut pas les représenter par *faire*) ;
— de mal se combiner avec les semi-auxiliaires aspectuels (ce qui montre leur absence d'autonomie : l'idée verbale n'est pas décomposable, saisissable, aux différents moments de sa durée, elle ne construit pas d'« image-temps ») ;
— de ne guère supporter l'impératif (l'état est intérieur à la personne, et ne se prête pas à un contrôle extérieur, cf. leçon 3).

Sémantiquement, deux sortes de semi-auxiliaires modaux sont distinguables, car *sembler, paraître*, et *devoir* ou *pouvoir* au sens « éventualité » peuvent avoir des sujets non humains :
— ou bien le locuteur porte un jugement sur l'existence du rapport sujet-procès : *sembler, paraître, devoir* ou *pouvoir* au sens « éventualité » ; par exemple :

Cet homme / Cette maison / Cette théorie...
semble / paraît / peut / doit avoir cent ans

— ou bien le locuteur porte un jugement sur le rapport sujet-procès lui-même ; les semi-auxiliaires indiquent alors une disposition de la personne (sujet) nécessaire, préalable, à l'accomplissement du procès ; Guillaume les appelle pour cela « verbes puissanciels » : notionnellement, ils préexistent à tous les autres verbes car ils en sont les présupposés ; pour être ou faire quelque chose, ils faut en ressentir la nécessité (*devoir* « obligation »), en être capable (*pouvoir* « capacité »), *savoir* être cela ou le faire, le *désirer*, le *vouloir*, l'*oser*... En somme, en puissance sous l'être ou le faire, se trouvent le devoir, le pouvoir, le savoir, le vouloir, etc. Les verbes dits « de sentiment » décrivent l'effet produit sur la personne par le procès : on *aime* ou l'on *déteste* être ceci ou faire cela.

Exercice n° 5

Dans *Le Bon Usage* (*op. cit.*, p. 868-870), Grevisse propose la liste des verbes construisant « l'infinitif complément avec *de* ». Vous commenterez l'intitulé retenu, en comparant les propriétés syntaxiques et sémantiques des verbes dans le corpus suivant :

(1) *Max s'abstient de voter*
(2) *Max accepte de partir*
(3) *Luc achève de peindre son tableau*
(4) *Luc affecte de ne pas voir Marie*
(5) *Ève ambitionne d'entrer à TF1*
(6) *Ève appréhende de rencontrer le directeur*
(7) *Guy arrête de fumer*
(8) *Guy s'arrête de parler*

Exercice n° 6

Montrez que les verbes *menacer, promettre, risquer* n'ont pas le même sens ni les mêmes propriétés dans les phrases suivantes [14] :

(1) a. *La maison menace de s'écrouler*
b. *Le garçon menace de se suicider*

---

14. Exemples inspirés de l'article de N. Ruwet « La syntaxe du pronom *en* et la transformation de "montée du sujet" », *Théorie syntaxique et Syntaxe du français*, Paris, Le Seuil, 1972.

(2) c. *La saison promet d'être belle*
d. *Marie promet d'être sage*
(3) e. *Le policier risque de passer par le toit*
f. *La nuit risque d'être fraîche*

EXERCICE n° 7

Dans *Le Bon Usage* (*op. cit.*, p. 875-877), Grevisse propose la liste des verbes construisant « l'infinitif complément avec *à* ». Vous commenterez l'intitulé retenu, en comparant les propriétés sémantiques et syntaxiques des verbes dans le corpus suivant :

(1) *Max s'acharne à désherber le jardin*
(2) *Max s'amuse à faire des confitures*
(3) *Luc apprend à peindre au couteau*
(4) *Luc arrive à convaincre Marie*
(5) *Ève cherche à plaire à Luc*
(6) *Ève consent à sortir avec Max*
(7) *Guy s'habitue à vivre avec Marie*
(8) *Guy se hasarde à proposer un rendez-vous*
(9) *Zoé hésite à accepter le rendez-vous de Guy*
(10) *Zoé se met à pleurer*
(11) *Léa parvient à retenir Max*
(12) *Léa persiste à aimer Max*

EXERCICE n° 8

Nous avons, pour situer la notion, parlé des semi-auxiliaires *pouvoir* et *devoir* au sens « éventualité ». Toutefois, puisque l'on a deux formes, on ne peut pas avoir un seul sens (selon le postulat : un signifiant/un signifié) : essayez, à partir d'exemples tels que les suivants, de localiser la différence entre les deux.

(1) a. *En ce moment, il peut pleuvoir, à Perpignan*
b. *En ce moment, il doit pleuvoir, à Perpignan*
(2) *On frappe à la porte...*
a. *Qui cela peut-il être ?*
b. ?? *Qui cela doit-il être ?*
(3) *Oh la la ! Il est tard !*
a. ?? *Il peut être au moins minuit !*
b. *Il doit être au moins minuit !*
(4) *Marie est bien pâle... À ton avis,*
a. *elle peut être enceinte ?*
b. ?? *elle doit être enceinte ?*
(5) a. *Je peux me tromper, mais je suis sûr que c'était Max*
b. ?? *Je dois me tromper, mais je suis sûr que c'était Max*

(6) a. ?? *Je peux me tromper : ce n'était pas Marie, en réalité*
b. *Je dois me tromper : ce n'était pas Marie, en réalité*

(7) a. *Si tu vas là-bas, ça peut faire des problèmes*
b. * *Si tu vas là-bas, ça doit faire des problèmes*

(8) a. *Prenez ces deux cachets : votre migraine devrait passer dans la soirée*
b. ?? *Prenez ces deux cachets : votre migraine pourrait passer dans la soirée*

Corrigé des exercices

EXERCICE n° 1

Benveniste s'interroge sur le statut comparé des deux auxiliaires *être* et *avoir* en français, mais aussi dans de nombreuses autres langues : je vous renvoie à son article. Un certain nombre de ses formulations sont ici contestables, en fonction de ce qui a été vu dans l'ensemble des leçons précédentes.

Première remarque — Il serait plus juste de dire que *être* et *avoir* sont des auxiliaires d'aspect, plutôt que de temps : combinés au participe passé, ils présentent en effet le procès comme accompli. La valeur de « passé » se déduit de l'aspect accompli dans un certain nombre de contextes, mais n'est pas première. Dans le proverbe bien connu :

Quand le chat n'est pas là, les souris dansent

la situation du chat est présente, or on pourrait dire de manière équivalente *Quand le chat est sorti* ou *Quand le chat est parti* ; *est sorti* ou *est parti* indiquent un accompli du présent et non un passé.

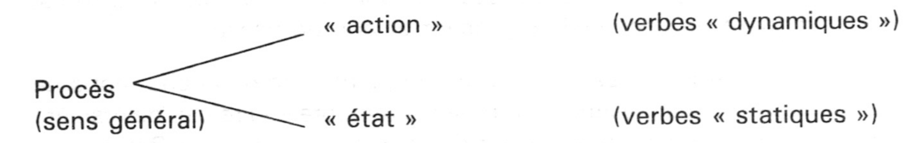
Deuxième remarque — La formulation du point 3 en revanche (nous ne revenons pas sur l'appellation « auxiliaires temporels ») rejoint de manière intéressante ce que nous avons dit du sens de *avoir* et *être*, Benveniste mentionnant le cas d'un même verbe, *blesser*, employé transitivement ou pronominalement ; dans le premier cas, le sujet est placé devant une situation : c'est un témoin, mais dans le deuxième, le sujet est effectivement intégré au procès ; *avoir* et *être* n'ont donc pas le même rôle de présentation du rapport du sujet au procès (Benveniste parle plus loin, p. 196-197, d'un rapport « extrinsèque » pour *avoir* et d'un rapport « intrinsèque » pour *être*).

Troisième remarque — Il n'est pas tout à fait juste de dire que « *être* et *avoir* sont en répartition complémentaire », ce qui signifie qu'ils se partagent les verbes, puisque, pour une très faible proportion il est vrai, les deux sont possibles (*Elle a accouché / Elle est accouchée dans la nuit*), cf. paragraphe 1.1.1 nos analyses des listes constituées à partir du *Bescherelle*.

Quatrième remarque — Nous sommes d'accord avec l'affirmation selon laquelle *avoir* n'est pas un verbe transitif, si *transitif* signifie que la notion exprimée par le verbe « [est] supposée passer sur l'objet et le modifier ». Toutefois, cette interprétation est trop restrictive, car elle laisse de côté bon nombre de verbes qui n'indiquent pas non plus un tel statut de l'objet : dans *Max manque d'argent*, on ne peut pas dire que l'action de « man-

quer » affecte l'argent ! De même dans *La foudre a provoqué un incendie*, on ne peut pas considérer que l'action « provoquer » est « passée sur » un incendie (en fait, l'incendie est né de la foudre). Ou encore dans *Les hommes craignent la mort*, il est difficile d'admettre que la crainte des hommes est subie par la mort, qui s'en trouverait modifiée... Il est donc en fait préférable (sinon, on ne voit pas comment analyser les phrases avec *manquer, provoquer* ou *craindre*) de réserver à *transitif* un sens purement grammatical : un verbe est transitif lorsqu'il a un complément d'objet, lorsqu'il met en relation un sujet et un objet. Et dans ce cas, rien n'empêche de dire que *avoir*, mais aussi *manquer, provoquer* ou *craindre* ci-dessus, sont des verbes transitifs.

Cinquième remarque — Dans le même ordre d'idée, Benveniste donne à **procès** le sens « action », ce qui se déduit de son commentaire de la (pseudo) transitivité de *avoir*. Nous avons adopté la terminologie suivante, où **procès** ne fait rien d'autre qu'étiqueter l'idée verbale elle-même :



Du fait même que *avoir* est un verbe, il énonce un procès (ce n'est pas le cas dans son emploi comme nom, par exemple dans *retirer tous ses avoirs à la banque*), et il exprime un « état » (on ne peut pas le reprendre par *faire*) :

* *Que fait Max ? — Il a trois enfants*

EXERCICE n° 2

La différence d'accord du participe passé est liée au statut de l'auxiliaire : *avoir* établit un rapport « extrinsèque » (Benveniste) entre le sujet et le procès ; le sujet est présenté comme ayant une certaine qualité, en l'occurrence, un « chanté », mais l'auxiliaire ne montre pas ce sujet compris dans le procès « chanté ». En revanche, *être* établit un rapport « intrinsèque » entre le sujet et le procès ; le sujet est présenté comme étant *dans* le procès, ce qui se marque concrètement par l'accord en genre et en nombre (le sujet est *inscrit*, physiquement présent, dans le « revenu »).

EXERCICE n° 3

Première remarque — La règle est que le participe passé conjugué avec *avoir* s'accorde avec le complément d'objet direct placé avant, mais, en cas d'infinitif, seulement si cet objet est sujet de l'infinitif :

Marie, Paul l'a vue
La fille que Paul a vue (s'appelle Marie)
(*que*, complément d'objet de *voir*, est placé avant)
Quelle fille Paul a-t-il vue ?

(1') *Marie, Max l'a vue partir* (*l'* = *Marie part*)
(2') *Marie, Max l'a vu battre* (*l'* = *Marie est battue*)
(ce n'est pas elle (*Marie*) qui bat)

Quand on dit *Paul a vu Marie*, on présente Paul devant une certaine situation (auxiliaire *avoir*) qui est la vision de Marie. En somme, Marie est vue — il y a une relation « être » entre *vu* et *Marie* — mais, au moment où je dis *vu*, je ne sais pas encore qui est concerné (qui ou ce qui est vu). Lorsque le complément d'objet est placé avant, on sait en revanche qui ou ce qui est concerné : en l'occurrence Marie (féminin singulier), ce que concrétise l'accord du participe passé (phrases 1', 2', 3').

Le raisonnement pour *Paul a vu partir Marie* ou *Paul a vu battre Marie* est le même que pour *Paul a vu Marie* ci-dessus ; lorsque *Marie* est le sujet de l'infinitif, ce que Paul voit, c'est Marie (qui part) : Marie est vue, donc si le complément (*Marie*) est placé avant, le participe passé s'accorde :

Marie, Paul l'a vue partir
Marie, que Paul a vue partir (était en retard)
Quelle fille Paul a-t-il vue partir ?

Mais lorsque *Marie* est l'objet de l'infinitif, ce que Paul voit, c'est battre Marie ; celui qui bat n'est pas spécifié, la phrase dit simplement que Paul voit battre Marie. Mais l'infinitif étant neutre, le participe passé reste au masculin singulier (forme minimale) :

Marie, Paul l'a vu battre
Marie, que Paul a vu battre (était en pleurs)
Quelle fille Paul a-t-il vu battre ?

Deuxième remarque —
(3') *Les enfants que Max a fait partir sont contents*
Ici, le participe passé *fait* ne s'accorde pas avec *les enfants*, et pourtant, ce sont les enfants qui partent. Analysons de plus près :
— la situation placée devant Max, c'est un « fait » ;
— ce « fait », c'est que les enfants partent ;

— mais on n'a pas ici de relation « être » :
* *Max (a) fait les enfants,* * *Les enfants (sont) faits*
parallèle à, ci-dessus, *Max (a) vu Marie, Marie (est) vue.* Donc, le participe passé ne s'accorde pas.

Troisième remarque —
(4') *Les enfants que Max a laissé partir sont contents*
Les enfants que Max a laissés partir sont contents
Ici, l'accord du participe passé est en principe libre, ce qu'on peut expliquer par le fait que *Max (a) laissé les enfants* ou *Les enfants (sont) laissés* peut ne pas paraître ou paraître acceptable ; si ce n'est pas acceptable, on est dans le cas de *faire,* et *laisser* ne s'accorde pas ; si c'est acceptable, on est dans le cas de *voir,* et *laisser* s'accorde.

Exercice n° 4

Les verbes pronominaux posent un problème d'analyse, dans le cadre traditionnel, car la coutume, pour expliquer l'accord du participe passé, est de passer par le statut du pronom relativement au verbe : le participe passé s'accorde si *se* est complément d'objet direct, ou s'il n'est pas analysable du tout. Ainsi :
(1) *Ève s'est lavée* = « Ève a lavé elle-même »
(*se* est complément d'objet direct ; accord)
(2) *Ève s'est lavé les mains* = « Ève a lavé les mains à elle-même »
(*se* est complément d'objet indirect ; pas d'accord)
(3) *Ève s'est battue pour obtenir une augmentation*
(*se* n'est analysable ni comme complément d'objet direct ni comme complément d'objet indirect ; accord)
Or, un verbe conjugué avec *être* ne peut pas être dit posséder un complément d'objet ! D'ailleurs, seul le pronom *se* peut apparaître comme « complément » (* *Ève m'est lavé(e),* * *l'est lavé(e),* * *t'est lavé(e),* etc.) et il n'est pas commutable avec un groupe du nom (* *Ève est lavé(e) Marie / le bébé / son linge,* etc.). Et de fait, pour parler de complément d'objet, on en revient à une forme composée avec *avoir* (ce qui montre bien, d'ailleurs, que la forme pronominale contient potentiellement une relation « avoir », qui resurgit dans *Aïe, je m'ai trompé*), comme si on avait *Ève s'a lavée,* où le complément d'objet *se,* placé avant le participe passé conjugué avec *avoir,* s'accorde comme dans *la fille que Paul a vue.* En (4), le sens est que Ève et Max se sont réciproquement battus (« Ils ont battu l'un l'autre » : *se* est donc complément d'objet direct, et le participe passé s'accorde) :
(1') *Ève se lave* : verbe pronominal réfléchi (direct) — *idem* pour (5)
(2') *Ève se lave les mains* : verbe pronominal réfléchi (indirect)

(3′) *Ève se bat pour cela :* verbe essentiellement pronominal (le pronom *se* n'est pas analysable par rapport à *battre*)
(4) *Ève et Max se sont battus* : verbe pronominal réciproque.
Lorsqu'un infinitif suit le participe passé, les règles sont les mêmes que précédemment :
(6) *Ève s'est vu demander ses papiers*
(on a demandé à Ève : ce n'est pas Ève qui demande ; pas d'accord)
(7) *Ève s'est vue courir comme une folle*
(c'est Ève qui court ; accord)

EXERCICE n° 5

Première remarque — On observe d'abord que, si un complément introduit par *de* se pronominalise normalement par *en* ou suppose une question en *de quoi* ?, seul *s'abstenir* est suivi d'un complément introduit par *de*, la préposition devant donc être dite « vide » dans tous les autres cas :

(De) voter, Max s'en abstient
De quoi s'abstient Max ? — De voter
* *(De) partir, Max en accepte*
* *De quoi accepte Max ? — De partir*

On a bien par ailleurs aussi les constructions clivées, et le verbe se met facilement à l'impératif :

C'est de voter que Max s'abstient
Ce dont Max s'abstient, c'est (de) voter
Abstiens-toi de voter

On peut donc effectivement parler ici d'un infinitif complément d'objet indirect.

Deuxième remarque — Dans les autres cas — où la préposition est « vide » — peut-on pour autant parler de complément d'objet direct ? La pronominalisation par *le* est souvent problématique, de même que la question *que* (*qu'est-ce que*), dont l'acceptabilité ne recouvre pas toujours celle du pronom ; par exemple :

?? *(De) partir, Max l'accepte*
? *Qu'accepte Max ? — De partir*
?? *(De) ne pas voir Marie, Max l'affecte*
? *Qu'affecte Max ? — De ne pas voir Marie*
?? *(D') entrer à TF1, Ève l'ambitionne*
Qu'ambitionne Ève ? — D'entrer à TF1
De rencontrer le directeur, Ève l'appréhende
Rencontrer le directeur, Ève l'appréhende
Qu'appréhende Ève ? — De rencontrer le directeur

Les constructions clivées ne révèlent pas non plus les mêmes possibilités :

?? *C'est (de) partir que Max accepte*
Ce que Max accepte, c'est (de) partir
?? *C'est (de) ne pas voir Marie que Luc affecte*
Ce que Luc affecte, c'est de ne pas voir Marie
? *C'est d'entrer à TF1 qu'Ève ambitionne*
Ce qu'Ève ambitionne, c'est d'entrer à TF1

Il est sûr, en tous cas, que l'infinitif n'est pas un complément d'objet après *achever, arrêter, s'arrêter* (qui, de fait, sémantiquement, indiquent l'aspect terminatif) :

* *Qu'achève Luc ? — De peindre son tableau*
* *Qu'arrête Guy ? — De fumer*
* *Que s'arrête Guy ? — De fumer*
* *Luc l'achève, de peindre son tableau*
* *Guy l'arrête, de fumer*
* *Guy se l'arrête, de fumer*

Les trois verbes ne sont pas équivalents, puisqu'on ne dirait pas * *Guy achève de fumer* ; *achever* marque donc la fin d'un procès en cours et qui atteint normalement le terme prévu : on achève de fumer une cigarette, de peindre un tableau. Inversement, *Guy arrête de fumer* signifie qu'il renonce à fumer (en général, et non à terminer la cigarette qu'il a au doigt), qu'il interrompt délibérément une habitude. Autrement dit, *arrêter* se combine avec un verbe imperfectif : *J'arrête de chercher*, mais non *achever* : * *J'achève de chercher* ; *achever* concerne le résultat (qu'il marque comme atteint naturellement) : *achever une cigarette, achever un tableau*, tandis que *arrêter* (ou *s'arrêter*) indique une rupture du procès avant un aboutissement éventuel ; on peut ainsi comparer *Achever de manger* (le repas arrive à son terme) et *Arrêter de manger* (on interrompt le repas, ou l'on refuse de continuer à s'alimenter).

Troisième remarque — Le cas de ces trois verbes *achever, arrêter, s'arrêter* maintenant réglé, que faire des autres ? L'impératif paraît possible avec *accepter* ou *affecter* mais non avec *ambitionner, appréhender* :

Accepte de partir
Affecte de ne pas voir Marie
?? *Ambitionne d'entrer à TF1*
* *Appréhende de rencontrer le directeur*

C'est que les deux premiers relèvent de l'« action » et les deux autres de l'« état » :

Max accepte de partir, et il le fait avec plaisir
Luc affecte de ne pas voir Marie, et il le fait exprès

Et la combinaison avec les semi-auxiliaires aspectuels n'est pas systématique :

?? *Max commence à accepter de partir*
(qualifie difficilement le début de l'action « accepter »)
?? *Luc commence à affecter de ne pas voir Marie*
?? *Ève commence à ambitionner d'entrer à TF1*
Ève commence à appréhender de rencontrer le directeur

De même :

?? *Max continue à accepter de partir*
(la phrase est acceptable si le verbe a un sens itératif : Max a déjà accepté au moins une fois)
Luc continue à affecter de ne pas voir Marie
?? *Ève continue à ambitionner d'entrer à TF1*
Ève continue à appréhender de rencontrer le directeur

Et enfin :

?? *Max cesse d'accepter de partir*
Luc cesse d'affecter de ne pas voir Marie
Ève cesse d'ambitionner d'entrer à TF1
Ève cesse d'appréhender de rencontrer le directeur

Les trois derniers verbes refusent *être en train de.*
Pour conclure, on peut rapprocher *accepter, ambitionner, appréhender,* de la classe *aimer, détester, daigner, vouloir,* etc. (cf. leçon ci-dessus), qui nous avait frappés par son hétérogénéité, mais dont les verbes avaient en commun de connaître une construction à complétive au subjonctif (sauf *oser*). Sémantiquement, on peut les considérer comme « puissanciels », c'est-à-dire présidant à la possibilité (ou impossibilité) d'être ou de faire quelque chose. Mais syntaxiquement, la classe apparaît instable, avec un infinitif qui oscille entre un statut de complément d'objet et un statut de forme verbale constituant une périphrase avec le verbe conjugué. *Affecter,* qui exclut la complétive, paraît davantage relever de l'extériorisation (on montre quelque chose), donc (sémantiquement) être plutôt du côté de *dire, avouer, confesser,* etc.

EXERCICE n° 6

Première remarque — Les trois verbes proposés, lorsqu'ils ont un sujet humain, connaissent une interprétation agentive : *menacer* équivaut alors à *lancer une menace* (phrase 1 b), *promettre* à *faire une promesse* (phrase 2 b) et *risquer* à *prendre un risque* (phrase 3 a). Le sujet fait effectivement et délibérément quelque chose, et les phrases peuvent répondre à la question *Que fait ?* (*Que fait le garçon ? — Il menace de se suicider*). L'infinitif connaît alors les propriétés du complément d'objet (au moins certaines d'entre elles) et le verbe peut se mettre à l'impératif (au moins *menacer* et *promettre*) :

De quoi (nous) menace le garçon ? — De se suicider
Marie le promet, d'être sage
? *Ce que risque le policier, c'est de passer par le toit*
Menace de te suicider
Promets d'être sage
?? *Risque de passer par le toit*

Le sens agentif de *risquer* est moins net que celui de *promettre* ou de *menacer.* Inversement, *risquer* et *promettre* connaissent un sens non agentif avec un sujet humain, qui ne m'apparaît pas pour *menacer* (il faudrait interpréter la phrase (1 b) comme la phrase (1 a)) :

Cette enfant promet d'être belle / de ressembler à sa mère
(Au sens agentif, le verbe admet un complément indirect : *Marie promet à son père d'être sage,* ce qui est impossible dans l'interprétation non agentive).

Deuxième remarque — Dans l'interprétation non agentive, le verbe devient statique et n'a plus les mêmes propriétés que dans l'interprétation agentive :

* *Que fait la saison ? — Elle promet d'être belle*

On ne peut plus analyser l'infinitif comme un complément d'objet :

* *Cette enfant le promet, de ressembler à sa mère*
(la phrase est acceptable, mais au sens agentif)
* *La saison le promet, d'être belle*
* *Que promet la saison ? — D'être belle*
* *Ce que promet la saison, c'est d'être belle*
* *Promets de ressembler à ta mère*
(la phrase est acceptable, mais au sens agentif)

Troisième remarque — Dans les phrases (1 b) et (2 b), *menacer* et *promettre* sont susceptibles d'être suivis d'une complétive à l'indicatif et relèvent du « dire », de l'extériorisation d'une information semblable à celle qui définit *déclarer, affirmer, avouer,* etc. Mais le verbe *risquer,* et *menacer* ou *promettre* en (1 a) et (2 a) établissent une appréciation sur l'existence de la relation sujet-procès, comme *sembler, paraître* ou *devoir* et *pouvoir* au sens « éventualité » (et comme eux, ils ne sont pas limités à des sujets humains) : la convergence des propriétés syntaxiques et sémantiques permet donc de ranger *risquer, menacer* et *promettre* — dans cet emploi — dans les semi-auxiliaires de modalité.

EXERCICE n° 7

Les tests caractérisant le complément d'objet (ici indirect, introduit par *à,* donc normalement à même d'être pronominalisé par *y* et questionné par *à quoi*) révèlent d'emblée deux sortes de verbes :

(1′) *Max s'y acharne, à désherber le jardin*
À quoi s'acharne Max ? — À désherber le jardin
manipulations possibles également pour : *s'amuser à, arriver à, consentir à, s'habituer à, se hasarder à, parvenir à.*

(3′) * *Luc y apprend, à peindre au couteau*
* *À quoi Max apprend-il ? — À peindre au couteau*
manipulations impossibles également pour : *chercher à, hésiter à, se mettre à, persister à.*

Si le paradigme (1′) contient donc des verbes construisant un « infinitif complément avec *à* », il reste à déterminer si (3′) comporte des verbes à complément d'objet direct (la préposition étant alors dite « vide ») : c'est effectivement le cas de *apprendre* (? *Luc l'apprend, à peindre au couteau* / ? *Qu'apprend Luc ? — À peindre au couteau*).

— *Se mettre à* et *persister à* ne sont pas limités à des sujets humains (*Il se met à pleuvoir. Le poulet persiste à ne pas cuire*) ; de plus, sémantiquement, ils indiquent le début ou la continuation du procès : on peut donc les considérer comme des semi-auxiliaires d'aspect.

— *Chercher à* peut se construire avec une complétive au subjonctif : *Ève cherche à ce que Luc lui fasse la cour,* et admet à la rigueur l'impératif : ? *Cherche à plaire à Luc.* On peut donc le rapprocher du paradigme *daigner, désirer, vouloir* et le considérer comme un semi-auxiliaire de modalité.

— *Hésiter à* exclut la construction complétive et l'impératif ; il s'agit d'une disposition intérieure qui précède la décision : on peut donc également considérer ce verbe comme un semi-auxiliaire de modalité dans *Zoé hésite à accepter le rendez-vous de Guy.*

Exercice n° 8

S'ils ont tous deux rapport à l'« éventualité », *pouvoir* et *devoir* (comme semi-auxiliaires modaux) ne sont pas synonymes, ils ne sont pas interchangeables (exemples 2 à 8). On peut avancer une première hypothèse à partir de la comparaison intuitive de (1 a) et (1 b) : *pouvoir* exhibe un degré de certitude moins grand que *devoir* ; en (1 a), j''exprime une possibilité parmi d'autres, tandis qu'en (1 b), quelque chose (que je ne dis pas en l'occurrence) me fait penser qu'il pleut probablement à Perpignan en ce moment (soit que j'aie entendu la météo annoncer des orages dans le Midi, soit que j'aie l'expérience qu'il pleut toujours en Roussillon à cette époque-ci, etc.). En somme, (1 a) équivaut plutôt à *Peut-être qu'il pleut,* et (1 b) plutôt à *Il pleut certainement.*

— Les couples (2) et (4) confortent cette hypothèse : *pouvoir* supporte la forme interrogative, qui marque mon ignorance, tandis que *devoir* la rejette, ce qui est logique si, comme on l'a dit, *devoir* suppose que j'ai

des raisons de penser ce que j'avance. Dans (3), le contexte *Oh la la ! Il est tard* laisse présager une certaine conclusion : c'est alors *pouvoir* qui paraît inapproprié (3 a) tandis que *devoir* est tout à fait naturel (3 b). De même en (6 b), la suite de la phrase confirme ce qu'annonce *Je dois me tromper,* alors qu'il ne peut pas y avoir confirmation avec *pouvoir,* qui se contente d'avancer une possibilité parmi d'autres (et qui n'exclut pas les autres).

— En (5), *mais* introduit une opposition acceptable en (5 a) mais non en (5 b) : *je suis sûr* est opposable à *je peux me tromper,* car *je peux me tromper* contient implicitement l'idée que « je ne suis pas sûr » ; inversement, on ne peut pas opposer *je suis sûr* à *je dois me tromper* car *je dois me tromper* véhicule implicitement l'idée que « je suis sûr » ; une certitude n'est pas opposable à *je dois* car *je dois* contient une certitude (les opposer serait donc contradictoire). Inversement, en (6 b) la deuxième affirmation corrobore la première : *ce n'était pas Marie, en réalité* énonce une certitude qui confirme *je dois me tromper* (mais contredit l'incertitude de *je peux me tromper* : avec *pouvoir,* l'enchaînement n'est possible qu'avec *mais*).

— (7) commence par une hypothèse, une éventualité ; on peut donc enchaîner avec *pouvoir,* mais non avec *devoir,* parce que rien dans *Si tu vas là-bas* — complètement indéterminé : peut-être iras-tu, peut-être n'iras-tu pas — ne permet de justifier l'affirmation qu'il y aura des problèmes.

— Le dernier couple illustre aussi ce que nous venons de dégager : si le docteur me prescrit des cachets pour me guérir de ma migraine, c'est qu'il considère qu'il y a des chances qu'ils fassent effet — s'il utilisait la phrase (8 b), je serais à vrai dire amenée à douter de ses compétences !

On peut donc conclure que *pouvoir* et *devoir* ne présentent pas l'éventualité de la même manière : *pouvoir* indique une simple possibilité qui n'en exclut pas d'autres, une hypothèse qu'aucune raison (ou croyance) ne vient étayer, tandis que *devoir* suppose au contraire un choix positif, une quasi-certitude en faveur d'une hypothèse (qui revient à exclure les autres possibilités). Finalement, on retrouve dans sa manière de présenter l'éventualité un peu du sens « nécessité » que *devoir* a dans son autre emploi : il resterait de même à établir une relation entre les notions de « possibilité », de « capacité » et de « permission » que *pouvoir* est susceptible d'exprimer.

L e ç o n   5

Les temps

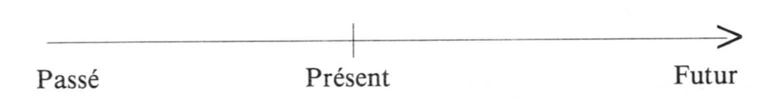
Introduction

Le verbe connaît diverses formes morphologiques, que l'on peut hiérarchiser selon que la saisie du procès va du moins au plus précis : l'infinitif et le participe constituent une simple évocation de l'idée verbale (l'infinitif, purement virtuelle, le participe déjà aspectuelle, l'un indiquant un déroulement — le participe présent — et l'autre un accompli — le participe passé) ; le subjonctif relève aussi du virtuel, mais vu à travers la personne ; l'indicatif est le domaine de l'actuel, l'événement perçu par la personne est inscrit dans le temps.

Ces différentes étapes dans la construction de l'idée verbale forment ce que Guillaume appelle la « chronogénèse », sorte de gestation progressive de l'image-temps que Bonnard compare à l'évolution de l'embryon dans son article « Verbe et temps » (in *L'Information grammaticale* n° 38, Paris, 1988). Chacune de ces étapes est une « chronothèse », linguistiquement caractérisée morphologiquement (forme simple ou composée, désinence) et sémantiquement (une saisie plus ou moins précise du procès).

1. La représentation du temps dans la langue

Le temps est généralement représenté par les grammaires (en particulier scolaires) par un axe orienté vers la droite et coupé en son milieu par un point ou un trait vertical figurant le présent, qui est le moment à partir duquel on peut parler du passé (ce qui n'est plus le présent) et du futur (ce qui n'est pas encore le présent) :

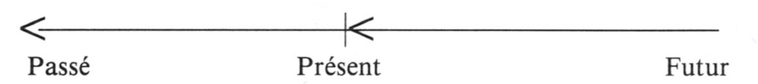


On peut toutefois contester cette représentation schématique :

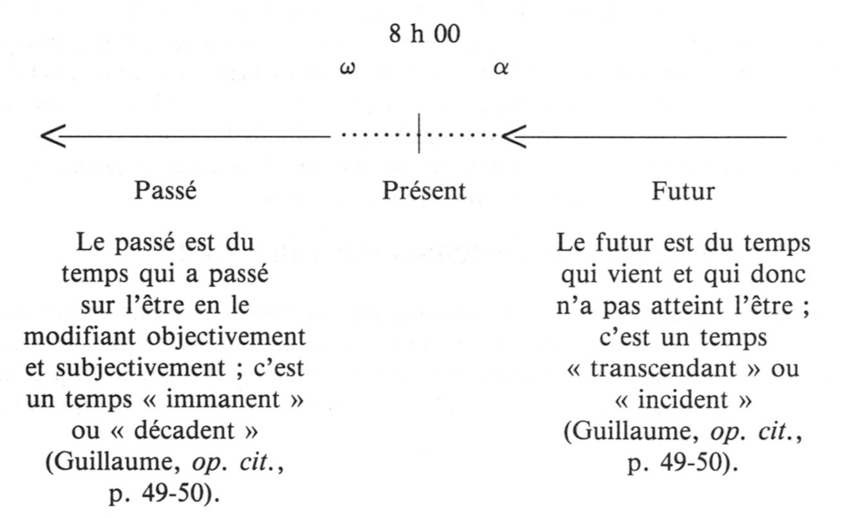
1. Le passé aussi est orienté, s'éloignant toujours plus loin du présent ; c'est du temps qui « s'en va » (Guillaume, *Langage et Science du langage, op. cit.*, p. 49) :

Passé Présent Futur

2. Le futur n'est pas un temps qui, partant du présent, irait toujours plus loin vers l'avenir comme le passé s'enfonce toujours plus loin vers le passé ; en fait, le futur vient vers le présent (le temps qui passe rapproche le futur de nous, qui existons au moment présent : après-demain devient demain qui devient aujourd'hui) :

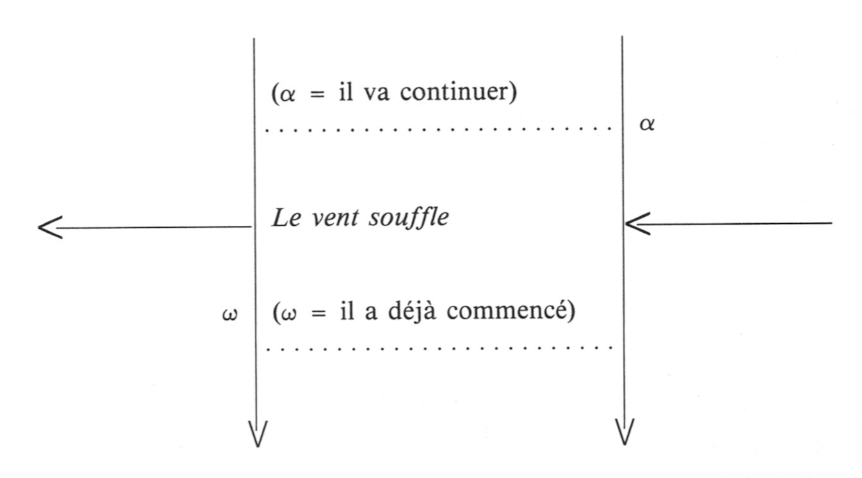


3. Le présent n'est pas toujours seulement un point (comme dans *Il est 8 heures*) où se rencontrent provisoirement le futur et le passé, où le futur devient passé — sinon, on ne pourrait pas expliquer son emploi dans la plupart des phrases (*Le ciel se couvre, Le vent souffle*) ni les paraphrases aspectuelles (*être en train de, continuer à*) qui supposent un minimum de durée. Il occupe lui aussi une certaine étendue temporelle (qui peut certes être réduite à un point comme ci-dessus), située entre un moment α où le futur devient présent et un moment ω où le présent devient passé [1] :



1. « α » se lit **alpha** ; « ω » se lit **oméga**.

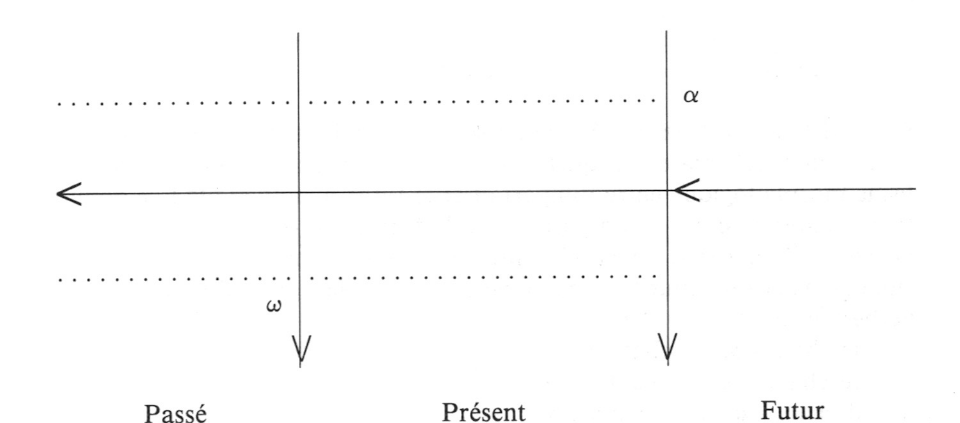
Ce schéma toutefois est encore insuffisant, car il ne rend pas compte du fait que des phrases comme *Le vent souffle* ou *Max est en train de travailler* montrent le présent (*souffle, est en train de*) contenant en lui-même à la fois du futur et du passé (Max a déjà commencé à travailler et il va continuer) :



Passé Présent Futur

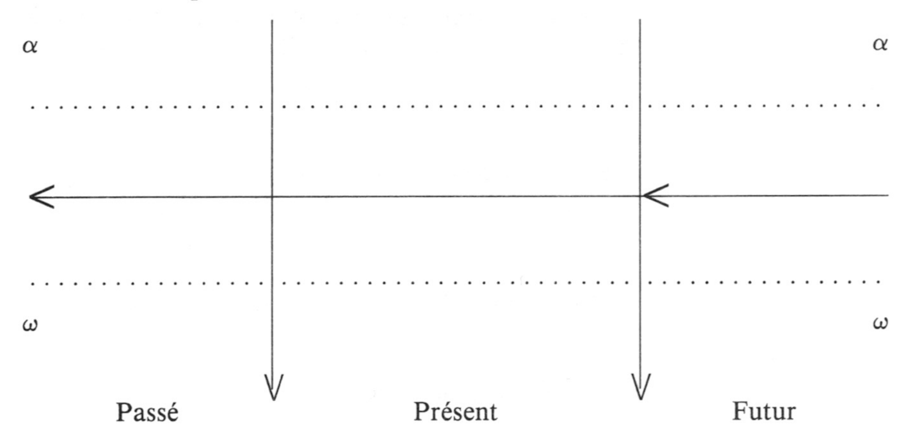
(Les flèches verticales montrent que le temps transforme le futur en passé et non l'inverse).

4. Puisque le passé est du présent qui s'en va, on a donc aussi logiquement un passé qui est dans le prolongement α, et un passé qui est dans le prolongement ω :

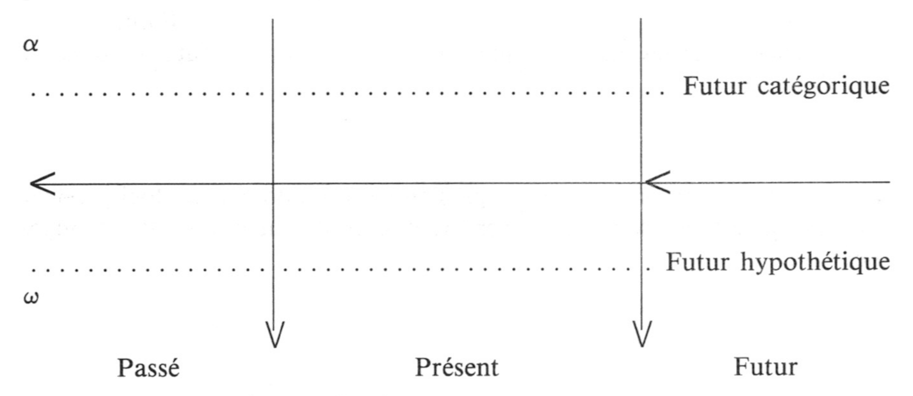


Passé Présent Futur

5. De même, si le futur est du présent qui s'en vient, on doit compléter le schéma théorique de la sorte :



Nous avons déjà distingué (en leçon 1) deux sortes de futur : l'un qui s'appuie sur le présent (le futur catégorique), l'autre qui, faute d'une réalité présente, s'appuie sur le passé (le futur hypothétique) ; on a donc bien :



6. Il existe aussi deux passés : le passé simple et l'imparfait. Comment les placer sur le schéma et sur quels critères ? Remarquons d'abord le parallélisme morphologique entre l'imparfait et le futur hypothétique : ce dernier (le « conditionnel ») est un paradigme de formes en *-r-* associées aux désinences de l'imparfait. Le parallélisme entre le passé simple et le futur catégorique ne vaut que pour les trois premières personnes, et seulement pour les verbes en *-er-* :

je chant - *ai* / chanter - *ai*
tu chant - *as* / chanter - *as*
il chant - *a* / chanter - *a*

La langue ne pourrait sans ambiguïté établir le même parallélisme pour *nous* et *vous*, car *chant - ons* et *chant - ez* seraient alors communs au passé simple et au présent ; il reste *chantèrent*, qu'on ne peut exactement mettre en relation avec *chanteront*.

Mais — deuxième observation — on l'a vu à propos des formes composées (cf. leçon 2), le passé simple ne s'oppose pas comme forme non accomplie au passé antérieur comme forme accomplie : le passé simple présente l'événement en cours d'accomplissement mais « en bloc », comme un tout qui a un début et une fin :

Le vent se mit à souffler
Le vent cessa de souffler

qu'on ne peut saisir en cours de déroulement :

* *Le vent fut en train de souffler*

et dont on ne peut pas spécifier qu'une partie a été accomplie :

* *Le vent souffla déjà*

Le passé simple n'implique donc pas la « décadence », il ne montre pas le temps qui s'en va dans un écoulement pour partie réalisé ; par rapport au schéma ci-dessus développant le présent (3), on ne peut donc pas placer le passé simple parallèlement à « ω : le vent a déjà commencé à souffler » : il est par conséquent à situer sur α, ce qui corrobore les indices morphologiques. En revanche, l'imparfait est compatible avec *déjà*, c'est-à-dire permet une saisie au cours de l'accomplissement, montrant une partie du procès déjà écoulé :

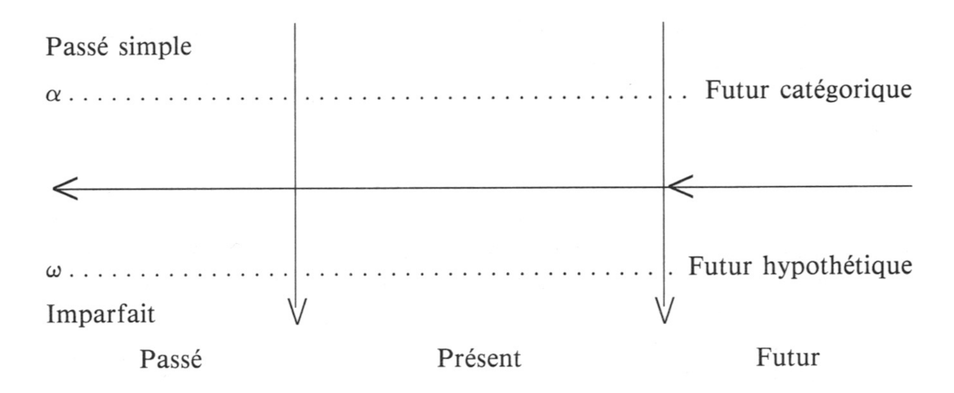
Le vent était en train de souffler
Le vent soufflait déjà

Il est donc à situer sur ω, ce qui corrobore les indices morphologiques et l'hypothèse avancée pour le passé simple.

En conclusion, l'organisation linguistique des temps de l'indicatif [2] en français est à schématiser ainsi :

---

2. On trouvera dans certaines grammaires le terme *tiroir* qui n'est pas toujours défini, ni référencé. Il signifie simplement « temps » (*les tiroirs du verbe = les temps du verbe*) et est emprunté aux grammairiens Damourette et Pichon, auteurs de : *Des mots à la pensée. Essais de grammaire française* (1911-1940), ouvrage qui comporte sept tomes et un index, ce dernier rendu nécessaire par les nombreuses innovations terminologiques ; en l'occurrence, le terme **temps** étant ambigu en français, pouvant désigner aussi bien le temps du monde (***time*** en anglais ou ***Zeit*** en allemand) que le temps du verbe (***tense*** en anglais ou ***Tempus*** en allemand), Damourette et Pichon marquent l'identité de ce dernier en lui réservant le nom de *tiroir*.



Nous avons vu en leçon 2 que les « temps » composés sont à définir en fait d'abord comme des formes aspectuelles véhiculant l'accompli (parallèlement aux formes simples, qui indiquent l'inaccompli, l'accomplissement en cours) ; elles seraient à placer, dans le schéma, avec les formes simples (par exemple, comme accompli du présent, le passé composé est du côté de la décadence, de ce qui est déjà vécu). Dans les articles de journaux, on observe souvent un passage du présent (pour le titre) au passé composé (dans le corps du texte) : il s'agit du même événement, mais présenté d'abord comme relevant de l'actualité (au sens banal), de l'immanence du lecteur (« Voilà quelle est ta réalité contemporaine ») puis raconté ensuite en rapport au moment (forcément passé) où il s'est produit comme dans ces exemples extraits de *Libération* :

> « Toulouse. Un détenu se suicide à la prison Saint-Michel.
> Un jeune homme de 25 ans s'est pendu dans sa cellule dans la nuit de samedi à dimanche. [...] » (*Libération*, 25 mai 1993).

> « Versailles. Un forcené se retranche avec de faux explosifs.
> Un invalide a menacé dimanche soir de faire sauter un immeuble avant de se rendre à la police » (*Libération*, 25 mai 1993).

EXERCICE n° 1

Vous lirez l'introduction et le chapitre 1 de *Temps et Verbe* de Guillaume.
1. Dans l'introduction, comprenez-vous la figure 2 : (« Le système des temps français », p. 3) ? Si non, relisez la leçon ci-dessus.
2. À partir de l'exposé du chapitre 1, donnez un synonyme de **axe chronogénétique**.
3. Que signifient les expressions *temps in posse, temps in fieri, temps in esse,* et à quoi correspondent-elles ?

EXERCICE n° 2

Vous lirez le chapitre 4 de *Temps et Verbe* jusqu'à la page 63.
1. Qu'est-ce que Guillaume appelle « chronotype » ?
2. Qu'est-ce que le « présent historique » ? Quelle est sa valeur ?
3. Pourquoi peut-on dire que l'imparfait comporte à la fois de la « réalité » et du « devenir » (p. 61) ?
4. Qu'entend Guillaume par « parfait défini » ?

Remarque — Si vous ne comprenez pas bien ce qui concerne l'« époque future » et la distinction entre « futur catégorique » (le « futur » des grammaires traditionnelles) et « futur hypothétique » (le « conditionnel »), reportez-vous à la leçon 1 et à l'analyse des exemples portant sur Ricardo Bofill.

2. Vérification en discours de l'hypothèse du sens des temps en langue

À partir du système théorique construit en section 1, nous allons voir comment se réalisent en discours les signifiés de langue ainsi postulés, sans prétendre évidemment à l'exhaustivité : nous partirons simplement des valeurs généralement énumérées par les grammaires de référence (dont certaines, d'ailleurs, en copient d'autres, ainsi que vous le constaterez en faisant les lectures conseillées).

2.1. Le présent

Le présent est le temps du locuteur au moment où il parle : c'est le temps de « l'énonciation », qui ne se confond pas avec ce qu'il dit dans son « énoncé » :

Je dis/j'écris maintenant :	*Napoléon mourut à Sainte-Hélène*
Énonciation	Énoncé

Le présent dans l'énoncé est le temps par lequel celui qui parle montre ce qu'il dit comme vrai, comme existant, au moment où il le dit. Ainsi dans ce fragment d'Aragon, cité par Chevalier *et al.* dans la *Grammaire Larousse du français contemporain* (Paris, 1964) :

« Théodore virevolta et continua sa route par la rue de la Michodière vers les boulevards. Il pleuvait à nouveau malgré l'arc-en-ciel. On ne peut plus avoir confiance en rien »

la dernière phrase témoigne de l'irruption, dans son récit, de l'auteur Aragon.

Si le présent peut décrire ce qui arrive au moment même où on l'énonce (*Tiens ! regarde qui vient !*), en particulier dans des reportages en direct où le journaliste commente un match au fur et à mesure qu'il se déroule sous ses yeux, ou dans la situation pédagogique où le maître présente et commente ce qu'il fait en même temps qu'il le fait, le présent ne sert pas la plupart du temps à montrer un état ou une action comme exactement contemporains à la parole qui les décrit ; ainsi, dans :

> (Max pelant une pomme de terre et, ce faisant, disant à Guy :) *Ève veut me quitter*

le comportement d'Ève n'est pas simultané au discours de Max mais, au moment où il parle, est vrai pour Max (du moins ce dernier le pose-t-il comme tel) que Ève veut le quitter. De même, dans :

> (Je suis en train de travailler, le téléphone sonne, je décroche et, une fois les présentations et salutations d'usage échangées, mon interlocuteur demande :) *Tu travailles, là ?* (Et je réponds :) *Oui*. (En réalité et à strictement parler, la conversation a interrompu mon travail : je ne suis plus en train de travailler au moment précis où je réponds : *Oui (je travaille)*.

Dans ce cas, ce que le locuteur faisait avant l'interruption est fictivement prolongé dans le moment présent : le temps présent correspond à un ω. Inversement, on peut présenter comme contemporain un procès à venir :

> *Bon ! je sors* (annonce-t-il en allant décrocher son manteau dans la penderie)

En fait, la sortie effective n'aura lieu qu'une fois le manteau enfilé, les chaussures lacées, le contenu du portefeuille vérifié, etc. Ici, le temps présent correspond à un α.

La même forme *Je dors* présente comme contemporain au moment où l'on parle le fait de dormir (en réalité passé) dans la situation où, Max se réveillant en sursaut et réveillant du même coup Marie en pleine nuit, il lui demande *Tu dors ?* et elle lui répond *Oui, je dors* (!), mais le sommeil est en réalité à venir si, désirant couper court à toute velléité amoureuse de Max, Marie lui annonce, la lumière à peine éteinte, *Je dors !*

Le « présent d'habitude » affirme un procès comme vrai aussi bien pour ce qui s'est produit jusqu'au moment où je l'énonce que pour ce qui se produira après :

> *Je me lève tous les matins à 7 heures*

Notons que l'appellation ne vaut que pour étiqueter un emploi en discours : *(je me) lève* n'indique pas en soi « l'habitude », c'est le complément circonstanciel qui lui est associé qui crée cette interprétation : disons donc plutôt que sa définition permet au présent, en combinaison avec une précision appropriée, de décrire une habitude.

Le « présent gnomique » (du grec *gnômé*, « sentence, maxime ») présente également une vérité générale :

Quand le chat n'est pas là, les souris dansent

L'eau bout à 100°

Le groupe du nom y est « générique », c'est-à-dire ne désigne pas un être particulier, spécifique (il ne s'agit pas du chat du voisin, des souris Tom et Jerry, de l'eau qui sort du robinet de ma cuisine), mais la classe englobant tous les êtres particuliers relevant de la même espèce.

Le « présent historique » ou « présent de narration » raconte au présent une histoire passée, parfois fort éloignée du moment où l'on parle (cf. exercice n° 2). L'effet est évidemment de faire vivre au lecteur les événements rapportés « comme s'il y était », puisqu'ils sont présentés comme contemporains à son existence même.

EXERCICE n° 3

Vous regarderez ce qui est dit du présent dans les diverses grammaires de référence (déjà citées) : Grevisse, Wagner et Pinchon, Bonnard, Chevalier *et al. (Grammaire Larousse)*, et Arrivé, Gadet, Galmiche.

Consultez aussi la présentation très claire que Maingueneau fait des temps, et en particulier du présent, dans *Approche de l'énonciation en linguistique française* (Paris, Hachette, 1981).

2.2. L'imparfait

Nous avons défini l'imparfait comme un temps du passé montrant le procès en cours d'accomplissement :

L'enfant dormait / était en train de dormir

mais en impliquant qu'une partie en est accomplie :

L'enfant dormait déjà (quand je suis arrivée)

(l'enfant dormait avant mon arrivée, moment où je constate qu'il est en train de dormir)

Cette partie « décadente » reste imprécise (on ne sait pas quelle durée accomplie représente *déjà*, depuis combien de temps l'enfant dormait) : elle ne peut être évaluée que si elle est explicitée par un complément de temps. L'imparfait lui-même indique seulement une saisie en cours de déroulement mais ne contient pas la spécification du moment de cette saisie :

(Quand je suis arrivée) Marie sortait presque

(presque suppose que Marie amorçait sa sortie : une toute petite partie seulement du procès est accomplie)

(Quand je suis arrivée) Paul sortait tout juste

(tout juste suppose que Paul est quasiment sorti : on le montre comme ayant pratiquement achevé son mouvement de sortie)

De même dans cet exemple cité par Grevisse (*Le Bon Usage, op. cit.*, p. 835) :

« Mes craintes se calmèrent : dans deux heures, du renfort arrivait »

l'arrivée du renfort est présentée à son tout début : seule une petite partie en est déjà accomplie : j'imagine (ce qu'indique *dans deux heures*) le renfort commencer à arriver ; et dans cet autre fragment (même ouvrage) :

« À peine nous sortions des portes de Trézène... » (Racine)

la sortie est quasiment entièrement opérée (la partie décadente occupe pratiquement l'entier du procès).

Ce qui montre que le procès n'est pas complètement abouti, qu'il reste une partie à venir (mais dont l'imparfait ne dit pas si elle s'accomplira effectivement), c'est qu'il est encore temps de l'interrompre ; ainsi, dans :

Paul sortait tout juste quand Marie le retint pour lui dire que...

Paul n'est pas tout à fait dehors : Marie peut encore stopper le processus en cours pour lui parler.

De même, dans cet exemple de Victor Hugo cité par Chevalier *et al.* (*Grammaire Larousse du français contemporain, op. cit.*, p. 343) :

« Elle mit la main sur le loquet... un pas de plus, elle était dans la rue »

le dernier segment *un pas de plus, elle était dans la rue* montre Fantine comme quasiment dans la rue ; c'est la phrase qui suit qui fait pressentir que finalement le procès n'aboutira pas (il n'est donc pas arrivé à son terme dans la phrase précédente) :

« Sergent, cria-t-il, ne voyez-vous pas que cette drôlesse s'en va ? »

Dans tous ces exemples, c'est le circonstanciel qui permet de préciser le moment où l'imparfait saisit le procès (peu de temps après son début ou au contraire presque à la fin) et le contexte qui montre le procès se continuant ou s'arrêtant ; en lui-même l'imparfait n'en dit rien :

L'enfant dormait
Marie sortait
Du renfort arrivait
Elle était dans la rue

Dans ces phrases, l'état ou l'action sont simplement présentés comme une continuité que l'on perçoit à un moment donné, en sachant qu'ils ont déjà commencé (mais on ne sait pas quand) et — ce n'est qu'une possibilité ouverte — qu'ils peuvent se continuer (mais si oui, on ne sait pas jusqu'à quand) : le procès est donc non borné, il n'exhibe pas de limites (certaines grammaires parlent alors d'aspect « non limitatif ») même lorsqu'il est véhiculé par un verbe perfectif, comme *sortir* ou *arriver*.

Cette continuité est posée par l'imparfait (elle fait partie de son sens), elle peut ne pas correspondre à la réalité objective ; ainsi, dire :

À cette époque-là, je travaillais de 6 heures du matin à 10 heures du soir

c'est présenter le travail comme occupant, de manière constante, toute l'étendue de 6 heures du matin à 10 heures du soir, alors que dans la réalité, la « bête de travail » la plus sérieusement concentrée s'arrête de temps en temps. De même dans l'échange suivant :

« *Tu ne m'as pas téléphoné, hier.*

— *Oui mais hier j'amenais Richard à l'école* »

le deuxième locuteur présente la tâche d'amener l'enfant à l'école comme occupant la journée entière, donc justifiant qu'il n'ait pas eu la possibilité de passer un coup de téléphone.

L'imparfait se prête donc particulièrement à la description, c'est-à-dire à la présentation d'un décor, d'un fond (qui constitue la circonstance stable des actions s'y déroulant), d'un « arrière-plan » selon le terme de Weinrich (*Le Temps*, Paris, Le Seuil, 1973) :

« C'était une longue bâtisse de bois immortel, environnée d'épineux pieds-citrons, de glycérias et d'orchidées. Dans son carrelage d'argile se lovaient sans fournaise les rayons du soleil » (Patrick Chamoiseau, *Texaco*)

ou à celle des propriétés d'une personne :

« Il était blond, il était beau,
Il sentait bon le sable chaud » (chanson d'Édith Piaf)

ou à celle d'actions dont la répétition caractérise une entité donnée à une époque donnée :

« À la mort de la moindre bête, le Béké surgissait, plus blanc que le lin de ses linges. Il ordonnait d'autopsier l'animal. On le voyait anxieux tandis que le fer tranchait dans la rondeur ventrale » (Patrick Chamoiseau, *Texaco*).

Notons que, lorsque les grammaires, parmi les sens de l'imparfait, signalent « l'imparfait d'habitude », elles confondent la valeur du temps et celle du contexte [3] ; une phrase telle que :

Luc faisait la vaisselle

n'indique pas en elle-même l'habitude, c'est en fait le rôle de compléments comme *tous les soirs, chaque matin*, etc. Dans l'extrait de *Texaco* ci-dessus,

---

3. C'est comme si, entendant dans une conversation une phrase telle que *Demain, je faisais du canard à l'orange*, on en concluait que l'imparfait peut indiquer le futur ! En fait le locuteur raconte aujourd'hui, ce qu'il prévoyait dans le passé pour le repas de ce qui est demain par rapport à aujourd'hui : l'imparfait décrit le contenu de son idée d'alors (= à ce moment-là, je pensais faire pour demain du canard à l'orange) ; ainsi, *je faisais* ne met pas le locuteur en scène tel qu'il sera demain : *je faisais* présente la préparation du canard telle qu'il se voit maintenant y penser dans le passé. (De même et inversement, la spécification temporelle *le 14 novembre 1904* ne fait pas de *mourra* un « passé » dans *Il mourra le 14 novembre 1904*.)

c'est *à la mort de la moindre bête* (= « chaque fois que la moindre bête mourait ») qui permet de parler de sens « habituel ».

En somme l'imparfait, même lorsqu'il concerne des verbes d'« action » et/ou des verbes perfectifs, définit une propriété, car il présente le procès de manière statique, occupant toute la période de manière indéfinie :

Il était blond, il était beau
Il sentait bon le sable chaud
Il allait m'acheter des croissants tous les jours
Il travaillait de 6 heures du matin à 10 heures du soir
(Qu'Édith Piaf me pardonne.)

C'est pourquoi sans doute certaines grammaires disent pour définir l'imparfait qu'il exprime la durée ; mais ceci n'est pas exact, laissant inexpliqués des emplois tels que :

(1) *À 8 heures précises, le général expirait*
(il est peu conforme à l'intuition d'affirmer que le verbe *expirait* indique une « durée »)

et inversement des agrammaticalités telles que :

(2)* *Il vivait en Afrique pendant des années*
jusqu'à la fin de sa vie
(*pendant des années* ou *jusqu'à la fin de sa vie* correspondent bien à une « durée », et pourtant l'imparfait ne convient pas).

Dans le premier exemple (1), l'imparfait nous montre le général en train d'expirer : ce qui est pertinent, c'est qu'il s'agit d'un procès en cours d'accomplissement dont le locuteur prend conscience (quasiment à sa fin, ce que montre *à 8 heures*, mais toutefois non réalisé, la phrase pouvant se continuer par *quand un miracle se produisit*... et vous imaginez la suite). L'effet sémantique de « durée » vient de ce que l'action d'expirer est présentée — c'est la valeur même de l'imparfait — comme momentanément arrêtée, laissant la suite de l'accomplissement dans une perspective ouverte, indéfinie, en suspens [4].

---

4. D'où l'effet de... suspense dans les récits, en particulier journalistiques, où toutes les actions sont à l'imparfait ; si l'on me dit *C'est alors que Papin passait la balle à Cantona*, je ne sais pas si Cantona a bien reçu le ballon et j'attends la suite avec l'impatience fébrile que vous devinez (cf. Maingueneau, *Approche de l'énonciation en linguistique française, op. cit.*, p. 69-70). Ainsi dans le fait divers suivant extrait de *Libération*, les verbes à l'imparfait n'ont-ils pas tous la même valeur : *arrivait, éclatait, découvraient* indiquent des actions (mais les présentent comme étirées) tandis que *tenait* décrit la personne :

« Un jeune homme de 22 ans est mort dans la nuit de dimanche à lundi d'un coup de couteau reçu au cours d'une rixe entre "Blacks" et "Beurs" dans une cité de Sarcelles dans le Val-d'Oise.

.../...

Dans le second exemple (2), *vivre*, verbe imperfectif (cf. leçon 2) admet normalement des compléments tels que *pendant N* qui supposent une durée non bornée ; c'est donc leur combinaison avec l'imparfait lui-même qui cause l'agrammaticalité. On ne peut toutefois pas conclure que l'imparfait est incompatible avec *pendant* ; une phrase telle que :

Max cherchait pendant des années

est possible, mais à la condition d'imaginer un certain contexte qui situe la recherche de Max par rapport à un repère temporel, par exemple :

En ce temps-là, Max cherchait pendant des années avant de trouver une hypothèse

Quand Ève lui demandait un bijou ancien, Max cherchait pendant des années pour lui offrir ce qu'elle désirait

Autrement dit, l'imparfait n'est pas autonome ; il nous renvoie certes dans le passé, mais un passé vague, « flottant », sans repères (on l'a dit : le procès est montré comme un continu sans limites). Or, *pendant des années* ne constitue pas en lui-même un repère (par opposition à *en ce temps-là* ou à *quand...*) : ce n'est pas une date, il ne nous installe pas dans une époque mais exprime seulement une durée qui vaut pour n'importe quelle époque. L'imparfait a besoin d'un appui, d'un support, que *pendant N* ne lui apporte pas et que donc il faut expliciter par ailleurs :

Dans son rêve, il vivait pendant des années en Afrique

À l'époque, il vivait pendant des années en Afrique et puis il revenait en France pour placer son argent

Les spécifications circonstancielles permettent de borner — de l'extérieur — le verbe à l'imparfait, de l'intégrer dans un cadre précis. En somme, l'imparfait n'est possible que s'il sert à parler d'une époque explicitée par ailleurs, ce qui amène des linguistes comme Anscombre et Ducrot à considérer qu'il décrit une propriété d'un cadre temporel [5]. L'analyse de *jusqu'à la fin de sa vie* rejoint celle de *pendant N* ; en effet, la phrase :

* *Il vivait en Afrique jusqu'à la fin de sa vie*

(Suite de la note 4, page 152)

À l'issue d'une kermesse à la cité des Rosiers, une soixantaine de jeunes gens de cette cité et du quartier des Sablons se sont affrontés. La victime, ont affirmé plusieurs témoins, avait notamment aspergé, à l'aide d'une bombe lacrymogène, un des animateurs, venant des Sablons. Un groupe de jeunes Noirs des Sablons arrivait quelques minutes plus tard à la rescousse, et une rixe, ponctuée de courses-poursuites, éclatait entre jeunes gens des deux cités. Les jeunes se sont dispersés, quelques instants plus tard, à l'arrivée de policiers appelés par les organisateurs. Les gardiens de la paix découvraient alors sur place Ali Sedri, un Tunisien de 22 ans, grièvement blessé d'un coup de couteau à l'abdomen. Il tenait dans ses mains un couteau et une bombe lacrymogène. Transporté par le Samu au centre hospitalier de Gonesse, le jeune homme devait décéder dans la nuit » (*Libération*, 25 mai 1993).

5. Ducrot O., « L'imparfait en français », *Linguistische Berichte*, n° 60, 1979. Anscombre J.-C., « Imparfait et passé composé : des forts en thème/propos », *L'Information grammaticale*, n° 55, 1992.

est agrammaticale, à moins de l'associer comme *pendant N* à un complément tel que *Dans son rêve* (*à l'époque* serait contradictoire avec le sens même de *jusqu'à la fin de sa vie*). Malgré une intuition première, qui pourrait voir dans *jusqu'à la fin de sa vie* une date, la spécification d'une époque, ce complément indique donc une durée indéfinie comme *pendant des années*. Il n'en est pas de même pour *jusqu'à l'année dernière*, qui établit un repère temporel par rapport au moment présent de l'énonciation. Pourtant, la phrase :

? *Il vivait en Afrique jusqu'à l'année dernière,*

si elle est plus acceptable que la précédente, est moins naturelle que :

Jusqu'à l'année dernière, il vivait en Afrique

C'est qu'alors le circonstanciel apparaît clairement comme le cadre temporel qui donne sa consistance à la phrase qui suit ; on rejoint l'hypothèse de Ducrot et Anscombre : *il vivait en Afrique* dit quelque chose à propos de *jusqu'à l'année dernière*, caractérise l'étendue temporelle représentée par ce complément.

Cela n'implique pas que toute phrase à l'imparfait doive contenir un complément de temps spécifiant l'époque ; ainsi, la nouvelle de Maupassant *La Peur* commence-t-elle par :

« Le train filait, à toute vapeur, dans les ténèbres »

Le lecteur établit mentalement un contexte — qui la plupart du temps est explicité par la suite — comme on le fait d'un pronom cataphorique (c'est-à-dire placé avant le nom qui lui donne sa référence).

Comment expliquer que, dans le récit suivant extrait de *Libération*, où une date est précisée (*en 1987*), on ne puisse pas avoir *(lui) rapportaient* au lieu de *(lui) ont rapporté ?*

> « Wang Guang avait une affaire en or : son restaurant, ouvert en 1987, ne désemplissait pas, et les petits pains farcis au style pimenté du Sichuan lui ont rapporté, en quelques années, 6 000 dollars, jusqu'au jour où l'on a découvert que la farce était faite... de chair humaine. Le très officiel *Recueil d'Informations* du 19 mars reçu samedi à Pékin raconte l'histoire édifiante du trafic de Wang : son frère et complice, employé au crématorium d'une localité chinoise non précisée, lui fournissait ''*les cuisses et les fesses découpées sur les cadavres*''. Wang y ajoutait force piment. Il les avait joliment baptisés ''petits pains du Sichuan à la vapeur'', et travaillait dur pour satisfaire la demande. Leur prix défiait toute concurrence. C'est la mort accidentelle d'une jeune femme qui a mis brutalement un terme au commerce de Wang. Allant voir le corps de leur fille avant la crémation, les parents ont constaté qu'il n'avait plus ni cuisses, ni fesses. L'incroyable machination des frères Wang a rapidement été découverte, explique le journal, en soulignant combien ce genre d'affaire est rare en Chine » (AFP, *Libération*, 25 mars 1991).

Comme le montre le complément temporel *en quelques années*, il s'agit d'un procès perfectif, borné, du fait que le résultat (*6 000 dollars*) est mentionné : on aurait pu dire à l'imparfait : ... *et les petits pains farcis lui rapportaient beaucoup jusqu'au jour où...*

EXERCICE n° 4

Des compléments tels que *depuis des années* ou *il y avait des années* indiquent une durée, comme *pendant des années*. Expliquez pourquoi on peut dire :

(1) *Il vivait en Afrique depuis des années*
(2) *Il y avait des années qu'il vivait en Afrique*

mais non :

(3)* *Il vivait en Afrique pendant des années*

EXERCICE n° 5

Pourquoi une phrase telle que *La France s'appelait la Gaule* (empruntée à Ducrot) est-elle étrange ?

EXERCICE n° 6

Regardez dans les grammaires de référence déjà citées quelles sont les valeurs de l'imparfait inventoriées (Grevisse, Wagner et Pinchon, Bonnard, Chevalier *et al.*, Maingueneau, et Arrivé, Gadet, Galmiche). Quels sont les domaines que nous n'avons pas abordés ci-dessus et qu'elles signalent ?

EXERCICE n° 7

On lit dans certaines grammaires que l'imparfait correspond au présent, ou qu'il est le présent du passé (il montre ce qui est contemporain du moment du passé auquel se réfère le locuteur) :

Passé : 5 août 1914 — Présent : Luc parle du

« Max *était* un beau garçon... » — « Max *est* un beau garçon... »

Vérifiez cette affirmation en mettant au présent les verbes qui le peuvent dans le texte suivant :

> « En Alsace, aux environs de 1850, un instituteur accablé d'enfants consentit à se faire épicier. Ce défroqué voulut une compensation : puisqu'il renonçait à former les esprits, un de ses fils formerait les âmes ; il y aurait un pasteur dans la famille, ce serait Charles » (Jean-Paul Sartre, *Les Mots*).

2.3. Le passé simple

Le passé simple est un temps du passé montrant le procès en cours d'accomplissement, mais il s'oppose à l'imparfait en ce qu'il présente l'entier de l'accomplissement comme un tout ; la saisie est globale, supposant un début et une fin mais non pas une perception en un point donné du cours du déroulement (le passé simple n'implique donc aucune décadence) :

L'enfant se mit à pleurer
* *L'enfant fut en train de pleurer*
* *L'enfant pleura déjà*
L'enfant cessa de pleurer

Ainsi, même avec un verbe imperfectif (comme *pleurer*), l'action apparaît-elle comme bornée, dotée de limites (certaines grammaires parlent d'« aspect limitatif ») : le passé simple en lui-même la présente comme ayant un début et une fin. Alors que :

L'enfant pleurait encore

signifie que l'enfant continue à pleurer (une même action se prolonge), en revanche :

L'enfant pleura encore

signifie que l'enfant reprend ses pleurs (une autre action commence) et le verbe a un sens itératif. De même :

Malgré les objurgations de Zoé, Max continuait à voir Ève

n'a pas exactement le même sens que :

Malgré les objurgations de Zoé, Max continua à voir Ève

car dans le premier cas, les visites de Max à Ève sont présentées comme contemporaines aux objurgations de Zoé, tandis que dans le second, ces dernières les arrêtent momentanément (*Max continua à voir Ève* indique donc une reprise de leurs relations).

Certaines grammaires définissent le passé simple comme le temps des événements ponctuels, mais, de même que, pour l'imparfait, l'impression de durée n'est qu'un effet de la façon dont il montre la saisie de l'action, de même pour le passé simple, l'impression de brièveté n'est qu'une conséquence possible de la manière dont il présente le procès : *Il entra* ou *Il marcha* n'illustrent pas particulièrement en eux-mêmes quelque chose de court, et l'on peut d'ailleurs très bien dire :

Il entra lentement
Il marcha longtemps

ce qui n'est guère explicable si le passé simple est défini comme « ponctuel ». En fait ce temps montre l'accomplissement comme un bloc compact : contrairement à l'imparfait, il ne suppose pas que l'on arrête le regard sur le processus à un moment donné, laissant son commencement et son achèvement (incertain) dans une perspective vague, indéfinie, implicite ; avec le passé sim-

ple, l'accomplissement est au contraire inclus dans sa délimitation, d'où l'effet de netteté. À partir de la comparaison de :

Quelques instants plus tard, le train déraillait/dérailla
la bombe éclatait/éclata
l'enfant marchait/marcha

Annette Vassant (« Le passé simple dans le système aspectuel du verbe français », *L'Information grammaticale* n° 38, Paris, 1988) conclut ainsi :

> « ... l'imparfait met l'accent sur l'instant initial, laissant en perspective ouverte le reste du processus, ce qui donne une impression d'ampleur, de ralenti, surtout avec des verbes perfectifs comme *éclater, dérailler*.
> Le passé simple ou bien donne l'image de l'intégralité des événements avec des lexèmes perfectifs, ou bien donne celle d'inchoativité avec des lexèmes imperfectifs. Cela suggère une impression de communication sèche, brutale des faits ; d'où celle de ponctualité, indépendamment de la durée réelle des événements évoqués » (*op. cit.*, p. 43).

ce que l'on peut illustrer par cet extrait de *La Rose rose* de Pierre Bourgeade :

> « Comme il faisait une chaleur de 33°, le boulevard Bourdon était complètement désert. Vers dix heures, ils entendirent les tambours. Regardant par les fentes des volets, ils virent quelques musiciens, imbriqués l'un dans l'autre et formés en carré qui, mécaniquement, descendaient le boulevard. Puis des cavaliers verts, caracolant, puis de longs attelages tirant de petits canons peints en gris. Ça descendit les Champs-Élysées, traversa la Concorde, passa le pont, disparut. Deux cyclistes, en uniforme vert, les manches retroussées, sur de grands vélos noirs, les bras nus, coiffés de grands casques d'acier et portant des mitraillettes en sautoir, firent nonchalamment des huit, d'un trottoir à l'autre, derrière eux. Ça vint. Ça disparut. Il fit une chaleur de 33°. Le boulevard fut absolument désert. Ils eurent l'impression d'avoir rêvé. Sur l'asphalte brûlant, le crottin brilla, d'un éclat jaune » (Bourgeade P., *La Rose rose*, Paris, © Gallimard, 1968, p. 79).

Contrairement à l'imparfait, le passé simple est donc autonome : il circonscrit à lui seul le procès, qui n'a pas besoin d'un repère, d'un support extérieur à lui :

Il vécut en Afrique pendant des années

* *Il vécut en Afrique depuis des années* ou *il y a des années* est ainsi exclu parce que la phrase établit un lien entre le verbe au passé simple et un repère établi par le locuteur : *depuis* ou *il y a* supposent un point de départ extérieur au procès, point de référence par rapport auquel on évalue une durée : deux jours, quelques semaines, plusieurs années, etc.

De même, le passé simple est peu compatible avec des adverbes comme *hier, avant-hier, tout à l'heure, il y a deux heures*, etc., qui relient le passé au moment présent où parle le locuteur [6] et donc brisent l'indépendance du passé rapporté au passé simple :

?? *Hier, ma voiture tomba en panne*
?? *Avant-hier, une amie arriva de Lyon*
* *Tout à l'heure, il neigea*
?? *Il y a deux heures, le facteur sonna*

Pour les mêmes raisons, il s'associe malaisément avec des temps impliquant le moment de l'énonciation ou le rapport présent avec l'interlocuteur :

?? *La voiture tomba en panne mais elle est au garage où on la répare*
?? *Le facteur sonna : il reviendra avec le recommandé à signer*
* *Il neigea, aussi mettez vos manteaux*

Cette indépendance, cette autonomie du passé raconté au passé simple, explique que ce dernier soit peu naturel — pour ne pas dire choquant — dans des rédactions où les élèves ont à rendre compte d'événements proches d'eux dans le temps et qui les concernent directement :

Racontez votre dernier week-end
Vous vous êtes promené en forêt cet automne, racontez
Vous avez été l'objet d'une injustice : dites dans quelles circonstances et ce que vous avez ressenti

Les professeurs ne donnent d'ailleurs pas les sujets au passé simple, où l'objet du récit, au passé simple, rencontrerait malencontreusement la personne à qui l'on s'adresse (*vous*) au moment où elle raconte (*racontez*) :

?? *Vous vous promenâtes en forêt cet automne, racontez*

L'association *je* + passé simple n'est certes pas interdite, mais elle présente le *je*-objet du récit complètement séparé du *je*-racontant ; même dans le cas de l'autobiographie (ou d'une narration présentée comme telle), il y a une sorte de mise en scène qui fait du *je* dont les aventures sont rapportées un personnage indépendant par rapport au *je* qui est en train de parler ou d'écrire (« Je est un autre », pour reprendre Arthur Rimbaud) :

« J'avais quinze ans quand je me rendis à Rome, par la mer. Une furieuse tempête survint et mon navire à la dérive heurta un écueil invisible. La mer mit alors en pièces le navire éventré. Mais je pus m'accrocher à une planche et regagner heureusement le rivage » (Albert Camus, *Récits et Nouvelles*).

---

6. Un adverbe comme *hier* n'est interprétable qu'en fonction du moment de l'énonciation : le mot désigne « le jour qui est avant aujourd'hui » et sa référence varie donc selon le jour où l'on parle ; *hier* = « le 3 mai » si je dis *hier* le 4 mai, *hier* = « le 4 mai » si je dis *hier* le 5 mai, et ainsi de suite. Ces mots, qui ne sont compréhensibles qu'en fonction de la situation présente, sont appelés **déictiques** ou **embrayeurs**.

Le passé simple n'est donc pas nécessairement le temps d'un passé lointain, c'est plutôt celui d'un passé présenté comme coupé du locuteur (et de son présent) : en sortant d'une soirée, on peut très bien dire à son ami(e) *Ce fut une belle soirée !* L'événement est tout à fait récent, mais il n'intéresse plus celui qui parle (c'est fini, passons à autre chose).

En revanche, le passé composé (qui comporte en lui-même l'inscription du moment de l'énonciation puisque l'auxiliaire est conjugué au présent) permet de narrer des événements proches du locuteur (en tous cas présentés comme tels), regardés depuis l'instant où il parle :

Hier, ma voiture est tombée en panne, mais elle est au garage et elle sera bientôt réparée
Avant-hier, une amie est arrivée de Lyon
Tout à l'heure, il a neigé, aussi mettez vos manteaux
Il y a deux heures, le facteur a sonné : il reviendra demain avec le recommandé à signer

On peut donc rencontrer dans un même texte du passé simple et du passé composé : les deux temps ne s'excluent pas, n'ayant pas la même valeur. Citons cet exemple, extrait de *Contes et Récits* de Georges Limbour dans lequel l'auteur termine le récit d'une promenade mouvementée :

> « Enfin, nous entrâmes frauduleusement dans le parc dont une vaste partie était encore à cette époque à l'abandon et remontâmes vers la partie civilisée (avec gardiens) où sont les bassins. Tout finissait par cette belle tentation : l'eau était pure sous un ciel parfait et il m'engagea aussitôt à m'y baigner. (Je ne le fis pas, pour diverses raisons, bien qu'un immédiat plongeon eût magnifiquement couronné ma conduite antérieure.)
> J'ai revu plusieurs fois ce bassin serein et lumineux, à la fin de ces jardins dont il prétend qu'il va nous donner les clés mais ce n'est pas vrai : il n'en a pas. [...]»
> (Limbour G., *Contes et Récits*, Paris, © Gallimard, 1973).

La répartition entre les deux temps n'est toutefois pas toujours aussi clairement interprétable ; ainsi cette succession *j'ai dessiné / je dessinai* [7] dans un passage du *Petit Prince* de Antoine de Saint-Exupéry :

> « "J'ai besoin d'un mouton. Dessine-moi un mouton."
> Alors j'ai dessiné.
> Il regarda attentivement, puis :
> — Non ! Celui-là est déjà très malade. Fais-en un autre.
> Je dessinai.

---

7. Remarquée par A. Vassant, « Ambiguïtés et mésaventures d'une théorie linguistique : les relations de temps dans le verbe français d'É. Benveniste », *L'Information grammaticale*, n° 9, Paris, 1981.

Mon ami sourit gentiment, avec indulgence :
— Tu vois bien... ce n'est pas un mouton, c'est un bélier. Il a des cornes... »
(Saint-Exupéry A. (de), *Le Petit Prince*, Gallimard)

Une analyse stylistique ponctuelle (c'est-à-dire valant pour ce passage) pourrait s'appuyer sur le fait que, dans le premier cas, *alors* relie explicitement le passé composé à la demande du Petit Prince (au présent puisqu'il s'agit de discours direct : on cite ses propres paroles) : l'aviateur se prête au jeu avec bonne volonté. Mais l'insatisfaction de l'enfant l'agace peut-être un peu, ce que marque la distance établie par le passé simple dans le deuxième cas (et dans les autres, car les exigences du Petit Prince ne s'arrêtent pas là).

De même, dans le récit suivant extrait du *Figaro Magazine*, le *j'ai eu honte* écrit en 1989 sous le coup de l'événement est-il repris quatre ans après par *oui, j'eus honte* ; la distance permet le passé simple (le sentiment est maintenant dominé) :

« *''Ce soir-là, j'ai eu honte de ma profession''*, écrivais-je le 7 mars 1989, à la mort de Patrice Pelat. Quelques jours plus tôt, j'avais dîné chez ''l'ami du Président''. Des journalistes venaient de forcer la porte de la chambre de sa mère âgée de quatre-vingt-douze ans et hospitalisée ; d'autres avaient offert de l'argent à sa concierge pour s'introduire dans son appartement ; en rentrant, une meute de photographes l'avaient acculé, lui qui souffrait d'une grave affection cardiaque, contre la grille de son immeuble. Ce soir-là, oui, j'eus honte de ma profession. L'avoir écrit me valut d'être mise au ban (''en panne'' ou ''en baisse'') par certains confrères... » (Clerc C., *Figaro Magazine*, 15 mai 1993).

Le passé simple permet donc aussi de manifester le rejet de l'événement que l'on rapporte : c'est ainsi que l'on peut interpréter, dans le texte précédent, le choix de *valut* alors que *a valu* aurait été possible (*L'avoir écrit m'a valu d'être mise au ban...*) ; le passé composé relierait cette mise au ban au présent de la journaliste, le signalerait comme encore important au moment où elle parle [8].

On notera que l'imparfait peut se combiner aussi bien avec un passé simple qu'avec un passé composé (son caractère « flottant » fait qu'il n'est particulièrement affecté ni au passé coupé du locuteur et du moment présent, ni au passé relié au locuteur et au temps de l'énonciation) :

8. Nous avons montré ailleurs que le passé simple peut ainsi, par opposition au passé composé ou au présent, servir à enfouir dans un passé reculé et comme mort des personnalités que le rédacteur d'une encyclopédie ne porte sans doute pas dans son cœur ! cf. D. Leeman, *La Grammaire ou la Galère ?*, Paris, Bertrand Lacoste, 1993, p. 84.

Max était un bel homme, qui aimait les femmes et en était aimé ;
quand il a épousé Ève...
quand il épousa Ève...

EXERCICE n° 8

Benveniste est bien connu pour avoir tenté de préciser ce qui distingue le passé simple et le passé composé. Vous lirez le chapitre XIX « Les relations de temps dans le verbe français » (*Problèmes de linguistique générale*, tome I, *op. cit.*, p. 237-250) :
1. Pour Benveniste, les temps s'organisent selon deux systèmes : lesquels ?
2. En quoi « la relation de personne *je : tu* » caractérise-t-elle le « discours » ? (Il faut se reporter au chapitre XX « La nature des pronoms », p. 251-257.)
3. Que désigne le terme « aoriste » ?
4. Quels sont les temps et la personne caractéristiques de l'« histoire » ?
5. Donnez un exemple de « discours indirect ».
6. Comment Benveniste nomme-t-il le passé composé ? le plus-que-parfait ? le passé antérieur ? le futur antérieur ?

EXERCICE n° 9

Comment peut-on expliquer la possibilité d'employer *déjà* avec le passé composé (qui marque pourtant qu'un procès est accompli, et non pas en accomplissement comme le fait l'imparfait) ? Par exemple :
Je t'offre une part de tarte ? — Merci, j'ai déjà mangé.
— Quoi ? ! Tu as déjà mangé ? !

2.4. Le futur

Le futur situe le moment de l'événement postérieurement à l'énonciation : le locuteur déplace son point de vue dans l'avenir. Il s'agit donc par définition d'un temps « transcendant », c'est-à-dire qui n'a pas atteint l'être (par opposition aux temps dits « immanents » par Guillaume, que sont les temps du passé) ; du fait qu'il s'agit d'une anticipation, le futur nous installe dans un monde fictif (le procès n'est pas constaté), mais la part d'incertitude peut être plus ou moins grande ; on est ainsi au seuil maximal de probabilité dans :

Au quatrième top, il sera exactement 20 heures (Moignet)

Contrairement au passé simple, qui est son « pendant » passé (cf. section 1 (6)), le futur permet une saisie en cours d'accomplissement :

L'enfant dormira / sera en train de dormir
L'enfant dormira déjà quand nous arriverons
Demain à cette heure-ci, nous volerons déjà vers Tahiti

Mais parallèlement à lui et contrairement à l'imparfait, il n'a pas besoin de cadre temporel explicite ; il comporte donc en lui-même sa spécification temporelle :

Il vivra en Afrique pendant des années
jusqu'à la fin de sa vie

sans exclure un repérage établi par le locuteur :

Il vivra en Afrique depuis des années
Il y aura des années qu'il vivra en Afrique

Le futur est donc un temps ambigu, ce qui est sans doute lié à son caractère prospectif ; une phrase telle que :

L'enfant pleurera encore

peut aussi bien marquer le prolongement d'une même action (comme dans *L'enfant pleurait encore*) que l'itération (comme dans *L'enfant pleura encore*).

Du fait qu'il s'appuie sur une réalité présente (cf. leçon 1), le futur catégorique engage un processus de certitude — d'où ses valeurs possibles de promesse ou de prédiction — qui reste toutefois moins certain que le procès présenté par le futur périphrastique, inscrit dans le moment de l'énonciation (l'auxiliaire est conjugué au présent) ; comparons ainsi :

Reste assise, je vais faire la vaisselle
Reste assise, je ferai la vaisselle

Dans le premier cas, le verbe est explicitement ancré dans le présent ; la vaisselle se présente comme la continuation même de la parole (ce disant ou à peine l'ayant dit, le locuteur se lève de table, du moins s'il est de bonne foi). En revanche, dans le second cas, la vaisselle est présentée comme à venir, mais le moment précis de sa réalisation reste indéterminé : ce peut être deux heures après, demain, après-demain, dans un mois, voire jamais...

Le futur périphrastique engage donc la réalisation dans le présent ; se préparant à quitter quelqu'un, on peut lui dire *Bon, ben je vais te dire au revoir*, mais serait tout à fait inapproprié * *Bon, ben je te dirai au revoir*. Est possible une suite (chrono)logique telle que :

Reste assise, tu vas te détendre et ensuite tu partiras

tandis qu'on n'aurait pas :

* *Reste assise, tu te détendras et ensuite tu vas partir*

De fait, la périphrase n'admet pas l'explicitation d'un espace temporel qui marquerait une distance avec le présent de la parole : ? *Je vais lui écrire demain* est moins naturel que *Je lui écrirai demain* (bien que la première formulation soit possible, témoignant du désir de garantir la réalisation du procès, même si celui-ci n'est pas immédiat) ; de même :

? *Je vais partir dans un moment / Je partirai dans un moment*
? *Je vais téléphoner après / Je téléphonerai après*
? *Je vais t'appeler dès mon arrivée / Je t'appellerai dès mon arrivée*
? *Il va faire beau la semaine prochaine (ce mois-ci, cette année)*
Il fera beau la semaine prochaine (ce mois-ci, cette année)
?? *Un jour, je vais t'expliquer / Je t'expliquerai*
?? *Un de ces jours, tu vas venir me voir / tu viendras me voir*

Inversement, le futur s'accommode moins bien d'une présentation du procès immédiatement contiguë au présent ; ainsi, *Ouvre-moi, je vais tout te dire* est-il plus naturel que ? *Ouvre-moi, je te dirai tout* (à moins que le locuteur ne laisse douteuse la possibilité qu'il réalise effectivement sa promesse). Mais *Ouvre-moi, et je te dirai tout*, où le *et* introduit une distance entre les deux actions, est plus naturel que ? *Ouvre-moi, et je vais tout te dire.* De même :

Maintenant, je vais tout te dire / ?? *je te dirai tout*
Je vais partir tout de suite (= maintenant) / * *Je partirai tout de suite* (= maintenant)
Tu vas l'appeler immédiatement (= maintenant) / * *Tu l'appelleras immédiatement* (= maintenant)
Assieds-toi, tu vas t'évanouir / * *tu t'évanouiras*
Attention, tu vas tomber / * *tu tomberas*
Mon mari va rentrer d'un instant à l'autre / ?? *Mon mari rentrera d'un instant à l'autre*

Lorsqu'elles sont possibles, ces phrases ne décrivent pas un procès quasiment contemporain de la parole, mais relatif au moment futur dans lequel on se transporte : *Je partirai tout de suite* signifie par exemple « dès que tu me téléphoneras, lorsque cela viendra à se produire, je ne sais pas exactement quand, je partirai ».

Dans les contextes où elles sont commutables, les deux formes n'ont donc pas la même valeur ; un homme politique qui annonce, avant les élections : *Il y a des problèmes, on va s'en occuper*, s'engage davantage que celui qui dit : *Il y a des problèmes, on s'en occupera*. Le futur périphrastique ne correspond pas nécessairement à un procès immédiat objectivement, mais il le présente comme tel pour en garantir la réalisation :

Max et Léa vont se marier ! — Ah bon, quand ça ? — Oh, pas avant deux ans, parce que...

En revanche, pèse sur le futur catégorique la menace que les choses ne se passent pas telles qu'on les avait prévues :

(En principe) Max et Léa se marieront cet été

Cette relative incertitude contenue dans le futur catégorique explique ses emplois dits « modaux » par les grammaires, comme l'« atténuation » dans

la demande : *Je vous prierai de vous taire*. Il paraît difficile de concilier cette valeur, et cette autre qu'on associe à l'ordre, qui serait dans l'affirmation de la volonté et de l'assurance du locuteur : *Vous fermerez la porte* (cf. par exemple Chevalier *et al.* dans la *Grammaire Larousse*). Il nous semble que, par rapport à l'impératif, qui n'inscrit pas le procès dans le temps (cf. leçon 3), le futur actualise l'action, donc peut paraître plus certain, péremptoire, quant à sa réalisation :

Honore tes parents
Tes père et mère honoreras

Mais il s'agit toujours d'une prévision, qui ne contient pas en elle-même la garantie de cette réalisation et laisse donc libre l'interlocuteur de s'y plier ou non (d'où l'effet dit d'atténuation).

On peut de même expliquer cet emploi du futur ou plus souvent du futur antérieur [9] dit « d'hypothèse » :

Paul est en retard ; cet imbécile aura manqué son train

La justification (présente) du retard de Paul (avancée au moment où l'on parle) est au futur antérieur : *aura manqué*. Va-t-on conclure que le futur a valeur de « présent » ou valeur de « passé » en considérant qu'il exprime un fait passé par rapport à *est en retard* qui en est la conséquence présente ? En fait, le futur indique une hypothèse parce qu'il reporte à un moment ultérieur la vérification que Paul a manqué son train :

> « L'instant à venir d'où l'on considère l'événement est l'instant où l'on aura acquis, sur la question débattue, une certitude que l'on n'a pas encore, et c'est seulement par rapport à cet instant que l'événement réellement passé est présenté comme passé » (Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée*, tome V, *op. cit.*, p. 459).

Damourette et Pichon citent entre autres exemples celui-ci, de Courteline (*Coco, Coco et Toto*) :

> « Voilà ce qui sera arrivé. Comme je banquetais aux Pieds-gelés, ma femme, embêtée de rester seule, sera allée dîner chez sa mère, et elle attend, pour en revenir, que la pluie ait cessé de tomber. »

qu'ils commentent ainsi :

> « Coco se transporte par imagination dans l'instant où il aura acquis la certitude que sa femme est bien allée chez sa belle-mère ; et il se le persuade si bien que, cette certitude désormais arrivée, le second membre de la phrase est au présent : *attend* » (*op. cit.*, p. 459).

---

9. Le futur simple paraît limité à des structures en *ce sera : Qui parle dehors à cette heure ? — Oh, ce sera quelque passant attardé...*

EXERCICE n° 10

À partir de l'étude de phrases telles que *Je vais déjà manger* ou *Je vais déjà manger un steak* ou *L'enfant va déjà dormir*, dites si le futur périphrastique permet la saisie du procès en cours d'accomplissement [10].

---

10. Franckel J.J. a minutieusement analysé *déjà* (et d'autres adverbes du même type) dans *Étude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève-Paris, Droz, 1989 ; et, en collaboration avec Paillard D., dans « Discret-Dense-Compact : vers une typologie opératoire », *Travaux de linguistique et de philologie*, n° XXIX, Strasbourg-Nancy, Klincksieck, 1991.

Corrigé des exercices

EXERCICE n° 1

1. Le schéma montre un présent occupant une étendue temporelle (et non un point) où du futur devient du passé ; à droite, côté futur, apparaissent le futur et le « conditionnel » (selon la terminologie traditionnelle), et à gauche, côté passé, le passé simple et l'imparfait (chacun des temps à sa forme simple et à sa forme composée).

2. L'axe chronogénétique figure la **formation de l'image-temps dans l'esprit**, représente la **conception mentale du temps**. Cette construction prend elle-même du temps, supposant une approximation de plus en plus précise.

3. Le *temps in posse* correspond à une image en puissance ; le *temps in fieri* à une image en devenir (l'idée verbale apparaît), le *temps in esse* à une image actualisée.

EXERCICE n° 2

1. Le *chronotype* est une « parcelle » de temps.

2. Le *présent historique* est le temps présent employé pour rendre compte d'événements passés. On lit par exemple à l'article *Vercingétorix* (72-46 avant Jésus-Christ) dans le *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse* (Paris, 1985) :

> « César entretient des relations d'amitié avec le jeune chef. Mais quand, en 52 avant J.-C., éclate la grande révolte de la Gaule, Vercingétorix parvient à persuader les Gaulois, malgré l'opposition de nombreux chefs, de réaliser leur union et de lui accorder une sorte de commandement unique. Il envoie le Cadurque Lucter en direction de la Narbonnaise, passe lui-même chez les Biturriges, puis doit se réfugier en Auvergne à l'arrivée de César [...]. »

L'effet est de faire vivre au lecteur les événements racontés comme s'ils se déroulaient au moment même où il les lit, d'où un effet de « dramatisation ».

3. Une phrase comme *Pierre marchait* montre Pierre saisi alors qu'il a déjà commencé à marcher et qu'on le voit en train de marcher (« réalité ») avec en perspective qu'il continuera à marcher (« devenir »).

4. *Parfait défini* renvoie à ce que nous avons coutume d'appeler le *passé simple* (*Pierre marcha*).

EXERCICE n° 3

Première remarque — Notons que le terme *sécant*, employé par certains grammairiens (à la suite de Guillaume), signifie que le procès est saisi en cours de déroulement, de telle sorte qu'une partie en est déjà déroulée et qu'une autre est à venir : *Sa mère lui tricote un pull.*

Deuxième remarque — On peut contester l'affirmation de la *Grammaire Larousse* selon laquelle on ne trouve que le présent dans certaines expressions figées ; par exemple pour *est-ce que* (on aurait bien : *Serait-ce que je vous ennuie ?*), *c'est tout juste* (cf. *C'était tout juste s'il me regardait*), *c'est à peine si (Ce sera à peine si tu sentiras la piqûre*). Certes les variations sont minimes...

Troisième remarque — Le terme **syntagme verbal** utilisé par Arrivé, Gadet, Galmiche est à peu près équivalent à celui de **groupe verbal** (par exemple : *déborde de vitalité* dans *Cet enfant déborde de vitalité*). Le mot **embrayeur** s'emploie pour désigner l'ensemble des termes ou marques grammaticales qui renvoient à la situation de la parole et ne peuvent être compris si l'on ne s'y réfère pas (qui est en train de parler, à qui, ou à quel moment) ; ainsi, une phrase comme *Le bus de droite part tout de suite* n'est interprétable que si l'on est avec la personne qui la prononce (*de droite*), et l'on risque de manquer le bus si l'on ne prend pas garde au moment où elle parle ! On dira que *de droite* et *tout de suite* sont des embrayeurs (ou des déictiques).
De même le démonstratif *ce* (*ce décor de boulangerie*) dans cette présentation d'ouvrage extrait de *Libération* est celui du journaliste qui feuillète le dictionnaire et installe le lecteur dans la situation d'énonciation (« Tiens, regarde ce décor de boulangerie, comme il est joli ») :

> « Il commence rue de l'Abbaye et s'achève chez les animaux du Zoo de Vincennes, 917 pages après. Le *Dictionnaire des monuments de Paris* recense tout ce que la ville compte d'édifices au cours d'une longue et attentive promenade à travers les rues de la capitale. De A à Z, de la tour Eiffel à ce décor de boulangerie, il n'oublie rien. C'est là sa principale qualité » (*Libération*, 3 avril 1992).

Quatrième remarque — Un verbe « performatif » est un verbe qui, par son énonciation même, réalise l'action qu'il désigne. Ainsi le baptême est-il le fait de dire *Je te baptise*, ou le serment est-il constitué par le fait même de dire *Je le jure*, ou l'excuse dans l'énonciation même de *Je m'excuse*.

Exercice n° 4

La préposition *depuis* comme le présentatif *il y a* supposent une mise en relation par le locuteur entre l'événement (en l'occurrence *Il vivait en Afrique*) et un repère extérieur : pour dire *depuis des années*, je me réfère implicitement à un point de départ (la durée de vie en Afrique est calculée à partir d'un certain moment). L'imparfait est donc dans les phrases (1) et (2) inscrit dans un cadre temporel en fonction duquel est situé l'événement qu'il rapporte : *depuis* et *il y a* n'indiquent pas seulement une durée, ils impliquent que cette durée est relative à un repère ; en revanche, dans la phrase (3) *pendant* ne renvoie qu'à la durée et ne permet donc pas de situer l'imparfait dans un cadre temporel.

Exercice n° 5

Hors contexte, la phrase *La France s'appelait la Gaule* est étrange ; il suffirait d'ajouter *Autrefois* pour qu'elle cesse de l'être, c'est-à-dire d'expliciter le cadre temporel pour lequel l'affirmation *La France s'appelait la Gaule* est vraie. Sans cette spécification, *La France* s'interprète spontanément comme « la France d'aujourd'hui, la France que je connais » ou à la rigueur comme « la France atemporelle, la France de toujours », à propos de laquelle *s'appelait la Gaule* est une caractérisation fausse : c'est seulement la France d'une certaine époque qui s'appelait la Gaule. Cet exemple illustre encore la nécessité d'inscrire l'imparfait dans une époque pour qu'il devienne acceptable, et l'hypothèse de Ducrot et Anscombre selon laquelle l'imparfait décrit une propriété d'un cadre temporel (*La France s'appelait la Gaule* est vrai de / caractérise *Autrefois*).

Exercice n° 6

Première remarque — On remarquera que Grevisse tombe lui-même dans le défaut qu'il stigmatise, en reconnaissant à l'imparfait une valeur (modale) de conséquence, alors qu'est selon lui critiquable le fait de lui attribuer (entre autres) un sens causal : s'il est vrai que *Elle s'évanouissait* n'exprime pas en soi la cause mais est interprété ainsi à cause du contexte, on peut considérer de même que *Elle était dans la rue* ne désigne pas non plus *a priori* la conséquence, mais que cette valeur lui est attribuée par le biais de *un pas de plus*, qui précède.

Deuxième remarque — Wagner et Pinchon définissent d'emblée l'imparfait comme « la forme homologue du présent » ; nous verrons dans l'exercice n° 7 que cette définition n'est pas caractéristique, puisque dans le texte proposé le présent peut aussi bien remplacer le passé simple. Même remarque si l'on reprend le texte cité à l'exercice n° 2 pour le mettre au passé :

César *entretenait* des relations d'amitié avec le jeune chef. Mais quand, en 52 av. J.-C., *éclata / a éclaté* la grande révolte de la Gaule, Vercingétorix *parvint / est parvenu* à persuader les Gaulois... etc.

Il nous paraît par ailleurs peu clair de multiplier les étiquettes paradoxales — même si elles peuvent paraître « parlantes » — du type **présent dans le passé, présent du passé**, surtout quand on a dit plus haut que « l'imparfait [peut évoquer] par opposition au présent un fait passé ».

Troisième remarque — Bonnard s'interroge sur « l'emploi inexpliqué de l'imparfait qu'on peut appeler *mignard*, apparaissant seulement avec un destinataire incapable de répondre (bébé ou animal) : *Et ça, qu'est-ce que c'était ça ? Ça c'était la balle au chien chien* » (Roger Pierre et Jean-Marc Thibault).

Ajoutons d'abord au « chien chien » et au bébé (*Oh qu'il était beau le bébé ! J'avais bien mangé moi !*), la personne âgée telle qu'on la traite le plus souvent dans les maisons spécialisées (?) : *Alors la mamie ? Elle avait bien dormi ? Oh mais elle était pas gentille la mamie, elle avait fait pipi cette nuit ! On allait la changer tout de suite, c'était pas propre ça !*

Maingueneau remarque que, dans ce type de monologue, l'interlocuteur (l'allocutaire) n'est pas posé comme tel puisque le *il* (*il était beau, le bébé*) ou le *je* (*j'avais bien mangé, moi*) se substituent au *tu* (*vous*) qui normalement l'identifie(nt) comme tel. On pourrait faire l'hypothèse que l'imparfait, passé « flottant » comme on l'a vu, repousse dans l'inexistence vague cet être à qui l'on s'adresse, donc réel, mais qui n'est pas pour autant un interlocuteur, être posé donc lui-même comme « flottant », indéfini, entre chair et poisson.

Le *Code du français courant*, toujours, sépare la valeur temporelle de l'imparfait et sa valeur d'« irréel » dans les phrases hypothétiques :

Si les crétins volaient, tu serais chef d'escadrille

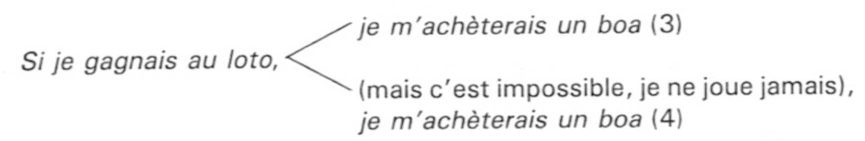
(l'exemple n'est pas de Bonnard...)

De fait, si l'on considère seulement que l'imparfait indique le « passé », il est difficilement explicable que l'on puisse dire par exemple :

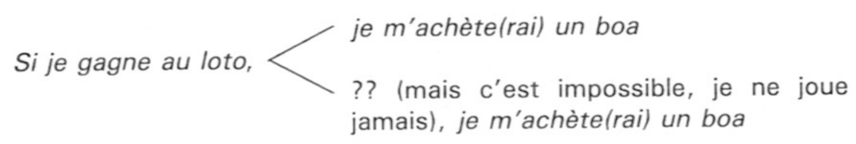
(1) *Si vous veniez demain, je serais un homme heureux*

Mais on pourrait avancer l'idée que la phrase à l'imparfait présente l'événement comme déjà commencé, en laissant ouverte la possibilité qu'il se continue (demain) ; on a vu que l'imparfait permettait de concevoir une perspective sans pour autant garantir sa réalisation effective : dans *Max sortait quand Léa le retint*, le geste de Léa empêche que Max poursuive son mouvement. En l'occurrence de même, *Si vous veniez demain* présente la venue comme amorcée et témoigne de l'espoir qu'elle se continue, mais le contexte peut très bien bloquer la perspective ainsi ouverte :

(2) *Si vous veniez demain, vous pensez bien que je serais resté !*
Si, en (1), le sens est « vous viendrez peut-être demain », en revanche en (2), il est « vous ne viendrez pas demain ».
Par rapport à l'imparfait, le présent après *si* témoigne d'une certitude plus grande que l'événement se réalise : la perspective ouverte par le présent semble en effet moins susceptible d'être fermée par le contexte, comme c'est le cas en (2) avec l'imparfait. On a bien par exemple :



où (3) laisse ouverte la perspective, mais non (4) — où l'enchaînement implique que je n'ai aucune chance de jamais gagner au loto — ; en revanche on ne dirait pas aussi bien :



Notons que dans des phrases comme *Je croyais que vous étiez malade* (Guillaume), *étiez malade* n'est pas sémantiquement un passé : je m'impute la croyance erronée, que j'avais, selon laquelle « vous êtes malade » ; l'imparfait est ici de simple concordance : l'objet sur lequel s'exerce la croyance bascule dans le passé en même temps que la croyance elle-même.

EXERCICE n° 7

L'imparfait n'est pas le correspondant privilégié, spécifique, du présent, puisque, lorsque l'on met au présent un texte écrit au passé, aussi bien les verbes conjugués à l'imparfait que ceux qui sont au passé simple sont transcrits au présent :

> En Alsace, aux environs de 1850, un instituteur accablé d'enfants consent à se faire épicier. Ce défroqué veut une compensation : puisqu'il renonce à former les esprits, un de ses fils formera les âmes ; il y aura un pasteur dans la famille et ce sera Charles.

EXERCICE n° 8

Remarque préalable — Nous supposons que le lecteur aura déjà regardé toutes les grammaires de référence de façon à se faire l'idée la plus

complète possible du passé simple et du passé composé... Nous pouvons donc passer à la lecture de Benveniste.

1. Benveniste part de l'idée que la notion de « temps » ne suffit pas à caractériser les verbes, car à une époque donnée ne correspond pas univoquement une forme linguistique ; ainsi relèvent du « passé » aussi bien l'imparfait, le passé simple, le passé composé (*le 30 avril 1970, il courait / il courut / il a couru*). Et inversement une forme linguistique n'est pas spécifique d'un temps donné (dans *Maintenant qu'il a couru, il peut se reposer, a couru* n'exprime pas une action passée mais une situation présente, et il n'équivaut plus à *courait* ni à *courut*). Son hypothèse est que (ce qu'il est convenu d'appeler) les temps s'organisent suivant deux systèmes et non un seul, selon leur rapport à l'énonciation : d'une part le système de « l'histoire », et d'autre part le système du « discours ». Dans l'énonciation « historique », le locuteur s'abstrait de son texte (d'où cette impression que « les événements semblent se raconter tout seuls ») qui par conséquent ne comporte pas d'embrayeurs (ou déictiques). Inversement, le « discours » est le lieu où le locuteur se manifeste dans son texte.

2. Il faut prendre garde au fait que le terme de « personne » employé par Benveniste renvoie à l'individu qui converse (soit en tant que locuteur, soit en tant qu'interlocuteur) et non pas au sens traditionnel de « personne grammaticale » (le verbe est à la première personne, le verbe s'accorde en personne avec le sujet). La personne qui parle (*je*) s'adresse à un interlocuteur (*tu*) destiné à son tour à prendre la parole, devenant ainsi un *je* (et le *je* précédent, devenu interlocuteur, un *tu*). Le mot *je* désigne nécessairement une personne (un humain), mais pas le mot *tu*, car on peut se donner comme interlocuteur un animal, une plante verte, sa voiture (*Alors, tu démarres, oui ?*) ; mais ces derniers sont alors anthropomorphisés, personnifiés. *Je* et *tu* sont évidemment des embrayeurs (déictiques) puisque leur identité change selon la situation effective de la parole : Ève qui parle dit *je* (*je* renvoie donc ici à Ève) puis Max lui répond et dit *je* (*je* renvoie alors à Max), et *vice versa* pour *tu* :

Ève : *J'aimerais que tu m'aides*

Max : *Là, je dois partir, mais je te verrai ce soir*

Ainsi *je* et *tu* ne peuvent-ils être définis que comme « réalités de discours » : « la forme *je* n'a d'existence linguistique que dans l'acte de parole qui la profère » (*op. cit.*, p. 252), de même *tu* n'est-il définissable qu'à travers « la présente instance de discours contenant l'instance linguistique *tu* » (*op. cit.*, p. 253) — **instance** signifiant « occurrence », « segment ». C'est ainsi que l'on peut dire que « la relation de personne *je* : *tu* » caractérise le « discours ».

La troisième personne des grammaires (*il*) n'est pas une « personne » au sens de Benveniste puisqu'elle désigne celui ou ce dont on parle : il ne s'agit que de l'**objet** de la conversation entre *je* et *tu* (même s'il s'agit d'un humain, donc d'une « personne » en un troisième sens).

3. Le terme *aoriste* désigne ce que nous appelons couramment **passé simple** (c'est un terme appartenant à la grammaire grecque). Benveniste emploie aussi le mot **passé défini**.

4. L'énonciation historique ou « histoire » est caractérisée par l'emploi du passé simple, de l'imparfait et du « conditionnel » (« présent » ou « passé »), et accessoirement par le futur périphrastique (dont l'auxiliaire est conjugué au passé : *Napoléon allait sortir lorsqu'il se ravisa... il devait mourir quelques jours après*). Le texte est centré sur le *il* (*ils, elle, elles*) — ce que la grammaire appelle « la troisième personne ». Par opposition, le « discours » comporte des embrayeurs (*je / tu*) et s'organise temporellement avec le présent (et le passé composé), l'imparfait (et le plus-que-parfait), et le futur (présent ou antérieur). On pourrait ajouter à la liste l'impératif (puisqu'il suppose une relation directe de *je* à *tu*). Remarquons aussi que l'imparfait appartient aux deux systèmes, ce qui conforte notre hypothèse d'un temps « flottant ».

5. On appelle traditionnellement **discours direct** (où **discours** ne se confond pas avec le plan du « discours » de Benveniste) le fait de citer les paroles de quelqu'un telles qu'il les a dites :

Alors Luc a dit : « Puisque c'est comme ça, je m'en vais »

Le **discours indirect** rapporte les paroles d'autrui en les intégrant au contexte :

Alors Luc a dit que, puisque c'était comme ça, il s'en allait.

L'intégration au contexte se marque par la subordination (*que*) et la concordance des temps (*c'est / c'était*) et des personnes (*je / il, m'en vais / s'en allait*).

6. Benveniste homogénéise la terminologie traditionnelle en parlant (*op. cit.*, p. 246) de : **parfait du présent**, **parfait d'imparfait**, **parfait d'aoriste**, **parfait de futur**.

EXERCICE n° 9

Dans *Je mangeais déjà (quand ils sont arrivés)*, *déjà* indique qu'une partie du repas s'est accomplie avant l'arrivée (qui en situe le repère, le cadre temporel). Mais l'adverbe n'a pas le même sens dans *Merci, j'ai déjà mangé*, qui ne signifie pas que je n'ai mangé qu'une partie du repas (le

repas est en fait achevé, accompli dans son entier) : il nous renvoie à une antériorité (j'ai mangé avant). La réponse s'interprète comme un refus, selon un principe pragmatique (c'est-à-dire qui relève d'habitudes culturelles) qui veut que, une fois qu'on a mangé, le repas suivant se passe à une certaine distance temporelle du précédent. La réplique suivante fait écho à cet « avant » que signifie ici *déjà* : l'interlocuteur s'étonne que le repas ait eu lieu avant le sien, autrement dit plus tôt que prévu selon son point de vue, ses coutumes. Dans d'autres cas, l'étonnement pourra porter sur la rapidité d'exécution du procès :

Quoi ? ! Tu as déjà bu ton café ? !

(au sens : « tu as fait beaucoup plus vite que ce que j'ai l'habitude de voir chez les autres ou de faire moi-même »).

EXERCICE n° 10

Remarque préalable — Nous supposons que le lecteur sait déjà par cœur tout ce que racontent les grammaires de référence sur le futur, le futur antérieur et le « conditionnel » ; il a pris bonne note des exemples dont nous n'avons pas parlé dans la leçon et a exercé son esprit critique sur certaines affirmations contestables...

Le futur périphrastique s'oppose au futur catégorique en ce qu'il exclut une saisie du procès en cours de déroulement :

Je mangerai / *Je serai en train de manger*
Je vais manger / * *Je suis en train d'aller manger*

(*être en train d'aller* n'est possible que si *aller* a le sens « mouvement »)

Cette observation pourrait paraître contradictoire avec la combinaison possible de la périphrase et *déjà*, mais en réalité, *déjà* dans *Je vais déjà manger* a un autre sens que dans la phrase à l'imparfait, renvoyant à une antériorité (projetée) : le locuteur veut dire « je vais d'abord manger ». Autrement dit, *Je vais déjà manger* ne signifie pas que le repas a commencé mais indique une prévision (*je vais manger*) que *déjà* situe par rapport à d'autres actions : *je vais déjà* équivaut à *je commence par* et non plus à *je commence à*, le repas est la première chose dont je m'occupe.
De même, *Je vais déjà manger un steak* présuppose que je peux manger d'autres choses mais que le steak sera la première chose mangée (il se peut que ce soit la seule, tous comptes faits). Ces considérations nous permettent de conclure que, comme prévu à partir de * *Je suis en train d'aller manger*, le futur périphrastique n'est pas sécant.
Toutefois, une phrase telle que *L'enfant va déjà dormir* (*quand nous arriverons*) ne nous paraît pas inacceptable, et signifie bien qu'il aura commencé à dormir avant notre arrivée. Cela voudrait dire que la périphrase permet une saisie du procès en cours seulement lorsque l'on a affaire à un verbe imperfectif (car *manger* ou *manger un steak* sont perfectifs : *Il mange (un steak) en trois minutes*.

Conclusion

Il n'est pas toujours très commode de se faire une idée claire d'un fonctionnement grammatical donné à partir des ouvrages de référence : certains ne signalent pas le problème que l'on a à résoudre, d'autres n'en proposent pas la même analyse que les voisins, et les critères ne sont pas toujours explicités. Que répondre ? Comment être sûr de ne pas se tromper ?

Le meilleur moyen de se libérer de ce sentiment d'impuissance est de bien connaître les grammaires, et, justement, leurs défauts et leurs insuffisances éventuels. Le lecteur n'est pas si ignorant ni condamnable puisque les plus grands grammairiens eux-mêmes n'ont rien à dire sur la question ou se contredisent entre eux ! Il faut aussi oser penser qu'une grammaire peut se tromper, être obscure en tel ou tel point, de temps en temps inconséquente, ou avancer comme « règle » de langue ce qui n'est qu'un effet de discours, créé par l'environnement particulier de l'exemple qu'elle exhibe et qu'on ne retrouvera donc pas nécessairement dans un autre contexte.

C'est pourquoi nous avons ici pris le parti de confronter les définitions, les critères, les exemples dans leur hétérogénéité éventuelle, tels que nous les lègue la tradition : celle-ci ne représente pas une vérité intangible et transcendantale, qui se révélerait une fois pour toutes, par on ne sait quel miracle culturel, à d'heureux élus, tandis que d'autres, pauvres pécheurs, seraient par un mystérieux décret condamnés à l'ignorance et à l'incompréhension pour l'éternité. Le patrimoine grammatical, comme le système orthographique, est un produit de l'activité humaine et, en tant que tel, perméable aux savoirs et points de vue particuliers, susceptible d'erreurs, d'approximations, d'interprétations ou d'intuitions qui, rétrospectivement, apparaissent fausses... ou géniales !

Une théorie nous a paru permettre l'élaboration d'une explication cohérente : c'est celle de Guillaume. Toutes les catégories y ont un statut propre, se définissant les unes par rapport aux autres de manière rigoureuse, conformément au principe saussurien selon lequel le signe est caractérisable comme une valeur, c'est-à-dire une forme (le signifiant) associée à un sens (le signifié) dont l'identité gît dans sa place dans le système.

Nous avons observé que cette théorie prédit des emplois effectivement vérifiables dans les discours et permet leur compréhension de manière homogène, c'est-à-dire par référence à leur définition en langue ; bien sûr, cette vérification n'est pas exhaustive, et les exploitations en parole d'une valeur de langue sont d'ailleurs peut-être infinies, mais du moins arrive-t-on à une conception véritablement systématique, alors que les descriptions traditionnelles ne consistent guère qu'en une énumération de possibilités sans lien, voire contradictoires, entre elles.

SUJETS DE RÉFLEXION

Sujet de réflexion n° 1
Infinitif et participe

I. **1.** Vous lirez dans les grammaires citées en leçon 1 (*Le Bon Usage* de Grevisse d'une part et *Grammaire du français classique et moderne* de Wagner et Pinchon d'autre part) ce qui concerne **l'infinitif.**

2. Complétez votre documentation en consultant également :
— Bonnard H., *Code du français courant*, Paris, Magnard, 1981.
— Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., *La Grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.

3. Commentez chacun des deux passages suivants (à vous de trouver dans lequel des ouvrages précédents ils prennent place) :

> « a) L'infinitif comme forme verbale
> [...] C'est cependant sur le plan de l'expression du temps que l'infinitif échappe le plus aux caractères d'un verbe. En effet, forme simple et forme composée peuvent exprimer n'importe quelle relation temporelle (de l'ordre du passé, du présent ou du futur), en fonction temporelle propre du verbe dont il dépend (*travailler était hier une nécessité, se reposer sera demain un devoir ; après avoir travaillé, il partira en vacances*) » (p. 336).

> « b) L'infinitif comme forme nominale
> [...] Mais sa fonction la plus courante est néanmoins celle de complément d'objet direct (*il va, il daigne, fait, sait... voler*), ou indirect (*il s'acharne à, pousse à,... il s'abstient de, essaye de voler*) » (p. 337).

II. **1.** Vous lirez dans les grammaires précédemment citées (Grevisse, Wagner et Pinchon, Bonnard, et Arrivé, Gadet, Galmiche) ce qui concerne le participe présent et le gérondif.

2. Vous commenterez particulièrement le passage suivant (à vous de trouver dans lequel des ouvrages précédents il prend place) :

> « Le participe présent
> [...] Le participe présent fonctionne généralement comme épithète (*j'ai rencontré le directeur sortant de chez le ministre*) ou comme apposition (*connaissant le finnois, il a été invité à l'université d'Helsinki*).
> Son emploi comme attribut est exclu » (p. 472).

3. Quelle est l'hypothèse que Bonnard est le seul à faire à propos du gérondif ?

Sujet de réflexion n° 2
L'aspect

I. Vous regarderez dans la grammaire de Bonnard, *Code du français courant,* ce qui justifie que l'on parle d'**auxiliaires** d'une part, de **semi-auxiliaires** d'autre part :

1. Quelle est la raison avancée ?

2. Qu'en pensez-vous ?

II. Nous avons vu dans la leçon 2 qu'un verbe pouvait ne pas avoir le même aspect lexical selon qu'il a ou non un complément, et selon le complément (*repasser, repasser un mouchoir, repasser du linge*). La grammaire de Wagner et Pinchon donne un exemple de verbe qui n'a pas le même aspect lexical selon le sujet qu'on lui attribue : lequel ?

III. Comment les grammaires ou les dictionnaires de conjugaison nommeraient-ils la forme verbale de la phrase suivante ?

> « Ô mon fils ! il eût fallu voir un jeune sauvage et un vieil ermite à genoux l'un vis-à-vis de l'autre » (Chateaubriand) [1].

Êtes-vous d'accord avec cette étiquette ?

IV. 1. Vous déterminerez l'aspect lexical des verbes *connaître* et *reconnaître,* à partir par exemple des deux phrases suivantes :
(1) *Je connais Paul*
(2) *Je reconnais Paul*

2. Montrez que la différence aspectuelle a une incidence sur l'interprétation du passé composé, de l'imparfait et du passé simple.

3. Diriez-vous que le participe passé est forme verbale ou forme adjectivale, dans :
(3) *Paul est connu !*
(4) *Paul est reconnu !?*

---

1. Exemple cité par Bonnard H. et Arveiller R., *Exercices de langue française,* Paris, Magnard, 1982, p. 167.

Sujet de réflexion n° 3
Les modes

I. À votre avis, pourquoi les formes à l'impératif sont-elles moins acceptables dans la colonne de gauche que dans la colonne de droite ?

?? *Vois les voitures*	*Regarde les voitures*
?? *Entends la musique*	*Écoute la musique*
* *Sens bon !*	*Sens ma main*
?? *Meurs vite !*	*Ne meurs pas !*

II. Comment expliqueriez-vous que l'on puisse très bien dire :

Va au jardin / Viens au jardin
Allez au jardin / Venez au jardin
Allons au jardin,

mais non :

?? *Venons au jardin* ?

III. Diverses grammaires donnent à l'impératif ou au subjonctif, entre autres valeurs, une valeur « optative ». De quoi s'agit-il ? (Vous consulterez les ouvrages déjà cités : Grevisse ; Wagner et Pinchon ; Bonnard ; Arrivé, Gadet et Galmiche).

IV. Comment expliquez-vous que la proposition relative soit au subjonctif dans les exemples suivants ?

(1) « Le chien est le seul animal dont la fidélité soit mise à l'épreuve » (Buffon)
(2) *Max est l'homme le plus gentil que je connaisse*
(3) *Néron est le premier empereur qui ait persécuté l'Église*
(4) *C'est la voiture la moins chère que j'aie pu trouver*
(5) *Il n'y a que maman qui puisse me consoler*
(6) *Épouse un garçon qui ait de l'argent !*

V. Pourquoi a-t-on le mode subjonctif après *jusqu'à ce que,* mais le mode indicatif après *jusqu'au moment où* ? Par exemple :

(1) *La baby-sitter gardera l'enfant jusqu'à ce que l'on revienne*
(2) *La baby-sitter gardera l'enfant jusqu'au moment où l'on reviendra*

Sujet de réflexion n° 4
Auxiliaires et semi-auxiliaires

1. Dans le texte suivant, extrait du journal *Libération*, vous repérerez les suites *être + participe passé*, que vous analyserez.

2. Puis vous relèverez les séquences formées d'un verbe conjugué suivi d'un infinitif, que vous analyserez.

Remarque importante — Votre réponse est à construire, c'est-à-dire que vous ne devez pas vous contenter d'énumérer les formes retenues mais les organiser en fonction du cas ou du problème qu'elles illustrent.

> « En prélude au débat parlementaire sur la politique de la ville qui se déroule demain et mercredi à l'Assemblée nationale, *Libération* publie une série de reportages sur la manière dont les maires tentent de résoudre sur le terrain les grands maux urbains.
>
> Valenciennes, envoyée spéciale
> On manquait vraiment d'air, l'été 1988, dans la capitale du Hainaut français, îlot de droite au sud du département du Nord, assiégé par le PC du bassin minier et abandonné par la métropole socialiste de Lille, à 200 kilomètres de Paris. À la terrasse d'un bistrot, trois copains (chef d'entreprise, boucher-charcutier et médecin) inquiets à l'idée de crever sur place, rêvaient de faire une liste pour les élections municipales et se cherchaient un *leader*. L'un d'eux a avisé l'affiche du club de foot local : ''Mais, tiens, Borloo...''
> Le président de l'Union sportive Valenciennes-Anzin les impressionnait surtout pour sa réputation d'avocat de Bernard Tapie. Ils ont fait connaissance et formulé leur proposition.
> Borloo : ''Attendez, les gars ! Je ne dis pas non, mais je n'y connais rien ni personne !''
> Jean-Louis Borloo, 37 ans, ancien boy-scout, était dingue, certes, mais pas au point de se lancer tout seul dans un truc pareil. Il dirigeait alors à Paris un gros cabinet d'avocats d'affaires. Doté par les hasards de l'histoire d'un nom qui faisait couleur locale et d'une mère corse, il était spécialisé dans les entreprises en difficulté. Cet inconnu de la politique avait pour la première fois posé le pied dans le Valenciennois en 1986 dans le cadre de ses activités professionnelles, appelé par un groupe industriel qui voulait fermer ses portes. Il avait négocié la reprise des usines par les cadres, puis il était reparti. Après, il s'était laissé émouvoir par le sort de l'USVA, club originel de Jean-Pierre Papin, qui croulait avec le stade Nungesser, et il l'avait sauvé de la faillite.
> Lorsque, la nuit du 4 août 1988, lors d'un dîner au restaurant de la Grande Cascade, à Paris, les représentants de la chambre de commerce sont sortis de leur réserve, Borloo a décidé de laisser tomber les banquiers pour leurs

clients et de se reconvertir dans la défense d'une ville en voie d'asphyxie. Sa liste, dite Oxygène, a été ouverte à qui voulait. La campagne s'est faite en réunions de quartier. Les gens venaient en grand nombre et posaient toujours la même question : "Si vous êtes élu, est-ce que vous continuerez à venir nous voir ?" Les candidats répondaient par l'affirmative d'autant plus candidement qu'ils étaient persuadés de n'avoir aucune chance d'entrer à l'hôtel de ville. Les sondages les créditaient de 14,5 % des voix maxi. La surprise du siècle. Après quarante-trois années d'exercice, la droite RPR a cédé dignement le terrain avant le deuxième tour, que la liste Oxygène a remporté avec 76 % des suffrages. Au tableau des records électoraux, c'était un saut dans l'inconnu genre Bob Beamon au JO de Mexico en 1968. Des milliers de personnes pleuraient dans les rues. Plus fort, selon certains, qu'à la Libération.

Le mandat électoral était en forme de contrat. Jean-Louis Borloo s'était donné six ans pour remmailler le tissu social et économique de la ville. Il n'avait pas l'intention de s'éterniser dans ses grands travaux, mais il avait promis qu'il se battrait comme un chien. Du dix-huit heures par jour.

Le nouveau maire n'a rien compris au premier dossier qu'on lui a montré, la construction d'un quatrième lycée paralysée par dix ans de sacs de nœuds. La première délibération du conseil municipal *new-look* de l'ex-Athènes du Nord a été consacrée à l'achat d'une friche industrielle pour mettre tout le monde au pied du mur.

"Les gens m'ont fait confiance", dit Borloo, quatre ans plus tard, après un malaise cardiaque. "Vous faites quoi à partir de là, sinon essayer d'honorer le contrat jour et nuit ? Vous voulez faire un tour ?" Avant, la mairie avait trois chauffeurs et trois voitures, dont deux pour le maire. Les préposés ont râlé quand ils ont été affectés ailleurs. Le phénomène de Valenciennes glisse son mètre soixante-dix au volant d'une XM. Les gens lui sourient dans la rue. Les grues le mettent en extase. Au coin des avenues de briques, les statues, sorties des caves du musée, fermé pour cause de pluie, prennent du bon temps dans des massifs de fleurs. Le quatrième lycée, ultramoderne, rutile au bord de l'Escaut. Direction les Tertiales, ex-friches, grand chantier. "Là, dit-il, je vais faire la grande entrée triomphale. C'est le Quartier latin, le Valenciennes de l'an 2000. L'université, on prendra ça dans la gueule, avec le parc d'affaires qui se monte à côté. Sans oublier le théâtre, genre Ferrari rouge, concocté par des Brésiliens. Le tout face à une caserne XVIIe reprise à l'armée. Revenez dans deux ans. Ce sera inouï. Ce que j'ai pu me battre ! Ici, c'est ma terre..."

S'il espérait aller deux fois plus vite sur tout, le maire de Valenciennes a fait gagner à sa ville, de l'avis général, deux ou trois années chaque année. Toutes choses confondues, la ville gère 2,4 milliards de francs d'investissements, privé, semi-public et public, pour un budget de 350 millions de francs et sans augmentation des impôts locaux. "L'approche coup de cœur de Jean-Louis lui permet de remuer des montagnes", dit le président de l'Union patronale, Georges Guillaume. "Avec sa jeunesse, sa générosité, son allant, c'est un formidable catalyseur" » (Françoise Berger, *Libération*, 26 avril 1993).

Sujet de réflexion n° 5
Les temps

I. Dans cet extrait du journal *Le Monde*, vous relèverez les compléments de temps : quelle remarque peut-on faire à leur propos ?

Judo :
championnats d'Europe
Domination française

« La France a conservé sa suprématie sur le judo européen lors des championnats disputés à Athènes du 29 avril au 2 mai : avec un total de douze médailles dont cinq d'or, l'équipe de France fait aussi bien que l'an dernier lors des championnats qui avaient eu lieu à Paris. Elle devance largement la Russie (9 médailles, un titre) et les Pays-Bas (5 médailles, 2 titres). Le record français reste toutefois le palmarès de 1987, avec 13 médailles dont 5 d'or » (*Le Monde*, 4 mai 1993).

II. Dans la biographie suivante (rubrique nécrologique du *Monde*), quelle est la valeur du présent ? Ce texte relève-t-il de l'« histoire » ou du « discours » ?

« Né le 27 janvier 1930 à Bordeaux, Erwan Bergot découvre, au cours de son service militaire, la carrière des armes et il s'engage, comme aspirant, pour l'Indochine. En 1954, il sert au 6e bataillon commandé par le futur général Marcel Bigeard et, blessé, il est fait prisonnier à Dien-Bien-Phu. Il passera quatre mois dans un camp du Vietminh. À sa libération et après un bref séjour en France, il est affecté en Algérie, où il fait partie du service « action » des services spéciaux français, chargés des opérations aux frontières, puis il participe à des missions de maintien de l'ordre par le 2e régiment étranger parachutiste (REP). Grièvement blessé en 1961, il regagne la France où il est affecté à la rédaction en chef technique du magazine TAM des forces armées. En 1963, il retourne à la vie civile et devient alors l'un des écrivains militaires les plus prolixes et les plus doués de sa génération. Ses nombreux livres sur la vie quotidienne des soldats, sur les guerres contemporaines, sur les combats de la Légion ou des services secrets lui valent de multiples succès de librairie. Son ouvrage sur Dien-Bien-Phu (1979) est couronné par l'Académie française. L'un de ses romans, *le Flambeau*, dans la série *les Sentiers de la guerre*, obtient le prix Claude-Farrère (1984) et, pour l'ensemble de son œuvre, lui a été décerné, au début de cette année, le prix Vauban par l'Association des anciens stagiaires de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). Titulaire de la croix de guerre des TOE et de la croix de la valeur militaire, Erwan Bergot, qui avait été promu chef de bataillon (commandant) honoraire, était commandeur de la Légion d'honneur » (*Le Monde*, 4 mai 1993).

III. 1. Comment peut-on expliquer la présence du temps présent dans cette fable de la Fontaine ?

Le chameau et les bâtons flottants

« Le premier qui vit un chameau
S'enfuit à cet objet nouveau ;
Le second approcha ; le troisième osa faire
Un licou pour le dromadaire.
L'accoutumance ainsi nous rend tout familier :
Ce qui nous paroissoit terrible et singulier
S'apprivoise avec notre vue
Quand ce vient à la continue.
Et puisque nous voici tombés sur ce sujet :
On avoît mis des gens au guet,
Qui, voyant sur les eaux de loin certain objet,
Ne purent s'empêcher de dire
Que c'étoît un puissant navire.
Quelques moments après, l'objet devînt brûlot,
Et puis nacelle, et puis ballot,
Enfin bâtons flottants sur l'onde.
J'en sais beaucoup de par le monde
À qui ceci conviendrait bien :
De loin, c'est quelque chose ; et de près, ce n'est rien » (Jean de La Fontaine).

2. Repérez les verbes à l'imparfait : ont-ils tous la même valeur ?

IV. 1. Étudiez la valeur de l'imparfait dans le fait divers suivant, tiré du journal *Le Monde*.

2. Ce texte relève-t-il de l'« histoire » ou du « discours » ?

« Faits divers
À Bègles (Gironde)
Un chômeur se suicide par le feu
Bordeaux
de notre correspondant

Un homme d'une trentaine d'années s'est immolé par le feu, vendredi 30 avril, vers 23 h 30, sur le parking d'un immeuble de bureaux donnant sur les quais de la Garonne, à Bègles, dans la banlieue bordelaise. L'homme, entièrement nu, a mis le feu à son corps, probablement avec de l'essence, à l'abri des regards, dans un recoin, avant d'aller s'étendre sur le parking. Alertés par les flammes, des automobilistes ont tenté de lui porter les premiers secours. Conscient, mais déjà trop grièvement atteint pour sentir la douleur, il expliquait aux témoins vou-

loir mettre fin à ses jours parce qu'il était au chômage depuis un an. Et il leur demandait de le laisser mourir.
Pendant son transfert à l'hôpital, l'homme répétait aux sapeurs-pompiers qu'il avait agi ainsi parce qu'il était au chômage. Il devait succomber des suites de ses brûlures, samedi matin 1er mai. Son identité n'avait toujours pas été établie, dimanche soir, par les policiers » (*Le Monde*, 4 mai 1993).

V. Doit-on considérer que la biographie suivante, extraite du *Monde*, appartient au plan du « discours » ou à celui de l'« histoire » ?

Procureur général et homme de cabinet

« Jean Raynaud, procureur général près la Cour des comptes depuis 1986, fêtera ses soixante-huit ans dans quelques jours. Docteur en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, diplômé d'études supérieures de mathématiques et de lettres, titulaire d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat, et ancien élève de l'ENA, M. Raynaud n'avait que trente-deux ans et était auditeur à la Cour des comptes lorsqu'il occupa son premier poste de conseiller dans un cabinet ministériel, celui de Gilbert Jules, ministre radical de l'intérieur.
Il travailla également dans le cabinet d'Antoine Pinay, ministre des finances en 1959-1960, puis dans celui de Wilfrid Baumgartner (1960-1962), ministre des finances et des affaires économiques. Il fut directeur de l'équipement scolaire, universitaire et sportif de 1964 à 1970. En 1970, il est nommé directeur général de l'office français des techniques modernes d'éducation au ministère de l'éducation (1970-1976).
Conseiller-maître à la Cour des comptes en 1979, il préside de 1982 à 1986 la chambre régionale des comptes du Nord-Pas-de-Calais » (*Le Monde*, 7 mai 1993).

VI. Même question que précédemment pour ce récit extrait du *Monde* :

Les suites d'une erreur médicale

Neuf millions de francs proposés après onze ans de coma

Lyon
de notre bureau régional

« Depuis le 17 mars 1982, Jean-Pierre Adams, vingt-deux fois sélectionné dans l'équipe de France de football, est plongé dans un coma profond et irréversible. Ce jour-là, cet ancien joueur, âgé de trente-quatre ans, qui préparait sa reconversion comme entraîneur à Chalon-sur-Saône, était venu se faire opérer au pavillon I de l'hôpital Édouard-Herriot de Lyon pour une intervention *a priori* banale au genou. Or une erreur de ventilation lors de l'anesthésie générale fut à l'origine de ce dramatique accident.

Depuis cette date, son épouse, Bernadette Adams, se débat dans de multiples procédures pour obtenir une indemnisation correspondant au préjudice subi. En 1989, le tribunal correctionnel de Lyon lui avait donné raison en condamnant, à des peines amnistiées, le médecin anesthésiste et son assistant. L'année suivante, le tribunal administratif reconnut la responsabilité des Hospices civils de Lyon.
Mme Adams devra encore attendre que cette juridiction qui s'est, de nouveau, réunie sur cette affaire mercredi 5 mai, fixe le montant de la réparation. Alors que ses avocats demandaient 20 millions de francs, le commissaire du gouvernement a proposé une somme de 8 900 000 francs (7,48 millions pour Mme Adams et 1,2 million pour chacun de ses deux enfants). Le jugement a été mis en délibéré » (Delberghe M., *Le Monde*, 7 mai 1993).

VII. Connaissez-vous la fable de La Fontaine : « Le Pêcheur et le petit poisson » ? Ne trouvez-vous pas que sa conclusion serait une bonne définition du futur ?

Corrigé du sujet de réflexion n° 1

I. **1.** et **2.** Le lecteur aura compris sans difficulté le contenu des différentes grammaires conseillées ; il a une idée de la manière dont chacune s'y prend, de la quantité d'informations que l'on y trouve : il est permis de porter des jugements de valeur et d'avoir des préférences !

3. Concernant le passage « a) L'infinitif comme forme verbale », on peut remarquer qu'il y a une certaine contradiction à proposer sous cette rubrique (« l'infinitif comme forme **verbale** ») des exemples relevant en fait de l'autre statut de l'infinitif (l'infinitif comme forme **nominale**). En effet, *travailler* est le sujet de *était* et *se reposer* celui de *sera* dans la première phrase, et *avoir (travaillé)* constitue avec la préposition *après* le complément circonstanciel de temps de la deuxième phrase : possédant la fonction d'un nom ou groupe du nom, l'infinitif (qu'on peut d'ailleurs remplacer par *le travail, le repos*) est donc bien analysable comme forme nominale et n'illustre donc pas l'intitulé du paragraphe, qui est : « l'infinitif comme forme verbale ».

En ce qui concerne le second passage : « b) l'infinitif comme forme nominale », on peut être choqué par les exemples donnés pour la fonction de complément d'objet de l'infinitif.

Première remarque — *Il va voler* comporte le verbe conjugué *aller* (verbe intransitif, donc n'admettant pas de complément d'objet) et l'infinitif *voler,* qui n'a pas les propriétés du complément d'objet, ainsi qu'on l'avait vu dans la leçon 1 à propos de l'exemple *Max va grossir* :

*Il va voler / *Voler, il le va*
* *Que va-t-il ? — Voler*
* *Qu'est-ce qu'il va ? — C'est voler*
* *Ce qu'il va, c'est voler*[2]

Le verbe *aller* est un auxiliaire de temps, indiquant le futur proche : *voler* dans *va voler* est donc forme verbale et non complément d'objet.

Deuxième remarque — Les verbes *daigner, faire, savoir* sont étiquetés transitifs par les grammaires ou les dictionnaires mais sont-ils en l'occurrence suivis d'un complément d'objet ?

Il daigne voler / ?? Il le daigne
?? *Que daigne-t-il ? — Voler*
?? *Qu'est-ce qu'il daigne ? — Voler*
?? *Ce qu'il daigne, c'est voler*
?? *C'est voler qu'il daigne*

---

2. Cette construction en *Ce que..., c'est...* est appelée **construction clivée** (ou **construction pseudo-clivée**, pour la distinguer de la construction clivée *C'est... que* : * *C'est voler qu'il va*).

Les phrases obtenues ne sont pas parfaitement naturelles, comme si l'infinitif était si étroitement lié au verbe qu'on ne puisse que difficilement l'en séparer. On aurait mieux :

Voler, il daigne le faire
Que daigne-t-il faire ? — Voler
Qu'est-ce qu'il daigne faire ? — Voler
Ce qu'il daigne faire, c'est voler
C'est voler qu'il daigne faire

On se trouve donc, comme avec *entendre* dans l'exercice 1 de la leçon 1, dans un cas intermédiaire : *voler* n'est pas vraiment un complément d'objet, mais on ne peut pas non plus assimiler *daigner* à *aller*, car *aller* exclut absolument la pronominalisation, la question ou les constructions clivées tandis que *daigner* les tolère à la rigueur. De même :

— *Il fait voler / ?? Voler, il le fait / Il le fait faire*
?? *Que fait-il ? — Voler / Que fait-il faire ?*
?? *Qu'est-ce qu'il fait ? — Voler / Qu'est-ce qu'il fait faire ?*
?? *Ce qu'il fait, c'est voler / Ce qu'il fait faire...*
?? *C'est voler, qu'il fait / ? C'est voler, qu'il fait faire*

— *Il sait voler / Voler, il le sait*
?? *Que sait-il ? — Voler / Que sait-il faire ?*
?? *Qu'est-ce qu'il sait ? — Voler / Qu'est-ce qu'il sait faire ?*
? *Ce qu'il sait, c'est voler / Ce qu'il sait faire...*
? *C'est voler qu'il sait / ? C'est voler qu'il sait faire*

Nous revenons sur cette question dans la leçon 4, mais les tests proposés dans la leçon 1 permettent déjà de voir que *voler* n'a pas clairement le statut de complément d'objet direct après *faire* ou *savoir*.

Troisième remarque — Du côté des verbes suivis de compléments d'objet indirects, on peut se demander si *essayer* dans *essayer de voler* en est bien un. Le pronom *y* remplace en effet les compléments introduits par *à*, et le pronom *en* les compléments introduits par *de* ; or, si l'on a bien :

Voler, il s'y acharne / il y pousse
Voler, il s'en abstient

on n'a pas

* *Voler, il en essaie*

On ne dirait pas non plus :

?? *Voler, il l'essaie*

mais :

Voler, il essaie de le faire

Testons l'interrogation :

À quoi s'acharne-t-il ? / À quoi pousse-t-il ?
De quoi s'abstient-il ?

mais :

* *De quoi essaie-t-il ?*
?? *Qu'essaie-t-il ?*
Qu'essaie-t-il de faire ?

Les constructions pseudo-clivée et clivée montrent encore que *de* est une « préposition vide » (Grevisse, cf. leçon 1) après le verbe *essayer*, et que de plus, comme pour *daigner, faire* ou *savoir*, il n'est pas sûr que l'on ait après *essayer* un complément d'objet comme les autres :

Ce à quoi il s'acharne / Ce à quoi il pousse...
Ce dont il s'abstient...
* *Ce dont il essaie...*
?? *Ce qu'il essaie...*
Ce qu'il essaie de faire...

C'est à voler qu'il s'acharne / qu'il pousse
C'est de voler qu'il s'abstient
* *C'est de voler qu'il essaie*
?? *C'est voler qu'il essaie*
? *C'est voler qu'il essaie de faire*

En somme, à part pour *s'acharner à, pousser à* et *s'abstenir de*, les exemples illustrant la fonction de complément d'objet de l'infinitif comme forme nominale paraissent bien mal choisis !

II. **2.** À propos du participe présent, il fallait remarquer que :
— d'une part est adoptée l'analyse traditionnelle qui consiste à parler d'**apposition**, analyse traditionnelle contestable (nous ne reprenons pas la démonstration de la leçon 1) ; si l'on garde le terme **épithète**, pourquoi ne pas conserver aussi l'épithète détachée ?
— d'autre part, il est affirmé que l'emploi du participe présent comme attribut « est exclu », ce qui se heurte à de nombreux contre-exemples (nous vous renvoyons à la leçon 1, mais aussi aux grammaires que vous aviez à consulter) :

Je vais chez Max et je le trouve geignant sur son sort (geignant sur son sort, attribut du complément d'objet *le*).

L'exemple *J'ai rencontré le directeur sortant de chez le ministre* cité par la grammaire ici concernée s'analyse d'ailleurs lui-même comme comportant plutôt un participe présent attribut (*Le directeur, je l'ai rencontré sortant de chez le ministre*) qu'un participe présent épithète (?? *Le directeur sortant de chez le ministre, je l'ai rencontré*).

3. Bonnard (*Code du français courant, op. cit.*, p. 235) est le seul à avancer l'idée que « le gérondif est une forme d'infinitif » ; il se fonde sur le fait que d'un côté le gérondif ne peut être introduit que par *en*, alors que

d'un autre côté l'infinitif admet toutes sortes de prépositions sauf, justement, *en*.
Il faut toutefois remarquer que la terminaison du gérondif est celle du participe présent (l'hypothèse de Bonnard ne peut donc s'appuyer sur un critère morphologique), et que d'autre part, sur le plan syntaxique, *en* n'est pas la seule préposition à refuser de se combiner avec l'infinitif : *pour sortir, sans sortir, de sortir, à sortir* mais ** avec sortir, * malgré sortir, * dès sortir, * pendant sortir*, etc.

Corrigé du sujet de réflexion n° 2

I. Bonnard présente *l'aspect* dans les pages 216 à 219 du *Code du français courant.*

1. Il oppose les auxiliaires, qui ne connaissent que l'emploi d'auxiliaires (de temps ou d'aspect) : *être sur le point de, être en train de,* aux semi-auxiliaires, qui, eux, ont deux emplois, l'un comme verbe à sens plein (*aller* exprimant le déplacement dans *aller à Paris*) et l'autre comme auxiliaire (*aller* exprimant le futur proche : *je vais être malade*) (*op. cit.,* p. 219).

2. Toutefois, dans le schéma précédent (*op. cit.,* p. 218), Bonnard parle des verbes auxiliaires, illustrés par *va, commence à, finit de* aussi bien que par *est en train de.* De plus, tout le monde dit « l'auxiliaire *être* » ou « l'auxiliaire *avoir* », alors que *être* ou *avoir* connaissent un sens plein :

Je pense donc je suis (*être* : « exister »)
J'ai un fauteuil Louis XVI (*avoir* : « posséder »)

Remarque — Vous aurez découvert de nouveaux termes désignant des aspects p. 217 !

II. Wagner et Pinchon (*Grammaire du français classique et moderne, op. cit.,* p. 287) citent l'exemple de *tomber* :

« ... le même verbe peut selon les cas prendre une valeur perfective : *L'enfant tombe,* ou imperfective : *La pluie tombe.* »

Un critère parmi d'autres le vérifiera : disant *La pluie tombe toujours,* on signifie qu'il continue de pleuvoir, mais disant *L'enfant tombe toujours,* on signifie qu'il tombe un grand nombre de fois (le verbe a un sens itératif, cf. Bonnard). Notez que *pluie* désigne une notion non-comptable, tandis que *enfant* est un nom comptable.

III. Le verbe *eût fallu* serait rangé par les grammaires ou dictionnaires de conjugaison dans le « conditionnel passé 2e forme ». Tous les termes de cette étiquette sont contestables ! Résumons la démonstration que l'on pouvait contruire à partir des leçons 2 et 3.

Première remarque — Le conditionnel est le seul « mode » à se voir attribuer deux formes de passé, et qui plus est, la « 2e forme » est identique à celle du subjonctif plus-que-parfait. D'un point de vue morphologique, elle est donc aberrante sous l'étiquette « conditionnel passé ». C'est sur la base de son équivalence sémantique avec *aurait fallu* qu'on l'a rangée là. Mais la proximité sémantique n'est pas une preuve que deux formes distinctes appartiennent à une même catégorie grammaticale : *souvent*

et *fréquent* sont très proches par le sens, mais le premier est un adverbe et le second un adjectif. D'ailleurs, le subjonctif imparfait connaît des emplois où l'on pourrait aussi bien avoir le conditionnel simple, et pour autant, on n'en fait pas une 3e forme du conditionnel :

Fût-il le pape, je ne le saluerais point !
(= Serait-il...)

Deuxième remarque — L'étiquette « passé », qui nous renvoie au seul ordre temporel, ne rend pas compte du fait que la forme composée peut également avoir une valeur aspectuelle (sauf le passé antérieur) ; dans l'exemple précédent :

Fût-il le pape, je ne le saluerais point !

celui qui parle envisage l'hypothèse que quelqu'un soit pape au moment où il refuse de le saluer. Mais on pourrait aussi dire :

Eût-il été pape, je ne le saluerais point !
(= Aurait-il été...)

Ici, celui qui parle envisage l'hypothèse que quelqu'un a été pape mais ne l'est plus (aspect accompli) au moment où il refuse de le saluer.

Troisième remarque — L'étiquette « mode conditionnel » laisse à croire que le conditionnel est un mode à part entière, alors qu'il s'agit d'un temps dont l'une des valeurs possibles seulement est modale (cf. leçon 1). De plus, l'appellation « conditionnel » ne vaut que pour un emploi modal très restreint (cf. leçon 1).

IV.1. Le verbe *connaître* admet des spécifications circonstancielles, marquant la durée, le prolongement sans fin prévue du procès :

(1) a. *Je connais Paul depuis dix ans*
b. *Il y a longtemps que je connais Paul*

Le complément en *pendant* est toutefois inacceptable [3] (* *Je connais Paul pendant dix ans*).

Le verbe *reconnaître* exclut ces spécifications temporelles mais en revanche admet d'être explicitement limité ; il suppose qu'un résultat est atteint :

(2) *Je reconnais Paul en moins d'une seconde*

On peut donc conclure que *connaître* est imperfectif, tandis que *reconnaître* est perfectif. Le premier n'admet guère les périphrases aspectuelles ; la phrase :

Je commence à connaître Paul

attribue à *connaître* le sens « comprendre » et non plus « être au courant de l'existence de » ; et on ne dirait pas :

---

3. *Connaître* est un verbe statique, et au présent, les verbes statiques excluent généralement *pendant* : * *Je veux un gâteau pendant deux heures,* * *Elle aime Paul pendant vingt ans*, etc.

* *Je suis en train de connaître Paul*
* *Je cesse de connaître Paul*

Inversement, on peut commencer à reconnaître quelqu'un ou être en train de le *reconnaître*. Le fait que reconnaître refuse les périphrases terminatives confirme qu'il est perfectif.

2. Au passé composé, les deux verbes ne s'interprètent pas de la même manière :

J'ai maintenant reconnu Paul

est une phrase acceptable, où le passé composé est un présent accompli (« à l'heure où je te parle, je sais qui est Paul », « maintenant, au moment où je le dis, je sais qui est Paul »). En revanche, on n'aurait pas :

* *J'ai maintenant connu Paul*

En fait,

J'ai connu Paul

suppose qu'un événement passé a son prolongement dans le présent (le passé composé indique l'antériorité d'un événement qui se continue), il a donc valeur temporelle.

À l'imparfait, les deux formes ont aussi des implications différentes :

Je connaissais Paul (à l'époque)

est duratif, tandis que :

Je reconnaissais Paul (à l'époque)

est itératif (cf. Bonnard), c'est-à-dire suppose que je le reconnaissais chaque fois que je le rencontrais (sens impossible pour *Je connaissais Paul*).

Au passé simple, la phrase avec *connaître* n'a plus le sens de « être au courant de l'existence de » mais celui de « faire la connaissance de » :

Je connus Paul (dans un café)

En revanche, *Je reconnus Paul* est possible sans changement sémantique. L'aspect intrinsèque (lexical) du verbe a donc une conséquence sur l'interprétation de l'aspect grammatical tel qu'il se manifeste morphologiquement (formes simples, composées et périphrases) aux différents temps.

3. *Paul est connu* se suffit à soi-même (on n'a pas besoin de rétablir un complément d'agent). De surcroît, *connu* est compatible avec des adverbes caractéristiques de l'adjectif :

Paul est très connu
Paul est si connu !
Paul est aussi connu que le loup blanc

En revanche, ? *Paul est reconnu* est peu acceptable (dans le sens qu'on lui a attribué jusqu'ici, et qu'il aurait par exemple dans *Paul est souvent reconnu dans la rue*). La compatibilité avec *souvent* indique l'aspect itératif (on le reconnaît chaque fois qu'on le croise) et l'incompatibilité avec *très, si* ou *aussi...que* tendent à faire conclure ici à une forme verbale. Les conclusions contredisent donc les hypothèses que nous avions avancées dans la leçon 2, section 4.

Corrigé du sujet de réflexion n° 3

I. Première remarque — Les formes à l'impératif sont moins acceptables — voire inacceptables — lorsque le verbe est un verbe statique (c'est-à-dire qui exprime un « état ») et particulièrement lorsqu'il désigne une propriété naturelle de la personne, autrement dit une qualité que l'on ne peut déclencher de l'extérieur, sur laquelle on ne peut pas agir. Ainsi, *regarder* est un verbe « agentif », il suppose l'exercice de la volonté de la personne, et peut être rangé dans les verbes dynamiques (exprimant une « action ») :

Que fait Paul ? — Il regarde les voitures
Paul regarde volontiers les voitures

En revanche, *voir* décrit plutôt une capacité de la personne :

* *Que fait Paul ? — Il voit les voitures*
* *Paul voit volontiers des voitures*

On peut trouver des impératifs de *voir*, employé en fait à la place ou avec le sens de *regarder*, ou avec une valeur plus « intellectuelle », supposant un effort de perception, de compréhension :

Vois comme ce jardin est bien tenu !
Voyons comment les choses se sont passées

On peut faire le même raisonnement à partir de *entendre* (verbe indiquant une capacité inhérente à la personne) et *écouter* (qui suppose l'exercice de la volonté et implique une attention particulière). Dans les mêmes conditions que *voir, entendre* peut être employé à l'impératif :

Non mais, entends-les rire !

Deuxième remarque — Le verbe *sentir* est ambigu, pouvant décrire une propriété intrinsèque (toute personne a son odeur) ou une action (« humer l'odeur de quelque chose ») : il admet donc l'impératif dans ce dernier cas, mais non dans le premier. La mort est également ou bien un processus inéluctable définissant la personne humaine sans qu'on y puisse rien (auquel cas tout au plus pouvons-nous souhaiter qu'elle arrive vite ou le plus tard possible, ou faire comme s'il dépendait de notre volonté de l'empêcher : *Ne meurs pas !*) ou bien un processus déclenché délibérément (suicide, crime, guerre) ; c'est ainsi que Victor Hugo peut faire parler la révolution dans son poème « Ô soldats de l'an II » :

« La révolution leur criait : — Volontaires,
Mourez pour délivrer tous les peuples vos frères ! »

De même est-il difficile de commander à quelqu'un de vivre ou de cesser de vivre, tout au plus pouvons-nous l'inciter à continuer à vivre — ne serait-ce que par impuissance de pouvoir faire autrement ! C'est ainsi que dans l'un des poèmes des *Harmonies poétiques et religieuses*, Lamartine, s'adressant à la nature (éternelle, par opposition à l'homme), écrit :

« Vivez donc vos jours sans mesure,
Terre et ciel, céleste flambeau,
Montagnes, mer, et toi, Nature,
Souris longtemps sur mon tombeau ! »

II. Le verbe *aller* et le verbe *venir* indiquent tous deux un déplacement d'un point à un autre ; ce qui les oppose, c'est que *venir* implique un mouvement vers celui qui parle tandis que *aller* implique un mouvement vers un lieu où ne se trouve pas le locuteur. Ainsi, une mère — restant dans sa cuisine — peut dire à son enfant : *Va au jardin*. Mais la mère étant au jardin peut crier à l'enfant resté dans la cuisine : *Viens au jardin* ; cette dernière phrase pouvant aussi signifier « viens avec moi » si, les deux se trouvant à la cuisine, la mère incite l'enfant à sortir avec elle, c'est-à-dire à rejoindre l'endroit où elle projette elle-même d'être.
À l'inverse, la mère dans le jardin ne peut inciter l'enfant à aller dans ce même jardin en disant *Va dans le jardin !* ni, si elle reste dans la cuisine, l'envoyer dans le jardin par un *Viens dans le jardin*. Si, donc, *venir* exprime un mouvement qui va de l'endroit où n'est pas le locuteur vers l'endroit où se trouve le locuteur, on conçoit que l'invitation *Venons au jardin* soit contradictoire, supposant que le locuteur se déplace vers un endroit où il se trouve déjà !
Toutefois, celui qui parle peut employer *venir* à propos d'un lieu où il ne se trouve pas effectivement au moment de la parole, mais où il se projette. Par exemple, téléphonant de mon bureau à une amie, je lui dirai *Viens à la maison ce soir !* — m'imaginant donc à la maison au moment où elle y arrivera. C'est ainsi que l'on peut expliquer des formules comme *Venons-en au fait*, celui qui parle se situant à l'endroit (*le fait*) où il « attend » son interlocuteur, la phrase signifiant quelque chose comme « viens sur le terrain où je t'attends (parle-moi de ce qui m'intéresse) ».

III. L'impératif ou le subjonctif ont une valeur « optative » lorsqu'ils indiquent le souhait, par exemple : *Puisse le ciel nous aider !* ou *Dieu te garde !*

IV. Dans les phrases (1) à (5), on a affaire à un jugement de valeur supposant la comparaison mentale de toutes les possibilités : ainsi, (3) décrit le fait avéré (réel) que Néron a persécuté l'Église, mais dire que c'est le premier empereur à l'avoir fait suppose qu'on l'ait mis en parallèle avec tous les autres empereurs (au moins romains). Notons que, dans tous les cas, l'indicatif est possible, par exemple :

Il n'y a que maman qui peut me consoler

auquel cas c'est la certitude du fait dûment constaté qui l'emporte.
Dans la phrase (6), le subjonctif marque l'éventualité, la possibilité qu'il existe un tel garçon. L'indicatif est également possible, auquel cas le locu-

teur indique qu'il est sûr de l'existence d'un tel garçon (dans ton entourage, il y a un garçon qui a de l'argent : épouse-le).

V. Les conjonctions de subordination temporelles introduisent une proposition au subjonctif lorsque cette dernière nous renvoie à une possibilité envisagée, ce qui est le cas avec *avant que, en attendant que, jusqu'à ce que* :

Ça te passera avant que ça me reprenne
(il se peut que ça me reprenne, mais il y a tout autant de chances que ça ne me reprenne pas).

Mais les variantes *avant le moment où, en attendant le moment où, jusqu'au moment où* supposent une actualisation du procès, puisqu'apparaît le mot *moment*, qui exprime le temps, d'où l'indicatif. Notons d'ailleurs que *où* (ici pronom relatif) localise aussi bien temporellement (*le temps où..., l'instant où..., l'époque où...*) que spatialement (*l'endroit où..., le lieu où...*), ce qui contribue encore à actualiser l'événement — celui-ci se trouvant circonscrit dans le temps et dans l'espace.

Corrigé du sujet de réflexion n° 4

1. Les suites *être + participe passé* relèvent de quatre analyses différentes :

Première analyse — Il peut s'agir d'un verbe à l'aspect accompli dont les formes composées se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, ce qui est le cas de certains verbes intransitifs, comme *repartir* ou *sortir*, ou des verbes pronominaux (*se laisser, se faire, se donner*). La forme composée est syntaxiquement équivalente à une forme simple :

« Il avait négocié la reprise de l'usine par les cadres puis il était reparti » (*était reparti = repartit*)
« ... les représentants de la chambre de commerce sont sortis de leur réserve... » (*sont sortis = sortirent*)
« Après, il s'était laissé émouvoir par le sort de l'USVA... » (*s'était laissé = se laissa*)
« La campagne s'est faite en réunions de quartier » (*s'est faite = se fit*)
« Jean-Louis Borloo s'était donné dix ans... (*s'était donné = se donna*)

Deuxième analyse — Il peut s'agir d'un verbe passif, suivi d'un complément d'agent présent ou que l'on peut rétablir, qui devient le sujet quand on retourne la phrase à l'actif :

« Sa liste, dite Oxygène, a été ouverte à qui voulait » ([*il*] *a ouvert sa liste*)
« Si vous êtes élu... » (*si* [*on*] *vous élit*)
« La première délibération... a été consacrée à l'achat d'une friche industrielle » ([*ils*] *ont consacré la première délibération...*)
« ... quand ils ont été affectés ailleurs » (*quand* [*on*] *les a affectés ailleurs*)

Nous ne rangerons pas « il était spécialisé dans les entreprises en difficulté » parmi les verbes passifs car *être spécialisé* se comprend plutôt comme un état, une qualité attribuée à la personne (comme dans *il est fort en maths*) ; on pourrait considérer par exemple que sa formation le spécialisait mais la phrase active obtenue est peu acceptable me semble-t-il :

?? [*Sa formation*] *le spécialisait dans les entreprises en difficulté*

De même, il est envisageable d'interpréter « ils étaient persuadés » comme le passif de *quelqu'un / quelque chose les avait persuadés*, mais la phrase active correspondante n'est pas ici acceptable, c'est pourquoi *étaient persuadés* n'a pas été retenu dans la catégorie des verbes passifs :

* [*Quelqu'un / quelque chose*] *les avait persuadés de n'avoir aucune chance d'entrer à l'hôtel de ville*

Troisième analyse — Il peut s'agir enfin du verbe *être* suivi d'un participe passé de forme adjectivale, analysé comme l'attribut du sujet ; c'est précisément le cas des deux exemples précédents, dont nous avons repoussé l'analyse comme verbes passifs :

« ... il était spécialisé dans les entreprises en difficulté »

« ... ils étaient persuadés de n'avoir aucune chance d'entrer à l'hôtel de ville »

2. Attention ! Cette seconde question précise que l'on doit prendre en considération les suites *verbe conjugué + infinitif*, il ne s'agit donc pas d'inventorier tous les infinitifs ! Ainsi, ne nous intéressent pas :

« ...inquiets à l'idée de crever sur place » (*crever* est complément du nom *idée*)

« ... mais pas au point de se lancer tout seul » (*se lancer* forme avec *au point de* un complément circonstanciel)

« ...laisser tomber les banquiers » (*tomber* suit un verbe à l'infinitif ; il a son propre sujet et ne peut pas être pronominalisé : *(il) les laisse tomber* / * *il le laisse les banquiers ; tomber les banquiers* est donc une proposition infinitive)

« ... ils étaient persuadés de n'avoir aucune chance » (du fait que nous avons analysé *persuadés* comme une forme adjectivale, *de n'avoir aucune chance* est complément de l'adjectif *persuadés*)

« pour remmailler le tissu social » (*remmailler* forme avec *pour* un complément circonstanciel)

« Il n'avait pas l'intention de s'éterniser » (*s'éterniser* est complément du nom *intention*)

« pour mettre tout le monde au pied du mur » (*mettre* forme avec *pour* un complément circonstanciel)

« Vous faites quoi à partir de là, sinon essayer d'honorer le contrat » (*essayer* est en apposition à *quoi*, et *honorer* suit un verbe à l'infinitif — et non pas conjugué)

« Sans oublier le théâtre... » (*oublier* forme avec *sans* un complément circonstanciel)

Première remarque — Parmi les infinitifs suivant un verbe conjugué, certains sont directs, d'autre indirects — c'est-à-dire précédés par une préposition. Toutefois, cette préposition n'est pas pour autant « pleine » ; en effet (je simplifie les phrases du texte pour les manipuler plus commodément), dans :

Trois copains rêvaient de faire une liste

on a bien les pronoms *en*, et *de quoi* à l'interrogation :

Trois copains en rêvaient, de faire une liste

De quoi rêvaient-ils ? De faire une liste

mais ce n'est pas le cas de *de résoudre* dans :

Les maires tentent de résoudre les maux urbains

* *Les maires en tentent*

* *De quoi tentent-ils ?*

ni celui de *de laisser* et *de se convertir* (coordonnés par *et*), dans :

Il a décidé de laisser tomber les banquiers et de se reconvertir

* *Il en a décidé*

* *De quoi a-t-il décidé ?*

ni celui de *remuer des montagnes* dans :

Cela lui permet de remuer des montagnes

* *Cela lui en permet*

* *De quoi cela lui permet-il ?*

Du côté de la préposition *à*, on n'a pas non plus de préposition « pleine » dans :

Vous continuerez à venir nous voir

* *Vous y continuerez*

* *À quoi continuerez-vous ?*

Donc, pour conclure sur ce point, seul *rêver* est suivi d'un complément prépositionnel *de faire une liste* dans *Trois copains rêvaient de faire une liste.*

Deuxième remarque — Mais dans le cas où la préposition est « vide », on n'a pas pour autant affaire avec l'infinitif à un complément d'objet direct ; en effet *(à) venir* exclut la question *que ?*, le pronom *le*, les constructions clivées ; sémantiquement d'ailleurs, *continuer à* indique l'aspect continuatif — il n'a pas seulement des sujets humains : *il continue à pleuvoir.* On peut donc conclure qu'il s'agit d'un semi-auxiliaire aspectuel, formant avec *venir* une périphrase verbale :

Vous continuerez à venir nous voir

* *Que continuerez-vous ? — À venir nous voir*

* *Vous le continuerez, à venir nous voir*

* *C'est à venir nous voir que vous continuerez*

* *Ce que vous continuerez, c'est à venir nous voir*

En revanche, l'infinitif qui suit *tenter* a bien les propriétés d'un complément d'objet direct ; *tenter* peut être rangé dans les verbes d'« action » puisqu'il répond à la question *Que fait ?* Notons aussi qu'il peut être perfectif ou imperfectif (*Il a tenté en une heure / pendant une heure de résoudre le problème*).

Les maires tentent de résoudre les maux urbains

Que tentent les maires ? — De résoudre les maux urbains

Les maires le tentent, de résoudre les maux urbains

C'est de résoudre les maux urbains que tentent les maires

Ce que tentent les maires, c'est de résoudre les maux urbains

Tentez de résoudre les maux urbains !

Les maires commencent à tenter de résoudre les maux urbains
Les maires continuent à tenter de résoudre les maux urbains
Les maires sont en train de tenter de résoudre les maux urbains
Les maires cessent de tenter de résoudre les maux urbains
Que font les maires ? — Ils tentent de résoudre les maux urbains

L'infinitif qui suit *décider* peut également être considéré comme un complément d'objet : *décider* étant perfectif (*Il a décidé cela en une heure / * pendant une heure*), il s'accommode mal de certains semi-auxiliaires aspectuels :

Il a décidé de laisser tomber les banquiers
Qu'a-t-il décidé ? — De laisser tomber les banquiers
Il l'a décidé, de laisser tomber les banquiers
? *C'est de laisser tomber les banquiers qu'il a décidé*
Ce qu'il a décidé, c'est de laisser tomber les banquiers
Décide de laisser tomber les banquiers
?? *Il commence à décider de laisser tomber les banquiers*
* *Il continue à décider de laisser tomber les banquiers*
(la phrase est acceptable en donnant à *décider* un sens itératif)
* *Il cesse de décider de laisser tomber les banquiers*
Que fait-il ? — Il décide de laisser tomber les banquiers

Le verbe *permettre* pose un problème car, là encore, les réactions aux tests sont hétéroclites :

?? *Cette approche le lui permet, de remuer des montagnes*
?? *Que lui permet cette approche ? — De remuer des montagnes*
?? *C'est de remuer des montagnes que cette approche lui permet*
?? *Ce que lui permet cette approche, c'est de remuer des montagnes*

Apparemment, l'infinitif n'est pas complément d'objet ! Et pourtant, avec un sujet désignant une personne, l'impératif est possible (*Permets-lui de faire cela*) ce qui semble empêcher de ranger *permettre* dans les verbes modaux. Toutefois, le sens n'est pas le même selon que le sujet est humain (*permettre*, c'est alors « donner la permission ») ou non humain (*permettre* équivaut alors approximativement à « laisser » : *Cette approche lui permet de remuer des montagnes = Cette approche fait qu'il peut remuer des montagnes ; permettre*, c'est alors « donner la possibilité » et non plus « donner la permission »). On peut donc ranger *permettre* ici dans les modaux de type *pouvoir* à ceci près qu'il est « factitif » (il équivaut à une paraphrase avec *faire*).

Troisième remarque — Parmi les verbes suivis directement d'un infinitif, il nous faut établir trois sous-catégories, mais, dans aucun des cas, l'infinitif n'a les propriétés d'un complément d'objet :
— On a d'abord deux phrases avec *vouloir*, qui permettent avec plus ou moins de bonheur les tests révélant un complément d'objet, n'admettent

l'impératif que sous sa forme subjonctive, et s'accommodent mal de certains aspectuels alors que *vouloir* n'est pas perfectif ; lorsqu'il est verbe de volonté, *vouloir* n'a que des sujets humains ; exprimant une certaine disposition du sujet préalable à l'action elle-même, on peut le ranger dans les « verbes puissanciels » (Guillaume), autrement dit dans les semi-auxiliaires de modalité évaluant la relation qu'entretient le sujet avec le procès.

— On a ensuite deux cas de proposition infinitive, l'une avec *laisser*, l'autre avec *faire* :

Il s'était laissé émouvoir par le sort de l'USVA
Le maire a fait gagner à sa ville deux années
(le sujet de *gagner* est *sa ville*)

Dans la première, *émouvoir* cache un passif (dont le complément d'agent est *par le sort de l'USVA*) ; dans les deux, le sujet de l'infinitif est un pronom (*se*) ou pronominalisable (*Le maire lui a fait gagner deux années*) mais l'infinitif, lui, ne peut être remplacé par un pronom :

* *Il se l'est laissé par le sort de l'USVA*
* *Le maire l'a fait à sa ville deux années*

Les grammaires appellent parfois *laisser* et *faire* des « verbes causatifs » (ou « factitifs ») : le sujet fait en sorte que l'objet fasse ou subisse quelque chose : ce n'est pas le cas d'autres propositions infinitives telles que *Je vois les enfants courir* ou *J'entends les oiseaux chanter* mais *envoyer* ou *conduire* sont de même des causatifs dans *J'envoie les enfants dormir* (= « je fais que les enfants vont dormir ») ou *Je conduis les enfants se faire vacciner* (= « je fais que les enfants vont se faire vacciner »).

— Le verbe *aller*, dans :

Je vais faire la grande entrée triomphale

est un semi-auxiliaire de temps, indiquant un événement futur présenté comme proche. Il est peu plausible dans le contexte d'analyser *aller* comme un verbe de mouvement :

?? *Là-bas, j'y vais, faire la grande entrée triomphale*
* *Où allez-vous ? — Là-bas faire la grande entrée triomphale*

— Le verbe *pouvoir*, dans :

Ce que j'ai pu me battre, ici !

est un semi-auxiliaire de modalité exprimant l'éventualité ; la phrase, de construction exclamative et d'aspect accompli, présente toutefois l'éventualité (passée) comme réalisée et pour ainsi dire constatable.

— Le verbe *espérer*, dans :

Il espérait aller deux fois plus vite

qui exclut l'impératif, désigne un état, propre aux personnes, préalable à l'action : il peut aussi être rangé dans les « verbes puissanciels » ou auxiliaires de modalité.

Pour conclure, on a donc trois catégories : celles des auxiliaires de modalité, qui comporte à son tour des modaux évaluant la relation du sujet au procès d'une part (*vouloir, espérer*) ou l'existence même de la relation sujet-procès d'autre part (*pouvoir*) ; celle des factitifs suivis d'une proposition (*laisser, faire*) ; et enfin celle du semi-auxiliaire temporel (*aller*). Dans tous les cas, on a affaire à une périphrase verbale.

Corrigé du sujet de réflexion n° 5

I. « Du 29 avril au 2 mai » : on a une date spécifiant le jour et le mois, mais non l'année ; on interprète alors le complément de temps comme appartenant à l'année en cours : celle qui correspond au moment présent de la lecture. Le circonstanciel relève donc de la situation d'énonciation (il appartient à la classe des embrayeurs ou déictiques).
« L'an dernier » : l'adjectif ne peut s'interpréter que par rapport au présent de l'énonciation ; *l'an dernier* correspond à l'an qui précède celui où je me trouve : ce ne serait pas le cas d'expressions comme *l'année d'avant* ou *l'année précédente* (de même, *l'an prochain / l'année prochaine* sont des embrayeurs (ou déictiques) par opposition à *l'année d'après / l'année suivante*). Le complément *l'an dernier* relève donc du « discours », comme *du 29 avril au 2 mai.*
En revanche, « de 1987 » est interprétable indépendamment de la situation présente : ce n'est pas un embrayeur (un déictique).

II. On a affaire à un « présent historique » ou « présent de narration » puisqu'il s'agit d'une vie passée : les verbes pourraient aussi bien être au passé simple. Toutefois, un passé composé apparaît à la fin du texte :

> « ... et, pour l'ensemble de son œuvre, lui a été décerné, au début de cette année, le prix Vauban... »

en relation avec un complément de temps déictique (*au début de cette année* nous renvoie nécessairement à l'année en cours), et à partir de là, le présent disparaît (les deux derniers verbes sont respectivement au plus-que-parfait et à l'imparfait). Ce passé composé marque une rupture : on quitte « l'histoire » pour entrer dans le « discours ».

III. **1.** Un récit au passé simple et concernant une troisième personne s'interrompt par cinq vers au présent concernant un *nous* (*je*, qui écrit, associé à tous les *tu*, ses lecteurs), établissant, à partir de l'histoire d'abord racontée, une morale de portée universelle (« présent gnomique », « présent permanent », etc. selon les auteurs). Après un retour de sept vers à une autre anecdote (au passé simple et concernant une troisième personne), on revient au présent et au *je*, pour à nouveau conclure sur une vérité générale. Le temps présent permet dans les deux cas de dissocier des événements narrés (« l'histoire ») de ce que pense l'auteur (« discours »).

2. Le premier imparfait est relié à un présent tandis que le second (*avait mis* est un plus-que-parfait) est en rapport avec des passés simples : le cadre temporel est donc différent.

IV.1. « Conscient, mais déjà trop grièvement atteint pour sentir la douleur, il expliquait aux témoins vouloir mettre fin à ses jours parce qu'il était au chômage depuis un an. Et il leur demandait de le laisser mourir. » Le premier (*expliquait*) et le troisième verbe (*demandait*) pourraient être au passé composé (ou au passé simple) mais non *était*. Dans les deux premiers cas, l'explication et la demande sont présentées comme contemporaines aux soins que portent au blessé les automobilistes tandis que, au passé composé, elles apparaîtraient comme succédant aux tentatives de ses sauveteurs ; *expliquer* et *demander* ont de ce fait un sens itératif si on les prend au sens perfectif : pendant tout ce temps, il n'a pas cessé de répéter ses explications et ses demandes, ou un sens duratif si on les prend au sens imperfectif : l'explication et la demande (peut-être parce qu'il est grièvement atteint et parle donc avec difficulté) occupent tout le temps que passent les sauveteurs à s'occuper de lui. En revanche, *était au chômage* décrit un état alors encore présent du blessé : l'imparfait est lié à celui du verbe introducteur de discours indirect (*il expliquait*) mais, situant l'état dans le passé, prend ici un relief singulier, laissant présager la mort du chômeur. Dans le dernier paragraphe, « l'homme répétait... » a la même analyse que *expliquer* et *demander* ci-dessus : ou bien il ne l'a dit qu'une fois, mais cela a pris tout le temps du transfert à l'hôpital, ou bien il n'a cessé de le répéter. Dans tous les cas, le sens propre à l'imparfait (saisie non bornée, en continu, d'un événement dont on ne sait comment il finira) fait que le procès apparaît ralenti : on assiste à la longue agonie du mourant.
Dans « il devait succomber », le semi-auxiliaire *devoir* indique ici un futur (un événement postérieur à ce qui vient d'être raconté).

2. Le texte concerne uniquement une troisième personne, mais comporte un présent (*se suicide*) et des passés composés (*s'est immolé, a mis, ont tenté*) : il relève donc, selon la définition de Benveniste, du « discours ». (Notons aussi que les compléments de temps, qui s'interprètent par référence implicite à l'année en cours du présent du scripteur et du lecteur, sont des embrayeurs, donc caractéristiques du « discours ».)

V. La première phrase nous installe dans le « discours », contenant un futur et un embrayeur (le complément de temps *dans quelques jours*). Mais la seconde se termine par un passé simple, qui, associé aux imparfaits qui le précèdent, relève de l'« histoire ». Le texte continue au passé simple pour rendre compte des différents postes occupés par Jean Raynaud, mais s'achève avec un présent passif (*En 1970, il est nommé directeur...*) et le dernier paragraphe est aussi au présent, qu'on peut appeler « historique » ou « de narration », puisqu'il s'agit de procès aussi révolus que ceux qui ont été retracés au passé simple ci-dessus. On a donc de l'« his-

toire » qui prend la suite d'un « discours » : on peut admettre que le premier passage (« discours) établit une transition avec l'article plus vaste qui le précède dans cette page du *Monde*, et qui présente le rapport établi par Jean Raynaud sur la situation économique française après les élections de mars 1993. On passerait ensuite à l'« histoire » pour retracer la vie passée de Jean Raynaud, considérée comme coupée du présent qui nous intéresse. Mais pourquoi le retour du présent à partir de *En 1970* ? En quoi les informations qui sont alors données méritent-elles cette actualisation fictive, rhétorique, cette « dramatisation » ? Il se peut que le procédé, en fait, soit purement stylistique : éviter la répétition de *fut* devant *nommé (il fut directeur... il est nommé / il fut nommé)* ce qui rend difficile le retour au passé simple dans la phrase suivante. Il se peut aussi que ces postes occupés par Jean Raynaud méritent aux yeux du journaliste une mise en relief dont les raisons, non explicitées, nous échappent.

VI.1. La première phrase du premier paragraphe relève du « discours » : *depuis le 17 mars 1982* définit une période temporelle qui va du 17 mars 1982 jusqu'au moment où écrit le journaliste : l'état de Jean-Pierre Adams dure encore (*est plongé*). En revanche, les deux autres phrases appartiennent au plan de l'« histoire » : *ce jour-là* nous renvoie anaphoriquement au contexte précédent (la référence se fait par rapport au texte, et non par rapport à la situation de parole), et les temps sont l'imparfait et le plus-que-parfait (*se préparait, était venu*) puis au passé simple (*fut à l'origine*).

Dans le deuxième paragraphe, *depuis cette date* nous renvoie également au 17 mars 1982 de manière anaphorique, mais *depuis* relève du « discours », puisque le scripteur établit un repère définissant une période qui dure encore au moment où il écrit : le verbe est d'ailleurs au présent (*se débat*). Mais *En 1989* (qui n'est pas déictique, se suffisant à soi-même : il est interprétable indépendamment du moment de l'énonciation) introduit de l'« histoire » (plus-que-parfait) de même que *l'année suivante* (passé simple de *reconnut*).

Le dernier paragraphe relève du « discours » : *mercredi 5 mai* se comprend par référence au moment présent (« de cette année ») et les verbes sont au futur (*devra*), au passé composé (*s'est réunie, a proposé, a été mis*) et à l'imparfait (*demandaient*) — *fixe* est un subjonctif.

Comme dans le texte précédent, on a donc une sorte de boucle : le journaliste introduit l'information par référence au moment présent (qui intéresse son lecteur), puis il rappelle ce qui s'est passé auparavant — mais ces événements ne sont là apparemment que pour la cohérence du propos : relevant d'une énonciation « historique », ils sont présentés comme coupés du présent, leur importance est relativisée — et enfin il revient à la situation présente, voire future.

VII. Voici le texte de la fable. Rien ne laisse supposer, dans la forme des verbes au futur, que le carpillon espère bien ne jamais être repris d'une part, et que le pêcheur a la ferme intention de manger le carpillon, d'autre part. Le futur est apte à exprimer aussi bien la quasi-certitude que l'événement se réalisera, que la quasi-certitude qu'il ne se réalisera pas ! Il me semble que la conclusion (fameuse) de la fable montrant que le futur comporte en lui-même une nécessaire part d'incertitude, résume bien ce que l'on a dit de ce temps : « un *tiens* vaut, ce dit-on, mieux que deux *tu l'auras*. L'un est sûr : l'autre ne l'est pas. »

Le petit poisson et le pêcheur

« Petit poisson deviendra grand ;
Pourvu que Dieu lui prête vie ;
Mais le lâcher en attendant,
Je tiens pour moi que c'est folie :
Car de le rattraper il n'est pas trop certain.

Un carpeau, qui n'étoit encore que fretin,
Fut pris par un pêcheur au bord d'une rivière.
Tout fait nombre, dit l'homme, en voyant son butin ;
Voilà commencement de chère et de festin :
Mettons-le en notre gibecière.
Le pauvre carpillon lui dit en sa manière :
Que ferez-vous de moi ? Je ne saurois fournir
Au plus qu'une demi-bouchée.
Laissez-moi carpe devenir :
Je serai par vous repêchée ;
Quelque gros partisan m'achètera bien cher :
Au lieu qu'il vous en faut chercher
Peut-être encor cent de ma taille
Pour faire un plat : quel plat ! croyez-moi rien qui vaille,
— Rien qui vaille ! et bien ! soit, repartit le pêcheur :
Poisson, mon bel ami, qui faites le prêcheur,
Vous irez dans la poêle : et, vous avez beau dire,
Dès ce soir on vous fera frire.

Un Tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux Tu l'auras.
L'un est sûr : l'autre ne l'est pas » (Jean de La Fontaine).

Bibliographie

Ouvrages de référence

ARRIVÉ M., GADET F. et GALMICHE M., *La Grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.

BAYLON C. et FABRE P., *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan-université, 1973.

BENVENISTE É., *Problèmes de linguistique générale*, tomes I et II, Paris, Gallimard, 1966 et 1974.

BONNARD H., tous les articles de linguistique dans le *Grand Larousse de la langue française*, Paris, 1971-1978.

BONNARD H., *Code du français courant*, Paris, Magnard, 1981.

CHEVALIER J.-C. *et al.*, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, 1964.

DAMOURETTE J. et PICHON E., *Des mots à la pensée - Essai de grammaire de la langue française* (1911-1936), tome V, Paris, D'Artrey (sans date).

GARDES-TAMINE J., *La Grammaire*, tome II, Paris, Armand Colin, coll. « cursus », 1988.

GREVISSE M., *Le Bon Usage*, Paris-Gembloux, Duculot, 1980.

GUILLAUME G., *Temps et Verbe ; théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929 (rééd. 1984).

GUILLAUME G., *Langage et Science du langage*, Paris-Québec, Nizet-Presses de l'université Laval, 1964.

MAINGUENEAU D., *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette-université, 1981.

MOIGNET G., *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.

POPIN J., *Précis de grammaire fonctionnelle du français* I, Paris, Nathan-université, 1993.

WAGNER R.-L. et PINCHON J., *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962.

Références complémentaires

En dehors des grammaires générales, il existe de nombreux travaux — ouvrages ou articles — traitant en particulier du ou d'un mode / temps / aspect. Les théories peuvent diverger, le style être plus ou moins obscur, mais il y a toujours quelque chose à apprendre des exemples et de leurs commentaires. Les titres retenus ci-dessous l'ont été sur le critère de la lisibilité, c'est-à-dire de leur compréhension par le lecteur possédant un bagage « normal ».

ADAM J.-M., « Langue et texte : Imparfait / Passé simple », *Pratiques*, n° 10, Metz, 1976.

ADAM J.-M., « Un très beau cadeau à la linguistique : la définition du passé simple par Roland Barthes », Actes du colloque *Barthes après Barthes*, Publication de l'université de Pau, 1993.

ADAMCZEWSKI H., *Le Français déchiffré, clé du langage et des langues*, Paris, Armand Colin, 1991.

ANSCOMBRE J.-C., « Imparfait et passé composé : des forts en thème / propos », *L'Information grammaticale*, n° 55, Paris, 1992.

BARTHES R., *Le Degré zéro de l'écriture*, Paris, Le Seuil, 1953. Le chapitre « L'écriture du roman » porte en particulier sur le passé simple.

BASSET A., « Mode, temps, aspect », *L'Infinitif*, Lyon, PUL, 1988.

BERRENDONNER A., « Variations sur l'infinitif », *L'Infinitif*, Lyon, PUL, 1988. L'article porte en particulier sur la notion de « proposition infinitive ».

BERTHONNEAU A.-M. et KLEIBER G., « Pour une nouvelle approche de l'imparfait », *Langages*, n° 112, Paris, Larousse, 1993.

BORILLO A., « La quantification temporelle : durée et itérativité en français », *Cahiers de grammaire*, n° 11, Toulouse-Le Mirail, 1986.

BOUCHARD D., « Primitifs, métaphore et grammaire : les divers emplois de *venir* et de *aller* », *Langue française*, n° 100, Paris, Larousse, 1993.

BOUCHER P. *et al.*, *La Question de l'auxiliaire, Travaux linguistiques du CERLICO*, n° I, Presses universitaires de Rennes II, 1989.

BOYER H., « Le temps dans la mise en scène du vécu. Le récit de vie comme écriture », *Pratiques*, n° 45, Metz, 1985.

BRUNOT F., *La Pensée et la Langue*, Paris, Masson, 1922.

CERVONI J., *L'Énonciation*, Paris, PUF, 1987.

COHEN D., *L'Aspect verbal*, Paris, PUF, 1989.

CURAT H., *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne, essai de sémantique grammaticale*, Genève-Paris, Droz, 1991.

DE BOTH-DIEZ A.-M., « L'aspect et ses implications dans le fonctionnement de l'imparfait, du passé simple et du passé composé au niveau textuel », *Langue française*, n° 67, Paris, Larousse, 1985.

DESCLÉS J.-P., « À la recherche des catégories grammaticales », *Le Français dans le monde*, numéro spécial : *... et la grammaire*, février-mars 1989. Il s'agit d'une étude des différentes valeurs de l'imparfait.

DOLZ J., « Bases et ruptures temporelles : étude de l'hétérogénéité temporelle des esquisses biographiques », *Langue française*, n° 97, Paris, Larousse, 1993. Le statut du passé simple est particulièrement étudié.

DUBOIS J., « La traduction de l'aspect et du temps dans le code français (structure du verbe) », *Le Français moderne*, n° 32, Paris, 1964.

DUBOIS J., *Grammaire structurale du français : le verbe*, Paris, Larousse, 1967.

DUCHACEK O., « Sur le problème de l'aspect et du caractère de l'action verbale en français », *Le Français moderne*, n° 34, Paris, 1966.

DUPONT N., « Les valeurs aspectuo-temporelles du passé composé dans le système de l'indicatif », *Sur le verbe*, Lyon, PUL, 1986.

FRANCKEL J.-J., *Étude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Paris-Genève, Droz, 1989.

FRANÇOIS J., *Changement, Causation, Action*, Paris-Genève, Droz, 1989.

GARDES-TAMINE J., « Modes, temps et aspects », *L'Information grammaticale*, n° 33, Paris, 1987.

GOUGENHEIM G., *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, Les Belles Lettres, 1929.

GROSS M., *Grammaire transformationnelle du français, syntaxe du verbe*, Paris, Larousse, 1968.

GROSS M., *Méthodes en syntaxe - Régime des constructions complétives*, Paris, Hermann, 1975.

GROSS M., « Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif », *Langue française*, n° 39, Paris, Larousse, 1978.

GROSS M., « Deux remarques sur l'aspect », *La Notion d'aspect, Recherches linguistiques*, n° V, Metz, 1980. La première remarque égratigne de manière amusante les faiseurs de terminologie, la seconde aborde (très sérieusement) les rapports de l'aspect verbal et du déterminant du nom sujet ou objet.

HANSE J., *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, Paris-Gembloux, Duculot, 1983.

HŒPELMAN J. et ROHRER C., « *Déjà* et *encore* et les temps du passé du français », *La Notion d'aspect, Recherches linguistiques*, n° V, Metz, 1980. Le lecteur ne devra pas se laisser effrayer par les schémas ou les formules logiques : on peut très bien suivre l'explication et comprendre les exemples sans ces formalisations ! Les auteurs récapitulent très clairement les critères de classification sémantique des verbes (« état », « action », etc.).

HUOT H., *Constructions infinitives du français*, Genève-Paris, Droz, 1981.

HUOT H., « Le subjonctif dans les complétives : subjectivité et modalisation », *La Grammaire modulaire*, Paris, Éditions de Minuit, 1986.

IMBS P., *L'Emploi des temps verbaux en français moderne ; essai de grammaire descriptive*, Paris, Klincksieck, 1960.

JOLY A., *Essais de systématique énonciative*, Presses universitaires de Lille, 1987. Spécialement les sections 1., 2., 3. et 9.

JOLY A., « Du présent large au présent étroit : essai d'interprétation psychomécanique », *Travaux de linguistique*, n° 19, Paris-Louvain, 1989.

JOLY A. et O'KELLY D., « De la psychomécanique du langage à la systématique énonciative », *Les Théories de la grammaire anglaise en France*, Paris, Hachette, 1993. Présentation très pédagogique de la théorie guillaumienne.

KAMPERS-MANHE B., *L'Opposition subjonctif / indicatif dans les relatives*, Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 1991.

KERBRAT-ORECCHIONI C., *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980.

LEBAUD D., « Imparfait : indétermination aspectuo-temporelle et changement de repère », *Le Gré des Langues*, n° 5, Paris, l'Harmattan, 1993.

LE GOFFIC P. *et al.*, *Points de vue sur l'imparfait*, Centre de publications de l'université de Caen, 1986.

LE GUERN M., « Notes sur le verbe français », *Sur le verbe*, Lyon, PUL, 1986. En fait de « notes », cet article est une présentation très claire et synthétique des temps du verbe et de l'opposition benvenistienne histoire/discours.

MAINGUENEAU D., *Précis de grammaire pour les concours*, Paris, Bordas, 1991.

MARTIN R., « *Déjà* et *encore* : de la présupposition à l'aspect », *La Notion d'aspect, Recherches linguistiques*, n° II, Metz, 1980.

MARTIN R., *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1983.

MELLET S., « Le présent historique ou de narration », *L'Information grammaticale*, n° 4, Paris, 1980.

MELLET S., « Temps, mode et aspect : l'unité des catégories grammaticales », *L'Information grammaticale*, n° 38, Paris, 1988.

MOESCHLER J., « Aspects pragmatiques de la référence temporelle : indétermination, enchaînement et inférence », *Langages*, n° 112, Paris, Larousse, 1993.

MOIGNET G., « Existe-t-il en français une proposition infinitive ? », *Grammaire générative transformationnelle et psychomécanique du langage*, Presses universitaires de Lille, 1973.

MOIGNET G., « La théorie psycho-systématique de l'aspect verbal », *La Notion d'aspect, Recherches Linguistiques,* n° V, Metz, 1980. La théorie « psycho-systématique » est celle de Guillaume, dont Moignet est un éminent disciple.

MOLENDIJK A., « Point référentiel et imparfait », *Langue française*, n° 67, Paris, Larousse, 1985.

MOLENDIJK A., *Le Passé simple et l'Imparfait : une approche reichenbachienne*, Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 1990.

NØLKE H., « Le subjonctif, fragments d'une théorie énonciative », *Langages*, n° 80, Paris, Larousse, 1985.

PAILLARD D., « *Déjà* et la construction de l'énoncé », *L'Information grammaticale*, n° 55, Paris, 1992.

PERRET M., « *L'Énonciation en grammaire du texte*, Paris, Nathan-université, coll. « 128 », 1994.

RÉQUÉDAT F., *Les Constructions verbales avec l'infinitif*, Paris, Hachette, 1980.

RÉMI-GIRAUD S., « Les Grilles de Procuste : description comparée de l'infinitif en français, grec ancien, allemand, anglais et arabe », *L'Infinitif*, Lyon, PUL, 1988. Ne vous laissez pas impressionner par le titre : il s'agit d'une présentation très claire de toutes les notions nécessaires à la définition de l'infinitif.

ROHRER C., « Comment analyser *depuis* », dans *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique, Recherches linguistiques*, n° II, Metz, 1976.

RUWET N., « *Je veux partir/* Je veux que je parte*. De la distribution des complétives à temps fini et des compléments à l'infinitif en français », *Cahiers de grammaire*, n° 7, Toulouse-le Mirail.

SOUTET O., *La Syntaxe du français*, Paris, PUF « Que sais-je ? », n° 984, 1989.

TASMOWSKI-DE RYCK L., « L'imparfait avec et sans rupture », *Langue française*, n° 67, Paris, Larousse, 1985.

VASSANT A., « Passé simple et passé composé chez É. Benveniste et G. Guillaume », *Modèles linguistiques*, n° 19, Lille, 1988. Du même auteur, voir aussi les références données en leçon 5, p. 157 et 159.

VET C., *Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain*, Genève, Droz, 1980.

VETTERS C., « Passé simple et imparfait : un couple mal assorti », *Langue française*, n° 100, Paris, Larousse, 1993.

VOGÜÉ S. (de), « Des temps et des modes », *Le Gré des langues*, n° 6, Paris, L'Harmattan, 1994.

VUILLAUME M., « Le repérage temporel dans les textes narratifs », *Langages*, n° 112, Paris, Larousse, 1993.

WEINRICH H., *Le Temps*, Paris, Le Seuil, trad. fr. 1973.

WEINRICH H., *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier-Hatier, trad. fr. 1989.

WILMET M., *Études de morpho-syntaxe verbale*, Paris, Klincksieck, 1976.

WILMET M., « Le passé composé, histoire d'une forme », *Cahiers de praxématique*, n° 19, Montpellier, 1992.

WILSON D. et SPERBER D., « Pragmatique et temps », *Langages*, n° 112, Paris, Larousse, 1993.

WINTERS M., « Subjonctif et réseau », *Communications*, n° 53, Paris, Le Seuil, 1991.

YVON H., « Aspects du verbe français et présentation du *procès* », *Le Français moderne*, n° 3 (19e année) Paris, D'Artrey, 1951.

YVON H., « Faut-il distinguer deux conditionnels dans le verbe français ? », *Le Français moderne*, n° 4 (20e année), Paris, D'Artrey, 1952.

YVON H., « Étude de notre vocabulaire grammatical. Nomenclature des *tiroirs* de l'indicatif (I) », *Le Français moderne*, n° 4 (21e année), Paris, D'Artrey, 1953.

YVON H., « Étude de notre vocabulaire grammatical. Nomenclature des *tiroirs* de l'indicatif (II) », *Le Français moderne*, n° 1 (22e année), Paris, D'Artrey, 1954.

YVON H., « Supposition, subjonctif et conditionnel », *Le Français moderne*, n° 3 (26e année), Paris, D'Artrey, 1958.

Index des notions

(Le chiffre renvoie aux pages où la notion est définie.)

Index des noms propres

Index des exemples

Table des matières

N° de projet : 10021988 (1) 2,5 (OSB 80) C 2000
Imprimé en France. Août 1994
par MAME Imprimeurs à Tours (n° 32841)